GEORGE SAND

Je n'ai pas l'intention, dans les pages que l'on va lire, de raconter la vie de George Sand. Le moment n'est pas encore venu d'écrire sa biographie avec autant de liberté qu'on écrirait celle de Mme de La Fayette ou de Mlle de Lespinasse; mais je crois qu'il est possible de raconter l'histoire de son talent et peut-être aussi de son âme, en demandant à ses propres confidences l'aveu de quelques-unes des épreuves qui ont précédé l'essor de son génie et en cherchant à surprendre dans ses œuvres le secret de l'influence qu'elle a exercée. Ce travail n'aura donc rien pour provoquer et satisfaire les exigences d'une curiosité maligne; mais j'espère que la réserve n'en détruira pas tout l'intérêt. Ainsi que George Sand elle-même l'a dit avec vérité, « tout est l'histoire, même les romans, » et ce serait bien mal comprendre celle de la génération dont elle a été une des voix les plus vibrantes que de ne pas y retrouver à chaque pas la trace de toutes les idées vraies ou fausses, chimériques ou généreuses, auxquelles elle a prêté le retentissement de son éloquence. Consacrer à la mémoire de George Sand une étude plutôt morale que biographique n'est donc pas faire une œuvre absolument stérile, et, si ce n'est écrire un chapitre des annales du siècle, c'est du moins en rassembler les matériaux.

I.

Lorsqu'au cours de l'année 1832, si fertile en événemens, parut le premier roman signé du nom de George Sand, l'attention publique, qui se portait à toutes les nouveautés avec une égale ardeur, fut au bout de peu de jours vivement surexcitée. Tout ce qui dans Paris était tant soit peu amateur de littérature et de poésie s'abordait dans les rues en se disant : « Avez-vous lu *Indiana?* Lisez donc *Indiana!* » A la curiosité de lire le livre succéda bientôt la curiosité de connaître l'auteur. Les gens dont le métier est de

paraître bien informés, critiques et journalistes, se mirent en campagne. Tout ce qu'ils rapportèrent de leur enquête, ce fut que le pseudonyme de *George Sand* cachait une femme encore très jeune, d'allures bizarres, qui demeurait dans une maison du quai Saint-Michel, s'habillait souvent en homme et fréquentait les cabinets de lecture et les cafés du quartier latin. Qui était-elle? d'où venait-elle? Elle ne paraissait pas disposée à le dire, et il n'était guère facile de le savoir. Ce peu de renseignemens était de nature à piquer la curiosité plutôt qu'à la satisfaire; mais, à quelque conjecture qu'on pût se livrer, personne assurément ne se serait avisé de supposer que dans les veines de cette jeune femme coulait le sang d'un des plus illustres guerriers du XVIIIe siècle, qu'elle comptait de proches parens au sein de la société la plus élégante, et qu'elle s'était en quelque sorte échappée d'un milieu aristocratique et provincial pour venir à Paris avec sa fille tenter la fortune et vivre de sa plume. Les origines et les premières années de George Sand ont été depuis cette date mises en pleine lumière par la publication de ses Mémoires, dont sept volumes sur dix sont consacrés à l'histoire de sa famille et de sa jeunesse. On nous saura gré de puiser sans scrupule à cette source abondante en demandant d'abord à la race dont elle est sortie et à l'éducation qu'elle a reçue l'explication de cette étrange nature et les secrets de ce vigoureux talent.

Vers le milieu du XVIIIe siècle vivaient à Paris, dans une petite maison des champs située chaussée d'Antin, deux dames de l'Opéra (comme on disait alors), les demoiselles Verrières, de leur vrai nom Geneviève et Marie Rinteau. Ces dames menaient une vie fort élégante dont les jeunes seigneurs de la cour faisaient les frais. Geneviève puisait de préférence dans la bourse du duc de Bouillon, dont elle eut un fils, connu plus tard sous le nom de l'abbé de Beaumont; Marie dans celle du maréchal de Saxe, dont elle eut une fille, baptisée sous le nom d'Aurore en souvenir de la belle Aurore de Kœnigsmark, mère de Maurice de Saxe. Lorsque l'enfant vint au monde, un bourgeois complaisant, le sieur Jean-Baptiste de La Rivière, accepta la responsabilité de sa naissance; mais, lorsqu'elle eut quinze ans, un arrêt du parlement prononça la rectification de son acte baptistaire et ordonna que sur les registres de la paroisse de Saint-Gervais et Saint-Protais elle serait portée comme « fille naturelle de Maurice, comte de Saxe, maréchal-général des camps et armées de France. » Cette enfant fut l'aïeule de George Sand, qui se trouvait ainsi de par arrêt du parlement en possession régulière d'une filiation irrégulière, et, comme elle le disait avec une certaine fierté, « d'une manière illégitime, mais fort réelle, proche parente de Charles X et de Louis XVIII. »

De son illustre père, Aurore de Saxe n'avait conservé d'autre souvenir, sinon qu'un jour, celui-ci ayant voulu l'embrasser au milieu d'un dîner, elle avait reculé parce qu'il exhalait une forte odeur de beurre rance. Maurice en effet s'occupa peu de l'enfant à laquelle il avait laissé donner le nom de sa mère, et sa fille ne paraît lui avoir ressemblé en rien. Mais le phénomène bien connu en histoire naturelle de ces ressemblances inopinées qui rapprochent entre eux, à l'intervalle de deux ou trois générations, les descendans d'une même race, n'est pas rare non plus dans l'histoire littéraire, et ce n'est pas céder à l'attrait des rapprochemens forcés que de reconnaître à quelques indices le véritable aïeul de George Sand dans ce guerrier au tempérament fougueux et à l'imagination aventureuse. En parcourant les œuvres du maréchal de Saxe, il est impossible de ne pas être frappé de certaines hardiesses dans la pensée et dans l'accent dont on retrouvera plus tard comme un écho dans la bouche de son arrière-petite-fille. Assurément celle-ci n'eût point désavoué cette définition de la société qu'on trouve sous la plume du maréchal : « un assemblage d'oppresseurs et d'opprimés où quelques hommes riches, oisifs et voluptueux font leur bonheur aux dépens d'une multitude. » A certaine époque de la vie, ne se serait-elle point volontiers passionnée pour cette singulière théorie du mariage qu'il développe dans son *Traité sur la propagation de l'espèce humaine :* « Je suis persuadé que l'on sera un jour obligé de faire quelque changement dans la religion à l'égard du mariage... Il faudrait établir par les lois qu'aucun mariage à l'avenir ne se ferait que pour cinq années, et qu'il ne pourrait se renouveler sans dispense, s'il n'était né aucun enfant pendant ce temps... Tous les théologiens du monde ne sauraient prouver l'impiété de notre système, parce que le mariage n'est établi que pour la population. » Enfin n'eût-elle point applaudi à la conclusion de ce passage des *Rêveries,* où Maurice de Saxe, après avoir examiné les différens modes de recrutement des armées, termine en disant : « Ne vaudrait-il pas mieux établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans? Cette loi ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle, et qu'il est juste que tous les citoyens s'emploient pour la défense de l'état... Il faudrait n'en excepter aucune condition, être sévère sur ce point, et s'attacher à faire exécuter cette loi de préférence aux nobles et aux riches : personne n'en murmurerait. Le pauvre bourgeois serait consolé par l'exemple du riche, et le riche n'oserait se plaindre en voyant servir le noble. » Il a fallu plus d'un siècle pour faire adopter par toute l'Europe le système démocratique préconisé par Maurice de Saxe;

mais n'est-il pas curieux de trouver dans les œuvres du bisaïeul de George Sand la première idée du service obligatoire?

Aurore de Saxe vécut presque sans interruption auprès de sa mère jusqu'à l'âge de près de trente ans. Après la mort de celle-ci, elle épousa M. Dupin de Francueil, qui avait plus du double de son âge. C'était l'élégant Francueil des Mémoires de Mme d'Épinay, celui que Duclos dans sa mauvaise humeur jalouse appelait « le hanneton, » un peu assagi sans doute par les années, mais toujours charmant, toujours dépensier et toujours jeune. Neuf mois jour pour jour après son mariage, sa femme le rendit père d'un fils qui reçut le nom de Maurice et qui fut le père de George Sand. Avant d'en arriver à lui, il faut s'arrêter un instant à cette aïeule, à la mémoire de laquelle sa petite-fille n'a jamais cessé de porter une reconnaissante et affectueuse vénération. Mme Dupin de Francueil est en effet une des figures les plus gracieuses et les plus pures non pas de cette société de l'ancien régime qui avait gardé plus qu'on ne croit la tradition des idées étroites et des vertus sévères, mais de cette société des hommes de robe et de finance qui s'était formée dans les dernières années de Louis XV, société spirituelle et frivole où l'on entrait, dont on sortait facilement, et dans le sein de laquelle fermiers-généraux, conseillers au parlement, philosophes, écrivains, acteurs même, se coudoyant sur le pied d'une égalité apparente, faisaient aux idées nouvelles l'accueil d'un aveugle enthousiasme. Mme Dupin de Francueil, qui sut, assure sa petite-fille, traverser ce milieu assez corrompu « sans y laisser une plume de son aile, » n'en conserva pas moins jusqu'au jour de sa mort les goûts et les opinions philosophiques de ce milieu où elle avait passé sa jeunesse. Ce temps et cette société, dont elle avait autrefois frondé les abus, n'avaient cessé de lui apparaître comme le temps du plaisir et de la bonne compagnie par excellence: « Est-ce qu'on était jamais vieux dans ce temps-là? disait-elle avec enjouement. On n'avait pas d'infirmités importunes. Si on avait la goutte, on marchait quand même et sans faire la grimace. On n'avait pas ces préoccupations d'affaires qui gâtent l'intérieur et rendent l'esprit épais. On savait se ruiner sans qu'il y parût, comme de beaux joueurs qui perdent sans montrer d'inquiétude et de dépit. On se serait fait porter à demi mort à une partie de chasse. On trouvait qu'il valait mieux mourir au bal ou à la comédie que dans son lit entre quatre cierges et de vilains hommes noirs. On jouissait de la vie, et, quand l'heure de la perdre était venue, on ne cherchait pas à dégoûter les autres de vivre. » Et elle ajoutait en riant : « C'est la révolution qui a amené la vieillesse dans le monde. »

Certes Dupin de Francueil ne connaissait pas ces préoccupations

d'affaires « qui rendent l'esprit épais, » car il se ruina le plus galamment du monde, et il mourut au bout de dix ans de mariage, laissant à sa femme la charge d'un fils à élever, avec une fortune singulièrement diminuée, dont la terre assez peu productive de Nohant formait une large part. Il est temps de parler de ce fils, dont la biographie et la correspondance occupent presque exclusivement les trois premiers volumes de l'*Histoire de ma vie*, et avec lequel sa fille aimait à se trouver de frappantes ressemblances. A vrai dire, ces ressemblances n'ont rien de très apparent. A en juger par ses lettres, Maurice Dupin paraît avoir été une nature aimable et heureusement douée, passionnée pour la gloire militaire, capable de généreux sentimens, mais animée surtout d'une belle humeur élégante qui ne lui a fait défaut dans aucune circonstance de sa vie. Il raconte ses débuts à Paris et à l'armée, ses campagnes, ses espérances, ses déboires, avec une simplicité, un enjouement, qui ne se démentent pas un seul instant. Or ce n'est ni par la simplicité ni par l'enjouement que se distingue l'auteur de *Lélia*. L'héritage le plus direct que Maurice Dupin paraît avoir laissé à sa fille, c'est un enthousiasme sincère pour les principes de la révolution française, enthousiasme qui au reste lui fut commun avec presque tous les jeunes gens de sa génération. Ce n'est donc pas uniquement vers le côté paternel qu'il faut se tourner si l'on veut chercher ce que George Sand peut devoir à la race. Il faut bien parler un peu de sa mère, et je ne laisserais pas que de me sentir ici assez embarrassé, si elle-même, dans ses Mémoires, ne nous avait donné l'exemple de le faire en toute liberté.

A peu près vers le temps où les demoiselles Verrières vieillissaient dans leur petite maison de la chaussée d'Antin, un artisan nommé Antoine Delaborde, après avoir tenu dans je ne sais quel coin de Paris un estaminet où il avait assez mal fait ses affaires, s'établissait marchand de serins et de chardonnerets dans une boutique du quai des Oiseaux, d'où il tirait la qualification de *maître paulmier et oiselier*. Il avait épousé de bonne heure une demoiselle Clocquart, qui mourut bientôt, le laissant père de deux filles, dont l'aînée se faisait appeler Antoinette avant la révolution, Victoire sous l'empire et Sophie à la fin de sa vie. Cette jeune fille était assez remarquable par sa beauté pour se voir chargée, un jour de fête républicaine, de porter à Lafayette une couronne de roses que le galant général replaça sur sa tête en lui disant : « Aimable enfant, ces fleurs conviennent à votre visage plus qu'au mien. » La couronne de roses était sans doute fanée depuis longtemps lorsqu'Antoinette Delaborde abandonna son métier de modiste pour monter, en cachette de la grand'mère Clocquart, sur les planches d'un petit théâtre, où elle figura en qualité de comparse. A partir de cette première équi-

pée, l'existence de la jeune fille est demeurée un mystère jusqu'au jour où Maurice Dupin, devenu lieutenant dans l'armée d'Italie à la pointe de son sabre, la rencontra à Milan, attachée à l'état-major du général X..., déjà mère d'une enfant en bas âge et livrée depuis plusieurs années (ce sont les expressions de sa fille elle-même) à des hasards effrayans. L'amour rendit durable une liaison que le hasard avait nouée, et, quelques années après, un mariage clandestin, contracté malgré la vive opposition de Mme Dupin de Francueil, intervenait juste à temps pour permettre à George Sand de dire, avec une fierté encore assez mal placée, « que du côté par lequel elle tenait au peuple, il n'y eut pas du moins de bâtardise. » Elle naquit en effet le 4 juillet 1804, juste un mois après le mariage de sa mère.

Ainsi, du côté de son père et de son aïeul, la fougue du tempérament et les boutades démocratiques, du côté de sa mère le goût de la vie aventureuse, tel est l'héritage que George Sand recevra de la race. Voyons maintenant si l'éducation va combattre ou favoriser ces instincts. Sa naissance fut si rapide qu'elle eut lieu au milieu d'un petit concert de famille, sans que son père eût le temps de déposer son violon, et sa mère de quitter sa robe rose. « Elle est née en musique et dans le rose, dit un assistant, elle aura du bonheur. » Si quelque trente ans plus tard on avait demandé à celle qui venait d'écrire *Lélia* ce qu'elle pensait de la justesse de cette prédiction, elle aurait probablement répondu par une éloquente imprécation. L'apaisement des années lui a cependant permis d'écrire « qu'il faut que la vie soit une bien bonne chose en elle-même, puisque les commencemens en sont si doux, » et de parler du charme puissant qui s'attache à *ces éclairs du souvenir*. L'existence de la petite Aurore (ce fut le nom qu'on lui donna) ne devait pas tarder cependant à être traversée par des épreuves dont la cause persistante fut la lutte établie dès l'origine entre sa mère et sa grand'mère, que sa naissance ne rapprocha que pour un jour. La première enfance d'Aurore Dupin se passa dans un appartement modeste de la rue Grange-Batelière. Ses premiers souvenirs remontent à de longues heures passées au berceau dans un mol ennui et dans une captivité dont un des pâles amusemens était de contempler quelque pli de rideau ou quelque fleur au papier de la chambre en écoutant le bourdonnement des mouches. A l'âge de quatre ans, cette monotone existence fut interrompue par un voyage en Espagne, que Mme Maurice Dupin entreprit à la suite de son mari et qui la conduisit jusqu'à Madrid. Ce fut au retour de ce voyage que Maurice Dupin amena pour la première fois sa famille à Nohant. Du même coup la petite Aurore fit connaissance avec sa grand'mère, auprès de laquelle elle devait passer les plus paisibles années de

sa vie, et avec cette terre de Nohant, dans le cimetière de laquelle elle repose aujourd'hui après l'avoir rendue si célèbre. Elle goûta peu d'abord sa grand'mère, et il fallut le temps et la reconnaissance pour l'apprivoiser avec elle; mais de bonne heure elle aima le pays de Nohant, « ces sillons de terres brunes et grasses, ces gros noyers tout ronds, ces petits chemins ombragés, ces buissons en désordre, ce cimetière plein d'herbes, ce petit clocher couvert de tuiles, ce porche de bois brut, ces grands créneaux délabrés, ces maisonnettes de paysans entourées de leurs jolis enclos, de leurs berceaux de vigne, de leurs vertes chènevières, et tous ces aspects qui deviennent doux à la vue et chers à la pensée quand on a vécu longtemps dans ce milieu calme, humble et silencieux. »

Il eût été à souhaiter pour Aurore Dupin qu'elle vécût en effet longtemps de cette vie tranquille et régulière qu'elle mena quelques mois à Nohant entre sa mère et sa grand'mère. Leurs dissentimens paraissaient momentanément apaisés par la possession simultanée de celui qu'elles s'étaient si longtemps disputé; mais une catastrophe dont la petite Aurore n'était même pas en état de comprendre l'horreur, la mort violente de son père, qui succomba aux suites d'une chute de cheval, vint bientôt mettre de nouveau aux prises la belle-mère et la jeune femme. Un an ne s'était pas encore écoulé depuis la mort de celui qu'elles avaient pleuré en commun, et déjà s'élevait entre elles la question qui devait les diviser à jamais : laquelle des deux se chargerait de l'éducation d'Aurore? Assurément la loi et le sang parlaient en faveur de la mère; mais au fond du cœur Mme Dupin de Francueil n'avait jamais considéré l'ancienne maîtresse de son fils comme sa véritable femme, et elle n'admettait pas que l'unique héritière de la fortune et du nom de son mari pût être élevée par la fille d'un maître paulmier et oiselier qui savait à peine l'orthographe et qui avait déjà la charge d'une enfant née, on ne savait où, d'un père inconnu. N'y eût-il pas eu d'ailleurs entre les deux femmes ce perpétuel sujet de dissentiment, il est difficile de croire qu'elles eussent vécu paisiblement ensemble, tant était grande la différence de leurs caractères. « L'une, blanche, blonde, grave, calme et digne dans ses manières, une véritable Saxonne de noble race, aux grands airs pleins d'aisance et de bonté protectrice; l'autre, brune, pâle, ardente, gauche et timide devant les gens du beau monde, mais toujours prête à éclater lorsque l'orage grondait trop fort au dedans, une nature d'Espagnole, jalouse, passionnée, colère et faible, bonne et méchante en même temps. » Ajoutez à cette vive peinture que Mme Dupin de Francueil, en dépit de ses prétentions libérales, avait conservé le ton, les allures et les préjugés de la société disparue dont elle était une des dernières

survivantes. A la fois philosophe et aristocrate, bravant dans son langage l'opinion du monde et y soumettant dans les faits sa conduite, se raillant de l'ancien régime, mais ne se trouvant à l'aise que dans un cercle étroit de noblesse provinciale, elle vivait à Nohant, entre son salon et son jardin, dont elle ne sortait jamais, d'une vie factice et sédentaire, à laquelle elle ne mêlait d'autre mouvement que celui de l'esprit. Au contraire, M[me] Maurice Dupin, ignorante jusqu'à la grossièreté, mais active, ingénieuse, ayant conservé de son ancienne profession de modiste l'habitude de travailler de ses doigts et de tout faire elle-même, était aussi demeurée peuple par ses saillies, par sa malveillance pour ce qu'elle appelait « les vieilles comtesses, » par son mépris pour l'existence oisive de sa belle-mère. Ces deux femmes, de nature si différente, devaient par des moyens différens aussi se disputer le cœur de la petite Aurore, et ce fut la mère qui la première en trouva le chemin. La tendresse passionnée, brusque, rude même parfois, mais toujours expansive de la femme du peuple se faisait mieux comprendre de l'enfant que les caresses toujours un peu majestueuses et réservées de la femme du monde. Lorsque celle-ci enseignait à sa petite-fille à conserver vis-à-vis d'elle dans son langage les formes surannées de l'ancien régime, lorsqu'elle obligeait cette petite créature exubérante de séve et de vie à suivre dans les allées du jardin son pas lent et compassé, comment s'étonner que chez l'enfant le respect glaçât la tendresse et qu'elle eût peine à comprendre l'affection passionnée qui se cachait sous cette froideur à la fois systématique et involontaire?

Bientôt des questions de fortune vinrent aigrir le différend. Sous ce rapport, M[me] Maurice Dupin dépendait entièrement de sa belle-mère. « Ta grand'mère peut me réduire à quinze cents francs si je t'emmène, dit-elle à Aurore alors qu'elle se disposait à partir pour Paris afin de se rapprocher de sa fille aînée, et nous serons si pauvres, si pauvres, que tu ne pourras pas le supporter et que tu me redemanderas ton Nohant et tes quinze mille livres de rente. » Le pis fut que les subalternes s'en mêlèrent. — C'est pourtant gentil, lui disait une petite paysanne avec laquelle elle était élevée, d'avoir une grande maison et un grand jardin comme ça pour se promener, et des voitures et des robes, et des bonnes choses à manger tous les jours. Qu'est-ce qui donne tout cela? C'est le *richement*. Il ne faut donc pas que tu pleures, car, avec ta bonne maman, tu auras toujours du *richement*. » Et une femme de chambre doucereuse ajoutait : « Vous voulez donc retourner dans votre petit grenier manger des haricots? » Mais c'était mal s'y prendre avec une enfant sensible et fière, et il n'en fallut pas davantage pour que les haricots et le petit grenier lui parussent l'idéal du bonheur et de

la dignité. Aussi suppliait-elle sa mère avec larmes de ne pas la donner à sa bonne maman pour de l'argent, et ses prières furent si instantes que Mme Maurice Dupin conçut le projet de reprendre pour vivre son ancienne profession de modiste, et de se venger de sa belle-mère en inscrivant sur l'enseigne de sa boutique en lettres d'un pied de haut : *Madame veuve Dupin, marchande de modes.* Mais la réflexion ne tarda pas à lui faire abandonner ce dessein, et elle prit son parti de quitter Nohant en essayant, sans y parvenir, de cacher son départ à sa fille. « Lorsque la voiture roula dans la cour, lorsque j'entendis les pas de ma mère dans le corridor, je n'y pus tenir ; je m'élançai pieds nus sur le carreau, je me précipitai dans ses bras, et, perdant la tête, je la suppliai de m'emmener. Elle me reprocha de lui faire du mal lorsqu'elle souffrait déjà tant de me quitter. Je me soumis, je retournai à mon lit ; mais, lorsque j'entendis le dernier roulement de la voiture qui l'emportait, je ne pus retenir des cris de désespoir, et Rose elle-même (c'était la femme de chambre de sa grand'mère), malgré la sévérité dont elle commençait à s'armer, ne put retenir ses larmes en me retrouvant dans cet état pitoyable, trop violent pour mon âge et qui aurait dû me rendre folle, si Dieu, me destinant à souffrir, ne m'eût douée d'une force physique extraordinaire. » Le lendemain, lorsqu'elle pénétra dans la chambre de sa mère, une servante était en train d'enlever les draps, de relever les matelas et de fermer les persiennes. « Assise dans un coin, je la regardais faire, j'étais comme hébétée. Il me semblait que ma mère était morte et qu'on rendait au silence et à l'obscurité cette chambre où elle ne rentrerait plus. »

Je ne crois pas qu'il faille, pour bien comprendre la vie d'Aurore Dupin, remonter moins loin que ce premier déchirement. C'est un grand malheur lorsque l'âme débile d'un enfant a été accablée sous le fardeau de quelqu'une de ces épreuves qui sont le lot inséparable de notre humanité. C'est un plus grand malheur encore, lorsque cette épreuve est de celles qu'une affection plus vigilante et plus dévouée aurait pu leur éviter. Victor Hugo l'a dit en vers charmans :

> La douleur est un fruit ; Dieu ne le fait pas croître
> Sur la branche trop faible encor pour le porter.

Mais lorsque les hommes ont par leur égoïsme ou leur imprudence hâté l'éclosion de ce fruit amer, quoi d'étonnant si la branche a plié et si elle ne recouvre jamais la droiture et la vigueur de sa première poussée ! Ce conflit prématuré entre deux affections et deux devoirs, ce mélange pénible des questions de cœur aux questions d'argent ont commencé de bonne heure à déranger l'équi-

libre d'une âme dont la puissante faculté d'aimer avait besoin d'être contenue et dirigée dans la règle. Rien ne fut épargné, on va le voir, pour augmenter ce désordre, et, non moins imprudente dans son ressentiment que sa belle-fille était inconsidérée dans sa tendresse, Mme Dupin de Francueil jeta le trouble à pleines mains dans le cœur agité et profond de celle qu'elle avait voulu conserver sous sa garde.

Aurore Dupin resta jusqu'à l'âge de treize ans sous l'autorité absolue de sa grand'mère, dont la surveillance était plus affectueuse que vigilante, livrée à deux femmes de chambre dont l'une la rouait de coups et l'autre l'environnait d'espionnage, abandonnée pour son éducation intellectuelle à une sorte de cuistre d'ancien régime qui lui jetait des dictionnaires à la tête, et, au milieu de toutes ces tyrannies apparentes, croissant en liberté comme un sauvageon en pleine terre et poussant de tous côtés les jets de sa vigoureuse nature. Enfant rêveuse et taciturne, douée d'une indomptable vigueur, violente et contenue, passionnée et silencieuse, elle vécut dès l'enfance d'une double vie de mouvement et de rêverie, au sein de laquelle se développa librement la faculté qu'on peut à coup sûr appeler sans paradoxe la faculté maîtresse de son esprit : l'imagination. Alors que ses premiers jeux étaient encore contenus dans les étroites et bourgeoises chambrettes de l'appartement de la rue Grange-Batelière, sa mère n'avait trouvé qu'un moyen de la réduire au calme et au silence : c'était de l'enfermer dans la fragile enceinte d'un cercle de chaises, avec un tabouret au milieu pour s'asseoir. Au lieu de se débattre dans cette prison imaginaire, l'enfant s'apaisait immédiatement, et, tout en paraissant absorbée dans l'occupation de dégarnir avec ses ongles les chaises en paille, elle racontait à demi-voix d'interminables histoires où elle plaçait tous ces incidens merveilleux dont la tête des enfans est toujours pleine, et au terme desquelles elle n'arrivait jamais : « Eh bien! Aurore, lui disait-on, est-ce que ton prince n'est pas encore sorti de sa forêt? ta princesse aura-t-elle bientôt fini de mettre sa robe à queue et sa couronne d'or? — Laissez-la tranquille, disait brusquement sa mère; je ne peux travailler en repos que quand elle commence ses romans, entre quatre chaises. »

Quels alimens n'allaient pas fournir au travail de cette imagination précoce les aspects d'un pays poétique et nouveau, les bords sauvages de la *Vallée-Noire*, et les lointains bleuâtres de la *Brande!* « Tout ce qui nous frappe à l'entrée de la vie, disait en termes exquis M. Doudan, demeure comme le trésor de l'imagination; chacun sent que c'est au fond des années oubliées qu'il revient instinctivement pour chercher les nuances et les images qui lui servent à traduire les impressions présentes. Dès l'âge le plus

tendre se fixent dans l'âme les couleurs qui se refléteront sur toute la vie intérieure; vives ou tristes, sombres ou brillantes, rien ne les effacera, et elles teindront tout le cours des pensées. Ainsi, quand Byron peint les paysages de la Grèce, la ligne ardente des montagnes du Péloponèse paraît se dessiner sur les horizons mélancoliques du nord, et pour cet enfant rêveur qui avait regardé courir les nuages au-dessus des tours de Newstead, la lumière garde encore dans les plaines de l'Orient quelque chose de la tristesse d'Ossian. » C'est bien dans le trésor de ses impressions d'enfance que l'auteur de *la Mare au Diable* a cherché les couleurs de ces tableaux qui nous ravissent; c'est bien au souvenir de ces années, non pas oubliées, mais chéries, qu'elle a demandé les nuances et les images qui lui ont servi à traduire ses impressions et les nôtres. De bonne heure, elle s'est enivrée des impressions de la vie rustique, au sein des fortes et vertes campagnes du Berry. Enfant, elle passait encore assez volontiers de longues heures à la maison, assise auprès de la cheminée, et, tandis que la voix monotone de sa mère, qui lui lisait des contes, la plongeait dans un demi-assoupissement, elle croyait voir se dessiner sur un écran en taffetas vert éclairé par le feu « mille images fantastiques : des bois, des prairies, des rivières, des villes d'une architecture bizarre et gigantesque, des palais enchantés avec des jardins comme il n'y en a pas, avec des milliers d'oiseaux d'azur, d'or et de pourpre, qui voltigeaient sur les fleurs, des bosquets illuminés, des jets d'eau, des profondeurs mystérieuses, des ponts chinois, des arbres couverts de fruits d'or et de pierreries. » Mais avec l'âge son tempérament fiévreux cessa de s'accommoder de ces rêveries sédentaires. A treize ans, elle avait déjà atteint tout le développement de sa taille, et cette croissance précoce amenait d'irrésistibles besoins d'activité et de mouvement. Au milieu d'un travail ou d'une lecture qui l'intéressait, elle s'interrompait brusquement, et, jetant là son livre, elle sautait par la fenêtre pour aller plus tôt rejoindre les petits compagnons rustiques avec lesquels elle courait les champs, et qu'elle voyait au loin occupés à garder les *ouailles* ou à *faire de la feuille.*

Leurs plaisirs variaient en effet suivant les saisons. Aux premières neiges d'automne, elle tendait avec eux, le long des haies et des sillons, des *saulnées* (sorte de piége) où venaient se prendre par centaines des alouettes qu'on vendait ensuite au marché et dont elle partageait le prix par tête entre la bande, suivant les principes d'une égalité rigoureuse. L'hiver, avant les blés de mars et quand les troupeaux errent encore en liberté dans les grands *paturaux*, elle s'asseyait auprès du feu des petits *pastours*, goûtait à leurs galettes de pain bis, et formait avec eux des rondes échevelées; ou bien elle se glissait solitaire dans les fossés couverts, sous les branches

pendantes des vieux ormes et l'entre-croisement des ronces, à la découverte des creux secs et sablonneux avec des revers de mousses et d'herbes desséchées, où elle pouvait se blottir à l'abri du froid et de la pluie. L'été, elle savait mieux que personne dans quel blé poussaient les plus belles nielles et les plus belles gesses sauvages, dans quelle haie elle trouverait des coronilles et des saxifrages, dans quel pré des mousserons ou des morilles, sur quelles fleurs au bord de l'eau se posaient les demoiselles vertes ou les petits hannetons bleus; et le soir elle se reposait des fatigues d'une chaude journée à entendre les récits des chanvreurs qui, réunis pour *broyer*, sur la place voisine du cimetière dont on voyait les croix au clair de lune, faisaient frissonner les habitans du hameau au récit des apparitions de *Georgeon*, le diable de la *Vallée-Noire*.

Au milieu de cette existence vagabonde, son éducation intellectuelle n'était pas aussi négligée qu'on pourrait être porté à le croire. Parfois, au plus vif de ses amusemens champêtres, il lui prenait un besoin de solitude ou une rage de lecture; passant d'un extrême à l'autre, après une période d'activité fiévreuse, elle s'oubliait dans les livres pendant plusieurs jours, et il n'y avait pas moyen de la faire sortir de sa chambre ou du petit boudoir de sa grand'mère. Elle dévorait alors un peu indistinctement tout ce qui lui tombait sous la main, mais de préférence les livres d'histoire et de littérature. A l'âge de onze ans, elle lut d'un trait *l'Iliade*, puis *la Jérusalem délivrée*. Ah! qu'elle les trouvait courtes, et qu'elle fut contrariée d'arriver à la dernière page! Elle devint triste et comme malade de chagrin de les voir sitôt finies; mais, le livre une fois fermé, l'illusion durait encore. Elle s'emparait de ces situations, elle s'y établissait en quelque sorte; les personnages devenaient siens, elle les faisait agir ou parler, et changeait à son gré la suite de leurs aventures. Ce besoin de nourrir son esprit de fictions ne devait pas tarder à prendre une forme plus personnelle. A douze ans, elle s'essaie à écrire et commence une description de la Vallée-Noire et d'une nuit d'été « où la lune labourait les nuages, assise sur sa nacelle d'argent. » Malgré l'admiration enthousiaste de sa grand'mère, elle-même fut assez peu satisfaite de son premier chef-d'œuvre, et, dans l'impuissance de traduire à son gré les conceptions confuses et poétiques de sa pensée, elle se borna à la composition idéale d'une sorte de poème épique dont le héros, baptisé du nom assez bizarre de *Corambé*, réunissait en lui toutes les perfections. Il était pur et charitable comme Jésus, rayonnant et beau comme Gabriel; mais il avait aussi la grâce des nymphes d'Orphée et la chaste fierté de Diane ou de Pallas. Il était le ministre céleste d'un Dieu supérieur et tout-puissant qui prolongeait son exil parmi les hommes, pour le punir de son trop d'amour et de miséricorde

envers eux. Aussi lui éleva-t-elle en secret un autel au plus profond et au plus obscur d'un taillis où elle se glissait en cachette, cherchant à dérober aux profanes la trace de ses pas et de son culte; mais elle y fut surprise un jour par un petit paysan qui s'écria brusquement derrière elle : « Ah! mamzelle, le joli petit reposoir pour la Fête-Dieu! » A partir de ce jour, le mystère étant rompu, l'autel fut abandonné, mais non pas le poème, qui occupa toute son adolescence et par lequel elle trompa longtemps ce besoin d'un idéal terrestre qui fait le tourment des âmes jeunes et le regret des âmes fatiguées.

Cette conception à la fois orthodoxe et païenne d'un Dieu relégué sur la terre répondait en même temps à un besoin plus élevé de son âme. Dans l'ignorance où elle se sentait laissée, elle avait voulu se créer un culte et un Dieu. L'éducation religieuse qui fut donnée à Aurore Dupin n'est pas une des moindres particularités de cette enfance troublée. Ce qu'elle reçut de principes chrétiens lui vint, chose étrange, de sa mère. Mme Maurice Dupin avait, par une contradiction assez fréquente dans ces classes populaires dont elle sortait, conservé avec fidélité, au milieu d'une vie à tout le moins irrégulière, certaines habitudes pieuses qu'elle tenait à transmettre à sa fille. A peine la petite Aurore avait-elle acquis l'usage de la parole que sa mère lui avait appris à balbutier les prières de l'église et à réciter avant de s'endormir cette formule : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur, » que l'enfant répétait avec confiance. Elle n'eût pas volontiers manqué à la messe le dimanche; mais elle traitait hautement les prêtres de *cafards* auxquels elle ne voulait point confier ses pensées, parce qu'ils les comprendraient tout de travers. Lorsque sa belle-mère raillait ses contradictions : « J'ai ma religion, répondait-elle; de celle qui est prescrite, j'en prends et j'en laisse ce qui me convient. » Ce fut elle cependant qui dans l'éducation d'Aurore représenta l'influence orthodoxe. En effet, si Mme Dupin de Francueil avait abjuré quelques-unes de ses théories libérales de 1789, elle était demeurée fidèle à ses opinions voltairiennes. Rien ne l'eût fait mettre le pied dans une église. Aussi, lorsque le départ de Mme Maurice Dupin pour Paris l'eut laissée complétement maîtresse de sa petite-fille, elle n'eut qu'une crainte, celle de la voir tomber dans la superstition. Tout en mettant dans ses mains l'Évangile, pour lequel elle professait, avec toute l'école philosophique du XVIIIe siècle, un grand respect comme traité de morale, elle eut soin de prémunir la croyance de l'enfant contre toute la portion miraculeuse. Aussi Aurore avait-elle soin de cacher à sa grand'mère les torrens de larmes que faisait couler de ses yeux le récit de la vie et de la mort de Jésus; mais elle pleurait sur cette mort comme sur la mort de Clorinde, et le Jéhovah

de Moïse n'était pas plus respectable à ses yeux que le Jupiter d'Homère. Elle était dans ces dispositions lorsque tout à coup on lui annonça qu'elle allait faire sa première communion. Cette annonce la troubla beaucoup, et son trouble ne dut pas être diminué lorsque sa grand'mère lui dit qu'il fallait faire cet acte de bienséance décemment, mais qu'il fallait bien se garder d'outrager la sagesse divine et la raison humaine jusqu'à croire qu'elle allait *manger son Créateur*. L'affaire fut lestement expédiée, et, quoiqu'en embrassant sa petite-fille au sortir de l'église Mme Dupin de Francueil eût peine à se défendre d'une émotion dont Aurore ne comprit pas bien la cause, elle ne lui en fit pas moins passer dans la dissipation les temps qui précédèrent et ceux qui suivirent cet acte solennel par lequel la plupart des enfans sont initiés à la responsabilité morale. Une aussi triste leçon de scepticisme et de légèreté donnée à la conscience d'un enfant ne contient-elle pas l'excuse de bien des égaremens?

Cette aïeule, dont il est cependant impossible de méconnaître la tendresse, se montra plus coupable encore vis-à-vis de sa petite-fille dans une circonstance dont le seul récit est douloureux. Quatre années d'une séparation absolue n'avaient en rien adouci l'amertume qu'Aurore avait éprouvée du départ de sa mère. Bien qu'elle eût renoncé à partir furtivement pour la rejoindre et laissé dissiper le petit trésor qu'elle avait longtemps amassé dans ce dessein, jamais elle n'avait cessé de soupirer après le jour où elle lui serait réunie. L'expression imprudente de ce désir, rapportée à sa grand'mère par une femme de chambre perfide et interprétée à tort par celle-ci comme une parole d'ingratitude, amena entre elles une scène violente qui acheva de porter le désordre dans cette jeune âme. Après avoir tenu rigueur pendant quelques jours à sa petite-fille, Mme Dupin de Francueil la fit descendre un matin dans sa chambre à coucher, et, comme l'enfant s'était mise à genoux auprès de son lit pour lui baiser les mains : « Restez à genoux, lui dit-elle d'un ton vibrant et amer, et m'écoutez avec attention, car ce que je vais vous dire, vous ne l'avez jamais entendu et jamais plus vous ne l'entendrez de ma bouche. Ce sont des choses qui ne se disent qu'une fois dans la vie parce qu'elles ne s'oublient pas mais, faute de les connaître quand par malheur elles existent, on perd sa vie et on se perd soi-même. » Et alors, de ce même ton glacial, elle lui raconta toute l'histoire des désordres passés de sa mère, la longue liaison de celle-ci avec Maurice Dupin et son mariage clandestin, sans même rendre justice à la fidélité que sa belle-fille avait gardée à la mémoire de Maurice. Enfin elle termina en lui disant : « Votre mère est une femme perdue, et vous-même une enfant aveugle, qui voulez vous perdre avec elle. »

On peut penser l'effet d'une pareille confidence sur une enfant de treize ans : « J'avais la gorge serrée, je sentais la sueur me couler du front; je voulais interrompre, je voulais me lever, m'en aller, repousser avec horreur cette effroyable confidence; je ne pouvais pas, j'étais clouée sur mes genoux, la tête brisée, et courbée par cette voix qui planait sur moi et me desséchait comme un vent d'orage. » Enfin elle put regagner sa chambre, mais ce fut pour tomber dans une effroyable convulsion de larmes et de désespoir qui aurait pénétré sa grand'mère de regrets, si elle en eût été témoin. La force d'âme de l'enfant était déjà assez grande pour qu'elle sût dissimuler la profondeur de la blessure qu'elle avait reçue. Le silence se fit sur ce sujet entre Aurore et sa grand'mère, silence plein d'amertume d'un côté, plein d'anxiété et peut-être de remords de l'autre. Le mal était fait cependant et irréparable. « La vie recommença à couler pour moi comme un ruisseau tranquille; mais le ruisseau était troublé et je n'y regardais plus. » Aussi lorsque, quelques mois plus tard, Mme Dupin de Francueil, effrayée de la sauvagerie, de l'ignorance, des habitudes rustiques de sa petite-fille, résolut de la conduire à Paris pour la faire entrer au couvent, l'enfant accueillit avec une morne indifférence l'annonce de ce départ, qui devait pourtant la rapprocher de sa mère : « Au couvent, soit, » répondit-elle, et ce fut sans plaisir comme sans regret qu'elle passa de la solitude de Nohant au pensionnat des Augustines Anglaises, où nous allons la retrouver et la suivre dans une nouvelle phase de sa vie morale.

II.

Toute la portion de l'*Histoire de ma vie* où sont racontées les années de couvent d'Aurore Dupin n'est à coup sûr ni la moins originale ni la moins attrayante. Je me permettrai, très respectueusement et très sérieusement, d'en recommander la lecture à tous ceux et à toutes celles, directeurs ou supérieures de communautés, qui consacrent leurs soins à l'éducation des jeunes filles : ils trouveront à y puiser plus d'un utile enseignement. Je doute en effet qu'on puisse recueillir ailleurs un témoignage plus sincère sur la vie intérieure des couvens et que les procédés de l'éducation congréganiste aient jamais été soumis à la sagacité d'une analyse aussi bienveillante. « En général, dit-elle, on était bon comme Dieu dans cette grande famille féminine. Je n'y ai pas rencontré une seule méchante compagne, sauf Mlle D... (ici le nom d'une sous-maîtresse laïque), et je n'ai trouvé que tendresse et tolérance. Comment ne chérirais-je pas le souvenir de ces années, les plus tranquilles, les plus heureuses de ma vie? J'y ai souffert de moi-même au physique et au moral, mais en au-

cun temps et en aucun lieu je n'ai moins souffert de la part des autres. » Profitons donc de cette occasion pour pénétrer avec elle dans cette grande famille féminine dont les portes vont s'ouvrir devant nous.

Le couvent des Augustines Anglaises, situé rue des Fossés-Saint-Victor, était un assemblage de constructions, de cours et de jardins, qui en faisait une sorte de village plutôt qu'une maison particulière. Ce couvent était situé au milieu de grands jardins qui faisaient oublier le voisinage de la ville. Dans tous les coins, la vigne et le jasmin cachaient la vétusté des murailles. Les coqs chantaient à minuit comme en pleine campagne; la cloche avait un joli son argentin comme une voix féminine; dans tous les passages, une niche gracieusement découpée dans la muraille s'ouvrait pour recevoir une madone. Enfin, jusqu'à la petite lampe qui tremblotait la nuit dans le cloître, et aux lourdes portes qui chaque soir se fermaient à l'entrée des corridors avec un bruit solennel et un grincement de verrous lugubre, tout avait un certain charme de poésie auquel la jeune Aurore ne devait pas à la longue demeurer insensible. Mais elle eut d'abord quelque peine à prendre son parti de changer ainsi l'existence libre et vagabonde de Nohant contre l'étroite clôture du couvent. Glisser un regard furtif à travers les toiles des croisées, descendre deux ou trois degrés de la cour, apercevoir une voiture qui passait dans la rue, c'étaient de médiocres plaisirs pour une enfant qui avait erré en liberté dans la campagne et dansé avec les petits *pastours* autour des feux de bois mort. Elle avait volontairement augmenté la rigueur de cette clôture en se refusant, pendant l'absence de sa grand'mère, à sortir avec d'autres qu'avec sa mère, à laquelle on ne voulait pas la confier. Elle passa donc près de trois années sans franchir la porte du couvent, et elle chercha d'abord à tromper par des gamineries de pensionnaire les élans de son ardeur intérieure. « C'est une païenne, une véritable païenne, » s'était écriée une bonne sœur, voyant qu'elle ne savait pas où allaient les âmes des enfans morts sans baptême et qu'elle faisait le signe de la croix de droite à gauche. Elle s'empressa, le jour même de son entrée, de justifier cette épithète en s'enrôlant dans la bande de celles qu'on appelait les *diables*, c'est-à-dire des élèves qui bravaient l'autorité des religieuses, se refusaient à tout travail, et s'échappaient le soir de la classe pour se mettre à la découverte d'une captive imaginaire qu'on croyait emprisonnée dans l'un des nombreux recoins du couvent. Cela s'appelait dans leur langage : *chercher la victime*. Cette première phase d'activité physique, de paresse intellectuelle et de révolte insouciante dura plus d'une année, au bout de laquelle Aurore tomba dans un état de langueur, symptôme avant-coureur de quelque

grand changement moral. Elle s'ennuya de la *diablerie* et se prit à chercher ailleurs quelque source d'intérêt. Elle ouvrit un peu au hasard *la Vie des Saints*, et se mit à feuilleter ce livre à l'église pendant la demi-heure que les élèves y passaient en méditation. Pour la première fois elle y trouva un attrait inconnu. Les miracles la laissaient incrédule; mais la foi, le courage, le stoïcisme des confesseurs et des martyrs lui apparaissaient comme de grandes choses et répondaient à quelque fibre secrète qui commençait à vibrer dans son cœur. De temps à autre elle suspendait sa lecture et promenait ses regards distraits sur les tableaux qui ornaient les murailles de l'église, dont l'un représentait saint Augustin sous le figuier avec le rayon miraculeux sur lequel était écrit le fameux *Tolle, lege,* et l'autre l'agonie du Christ au jardin des Oliviers. Un jour, ce dernier tableau, qu'elle avait contemplé cent fois sans en bien saisir le détail, lui parut d'une beauté particulière. En interrogeant machinalement ces masses grandioses et confuses, elle chercha le sens de cette agonie du Christ, le secret de cette douleur volontaire si cuisante, et elle commença à y pressentir quelque chose de plus grand et de plus profond que ce qui lui avait été expliqué jusque-là. Peu à peu elle devint profondément triste elle-même et comme navrée d'une pitié, d'une souffrance inconnue. Quelques larmes vinrent au bord de sa paupière; elle les essuya furtivement, honteuse d'être émue sans savoir pourquoi.

Le soir de ce même jour, comme elle battait tristement le pavé du cloître à la nuit tombante, plus ennuyée que jamais de la *diablerie,* mais ne sachant encore de quel côté tourner son activité intérieure, l'idée lui vint de retourner à l'église où les religieuses et les *sages* du couvent faisaient à cette heure-là leurs dévotions. Par un dernier reste d'orgueil, elle se donna à elle-même le prétexte de savoir dans quelle attitude ces dévotes faisaient leurs prières, avec l'arrière-pensée d'en faire le lendemain une description railleuse à ses compagnes. Mais à peine eut-elle franchi la porte d'entrée que cette pensée la quitta. L'aspect de l'église pendant la nuit l'avait saisie et charmée. L'église n'était éclairée que par la petite lampe d'argent du sanctuaire dont la flamme blanche se répétait dans les marbres polis du pavé, comme une étoile dans une eau immobile. Son reflet détachait quelques pâles étincelles sur les angles des cadres dorés, sur les flambeaux ciselés de l'autel et sur les lames d'or du tabernacle. La porte placée au fond de l'arrière-chœur était ouverte à cause de la chaleur, ainsi qu'une des grandes croisées qui donnaient sur le cimetière. Les parfums du chèvrefeuille et du jasmin couraient sur les ailes d'une fraîche brise. Une étoile perdue dans l'immensité était comme encadrée par le vitrage et semblait

la regarder attentivement. Les oiseaux chantaient. C'était un calme, un charme, un recueillement, un mystère dont elle n'avait jamais eu l'idée. Ici, laissons-la parler elle-même et nous raconter directement ce moment solennel de sa vie : « L'heure s'avançait, la prière était sonnée, on allait fermer l'église. J'avais tout oublié. Je ne sais ce qui se passait en moi. Je respirais une atmosphère d'une suavité indicible, et je la respirais par l'âme encore plus que par les sens. Tout à coup je ne sais quel ébranlement se produisit dans tout mon être; un vertige passe devant mes yeux comme une lueur blanche dont je me sens enveloppée. Je crois entendre une voix murmurer à mon oreille : *Tolle, lege.* Je me retourne, croyant que c'est une des religieuses qui me parle. J'étais seule... Je ne me fis pas d'orgueilleuse illusion; je ne crus pas à un miracle. Je me rendis fort bien compte de l'espèce d'hallucination où j'étais tombée. Je n'en fus ni enivrée ni effrayée. Je ne cherchai ni à l'augmenter ni à m'y soustraire. Seulement je sentis que la foi s'emparait de moi, comme je l'avais souhaité, par le cœur. J'en fus si reconnaissante, si ravie qu'un torrent de larmes inonda mon visage. Je sentis que j'aimais Dieu, que ma pensée embrassait et acceptait pleinement cet idéal de justice, de tendresse et de sainteté que je n'avais jamais révoqué en doute, mais avec lequel je ne m'étais jamais trouvée en communication directe; je sentis enfin cette communication s'établir soudainement, comme si un obstacle invincible se fût abîmé entre le foyer d'ardeur infinie et le feu assoupi dans mon âme. Je voyais un chemin vaste, immense, sans bornes, s'ouvrir devant moi, et je brûlais de m'y élancer. »

La conversion d'Aurore Dupin fit, comme on peut penser, grand bruit dans le couvent. A partir de ce jour, la *diablerie* ne battit plus que d'une aile; plus d'espièglerie dans la classe, plus de promenades nocturnes dans les couloirs du couvent, plus de recherche de la *victime*. Depuis qu'Aurore ne menait plus la bande, les diables s'étaient découragés; mais Aurore ne bougeait plus de l'ouvroir où les religieuses l'invitaient à prendre le thé avec elles, de la sacristie où elle les aidait à ranger et à plier les ornemens d'autel, de la tribune de l'orgue où elle répétait des chœurs et des motets, ou bien elle cherchait la solitude dans l'enceinte du cimetière, qui était un lieu interdit aux pensionnaires. « Ce cimetière, placé entre l'église et le mur du jardin des Écossais, n'était qu'un parterre de fleurs, sans tombes et sans épitaphes. Le renflement du gazon annonçait seul la place des sépultures. C'était un endroit délicieux, tout ombragé de beaux arbres, d'arbustes et de buissons luxurians. Dans les soirs d'été, on y était presque asphyxié par l'odeur des jasmins et des roses; l'hiver, pendant la neige, les bordures de

violettes et les roses du Bengale souriaient encore sur ce linceul sans tache. » — « Je passais là, ajoute-t-elle, des heures de délices à rêver sans songer à rien. Je me perdais dans le rêve d'une mort anticipée, d'une existence de sommeil intellectuel, d'oubli de toutes choses, de contemplations incessantes. Je choisissais ma place dans le cimetière. Je m'étendais là en imagination pour dormir, comme dans le seul lieu du monde où mon cœur et ma cendre pussent reposer en paix. »

Une dévotion aussi ardente ne pouvait pas se nourrir longtemps des mêmes alimens que celle de ses jeunes compagnes. Un jour, en écoutant une sœur converse qui lui racontait les épreuves auxquelles sa vocation avait été soumise, et ses angoisses lorsqu'il lui avait fallu franchir le seuil de la maison paternelle chargée de la malédiction de son père et en marchant sur le corps d'un petit enfant qu'elle avait élevé, Aurore crut tout à coup avoir une illumination soudaine sur la vie qui l'attendait. « Je serai religieuse! s'écria-t-elle; ce sera le désespoir de mes parens, le mien par conséquent; mais il faut ce désespoir pour avoir le droit de dire à Dieu : Je t'aime. Je serai religieuse, mais non pas dame de chœur vivant dans une simplicité recherchée et dans une béate oisiveté. Je serai sœur converse, servante écrasée de fatigue, balayeuse de tombeaux, porteuse d'immondices, tout ce qu'on voudra, pourvu que je sois oubliée après avoir été maudite par les miens; pourvu que, dévorant l'amertume de l'immolation, je n'aie que Dieu pour témoin de mon supplice et que son amour pour ma récompense. » Certes c'était là l'élan d'une vocation qui paraissait bien ardente. Mais, en même temps qu'elle se complaisait par la pensée dans ces excès d'abnégation, elle n'admettait pas un instant que sa vie monastique pût s'écouler ailleurs que dans le couvent des Anglaises, au milieu de ces religieuses qu'elle aimait, ni même qu'elle pût être contrainte d'habiter une autre cellule que la petite niche poudreuse d'où elle dominait une partie de Paris par-dessus la cime des grands marronniers, où le jour elle regardait les nuages, les branches des arbres, le vol des hirondelles, et la nuit elle écoutait les rumeurs lointaines et confuses de la grande ville qui venaient se mêler en expirant aux bruits rustiques du faubourg, pendant que les voix monotones des religieuses, psalmodiant l'office, montaient jusqu'à elle à travers les couloirs et les mille fissures de la masure sonore. Il y avait bien là quelque contradiction, et peut-être ce léger indice contribua-t-il à éclairer les religieuses qui l'entouraient sur le peu de solidité d'une vocation où l'imagination semblait jouer la plus grande part. Ce fut de leur côté que cette vocation rencontra les premiers obstacles. « Mon enfant, lui disait en secouant la tête une religieuse qu'elle adorait et dont elle était la fille adoptive, si

vous cherchez le mérite de la souffrance, vous le trouverez de reste dans le monde. Soyez tranquille, si vous voulez souffrir la vie vous servira à souhait, et peut-être trouverez-vous, si votre ardeur de sacrifice persiste, que c'est dans le monde et non dans le couvent qu'il faut aller chercher votre martyre. » Ces sages propos, que fortifiait encore la direction d'un confesseur éclairé, ne parvenaient point cependant à l'ébranler, et la persistance de cette vocation finit par inquiéter sa grand'mère. Mme Dupin de Francueil avait pris gaîment son parti des *diableries* de sa petite-fille. Elle ne s'était point trop émue des premiers accès de sa dévotion, et, voyant que cette dévotion n'empêchait pas la mélancolie : « C'est de son âge; cela passera, » se disait-elle; mais quand elle sut, à n'en pouvoir douter, que cette mélancolie avait fait place à une disposition calme et sereine, que la piété de sa petite-fille excitait le respect de ses compagnes en même temps qu'elle se faisait adorer d'elles par son enjouement et qu'elle ne paraissait rien désirer en dehors et au-delà du couvent, la vieille dame prit peur pour tout de bon. Elle avait confié aux religieuses une enfant sauvage pour qu'on lui apprît les belles manières et pour qu'on la rendît un peu moins *butorde*; mais que l'enfant devînt une religieuse à son tour, cela ne faisait point du tout son affaire. Aussi crut-elle devoir frapper un grand coup, et elle annonça brusquement à sa petite-fille qu'elle allait quitter le couvent. Cette nouvelle tomba sur Aurore comme un coup de foudre, et sa douleur fut d'autant plus profonde que, pour ne pas contrister sa grand'mère, elle se fit un devoir de la lui cacher. Mais son cœur fut brisé, et ce fut avec désespoir qu'elle baisa en partant les murailles de la cellule où elle avait passé de si douces heures et qu'elle espérait bien revoir. Les événemens, et surtout elle-même, devaient en disposer autrement. On ne peut cependant s'empêcher de se demander ce qui serait advenu si l'ardeur apparente de cette vocation avait reçu des encouragemens imprudens, et si une direction moins éclairée l'avait poussée à contracter un de ces engagemens que la loi civile ne connaît pas, dont la loi religieuse peut même dégager, mais dont la crainte des jugemens frivoles du monde rend parfois le lien éternel. Il y a quelques années, un couvent situé à Rome sur le sommet du mont Palatin s'ouvrait de préférence aux jeunes filles nobles trop pauvres pour contracter une alliance digne de leur rang, et le voyageur qui se promenait aux environs du Forum vers le coucher du soleil pouvait apercevoir les manteaux blancs des religieuses cloîtrées dans cet asile infranchissable, passant et repassant dans une promenade monotone derrière les lignes droites et noires des cyprès. Certes il y a dans la pensée de ces existences sacrifiées et de ces tendresses inutiles quelque chose qui attriste l'imagination; mais qui oserait décider si, pour le propre

bonheur de celle qui devait s'appeler George Sand, il n'aurait pas mieux valu chercher un abri contre l'orage sous la robe de serge blanche et le manteau d'étamine noire des augustines, passer sa vie entre la cellule et l'autel, et s'étendre un jour, comme sa jeunesse en avait caressé le rêve, dans ce cimetière embaumé de jasmins et de roses, où un léger tertre de gazon aurait seul marqué la place de sa tombe obscure et sans nom?

III.

A peine Aurore fut-elle sortie du couvent qu'il y eut entre sa mère et sa grand'mère comme une reprise d'hostilités. A la prière que sa fille lui adressait de partir avec elle pour Nohant : « Non certes, répondit Mme Maurice Dupin; je ne retournerai à Nohant que quand ma belle-mère sera morte. » Et comme la jeune fille paraissait froissée de cette réponse : « Comme tu voudras, lui dit sa mère irritée; si tu l'aimes mieux que moi, tant mieux pour toi, puisque tu lui appartiens à présent corps et âme. » Cette triste scène commença de distendre les liens jusque-là si étroits qui avaient uni la mère et la fille, et pour la première fois Aurore découvrit dans les beaux yeux noirs de sa mère quelque chose de terrible qui la frappa d'une secrète épouvante. Elle n'en partit pas moins pour Nohant le cœur brisé, et, après avoir épuisé la première joie de dormir dans le grand lit à colonnes qui lui rappelait toutes les rêveries de son enfance et d'entendre au loin à son réveil la solennelle cantilène des laboureurs du Berry, elle tomba dans une tristesse où se mêlaient les regrets du couvent, les premiers troubles du jeune âge et ce qu'elle-même appelle quelque part « les souffrances d'une nature agitée par ses propres puissances. »

L'existence à laquelle bientôt elle allait se trouver condamnée n'avait rien qui pût la distraire de ces agitations. Au bout de peu de jours, elle ne tarda pas à s'apercevoir que l'esprit de sa grand'mère était singulièrement affaibli par l'âge, qu'elle enchaînait avec peine ses idées et que deux ou trois heures données à la conversation ou au jeu étaient tout le temps qu'elle pouvait consacrer à sa petite-fille. Le reste de la journée, Aurore n'avait d'autre société que celle de son ancien pédagogue, Deschartres, quand celui-ci n'était pas en course ou aux champs. Aussi, après avoir naïvement essayé de conserver dans l'occupation de sa journée la régularité du couvent et de dresser un tableau de l'emploi de ses heures, elle n'avait pas tardé à retomber dans les habitudes vagabondes de son enfance. Seulement, au lieu de rechercher comme autrefois la société des petits pastours, c'était l'éloignement et la solitude qu'elle préférait. Elle était devenue passionnée pour l'équitation, et, montée

sur sa jument Colette, qui pendant quatorze ans devait servir à ses promenades, elle avait pris l'habitude de faire tous les matins huit ou dix lieues en quatre heures, marchant à l'aventure et explorant le pays au hasard. « Cette rêverie au galop, cet oubli de toutes choses que le spectacle de la nature nous procure pendant que le cheval au pas, abandonné à lui-même, s'arrête pour brouter les buissons sans qu'on s'en aperçoive, cette succession lente ou rapide de paysages, tantôt mornes, tantôt délicieux, cette absence de but, ce laisser passer du temps qui s'envole, ces rencontres pittoresques de troupeaux ou d'oiseaux voyageurs, le doux bruit de l'eau qui clapote sous les pieds des chevaux, tout ce qui est repos ou mouvement, spectacle des yeux ou sommeil de l'âme dans la promenade solitaire, s'emparait de moi et suspendait absolument le cours de mes réflexions et le souvenir de mes tristesses. »

Ces réflexions et ces tristesses, un instant suspendues, ne tardaient pas à la ressaisir dès qu'elle se trouvait établie au chevet du lit où sa grand'mère, affaiblie, passait de longues heures dans une demi-somnolence, et ce même besoin de mouvement entraînait son esprit dans des promenades non moins lointaines et non moins hardies. Son imagination ardente et son intelligence curieuse ne pouvaient longtemps contenir leur audace dans le cercle étroit de croyances au fond desquelles elle n'avait jamais été. Pour obéir aux conseils, un peu imprudens peut-être, de son directeur et pour soumettre sa vocation religieuse à une épreuve qu'elle jugeait bien autrement redoutable que celle du monde, elle se prit à lire au hasard les principaux ouvrages philosophiques qui lui tombèrent sous la main dans la bibliothèque de sa grand'mère : Mably, Locke, Condillac, Montesquieu, Bacon, Bossuet, Aristote, Leibniz, Pascal, Montaigne, dont sa grand'mère elle-même lui avait marqué les feuillets et les chapitres à passer, puis La Bruyère, Pope, Milton, Dante, Virgile, Shakspeare, le tout sans ordre et sans méthode comme ils lui tombaient sous la main, et toujours avec cette idée fixe de savoir si, « après avoir compris tout ce qu'elle pouvait se proposer de comprendre, elle irait à la vie du monde ou à la mort volontaire du cloître. » Elle ressentit quelque trouble en croyant remarquer d'assez profondes divergences d'interprétation et de doctrine entre l'auteur de *l'Imitation* et celui du *Génie du christianisme*, que dans son admiration elle prenait un peu trop au sérieux comme père de l'église; mais je ne crois pas qu'il faille, quoi qu'elle en ait dit, expliquer par là le vague scepticisme qui commença dès cette époque à se glisser dans son esprit et qui la détacha peu à peu de ces croyances auxquelles sa première jeunesse avait si vigoureusement adhéré. L'invasion du doute dans les âmes n'est-elle pas de nos jours comme une maladie lente à la-

quelle le sentiment de la certitude serait sujet et dont les progrès, d'abord imperceptibles, se trahissent soudain par quelque éclat intérieur comme dans la campagne romaine empoisonnée par la *malaria* les germes morbides de la fièvre circulent longtemps dans les veines avant de se trahir par quelque accès funeste? Dans une page célèbre qu'aucun enfant de ce siècle ne peut lire sans un souvenir d'angoisse ou un sentiment de crainte, Jouffroy nous a laissé un récit poignant de cette soirée de décembre où, dans la froide solitude d'une petite chambre de l'École normale, le voile qui lui dérobait sa propre incrédulité fut déchiré à ses yeux et lui laissa apercevoir qu'au fond de lui-même rien ne restait debout; mais, avec une connaissance du cœur et des procédés de l'esprit qui fait le charme pénétrant de ses écrits, ce n'est pas à la lecture de tel philosophe ou à l'influence de tel argument d'école qu'il rapporte ce naufrage de ses croyances; c'est au vent du doute qui battait de toutes parts les murs de l'édifice religieux à l'ombre duquel sa jeunesse avait été élevée et au génie de deux siècles de scepticisme dont il avait respiré les objections puissantes comme on respire la poussière semée dans l'atmosphère. En effet, les convictions premières ne meurent pas toutes en un jour au dedans de celui qui leur a dû quelque temps son repos, et souvent elles conservent les apparences de la vie après que la vie les a abandonnées, semblables à ces cadavres antiques que l'on découvre encore intacts dans les tombeaux longtemps fermés, mais qui tombent en poudre dès qu'on porte la main sur leurs restes fragiles.

Il semble que toutes les circonstances se soient réunies pour troubler cette jeune âme et pour la faire ployer sous un fardeau trop lourd. L'affaiblissement des facultés chez sa grand'mère n'avait pas tardé à prendre la forme du délire sénile. A certaines heures de la journée, à certaines époques de l'année, la vieille dame paraissait recouvrer quelques forces; mais il était à craindre que ce sommeil intermittent de l'intelligence n'eût un jour point de réveil. Aussi Aurore commença-t-elle d'être tourmentée par la pensée que sa grand'mère mourrait sans être réconciliée avec l'église et sans avoir reçu les sacremens. D'un autre côté, elle sentait que la moindre émotion pourrait porter le dernier coup à cette vie chancelante, et elle se demandait d'ailleurs s'il était bien de sa situation et de son âge de donner à sa grand'mère cet avertissement solennel. Mais, bien qu'elle eût été encouragée dans sa réserve par les avis de son confesseur, elle n'en passait pas moins ses nuits dans l'épouvante et ses jours dans la détresse. Ce fut sa grand'mère elle-même qui mit fin à ses angoisses. Un jour que l'abbé de Beaumont, neveu de Mme Dupin de Francueil, la pressait assez maladroitement et en termes assez grossiers de recevoir les sacremens, elle dit en se tournant vers sa petite-fille, qui se tenait à genoux

près d'elle les yeux pleins de larmes : « Et toi, me croiras-tu damnée si je refuse? — Non, non, non, s'écria impétueusement la jeune fille; je suis à genoux pour vous bénir et non pour vous prêcher. — Je suis contente de toi, lui répondit sa grand'mère, et pour te le prouver, comme je sais qu'au fond du cœur tu désires que je dise oui, je dis oui. » Dès le lendemain, elle fit venir le vieux curé du village, et en présence de sa petite-fille elle fit à haute voix cette confession philosophique, que je n'hésite pas à rapporter, parce qu'ainsi sont mortes, avec cette sincérité et ce courage, bien des personnes de l'ancienne société française : « Je n'ai jamais fait ni souhaité aucun mal à personne : j'ai fait tout le bien que j'ai pu faire. Je n'ai à confesser ni mensonge, ni dureté, ni impiété d'aucune sorte. J'ai toujours cru en Dieu; mais écoute ceci, ma fille, je ne l'ai pas assez aimé. J'ai manqué de courage; voilà ma faute, et depuis le jour où j'ai perdu mon fils, je n'ai pu prendre sur moi de le bénir et de l'invoquer en aucune chose. Il m'a semblé trop cruel de m'avoir frappée d'un coup au-dessus de mes forces. Aujourd'hui qu'il m'appelle, je le remercie et le prie de me pardonner ma faiblesse. C'est lui qui me l'avait donné, cet enfant, c'est lui qui me l'a ôté; mais, qu'il me réunisse à lui, et je vais l'aimer et le prier de toute mon âme. » A cette confession singulière, le vieux curé, qui dans son émotion reprit sans s'en apercevoir son vieux parler paysan, répondit avec onction : « Ma chère sœur, je serons tous pardonnés, parce que le bon Dieu nous aime et sait bien que, quand je nous repentons, c'est que je l'aimons. Je l'ai ben pleuré aussi, moi, votre cher enfant, allez, et je vous reponds ben qu'il est à droite de Dieu et que vous y serez avec lui. Dites avec moi votre acte de contrition, et je vas vous donner l'absolution. »

Peu de temps après cette scène étrange et solennelle, Mme Dupin de Francueil retomba dans un engourdissement dont elle ne devait sortir que par la mort. Mais le spectacle de cette résignation et de ce courage, puisés dans des convictions si différentes des siennes, troubla profondément sa petite-fille, et lui fit, dit-elle, « sentir d'autant plus vivement que la vérité absolue n'était pas plus dans l'église que dans toute autre forme religieuse. » En même temps que sa pensée était en train de se dérober au joug de la règle intellectuelle, l'existence qu'elle menait, livrée à elle-même sans contrôle et sans conseil, devint de plus en plus étrange. Ce fut à cette époque qu'elle commença à s'habiller en garçon avec un pantalon de toile et des guêtres en cuir pour pouvoir chasser plus commodément. Ses études prirent bientôt une tournure aussi masculine que ses divertissemens. Après s'être passionnée pour la minéralogie et la botanique, dont elle a toujours conservé le goût, l'anatomie piqua sa curiosité. Un jeune étudiant en médecine, qu'elle

désigne sous le nom énigmatique de Claudius, lui fournit des têtes, des bras, des jambes. Un jour même il lui apporta le squelette tout entier d'une petite fille, qu'elle garda longtemps dans sa chambre. Claudius étant parti pour Paris, elle noua avec lui une correspondance scientifique et philosophique que son correspondant termina un jour (à sa grande surprise, assure-t-elle) par une déclaration d'amour. Ses allures excentriques, ses études mystérieuses, ses relations enjouées et tranquilles avec des jeunes gens, fils d'anciens amis de son père, « à qui elle donnait une poignée de main sans rougir et se troubler comme une dinde amoureuse, » tout cela scandalisait fort les bons habitans de La Châtre et commença d'amasser sur sa tête ce formidable orage de calomnies ou de médisances qui devait fondre plus tard sur elle. Mais elle s'inquiétait peu de l'opinion des bourgeois de La Châtre, ou plutôt cette sévérité dont elle se sentait environnée ne faisait qu'engendrer chez elle la misanthropie, l'irritation et le mépris des lois de la société. Cette disposition nouvelle ne fit qu'ajouter à sa tristesse, et la lecture de *René*, de *Manfred*, d'*Hamlet*, acheva de tourner à l'exaltation les rêves de sa mélancolie. Elle fut prise de la manie du suicide; c'était l'eau surtout qui l'attirait comme un charme mystérieux. Elle se promenait au bord de la rivière jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un endroit profond. Alors, s'arrêtant sur le bord, elle se disait : Oui ou non? assez souvent et assez longtemps pour risquer d'être entraînée par le oui au fond de cette eau transparente qui la magnétisait. Enfin un jour, traversant un gué, elle lança volontairement son cheval vers l'endroit qu'elle savait le plus profond et le plus dangereux. Fort heureusement la pauvre Colette, qui dut n'y rien comprendre, se mit à nager vigoureusement vers la rive sans que sa maîtresse, chez laquelle l'instinct de la vie et de la jeunesse reprit à l'instant toute sa vigueur, essayât de l'en empêcher. Toutes deux faillirent cependant y périr, et l'émotion fut assez forte pour guérir de cette manie étrange l'aventureuse jeune fille.

Ainsi c'est à l'âge de dix-sept ans que l'auteur de *Lélia* a ressenti les premières atteintes de cette maladie étrange dont Goethe et Chateaubriand ont été les premières victimes et qui s'est transmise de génération en génération pendant près de soixante ans. Toutes les œuvres littéraires auxquelles la première moitié du siècle a donné le jour en sont imprégnées, et il n'y en a guère qui ne porte l'empreinte d'une tristesse morbide. Certes, le pauvre genre humain n'a pas vécu six mille ans, sinon plus, avant de se plaindre de sa destinée, et ce ne sont pas les poètes ou les romanciers du XIX[e] siècle qui lui ont ouvert les yeux sur son sort misérable. Il y a longtemps que la littérature antique n'a pas trouvé d'expression plus vraie pour dépeindre la condition humaine que de joindre l'épi-

thète de malheureux à celle de mortels : *mortalibus ægris*, et le monde n'était pas encore bien vieux que déjà l'homme de la terre de Hus s'était écrié sur son fumier : « Le fils de la femme ne vit que peu de temps, et sa vie est remplie de beaucoup de misères. » Mais du moins ces lamentations immortelles, qui ont traversé les âges et qui retentissent à nos oreilles comme les sanglots des siècles passés, ont toutes été inspirées par quelque immense déception succédant à quelque avide espérance. Lorsque l'auteur de *l'Ecclésiaste* proclamait la vanité des joies de la terre, il avait vidé jusqu'à la lie la coupe de la volupté, et c'était après avoir puisé à la source des plaisirs que Lucrèce se plaignait d'y goûter une saveur amère :

> Quoniam medio de fonte leporum
> Surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angat.

Si au temps de la nouveauté florissante du christianisme il a été nécessaire d'ajouter à la langue latine un mot nouveau pour exprimer la tristesse des cloîtres et d'appeler du nom d'*acedia* cette langueur qui durant les heures brûlantes de l'après-midi arrachait des larmes aux vierges et aux cénobites, c'est que ce Dieu qu'ils cherchaient dans les solitudes de la Thébaïde cessait par instants d'y parler à leur cœur. En peignant l'immortelle figure au bas de laquelle il a gravé le nom de *Melancholia*, Albert Dürer ne lui a pas donné les traits d'une jeune fille à l'entrée à la vie, mais ceux d'une femme dans la pleine maturité de l'existence, et lorsqu'aux courtisans, témoins de tout l'éclat de la cour de Louis XIV, Bossuet parlait déjà « de cet inexorable ennui qui consume le cœur de l'homme, » c'est que leur ennui naissait du spectacle même de ces grandeurs. Mais ce qui est particulier à notre âge, c'est le dégoût de l'inconnu, c'est le découragement à l'aurore d'une vie qui se lève cependant brillante, et la lassitude à l'entrée d'une carrière qu'on n'a point encore parcourue : sentiment inexplicable et bizarre fait de désir et d'impuissance, que George Sand a éloquemment comparé « à la tristesse de cet oiseau des récifs auquel la nature a refusé des ailes, et qui exhale sa plainte mélancolique sur les grèves d'où partent les navires et où reviennent les débris. » C'est ce sentiment qui, après avoir inspiré les plus belles pages de notre littérature contemporaine, a fini par devenir un thème banal sur lequel se sont exercés tant de poètes et de romanciers médiocres. Mais, si l'ennuyeuse et lamentable postérité des *Werther* et des *René* a encombré pendant un demi-siècle notre littérature de ses monotones élégies, et si la génération nourrie de cette littérature en a quelque peu contracté les ridicules et les faiblesses, c'était à tout prendre une noble source d'inspiration que cette éloquente protestation de la jeunesse contre la disproportion entre ses forces et sa tâche, entre ses désirs et sa destinée.

Faut-il aujourd'hui se réjouir de ce que les générations nouvelles semblent en train de se guérir de cette maladie et de se consoler de cette tristesse? Oui, sans doute, si c'est par un sentiment de résignation courageuse ou d'espérance virile; mais ne serait-ce point plutôt que l'oiseau des récifs s'accommode aujourd'hui de son sort et qu'il préfère chercher sa pâture parmi les débris des grèves plutôt que de la demander à la hardiesse de son aile et aux hasards de l'océan?

Un événement brusque, bien que depuis longtemps prévu, vint mettre fin à l'existence étrange qu'Aurore menait à Nohant. Sa grand'-mère mourut presque subitement. Les horreurs de l'agonie, qu'on avait redoutées pour elle, lui furent épargnées. « Il n'y eut point, dit sa petite-fille, de lutte entre le corps et l'esprit pour se séparer. Peut-être que déjà l'âme était envolée vers Dieu sur les ailes d'un songe, qui la réunissait à celle de son fils, tandis que nous avions veillé ce corps inerte et insensible. » — « Le soir des funérailles, je voulus, ajoute-t-elle, revoir la chambre de ma grand'mère et donner cette dernière nuit de veille à son souvenir, comme j'en avais donné tant d'autres à sa présence. Aussitôt que tout le bruit eut cessé dans la maison et que je fus assurée d'y être bien seule debout, je descendis et m'enfermai dans cette chambre. J'arrangeai ses fioles comme la dernière fois elle les avait demandées; je tirai le rideau à demi, comme il avait coutume d'être quand elle le faisait disposer. J'allumai la veilleuse, qui avait encore de l'huile, je ranimai le feu qui n'était pas encore éteint, je m'étendis dans le grand fauteuil, et je m'imaginai qu'elle était encore là et qu'en tâchant de m'assoupir j'entendrais peut-être encore une fois sa faible voix m'appeler... Il n'en fut rien. La bise siffla au dehors, la bouillotte chanta dans l'âtre, et aussi le grillon que ma grand'mère n'avait jamais voulu laisser persécuter, bien qu'il la réveillât souvent. La pendule sonna les heures; mais la montre à répétition, accrochée au chevet de la malade et qu'elle avait coutume d'interroger souvent du doigt, resta muette. Je finis par ressentir une fatigue qui m'endormit profondément... Quand je m'éveillai, au bout de quelques heures, j'avais tout oublié et je me soulevai pour regarder si elle dormait tranquille. Alors le souvenir revint avec des larmes qui me soulagèrent et dont je couvris son oreiller toujours empreint de la forme de sa tête, puis je sortis de cette chambre où les scellés furent mis le lendemain. »

« Tu perds en moi ta meilleure amie, » furent les dernières paroles que Mme Dupin de Francueil adressa à sa petite-fille. Avec elle en effet toute une portion de la vie d'Aurore, la meilleure, la plus paisible, allait descendre dans le passé. Deux ou trois jours après, sa mère arrivait triomphante, et, après des débats pé-

nibles où celle-ci, forte des droits que lui conférait la loi, réclama impérieusement et arracha sa fille au tuteur que Mme Dupin de Francueil lui avait désigné dans la famille de son mari, Aurore dut quitter pour la suivre ce lieu où s'étaient écoulées les belles et pures années de sa vie. A Paris, Aurore souffrit vivement de l'infériorité sociale et intellectuelle du milieu où sa mère la condamnait à vivre, et elle ne trouva pas dans les élans d'une tendresse passionnée, mais souvent injuste et violente, la récompense de sa soumission. Aussi, rien d'étonnant qu'ayant rencontré, chez des amis qui lui offraient de temps à autre l'hospitalité, « un jeune homme mince, assez élégant, d'une figure gaie et d'une allure militaire, » fils naturel d'un ancien colonel du premier empire et héritier d'une assez jolie fortune, elle ait accepté l'offre de sa main et consenti à échanger son nom d'Aurore Dupin de Francueil contre celui de la baronne Casimir Dudevant.

Lorsque parurent les volumes de l'*Histoire de ma vie* où l'auteur raconte les premières années de son mariage, on pouvait assez raisonnablement s'attendre à ce qu'elle profitât de cette occasion pour faire revivre les griefs trop légitimes qu'elle avait contre son mari, griefs qui, treize ans plus tard, après maint incident orageux, déterminèrent le tribunal de La Châtre à prononcer la séparation de corps à son profit, en lui confiant la garde de ses deux enfans. Il n'en fut rien, et ce n'est pas une des moindres preuves de bon goût qu'elle ait données dans ses Mémoires que de faire taire ses ressentimens, et de s'exprimer sur le compte de son mari avec réserve et convenance. Il n'entre pas dans le plan que je me suis proposé de suppléer à ce silence et de demander aux gazettes du temps, aux souvenirs des contemporains, encore moins aux documens particuliers que le hasard a fait passer sous mes yeux, les révélations dont elle-même n'a pas voulu nous faire confidence; mais ce serait laisser une large lacune dans l'histoire de sa vie morale que de ne pas chercher quelle transformation ont opérée en elle les réalités de la vie succédant aux rêves du couvent, car c'est le contraste entre ces réalités et ces rêves dont le souvenir a inspiré la tristesse éloquente de ses premières œuvres.

Il y avait un peu plus d'un an que Mme Dudevant était mariée et établie à Nohant, lorsqu'un jour, en se mettant à table, elle fut prise d'une crise nerveuse qui se traduisit bientôt par des larmes et des sanglots. Aux questions de son mari, que pouvait-elle répondre? Que Nohant amélioré, mais bouleversé, avec ses appartemens mieux tenus, ses allées plus droites, ses enclos plus vastes, n'avait plus à ses yeux le charme d'autrefois; qu'elle regrettait le vieux Phanor, auquel il n'était plus permis de s'emparer de la cheminée et de mettre ses pattes crottées sur le tapis, le vieux paon

qui venait becqueter dans la main de sa grand'mère et qu'on ne laissait plus manger les fraises du jardin; qu'elle pleurait les coins sombres et abandonnés où elle avait promené ses jeux d'enfant et les rêves de son adolescence; en un mot, qu'elle se trouvait mal à l'aise dans ce nouvel intérieur « qui lui parlait d'un avenir où rien de ses joies et de ses douleurs passées n'allait entrer avec elle. » C'étaient là des raisons bien vagues; elles parurent cependant suffisantes à M. Dudevant pour déclarer à sa femme que de son côté il ne se plaisait point du tout en Berry et qu'il aimerait mieux vivre partout ailleurs. On essaya d'un séjour chez des amis, d'un établissement dans une petite maison de la banlieue de Paris, puis d'une installation à Paris même; mais rien ne réussit, pas même une retraite au couvent des Anglaises, où Sainte Aurore (c'est ainsi qu'on l'y avait baptisée) retrouva quelques-unes de ses compagnes de classe, qui envièrent son sort sans le connaître, et la religieuse qui lui avait servi de mère adoptive, et qui lui dit pour toute consolation : « Mon enfant, la vie est courte; » — ce fut tout ce qu'elle y retrouva. « J'errais, dit-elle, dans les cloîtres avec un cœur navré et tremblant. Je me demandais si je n'avais pas résisté à ma vocation, à mes instincts, à ma destinée, en quittant cet asile de silence et d'ignorance qui eût enseveli les agitations de mon esprit timoré et enchaîné à une règle indiscutable une volonté dont je ne savais que faire. J'entrais dans cette petite église où j'avais senti tant d'ardeurs saintes et de divins ravissemens. Je n'y trouvais que le regret des jours où je croyais avoir la force d'y prononcer des vœux éternels. Je n'avais pas eu cette force, et maintenant je sentais que je n'avais pas celle de vivre dans le monde. Il me semblait que je chérissais et que je regrettais tout dans cette vie de communauté où l'on s'appartient véritablement parce qu'en dépendant de tous on ne dépend véritablement de personne, dans cette captivité qui vous préserve, dans cette discipline qui assure vos heures de recueillement, dans cette monotonie des devoirs qui vous sauve des troubles de l'imprévu. »

Le remède du couvent n'ayant pas réussi davantage, ce fut à la maladie qu'on attribua cette tristesse, et on essaya du remède des eaux. Au mois de juillet 1825, le ménage partit pour les Pyrénées. Les aspects de cette nature, si différente de celle du Berry, produisirent sur cette imagination qui s'ignorait encore une impression que l'on devait retrouver plus tard dans ses écrits. C'est dans ces mêmes gorges des Pyrénées, à Cauterets, à Saint-Sauveur, à Gavarnie, qu'elle a placé la scène d'une de ses premières nouvelles, de ce charmant épisode de *Lavinia* où elle a peint avec tant de mélancolie et de finesse les inutiles efforts d'une femme trompée par un premier amour pour rallumer dans son cœur la flamme de

cet amour éteint. Mais, si elle a cherché dans ses souvenirs le cadre et les couleurs du tableau où elle a placé l'action de Lavinia, le langage qu'elle prête à son héroïne n'est point celui que parlait alors son cœur. A cette date, elle n'aurait point encore écrit la lettre si triste et si fière où Lavinia repousse les offres de l'homme qu'elle a aimé sans lui cacher ce que ce refus lui coûte d'hésitations et de regrets. « Je vous aime encore, je le sens; l'empreinte du premier objet qu'on a aimé ne s'efface jamais entièrement; elle semble évanouie, on s'endort dans l'oubli des maux qu'on a soufferts; mais que l'image du passé se lève, que l'ancienne idole reparaisse, et nous sommes encore prêts à plier le genou devant elle... Quand vous étiez assis près de moi sur ce rocher, quand vous me parliez d'une voix si passionnée au milieu du vent et de l'orage, n'ai-je pas senti mon âme se fondre et s'amollir. Oh! quand j'y songe, c'était votre passion des anciens jours, c'était vous, c'était mon premier amour, c'était ma jeunesse que je retrouvais tout à la fois. Et puis, à présent que je suis de sang-froid, je me sens triste jusqu'à la mort, car je m'éveille et me souviens d'avoir fait un beau rêve, au milieu d'une triste vie. » Elle n'était pas alors au moment du réveil; elle en était encore aux premières et aux plus belles heures du rêve. Il a fallu l'expérience des années pour lui faire trouver les accens impétueux et désabusés avec lesquels Lavinia s'écrie : « Je hais tous les hommes, je hais les engagemens éternels, les promesses, les projets, l'avenir arrangé à l'avance par des contrats et des marchés dont le destin se rit toujours. Je n'aime plus que les voyages, la rêverie, la solitude, le bruit du monde pour le traverser et en rire, puis la poésie pour supporter le passé, et Dieu pour espérer l'avenir. »

Au surplus, quelques fragmens de son journal (car, dans cette première et solennelle crise de sa vie, il vaut mieux la laisser parler elle-même) vont nous montrer au milieu de quelles souffrances et de quelles difficultés elle se débattait. Ce sont des réflexions sur le mariage, qui prenaient en quelque sorte sous sa plume la forme de pensées :

« Le mariage est beau pour les amans et utile pour les saints. En dehors des saints et des amans, il y a une foule d'esprits ordinaires et de cœurs paisibles qui ne connaissent pas l'amour et qui ne peuvent pas atteindre à la sainteté.

« Le mariage est le but suprême de l'amour. Quand l'amour n'y est plus ou n'y est pas, reste le sacrifice.

« Il n'y a peut-être pas de milieu entre la puissance des grandes âmes qui fait la sainteté et le commode hébètement des petits esprits qui fait l'imbécillité... Si fait, il y a un milieu... le désespoir. »

La situation conjugale que trahit l'amertume de ces réflexions

ne pouvait durer éternellement. Aussi rien d'étonnant qu'après six années d'une existence où rien ne lui fut épargné en fait de tracasseries, de difficultés et d'affronts, sans autre consolation « que l'entretien avec un être absent auquel elle reportait toutes ses réflexions, toutes ses rêveries, toutes ses humbles vertus, tout son platonique enthousiasme, et qu'elle parait de toutes les perfections que ne comporte pas la nature humaine, » elle ait fait avec son mari le singulier arrangement que voici : moyennant une subvention de 250 francs par mois et à la condition que sous aucun prétexte il ne lui fût rien demandé au-delà, M. Dudevant l'autorisait à aller s'établir à Paris avec sa fille pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois il consentait à la recevoir à Nohant, jusqu'à ce que leur fils Maurice entrât au collége. L'acquiescement que donna son mari à cette combinaison étrange fut accueilli par elle comme une délivrance. Pour la seconde fois elle quitta Nohant, sans qu'il se mêlât cette fois aucune poésie ni aucun regret à la tristesse de ses souvenirs, et elle s'établit au commencement de l'année 1831 dans un petit appartement situé quai Saint-Michel, au troisième étage.

Les railleries et les prédictions peu encourageantes n'avaient point fait défaut, comme on peut le penser, à la hardie voyageuse qui s'envolait ainsi du toit sous lequel s'était écoulée sa jeunesse pour aller se blottir sous l'abri d'une mansarde parisienne. « Tu prétends vivre à Paris avec une enfant, moyennant 250 francs par mois, lui disait son frère, toi qui ne sais pas seulement ce que coûte un poulet : cela est trop risible. » Elle tint bon cependant dans l'accomplissement d'un dessein au succès duquel elle attachait le salut de sa propre dignité. Mais les débuts furent rudes, et la question de toilette devint tout de suite une grosse difficulté : « Mes fines chaussures craquaient en deux jours, les socques me faisaient tomber ; je ne savais pas relever ma robe. J'étais crottée, fatiguée, enrhumée, et je voyais chaussures et vêtemens, sans compter les petits chapeaux de velours arrosés par les gouttières, s'en aller en ruine avec une rapidité effrayante. » Ce furent, assure-t-elle, ces difficultés qui la déterminèrent à reprendre le costume d'homme qu'elle avait porté dans sa première jeunesse pour arpenter plus à l'aise les plaines du Berry. En voyant la vie libre et facile que menaient à Paris quelques-uns de ses compatriotes berrichons, De Latouche, Jules Sandeau, Félix Pyat, d'autres encore, elle avait pensé que, si elle pouvait revêtir leur costume et se faire passer pour un étudiant de première année, elle pourrait goûter des mêmes plaisirs à aussi peu de frais. Ainsi pensé, ainsi fait, et, grâce à ce déguisement, elle put s'associer à l'existence un

peu bohème de ses amis, prendre avec eux ses repas chez Pinson, le restaurateur des gens de lettres, se mêler à la foule qui se ruait aux premières représentations des drames romantiques, souper aux *Vendanges de Bourgogne* avec Deburau et parcourir en bande joyeuse les rues du quartier latin en faisant aux bourgeois des farces nocturnes. Elle avait à cette époque vingt-huit ans, et on ne peut s'empêcher de regretter qu'aucun peintre ne nous l'ait représentée à cet âge du plein développement de la beauté. Le charmant portrait de Delacroix est postérieur de quelques années, et la gravure si connue de Calamatta nous la fait voir déjà un peu épaissie et avec un certain air pompeux de femme de lettres sous lequel on a peine à retrouver le premier épanouissement de la grâce et de la séduction. Brune, petite, bien prise dans ses vêtemens d'homme, le nez un peu fort, le teint olivâtre, elle ne fut jamais cependant d'une beauté régulière, et sa physionomie étrange pouvait plaire ou déplaire. Ainsi s'explique (et peut-être aussi par la tournure d'esprit si différente des deux hommes) ce double jugement si différent porté sur elle par Mérimée et par Alfred de Musset, à cette même époque de sa vie : « Je l'ai connue, disait Mérimée, maigre comme un clou et noire comme une taupe. » — « C'était, disait Alfred de Musset, une petite créole, pâle, avec de grands yeux noirs. »

Quelle que fût l'économie de ce nouveau genre de vie, les 250 francs par mois n'y purent cependant suffire, et elle dut aviser aux moyens de suppléer à l'exiguïté de cette pension. Au temps de ses tristesses de Nohant, elle s'était plus d'une fois demandé au prix de quel travail elle pourrait acheter son indépendance, et avait essayé sans succès son adresse dans différens métiers : des traductions, c'était trop long ; des portraits au crayon et à l'aquarelle, elle saisissait bien la ressemblance, mais cela manquait d'originalité ; la couture, elle ne voyait pas assez bien et apprit que cela lui rapporterait seulement 10 sous par jour ; des peintures sur bois, la matière première revenait bien cher. Faute de mieux, elle essaya d'écrire, et comme elle avait reconnu qu'elle écrivait vite, facilement, longtemps sans se fatiguer, que ses idées engourdies dans son cerveau s'éveillaient et s'enchaînaient par la déduction au courant de la plume, ce fut assez naturellement qu'arrivée aux prises avec le besoin, elle se tourna vers la littérature « comme étant de tous les petits travaux dont elle était capable celui qui lui offrait le plus de chances de succès comme métier et comme gagne-pain. » Cette résolution reçut peu d'encouragement parmi les relations qu'elle avait nouées ou conservées à Paris. « Est-il vrai, lui demanda la baronne Dudevant, belle-mère de son mari, que vous ayez l'intention d'écrire des livres? — Oui, madame. — C'est bel

et bon, mais j'espère que vous ne mettrez pas le nom que je porte sur des *couvertures de livres imprimées*. — Oh! certainement non, madame. » Il n'y eut pas entre elles d'autres explications. Un vieux faiseur de romans auquel on l'avait adressée lui dit d'un ton doctoral en présence de sa jeune femme : « Croyez-moi, ne faites pas de livres; faites des enfans. » A quoi elle répondit : « Ma foi, monsieur, faites-en vous-même si vous pouvez, » et elle sortit en lui fermant la porte au nez. Voici, d'un autre côté, comment l'encourageait Latouche : « Ne vous faites pas d'illusions, la littérature est une ressource illusoire. Moi qui vous parle, malgré toute la supériorité de ma barbe, je n'en tire pas 1,500 francs par an, l'un dans l'autre. » Cependant il ouvrit ou crut ouvrir la voie à sa jeune compatriote en l'attachant avec Félix Pyat et Jules Sandeau à la rédaction du *Figaro*, qu'il venait d'acheter. Assise à une petite table auprès de la cheminée, Latouche lui jetait un sujet avec un petit bout de papier où il fallait le faire tenir. Elle y travaillait de son mieux, et y réussissait généralement assez mal. Mérimée assurait (ce que je ne trouve point dans l'*Histoire de ma vie*) qu'elle n'était payée qu'à raison de 1 sou la ligne, mais que, si elle pouvait à la fin de l'article attraper un bon mot ou un trait d'esprit, ce trait lui était payé 5 sous en plus. Ce n'était pas là le moyen de vivre ni surtout d'arriver à la gloire. Une heureuse rencontre acheva ce que la camaraderie berrichonne avait commencé.

L'auteur de *Mariana* n'était point encore à cette époque le romancier élégant qui a signé de son nom tant d'œuvres fines et charmantes. Il n'était qu'un apprenti littéraire travaillant au *Figaro* avec sa jeune compatriote sous la direction de Latouche, et n'ayant sur elle d'autre supériorité que cette supériorité de la barbe si naïvement proclamée par leur commun patron. Les deux collaborateurs de Latouche, s'étant sentis attirés l'un vers l'autre par quelque sympathie, formèrent le dessein d'associer leur inexpérience; mais quel nom prendraient-ils? Latouche, consulté, conseilla celui de *Jules Sand*, pensant peut-être qu'une parenté présumée de l'auteur avec l'assassin de Kotzebue donnerait à l'ouvrage quelque débit. Le premier fruit de cette collaboration fut une nouvelle intitulée *la Prima Donna*, insérée non sans peine dans la *Revue de Paris*, puis un roman en cinq volumes : *Rose et Blanche*, dont la seconde édition surtout fut remaniée par M. Jules Sandeau. Cet ouvrage est devenu aujourd'hui assez rare, et, soit dédain, soit scrupule de délicatesse, n'a pas plus été réimprimé dans la collection des œuvres de Jules Sandeau que dans celle des œuvres de George Sand. Il faut cependant que l'œuvre commune ne fût pas sans valeur pour qu'un éditeur intelligent, dont le nom mérite d'être tiré

de l'oubli, Ernest Dupuy, soit venu frapper à la porte de *Jules Sand* pour lui demander un nouveau roman; mais le temps de la collaboration était passé. N'est-ce pas vers ce temps que l'auteur des *Lettres d'un Voyageur* se reportait avec regret quelques années plus tard dans cette page triste et modeste : « Il m'importe peu de vieillir, il m'importerait beaucoup de ne pas vieillir seul; mais je n'ai pas rencontré l'être avec lequel j'aurais voulu vivre et mourir, ou, si je l'ai rencontré, je n'ai pas su le garder. Il y avait un bon artiste qu'on appelait Watelet, qui gravait à l'eau-forte mieux qu'aucun autre homme de son temps. Il aima Marguerite Lecomte et lui apprit à graver l'eau-forte aussi bien que lui. Elle quitta son mari, ses biens et son pays pour aller vivre avec Watelet. Le monde les maudit, puis, comme ils étaient pauvres et modestes, on les oublia. Quarante ans après, on découvrit aux environs de Paris, dans une maisonnette appelée Moulin-Joli, un vieux homme qui gravait à l'eau-forte, et une vieille femme qu'il appelait sa meunière et qui gravait à l'eau-forte, assise à la même table... Le dernier dessin qu'ils gravèrent représentait le Moulin-Joli, la maison de Marguerite. Il est encadré dans ma chambre, au-dessus d'un portrait dont personne ici n'a vu l'original. Pendant un an, l'être qui m'a donné ce portrait s'est assis avec moi toutes les nuits à une petite table, et il a vécu du même travail que moi. Au lever du jour, nous nous consultions sur notre œuvre, et nous soupions à la même table tout en causant d'art, de sentiment et d'avenir. L'avenir nous a manqué de parole. Prie pour moi, ô Marguerite Lecomte! »

Des contemporains ont vu dans ce passage une réminiscence, entre autres M. de Loménie, l'*Homme de rien*, devenu un académicien de beaucoup de savoir et d'esprit, qui a dessiné autrefois dans la *Galerie des contemporains illustres* le portrait de George Sand. Quoi qu'il en soit des regrets que cette collaboration pouvait laisser dans le souvenir de celle qui avait écrit la moitié de *Rose et Blanche*, elle était déjà en mesure de satisfaire seule aux demandes de l'éditeur Dupuy. Pour y répondre, elle n'eut qu'à prendre dans un tiroir le manuscrit d'un roman qu'elle avait composé pendant les intervalles périodiques de ses séjours à Nohant, où elle continuait d'aller tous les trois mois. C'était là seulement, dans cette absence de toute agitation, dans cette solitude morale, loin de la vie fiévreuse de Paris, « le nez dans une armoire qui lui servait de bureau, » qu'elle pouvait recueillir ses impressions, écouter les voix qui parlaient en elle et traduire par la bouche d'un autre tout ce qu'elle avait ressenti. L'œuvre était donc à elle, bien à elle, et son ancien collaborateur ne pouvait et n'y voulait prétendre aucune part. Mais auquel des deux auteurs de *Rose et Blanche* reviendrait

le droit à la propriété du pseudonyme auquel le libraire tenait essentiellement pour assurer le succès d'une publication nouvelle? Latouche, choisi comme arbitre de cette liquidation, trancha la difficulté par un jugement digne de Salomon. Il prononça qu'à l'un reviendrait le prénom de Jules, à l'autre le nom de Sand auquel elle ajouterait tel prénom qu'elle voudrait, et ce fut en vertu de cette sentence équitable qu'au mois d'avril 1832 le roman d'*Indiana* parut sous le nom de George Sand. « On m'a baptisée, disait-elle plus tard, obscure et insouciante, entre le manuscrit d'*Indiana*, qui était alors tout mon avenir, et un billet de mille francs qui était toute ma fortune. Ce fut un contrat, un nouveau mariage entre le pauvre apprenti poète que j'étais et l'humble muse qui m'avait consolée dans mes peines. Dieu me garde de rien déranger à ce que j'ai laissé faire à la destinée... » De ce contrat, de ce mariage, une personne nouvelle est née, et c'est à l'étudier que je m'appliquerai désormais. Ce n'est plus d'Aurore Dupin, ce n'est plus de la baronne Casimir Dudevant, c'est de George Sand que j'aurai à parler, c'est-à-dire de l'immortel auteur de tant d'œuvres dont le nom est dans toutes les bouches. J'ai cherché jusqu'à présent dans la race, dans l'éducation, dans les rêves de la jeune fille, dans les épreuves de la femme, l'explication des métamorphoses de l'âme et les origines du talent. J'aurai cependant la franchise d'avouer qu'ainsi et volontairement restreintes les recherches ne sont pas complètes. Lorsque Latouche voulait la détourner d'écrire des romans, il lui disait avec vérité : « Le roman c'est la vie racontée avec art. Vous êtes une nature d'artiste, mais vous ignorez la réalité; vous êtes trop dans le rêve. Patientez avec le temps et l'expérience, et soyez tranquille, ces deux tristes conseillers viendront assez vite. Laissez-vous enseigner par la destinée, et tâchez de rester poète. » Peut-être à l'époque où Latouche lui donnait ce judicieux conseil avait-elle déjà fait avec la réalité une connaissance plus intime qu'il ne supposait. En tout cas, les enseignemens de la destinée ne lui ont pas fait défaut par la suite, et l'expérience orageuse de la femme a murmuré plus d'un conseil et soufflé plus d'une inspiration à l'oreille de l'artiste. Mais ce sont ces conseils et ces inspirations que je ne me permettrai pas de rechercher. J'abandonne l'histoire de sa vie à l'époque où le récit qu'elle nous en a laissé elle-même présente de plus en plus des lacunes qu'il serait trop facile de combler, et c'est le développement, la nature, l'influence de son génie, qui feront l'objet d'une prochaine étude.

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

L'IDÉE MODERNE DU DROIT

EN FRANCE

I.

LES ORIGINES DE L'IDÉE NOUVELLE DU DROIT DANS L'ESPRIT NATIONAL ET LA PHILOSOPHIE NATIONALE.

I. Henri Taine. *Les Origines de la France contemporaine. L'ancien régime.* — II. Paul Janet. *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale. — Philosophie de la révolution française. — La Morale.* — III. Renouvier. *Science de la morale.* — IV. P.-J. Proudhon. *La Justice dans la révolution et dans l'église.*

La plupart des historiens et des philosophes, ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne comme ceux de la France, ont constaté au premier rang, dans le pays de la révolution et du suffrage universel, l'ambition de renouveler l'ordre civil et politique en le fondant sur la pure justice; tous ont accordé à la France une sorte de vocation historique pour l'établissement d'un règne du droit. Un des plus grands ennemis des « droits de l'homme, » un des écrivains les plus hostiles à nos gloires et à nos idées révolutionnaires, Joseph de Maistre reconnaissait cependant que la France « exerce sur les nations une puissance d'un genre particulier » qui, ayant surtout pour objet les problèmes de droit, les questions politiques ou sociales, peut s'appeler « une réelle magistrature. » Un historien bien connu de l'Allemagne, un de ceux qui récemment n'ont pas épargné les injures à notre pays, avait représenté jadis la France comme « ayant reçu la mission de réviser, d'époque en époque, les grandes lois de la vie européenne et les institutions de droit civil ou politique qu'elle avait d'abord elle-même con-

tribué à faire prévaloir autour d'elle. » Cette mission traditionnelle qu'on accorde à la France, si elle pouvait s'accomplir jusqu'au bout, ne ferait d'elle rien moins que la législatrice des nations modernes, sans cesse en quête d'une meilleure expression de la justice. Toujours est-il que ce rôle d'initiation au droit a fait jusqu'à présent l'originalité de notre histoire. Il a fait aussi celle de notre philosophie depuis cent ans. Si les grands systèmes métaphysiques sur l'univers, auxquels s'étaient déjà élevés en France les Diderot, les d'Alembert, les d'Holbach, ont été surtout développés en notre siècle par l'Allemagne et tout récemment par l'Angleterre, en revanche les grandes conceptions sociales, — plus propres encore selon nous à faire comprendre le vrai sens de l'univers lui-même, — ont pris naissance dans notre pays avec une exubérante fécondité. Quelle efflorescence d'idées et de théories en France, depuis un siècle, sur le fondement du droit et sur toutes ses applications : rénovation sociale, politique et religieuse, droit de propriété, droit des époux dans la famille, droit des citoyens dans l'état! Théories tantôt profondes, tantôt étranges et parfois monstrueuses, car l'esprit humain, comme la nature, ne peut être vraiment fécond sans enfanter aussi des monstres. Dans l'art, le romantisme aurait-il tout renouvelé, si sa hardiesse n'avait mêlé à la vérité quelque extravagance, et faut-il s'étonner que la science sociale ait eu aussi dans notre pays son romantisme? Sans doute, de même que la France eut pour elle dans cet ordre de recherches le principal honneur, elle a eu aussi le principal danger, celui de voir les théories originales dégénérer en utopies, les utopies en violences; mais il faut se désintéresser d'inconvéniens pratiques qui font encore souffrir la génération présente, en considérant les services spéculatifs rendus par notre pays à l'humanité entière : il est des souffrances généreuses et fécondes qui valent mieux que le repos égoïste où s'endorment certaines nations. Pour les peuples encore plus que pour les individus, penser et chercher, c'est souffrir : *Quæsivit lucem, ingemuitque.*

Dans deux précédentes études, nous avons examiné comment l'Allemagne et l'Angleterre conçoivent le fondement du droit, comment elles font reposer l'ordre social, l'une sur une savante organisation des forces, l'autre sur une habile fusion des intérêts; nous avons essayé à ce propos d'esquisser la physionomie propre à ces deux nations, afin de faire comprendre comment l'instinct populaire s'accorde avec les spéculations des philosophes (1). Nous nous proposons de faire pour la France une série de recherches

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1874, *le Droit, la force et le génie d'après les écoles allemandes contemporaines*, et, dans la *Revue* du 15 avril 1875, *le Droit et l'intérêt d'après l'école anglaise contemporaine.*

analogues, mais plus développées. Aujourd'hui nous voulons faire voir d'abord comment une idée nouvelle du droit est née dans l'esprit français, puis comment elle s'est développée chez nos philosophes. Ainsi nous aurons déterminé l'état actuel du problème avant d'entrer pour notre propre compte dans l'examen de ce problème lui-même.

I.

Toute grande nation a son génie distinct de l'esprit des individus; c'est ce qui fait son unité et lui donne sa force. Que ce génie s'oublie lui-même et s'affaisse, la nation semble prête à se dissoudre; qu'il se retrouve et se ranime, la nation tout à l'heure abattue se redresse et marche. Cette âme commune à chaque nation est, comme on sait, l'objet d'une science nouvelle que les Allemands appellent la psychologie des peuples. Tandis que des contrées voisines, mettant cette science en pratique, se complaisent à réduire en formules leur esprit national, pour l'ériger ensuite en une sorte de loi et de droit supérieur à tout, il convient aux Français de se souvenir aussi d'eux-mêmes, non pour s'élever ni se rabaisser systématiquement comme ils le font parfois, mais pour reprendre, avec la conscience de leur vrai caractère, la pleine possession de l'idée qui a fait et peut faire encore leur vitalité dans l'histoire. Une telle étude, outre qu'elle est nécessaire pour faire comprendre le développement de notre philosophie du droit, n'est pas sans résultats pratiques. Que doit être en effet la législation d'un peuple, que doit être sa constitution politique pour avoir chance de vie, sinon l'exacte expression du génie national?

Rappelons d'abord en quelques mots les causes bien connues qui ont contribué à former notre caractère : le climat, le tempérament, surtout la race et la tradition historique. La situation géographique de la France, moyenne entre le nord et le midi, entre tous les types de climat et de végétation, dont elle réunit les productions principales depuis le sapin jusqu'à l'oranger, paraît propre au développement d'un esprit moins étroitement national, moins exclusif, accessible à des influences plus variées et plus générales. Ajoutez-y un genre de tempérament également intermédiaire entre les extrêmes, plutôt nerveux et sanguin que lymphatique et bilieux, où le sérieux du nord est compensé par la vivacité et la passion des pays aimés du soleil, où l'équilibre humain mieux réalisé montre plus d'harmonie; tempérament équitable, pourrait-on dire, qui tend à maintenir l'égalité entre les différentes facultés humaines et à faire à chacune sa part selon une sorte de justice naturelle; caractère à la fois ardent et mesuré qui permet difficilement à la passion, au caprice et à l'er-

centricité individuels de choquer la raison générale, qui voudrait imposer à toutes choses la règle, la convenance, l'élégance, et qui, quoique avide de nouveauté, s'efforce cependant de rester fidèle au « bon sens » et au « bon goût. » Un esprit plus large et en quelque sorte *plus* humain, voilà donc ce que ces deux premières influences tendaient à développer dans notre pays; mais, si nous voulons mieux nous rendre compte de notre physionomie nationale, il faut se rappeler les facultés natives de la race, tant de fois remarquées par les historiens. Quand nos voisins d'outre-Rhin remontent volontiers jusqu'à l'Inde et plus haut encore pour chercher les origines de leur « mission germanique, » il est permis de remonter jusqu'aux Gaulois pour signaler chez eux un instinct de justice, une sorte d'esprit juridique dont fut frappée l'antiquité même. Qui ne connaît le portrait fait par Strabon de la race gauloise, où il est déjà dit que nos ancêtres prenaient volontiers en main la cause de ceux qui subissent une injustice, τοῖς ἀδικεῖσθαι δοκοῦσι? Selon César, les Gaulois se gardaient de confondre le droit et les lois, *jus et leges*; selon Strabon, les druides accordaient déjà une grande place dans leurs enseignemens au droit et aux lois, « instruisant d'abord leurs élèves sur le droit naturel, puis sur les constitutions et les lois particulières des états (1). »

Il suffit de se rappeler notre véritable tradition historique pour reconnaître que la Gaule devenue France demeura fidèle, par ses qualités comme par ses défauts, au génie héréditaire de sa race. L'histoire est une sorte de biographie des nations qui ne fait que développer à travers le temps leur type psychologique, comme la biographie individuelle montre en action le caractère d'un individu. De très bonne heure la Gaule embrassa le christianisme, doctrine

(1) On a aussi noté bien des fois cet instinct de fraternité qui faisait considérer à nos ancêtres comme un honneur par excellence le sacrifice de soi à autrui. Déjà ils donnaient le nom même de fraternité, *brodeurde,* aux associations où de jeunes guerriers, s'attachant à quelque chevalier en renom, s'imposaient un dévoûment absolu à sa personne dans la vie et dans la mort, « montant sur le bûcher, disent Polybe et César, en même temps que celui qui les avait aimés. » Enfin, à cet instinct de fraternité se joignait un certain sentiment d'égalité qui comblait parfois les distances entre les classes et les sexes, qui permettait à l'esclave ou à la femme d'entrer par libre adoption dans le collége des druides, à la jeune fille de choisir librement son époux, à l'épouse d'avoir une personnalité libre, une propriété, une part dans l'administration des biens communs; premier pressentiment de la famille telle que notre droit l'a instituée en France. Ces sentimens égalitaires avaient leur origine dans un amour déjà vif de la liberté, joint à une idée encore vague de la valeur inhérente à la personne humaine. La manifestation la plus frappante de cette idée est la vivacité de la foi gauloise à l'immortalité personnelle. La Gaule croyait que les personnes et les affections ont un prix trop inestimable pour ne pas survivre à la mort même : la mort n'est que « le milieu d'une longue vie. » Les anciens, on le sait, reviennent sans cesse sur la force et l'importance de cette croyance, qui entraînait dans la pratique un mépris de la mort et un courage indomptables : *Non paventi funera Galliæ.*

de justice et de fraternité. Plus tard, si la chevalerie se développa surtout en France et y jeta tout son éclat, c'est que les chevaliers, se devant tout entiers à ceux qui ne pouvaient eux-mêmes défendre leur droit, aux misérables, aux orphelins, aux femmes, personnifiaient avec le courage une tradition de générosité et de dévoûment à la justice. Si les souverains de France, plus que tous les autres au milieu du despotisme universel, se prétendaient le « recours des opprimés » et « les justiciers suprêmes (1), » c'est sans doute qu'aux yeux du peuple français le plus noble usage de la puissance fut toujours la protection du droit des faibles. Si c'est de France que partit pour entraîner l'Europe à sa suite la généreuse folie des croisades, prêchée d'abord au peuple par un homme du peuple, puis gagnant les seigneurs et les rois, c'est qu'il s'agissait là encore de porter aide à des frères lésés dans leur croyance, dans leur liberté, dans leur droit. Si la France menacée elle-même par les Anglais trouva en son sein pour se défendre non-seulement des héros, comme tous les autres peuples, mais des héroïnes dont la figure à la fois douce et forte est sans analogue dans l'histoire des autres nations, c'est que sur la terre de Jeanne d'Arc, comme dans la Gaule antique, l'honneur traditionnel de se dévouer pour la justice n'était pas plus refusé à la femme qu'à l'homme, et que nul n'était exclu de cette jouissance suprême : l'héroïsme se sacrifiant au droit. Dans notre siècle enfin l'histoire nous montre, par des faits plus rapprochés, une nation qui a toujours ressenti les injustices souffertes par les autres nations autant et plus que celles dont elle souffrait elle-même, un pays où la foule se passionnait moins pour ses propres affaires que pour les droits de la Pologne, de la Grèce, de l'Irlande, de la Vénétie opprimées : les autres peuples le savent bien, et, quand ils ont eu besoin de sympathie vraie ou de secours désintéressés, ce n'est pas vers l'Angleterre ni vers l'Allemagne qu'ils se sont tournés de préférence ; c'est vers le pays qui le premier proclama non-seulement les droits de l'homme, mais les droits des nations. La vraie tradition de la France est dans cette préoccupation de la justice pour tous, souvent poussée jusqu'à l'oubli de soi-même et de ses intérêts légitimes ; le caractère original de son histoire, intermédiaire entre le monde gréco-romain et le monde anglo-germanique, la seule mêlée à l'histoire de toutes les grandes nations, la seule qui forme ainsi un ensemble complet et un, consiste dans cette part prépondérante prise au développement de l'humanité moderne, dans cette initiation progressive des autres peuples à l'idée d'un droit nouveau.

(1) Voyez, dans *l'Ancien régime* de M. Taine, le chapitre consacré à expliquer les privilèges des seigneurs et du roi, p. 14 et suiv.

Passons maintenant des causes qui ont influé sur la formation de notre caractère national à l'analyse psychologique de ce caractère lui-même; nous verrons que nos facultés maîtresses peuvent se déduire l'une de l'autre et forment un système analogue à un organisme.

II.

Chez les peuples comme chez les individus, ce qui fait surtout le caractère, c'est cette faculté dominatrice de la conduite, la volonté. Pour apprécier à sa juste valeur la volonté d'un peuple, il faut examiner successivement trois choses : son degré de force, son objet habituel, ses moyens d'action. Or, à considérer d'abord la force vive de la volonté indépendamment de son objet, le peuple anglais offre au psychologue plus de ténacité et de patience, l'Allemand une énergie plus âpre, le Français plus de spontanéité et plus d'élan. Tous les observateurs ont placé parmi les traits caractéristiques des Français l'enthousiasme, et l'enthousiasme n'est que l'élan spontané de la volonté vers un idéal qui la passionne. En France, c'est surtout l'idéal social et politique qui nous a passionnés. « La France est la terre de l'enthousiasme, » disait Kant dans ses pages sur les caractères des divers peuples ; Mme de Staël finissait son livre *de l'Allemagne* par l'apostrophe bien connue : « O France, si jamais l'enthousiasme s'éteignait sur votre sol,... » apostrophe que la censure impériale se hâta de retrancher, comme si le despotisme sentait qu'au fond l'enthousiasme du mieux est pour l'âme d'un peuple la liberté première et le germe fécond de toutes les autres libertés. Stuart Mill, dans ses *Mémoires*, note aussi l'enthousiasme au nombre de ces qualités par lesquelles l'élévation du génie français contraste avec le terre-à-terre parfois servile du positivisme anglais (1). L'enthousiasme manifeste chez une nation l'affranchissement des préoccupations inférieures et des soucis matériels, par conséquent la liberté de l'esprit. Il ne faut pas le confondre avec cette simple ardeur de passion, avec cette chaleur de sang que certains peuples méridionaux montrent à la poursuite de ce qu'ils convoitent, aussi bien de choses inférieures et brutales que d'objets supérieurs et nobles. La France a eu, elle aussi, ses heures de passion aveugle, mais tout autre est l'enthousiasme proprement dit, dont elle a plus d'une fois donné l'exemple, et auquel elle a dû tantôt de si justes réformes, tantôt de si fâcheuses décep-

(1) Henri Heine, voyant avec raison dans Paris le cœur même de la France, saluait en cette ville « la ville de l'égalité, de l'enthousiasme et du martyre, la ville rédemptrice qui a déjà tant souffert pour la délivrance temporelle de l'humanité. » (*La France.*)

tions. On y trouve sans doute un mouvement du cœur en même temps qu'un élan de la volonté; mais c'est la pensée qui transporte la volonté et émeut le cœur, c'est dans la raison concevant le beau ou le juste que l'enthousiasme vrai a son origine : flamme intellectuelle, lumineuse pour elle-même et pour les autres, parce qu'elle est idée en même temps qu'amour.

Aussi, pour estimer à son prix la volonté d'un peuple, il ne faut pas la considérer seulement en elle-même, dans son énergie propre; il faut envisager surtout l'objet qu'habituellement elle se propose. A ce second point de vue, la nation française nous offre un caractère vraiment distinctif : chez elle, aux beaux jours de son histoire, l'objet de la volonté se confond avec l'objet de la raison même, car c'est pour les idées générales et universelles qu'elle se passionne. Dans notre pays, on ne veut pas seulement la liberté et les droits des Français, mais « les droits de l'homme; » notre raison tend toujours à généraliser l'objet de notre volonté. Le trait caractéristique de notre physionomie nationale est donc l'union de ces deux choses à première vue si opposées : l'esprit enthousiaste et l'esprit rationaliste. Que de fois ne nous a-t-on pas reproché, avec les Anglais et aussi avec M. Taine, l'amour et la manie de généraliser! L'idée de l'utile et celle de la puissance, dont s'éprend plus volontiers l'empirisme des autres peuples, n'ont point ce caractère universel; mais le génie français, à tort ou à raison, se représente toujours la justice sous l'idée d'infinité. Quels que soient les excès de cette tendance, il faut du moins reconnaître qu'une volonté générale est par cela même généreuse. C'est ce qui explique chez le peuple français, par une conséquence nécessaire, cette faculté de désintéressement qui a frappé tous les historiens, tous les psychologues. Stuart Mill y voit la principale noblesse de notre caractère; M. Spencer, plus fidèle que Stuart Mill à Bentham, nous en fait un sujet de reproche; Fichte, sur ce point, nous avait donné jadis comme exemple à ses compatriotes; les écrivains plus récens qui ont traité de la « psychologie des peuples, » Geist, Lazarus, constatent chez nous le même penchant à se détacher de soi au profit d'une conception universelle, parfois d'un *être de raison*. Une telle tendance n'a pas peu contribué, dans les derniers siècles, au développement de cet « esprit classique » pour lequel M. Taine s'est montré si sévère, et où il trouve une des explications principales de la révolution française. Il faudrait se garder de pousser à l'excès la pensée de M. Taine et de ne voir dans l'élan révolutionnaire qu'un amour classique de la généralité, de l'abstraction, de la symétrie rationnelle : pour rendre compte d'un tel bouleversement social, les habitudes classiques seraient une raison trop extérieure et trop superficielle. Au reste, l'amour de ce

qui est général et applicable à l'humanité entière nous paraît avoir eu lui-même pour principe au XVIIIe siècle une vive intuition et un amour bien entendu de la liberté. Il est déraisonnable en effet d'aimer la liberté pour soi seul, parce qu'on ne peut, dans une société où tous sont solidaires, avoir une liberté vraie, complète, absolue, si les autres ne l'ont pas, s'ils ne sont pas sous ce rapport nos *égaux*. Supposez par exemple qu'une seule nation du globe adopte et pratique toutes les règles qui assurent la liberté du travail, de l'échange, de l'association; si ces règles n'existent pas pour les autres peuples, ne se produira-t-il pas à la fin des combinaisons économiques capables d'empêcher le résultat voulu et de se retourner contre la liberté même? Les rapports des citoyens entre eux dans chaque nation impliquent une semblable solidarité: la liberté du capital, par exemple, ne va pas sans celle du travail, et réciproquement. En un mot, dans notre siècle, l'indépendance des uns est liée à celle des autres. On ne le croyait pas autrefois, on le démontre aujourd'hui. Comment donc reprocher à la France d'avoir eu, comme de prime-saut, une idée plus juste que les autres nations de cette universalité qui doit appartenir à la liberté? Comment reprocher à la France d'avoir compris que les droits de l'homme *français* ne peuvent exister sans les droits de l'homme *en général?* La liberté doit s'aimer pour les autres comme pour elle-même: c'est ainsi qu'elle acquiert une portée universelle comme la raison; c'est ainsi qu'elle devient *égalité*.

Le désintéressement de la volonté, l'absence de vues personnelles et exclusives fut le caractère le plus original de cette révolution française où se fit jour le génie de la France. De là cette libérale nuit du 4 août, où tous les corps de la nation, tiers-état, clergé, noblesse, se dépouillèrent eux-mêmes au nom du droit de leurs priviléges, sous l'influence d'un enthousiasme de liberté assez puissant pour que l'égoïsme de tel ou tel membre de l'assemblée se perdît dans le désintéressement général. M. de Sybel lui-même, l'injuste historien de la révolution française, a dû rendre hommage à cet acte d'abnégation d'une assemblée où soufflait véritablement l'esprit de la nation entière: « C'est pour toujours, dit-il, que l'assemblée française a conquis dans la nuit du 4 août la liberté du travail et l'égalité des droits (1). » M. Renan, qui n'est pas d'ailleurs sans quelque faible pour l'esprit germanique, dit en comparant l'Allemagne et la France: « L'Allemagne ne fait pas de choses désintéressées pour le reste du monde;... les droits de l'homme sont bien aussi quelque chose; or c'est notre XVIIIe siècle et notre ré-

(1) *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, trad. de Mlle Bosquet.

volution qui les ont fondés (1). » — « Les révolutions protestantes, remarque aussi avec raison M. Janet dans sa *Philosophie de la révolution française*, étaient plutôt des révolutions locales; celle d'Amérique seule a déjà un caractère plus général et plus abstrait; cela tient aux mêmes causes que pour la révolution française : elle a, aussi bien que celle-là, reçu l'empreinte de l'esprit du XVIIIe siècle, et il ne faut pas d'ailleurs séparer l'une de l'autre, la France étant pour moitié dans le succès de la révolution américaine. » Malgré ces ressemblances mêmes, nous croyons qu'il y a entre l'esprit américain et l'esprit français des différences encore plus profondes qui se sont manifestées dans les deux révolutions. On sait le rôle qu'ont joué les affaires d'impôt, la question du thé, dans l'insurrection des États-Unis. Et quel contraste dans la manière de procéder chez les deux peuples, quand il s'agit d'inscrire les droits des citoyens en tête des constitutions! La méthode américaine va chercher d'état en état les principes que chacun reconnaissait antérieurement pour son compte, on les résume, on les généralise comme on peut, on en construit enfin *a posteriori* la formule totale qu'acceptera la fédération, et où l'égalité, simple conséquence, se trouve assez maladroitement placée avant la liberté. Est-ce là la meilleure méthode? Ce n'est pas encore le moment de le juger; ce qui est certain, c'est que les Américains étaient et sont encore tout pénétrés de l'esprit purement empirique des Anglais, qui songe beaucoup plus à lui-même qu'à l'humanité. Les Anglais ne font pas des déclarations de droit, mais ce qu'ils appellent des *pétitions* (2). Les ouvriers mêmes, en Angleterre, quand ils demandent des réformes, s'en tiennent à eux, à leurs camarades, à leur atelier, à leur cité, et ne songent presque jamais à généraliser, à demander des réformes de principe : les questions demeurent donc pour eux locales au lieu de devenir, comme pour l'ouvrier français, non-seulement des questions sociales, mais même, plus généralement encore, *la question sociale*. Quant aux Allemands, ils n'ont pas montré non plus dans leurs essais d'indépendance le désintéressement de volonté, l'enthousiasme de raison qui, en dépit de ses abus, a élevé si haut la France. « Au sein de cette Allemagne philosophique et poétique,

(1) *La Réforme intellectuelle*, préface. Paris, 1872.

(2) Il y a du vrai dans ce que disait Henri Heine : « C'est dans le sens le plus étroit de l'esprit de corporation que le peuple anglais demande sa liberté, c'est-à-dire ses libertés accordées par chartes et priviléges; la liberté française, liberté faite pour le genre humain, liberté dont tout l'univers, les titres de la raison à la main, se mettra un jour en possession, est essentiellement et pour elle-même odieuse aux Anglais. Ceux-ci ne connaissent qu'une liberté anglaise, liberté anglo-historique, patentée à l'usage des sujets par sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, basée sur quelque vieille loi, par exemple du temps de la reine Anne. » (*La France*, p. 205.)

dit Heine, le peuple demeura encroûté dans la pensée la plus épaisse, et s'il se querellait quelquefois avec les autorités, il était toujours question de grossières réalités, de souffrances matérielles, d'impôts écrasans, de douanes, de dégâts de gibier, de péages, etc., etc.; pendant que dans la France pratique le peuple, élevé et dirigé par les écrivains, combattit beaucoup plus pour des intérêts intellectuels, pour des pensées philosophiques. » Ces témoignages d'observateurs si divers aboutissant à une même conclusion nous semblent justifier les paroles que, dans un mouvement de noble fierté, Michelet adressait aux détracteurs de notre patrie et qu'on pourrait de nouveau leur adresser aujourd'hui : « Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or et d'efforts de toute sorte pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel, et la vôtre, ô nations, toutes tant que vous êtes, l'entassement de vos sacrifices irait au genou d'un enfant (1). »

La guerre même, la guerre où se plaisaient nos ancêtres de Gaule, n'est vraiment populaire en France que si elle s'ennoblit de quelque idée désintéressée à soutenir, de quelque grande cause à défendre, honneur, liberté, droit. C'est un despote habile qui a dit avec profondeur : « La France est le seul pays qui fasse la guerre pour une idée, » et nos gouvernans le sentirent si bien qu'ils cachèrent toujours l'ambition de leur politique militaire sous quelque idée de dévoûment à la liberté commune, d'émancipation pour les peuples, de secours aux nations opprimées. Ils savaient que « l'âme du peuple » ne les suivrait pas s'ils ne l'entraînaient au nom de l'idée du droit.

C'est ce désintéressement de la volonté, produit lui-même par la généralité de son objet, qui explique à son tour aux yeux du psychologue le caractère en quelque sorte contagieux de notre esprit national, sa force communicative propre à se répandre rapidement de peuple à peuple. On vient de le voir, par cela même que nous voulons *universellement*, nous ne nous contentons pas de vouloir pour nous-mêmes, nous voulons aussi pour tous les autres, nous voulons une juste égalité; il nous reste d'ailleurs un peu du génie romain et stoïcien qui se traduisait toujours en lois. Nous nous faisons donc tous législateurs, et pour le genre humain, comme si nous étions déjà membres de la « république universelle, » comme si la formule célèbre de Kant sur le devoir et le droit, inspirée par Rousseau, était la traduction abstraite du procédé le plus familier aux Français : — Agis selon une règle qui puisse être érigée en loi pour tout être raisonnable et libre, de même que si tu étais à la

(1) *Le Peuple*, p. 71.

fois citoyen et législateur dans la société du genre humain. — Or la volonté a naturellement une puissance expansive et sympathique qui entraîne les autres volontés. La conséquence nécessaire de cette loi psychologique, c'est qu'en voulant pour les autres nous amenons les autres à vouloir comme nous-mêmes. Les peuples étrangers, reconnaissant chez nous des vues impersonnelles et valables pour eux comme pour nous, sentent que dans les questions politiques et sociales les affaires de la France sont les affaires du monde entier. De là le développement, de là aussi les succès et les excès de notre prosélytisme à la fois enthousiaste et raisonneur, qui ne peut se résoudre à limiter ni la portée ni l'application des vérités, qui veut en tout l'accord des conséquences avec les principes et l'extension de ces conséquences à toute la terre, qui enfin ne trouve sa satisfaction, son repos, la fin de son vouloir, que dans l'accord de chaque esprit avec tous les autres esprits, de chaque peuple avec tous les autres peuples, en un mot dans la fraternité universelle.

Cette influence, essentiellement démocratique et d'autant plus envahissante qu'elle est librement subie par les autres, faisait le désespoir de Joseph de Maistre, fougueux partisan de l'ancien régime : « Deux caractères particuliers vous distinguent de tous les peuples du monde, disait-il aux Français, l'esprit d'association et celui de prosélytisme. » Il nous appliquait le mot du prophète : « Chaque parole de ce peuple est une conjuration. » C'est que les Français, dit-il encore, ne peuvent vivre *isolés*. « Au moins, si vous n'agissiez que sur vous-mêmes, on vous laisserait faire; mais le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres est le trait le plus saillant de votre caractère. On pourrait dire que ce trait est vous-mêmes. Chaque peuple a sa mission, telle est la vôtre. La moindre opinion que vous lancez sur le monde est un bélier poussé par trente millions d'hommes... Force mystérieuse, mal expliquée jusqu'ici et non moins puissante pour le bien que pour le mal. » Si Joseph de Maistre ne s'expliquait pas cette force, c'est qu'il y voyait surtout une énergie de passion au lieu d'une expansion de la liberté et de la raison tout ensemble, — deux facultés qui sont les plus sociables parce qu'elles sont les plus humaines. Aussi n'a-t-il pas mis en lumière le trait nouveau et caractéristique du prosélytisme français, qui se déduit naturellement des facultés maîtresses de la nation : tandis qu'auparavant les religions seules avaient inspiré l'esprit de propagande à travers le monde, en France c'est l'idée du droit qui seule a le pouvoir de l'éveiller; il s'agit de répandre partout non plus des croyances au-dessus de la raison, mais des vérités de raison. A l'apostolat religieux, la France a substitué le prosélytisme social, ou, pour parler avec plus de précision encore, le prosélytisme républicain.

Ce qui augmente encore l'action du peuple français sur les autres peuples, c'est sa facilité à secouer les haines internationales, à se désintéresser des griefs traditionnels, à oublier le passé, à excepter les fils de la colère inspirée par les pères. Il est hostile par tempérament et par raison à l'idée de réversibilité, de solidarité entre les générations les plus lointaines; il repousse cette idée au nom de l'humanité comme au nom du droit; il admet difficilement le péché originel et les malédictions ou les rancunes nationales qui s'étendent jusqu'à la vingtième génération. Voyez les Allemands : ils nous reprochent encore ce qu'ils ont pu subir de notre part au temps de Louis XIV ou même au moyen âge, ils étendent l'anathème à la race entière, ils personnifient la race pour pouvoir la maudire, la haïr, l'exterminer. Henri Heine nous l'avait prédit : « Un jour viendra où on vous reprochera Conrad tué par le duc d'Anjou et où on vengera sa mort. » Le Français ne connaît point ces querelles érudites : préoccupé surtout des individus, il ne fait point volontiers retomber leurs fautes sur les nations et les races, il est prêt à sympathiser avec les fils de ses ennemis d'autrefois, pour peu qu'ils veuillent eux-mêmes se dégager des haines séculaires. Il a peine à comprendre que, sous prétexte de science et d'histoire, on veuille substituer une tradition de peuple, une rivalité de race au droit humain; il tient pour la responsabilité individuelle, conséquence de la liberté. La revanche qui après tout lui plaît le mieux, c'est d'amener les autres à vouloir ce qu'il veut lui-même.

Sans doute il ne suffit ni d'avoir une volonté ardente, ni de vouloir un objet élevé et universel, il faut encore pouvoir; c'est là un troisième point de vue où nous devons nous placer pour apprécier les caractères nationaux : nous devons les examiner à l'œuvre dans l'invention des moyens et dans les applications pratiques. Ceux qui ont la volonté l meilleure et la plus vive ne sont pas toujours ceux qui savent le mieux réussir; nous en avons été trop de fois un exemple. Cependant, sur ce terrain même des applications et des faits, malgré tant d'erreurs et de fautes, peut-on nier que l'esprit français n'ait souvent donné des preuves d'une volonté aussi efficace dans ses actes qu'enthousiaste dans ses inspirations? Après tout, nos idées du droit sont réellement passées dans nos codes et de là dans les codes des nations modernes; les Anglais mêmes ont donné à l'île de Ceylan notre code civil; les Italiens nous l'ont pris en entier. Il faut donc croire que le peuple français n'a pas été seulement un théoricien généreux, mais qu'il a eu aussi à sa manière un véritable génie pratique. Au reste il procède, dans l'application, autrement que ses voisins, et montre là trop souvent les défauts de ses qualités. L'Anglais et l'Allemand, au lieu de

demander toutes les libertés à la fois, en demandent une première, qui servira de moyen pour en obtenir une seconde; ils tiennent à posséder avant tout une série de moyens, une combinaison de forces ou d'intérêts, et c'est aux anneaux successifs de cette chaîne que semble s'appliquer surtout leur volonté, tirant ainsi chaque anneau patiemment l'un après l'autre. Aux yeux du peuple français, la liberté n'existe pas par morceaux, il la réclame tout entière. Moins attentif aux moyens qu'au but, à l'idée qu'il veut soutenir, il s'élance avec impétuosité vers ce but et néglige par cela même un grand nombre d'intermédiaires : il voudrait saisir du premier coup le bout de la chaîne, sans se demander s'il ne la verra point ensuite, enlevée par ceux qui ont mis la main sur les anneaux intermédiaires, lui échapper brusquement. Tandis que l'Anglais et l'Allemand tiennent surtout à bien réussir, le Français tient surtout à bien vouloir. Il se persuade d'ailleurs trop aisément que vouloir c'est pouvoir, « qu'impossible n'est point français, » et qu'il suffit de chercher pour trouver : il ne peut admettre qu'on impose des bornes à la liberté et à l'intelligence de l'homme.

De là se déduit l'attitude que sa volonté prend en face des choses et où se montre encore son originalité : elle ne voit pas les obstacles que les choses dressent devant elle ou, si elle les voit, elle les dédaigne et passe outre; bien plus l'obstacle même l'attire, comme une occasion pour la liberté de se manifester en triomphant. Elle ne recule même pas devant l'obstacle suprême, la mort, comme si elle croyait sentir en soi, malgré les apparences, la force invincible et immortelle. Peu de peuples font à la mort un plus souriant visage et avec moins de regret prodiguent leur vie.

Pour peu que la victoire soit possible et exige seulement un courageux effort, qui est plus sûr de vaincre que celui qui ne craint pas le danger? Ainsi s'expliquent ces succès d'inspiration où tout un peuple, d'un seul élan, atteint le but. De là aussi ces insuccès dus au manque d'expérience et à l'insuffisance des calculs; de là ces grands découragemens qui succèdent chez nous à de grands courages, mais qui ne durent jamais. On dirait un voyageur qui, escaladant la montagne par le sentier le plus périlleux, l'œil fixé sur le sommet, ne regarde même pas derrière lui; tout d'un coup un obstacle se dresse infranchissable : il s'arrête, retourne la tête et se sent pris de vertige. Il se laisse alors ramener jusqu'au bas; mais il se console en pensant qu'un autre jour, par une autre voie, il atteindra le but. Le Français finit même par faire trop bon marché du succès immédiat et de l'utilité présente : sa raison renonce provisoirement à la réalisation matérielle des conséquences, pourvu qu'on lui accorde la vérité des principes. C'est pourquoi le peuple français veut, en tête de chaque constitution politique, une déclara-

tion de droits qui semble satisfaire avant tout sa raison, ou, comme il dit, « la raison humaine. » Si de rusés politiques trouvent ensuite le moyen de corrompre les applications et de les retourner contre les principes, si, après avoir proclamé la liberté, ils la confisquent, nous aimons mieux néanmoins en France voir l'idée du droit reconnue et notre propre droit méconnu : d'autres profiteront des vérités que nous aurons fait proclamer par ceux mêmes qui les violent. Ainsi nous raisonnons, toujours trop prêts à nous désintéresser de nos personnes. Le Français a l'esprit spéculatif, il aime mieux que chacun voie la lumière quand même lui, derrière un mur, serait tenu prisonnier dans l'ombre; il se dit : « Le soleil montera, et la lumière finira par briller pour tous. » D'ailleurs, si le peuple français fait souvent trop bon marché de sa liberté dans la pratique, c'est au fond parce qu'il se croit toujours sûr de la ressaisir : s'il accepte parfois des chaînes, c'est qu'il n'aura un jour, pense-t-il, qu'à vouloir pour les briser; s'il s'enthousiasme pour un homme et lui fait de sa liberté le sacrifice provisoire, c'est sous la promesse qu'on la lui rendra ou avec la périlleuse arrière-pensée que, pour se délivrer du despotisme, il suffira d'une révolution. On n'admet pas en France qu'un régime d'iniquité puisse se maintenir, et on répète sans cesse : « Cela ne peut pas durer. » C'est là une invincible confiance non-seulement dans le succès final de la justice, mais encore dans l'esprit général de la nation : chaque individu sent qu'isolément il ne peut rien, mais qu'il fait partie d'une société qui aura tôt ou tard le dernier mot. Cet instinct de sociabilité, ce sentiment d'une communion d'idées avec ses compatriotes, voilà ce qui nous donne au besoin une résignation momentanée en nous donnant une perpétuelle espérance.

Les autres nations, plus pratiques et plus prudentes, nous accusent de légèreté et d'étourderie, sans toujours comprendre quelle ténacité d'idées se cache sous notre apparente mobilité. La race celtique est obstinée : voyez nos Bretons. En fait d'idéal, Angleterre et Allemagne, chacune à sa manière, se contentent d'un à-compte; quelque chose de borné et d'incomplet, mais de solide, leur suffit; elles renoncent au reste : elles veulent de bonnes garanties légales pour leurs intérêts présens, un bon système de défense ou d'attaque pour leur service personnel. Elles font peu de dons à autrui et ne prêtent même que sur hypothèque.

Si la grandeur et la noblesse du but font souvent oublier aux Français la difficulté des moyens, en revanche les autres peuples, à force de ne voir ainsi partout que des moyens plus ou moins bien calculés, finissent par renoncer à un but élevé et lointain. Bien plus, ils finissent par ne plus voir dans les hommes eux-mêmes que

des moyens et des instrumens, des élémens de calcul, des chiffres d'intérêt, des unités de force. De là à se servir des hommes au besoin comme on se servirait des choses, il n'y a pas loin. Rien au contraire n'est plus antipathique à l'esprit de la France : nous opposons à la politique utilitaire des uns et au nouveau machiavélisme des autres l'idée de l'inviolabilité humaine et du « droit humain. » Sans doute les Français ne sont point étrangers à la violence, surtout en temps de révolution; mais ils l'emploient alors dans un moment de surexcitation, ils ne savent pas s'en servir froidement, l'organiser selon les règles d'une science machiavélique, dans un dessein préconçu, comme firent les Romains, comme font les Germains. De plus, considérés comme peuple et dans leur manière générale de procéder, les Français connaissent peu la ruse. Droiture et droit s'appellent; a-t-on jamais donné à la France, même par jalousie, le nom de « perfide France ? » On nous a accusés souvent et avec raison d'emportement, de folie, de coups de tête, rarement de déloyauté. Il faut à la mauvaise foi des combinaisons, des précautions, du secret et de la lenteur; le peuple français n'y est pas propre : il n'a pas la vocation.

Notre langue même est sincère et droite comme notre esprit national, — car la langue d'un peuple est à son caractère ce que les traits du visage sont au caractère de l'individu, et la philologie est une physiognomonie. « Les autres langues, disait Rivarol, par leur obscurité, auraient été propres à rendre des oracles, la nôtre les eût décriés. » Au lieu d'oracles, ce sont des lois que notre langue se prête le mieux à exprimer : lois de la science et lois des hommes; notre langue est la plus scientifique et la plus juridique. Pour l'expression des idées les plus générales et des passions les plus généreuses, elle est incomparable.

La prééminence aux yeux des Français de l'idée universelle sur les faits particuliers, du but final à atteindre sur les moyens immédiats, rend compte de leurs tendances idéalistes, visibles dans notre législation et nos constitutions. Cet idéalisme contraste avec l'esprit plus naturaliste des autres peuples; car l'enchaînement des faits saisis par l'expérience, c'est proprement la nature. En outre, comme cet enchaînement offre un caractère de nécessité, comme les effets et les causes, les moyens et les fins forment un mécanisme régi par des lois mathématiques, les peuples qui voient surtout ce mécanisme ont un génie fataliste. Au contraire le fatalisme semble très éloigné du caractère français : ni les dogmes de Luther et de Calvin, ni les philosophies étrangères qui prétendent absorber entièrement la volonté humaine dans le grand tout, n'ont réussi à s'acclimater dans la masse de la nation, qui croit plus à la liberté qu'au destin et au droit qu'à la grâce.

L'effet du fatalisme sur la volonté d'un peuple, dans toutes les applications et réformes politiques ou sociales, est de modérer le désir et l'impatience du progrès, parfois même d'en détruire l'idée, comme il tend à le faire en Allemagne, où triomphe, depuis Schopenhauer et M. de Hartmann, un pessimisme découragé. Tout opposé est l'effet de la doctrine qui croit à une puissance quelconque de liberté chez l'homme ; car la liberté, selon nous, n'est au fond autre chose que la perfectibilité indéfinie. Il est remarquable que le pays où s'est développée la doctrine du progrès, avec Pascal, Turgot, Condorcet, Auguste Comte et leurs successeurs, est la France, et c'est cette doctrine qui a contribué au renouvellement du droit. Encore un trait original de notre nationalité pour le psychologue comme pour l'historien. Le génie français n'avait qu'à prendre conscience de lui-même pour concevoir la perfectibilité, qui est dans ses tendances les plus essentielles : esprit novateur, volonté toujours à la recherche du mieux et impatiente de l'atteindre ; il a les yeux sur l'avenir bien plus que sur le passé et le présent même. Aussi, dans sa législation et sa politique, ne veut-il se faire esclave ni de la tradition ni de l'histoire ; il n'arrive même pas à comprendre le sens de ces expressions si en faveur outre Rhin et outre Manche : « droit historique, droit traditionnel. » C'est que le propre de la liberté, — dans la mesure où elle existe, — est de s'affranchir du passé et de susciter un nouvel avenir : elle semble initiative et jusqu'à un certain point création, elle est progrès. Elle préfère donc l'utopie même, qui recherche l'idéal et le fait du moins pressentir, à la routine satisfaite de ce qui a été et de ce qui est. Aussi, avides du nouveau et du meilleur, entreprenans jusqu'à la témérité, nous faisons tous faire volontiers à notre pensée des expéditions aventureuses comme celles des Gaulois en Grèce et à Rome : chacun de nous, Français, même ceux qui se disent les plus positifs, n'a-t-il point en soi sa petite île d'Utopie, où il aime à se réfugier et à construire une société selon ses vœux, un gouvernement qui serait parfait pour toute la terre, un monde à son gré où régnerait la raison ? Rénovation sociale et perfectibilité sociale, dont le socialisme fit son objet même, voilà nos tentations perpétuelles en France, et nous sommes tous quelque peu socialistes.

A coup sûr cette disposition d'esprit peut engendrer, dans le droit écrit et dans la politique appliquée, des essais hasardés et des expériences malheureuses où éclate l'inhabileté à discerner le possible de l'impossible ; mais, — aimons-nous à dire en France, — ce n'est qu'en cherchant qu'on trouve : si personne n'était jamais tombé, personne n'aurait appris à marcher. Quand nous tombons, d'ailleurs, nous nous relevons vite, et c'est là encore une forme de

la perfectibilité française. Dans notre race, le cerveau semble prompt à s'adapter aux circonstances, aux idées nouvelles, et à en tirer profit. Cette aptitude est surtout frappante chez le peuple en France. Il saisit vite les pensées neuves et les sentimens nouveaux, pourvu qu'ils soient élevés; il se met vite à la hauteur de ses écrivains, de ses penseurs, de ses philosophes, surtout quand il s'agit des questions sociales et politiques; il sait les suivre et parfois les devancer. Dans les autres pays, le peuple est une masse plus lourde à soulever et à relever : sa constitution a sans doute moins de spontanéité, de ressort, d'élasticité; il est tellement renfermé dans ses idées locales que les pensées universelles, les grandes conceptions juridiques ou politiques trouvent chez lui peu d'écho; il n'éprouve même pas le vif besoin du changement et du progrès, si quelque exemple venu du dehors ne le réveille de son inertie. Or l'esprit de perfectibilité, la faculté d'adaptation rapide au milieu nouveau n'est pas moins précieuse pour une nation qu'elle ne l'a été pour certaines espèces d'animaux, qui ont survécu par elle dans la lutte pour la vie. Que de fois on s'est demandé avec Henri Heine si la France, « qui a commencé la grande révolution de l'Europe, n'est pas en train de périr, tandis que les nations qui la suivront récolteront les fruits de son martyre héroïque! » Heine répond en plaisantant, mais avec justesse : « Non, le peuple français ne se casse jamais le cou, de quelque hauteur qu'il puisse tomber, et se retrouve toujours debout. » Il n'y a pas là seulement adresse : la raison de cette indomptable vitalité du peuple français est un instinct d'indépendance et de progrès dont l'échec même provoque l'élan, et qui engendre une confiance invincible dans la victoire finale de la justice.

Le culte de la liberté et de la justice, avec la foi dans leur triomphe à venir, s'est tellement développé en France qu'il tend à y effacer presque tout autre culte : la seule religion vivace et profonde dans la France moderne est la religion du droit. M. Renan parle avec quelque ironie de ce qu'il appelle la « religion démocratique; » il est certain qu'elle eut à son début, comme toutes les autres, son mysticisme et son fanatisme. Toutefois elle offre ce caractère original de n'impliquer rien de surnaturel; l'idée du surnaturel est plus affaiblie en France que partout ailleurs, car elle n'est plus chez ceux qui la conservent encore qu'une superstition, et aux yeux des autres qu'une erreur. Le peuple français est trop rationaliste pour s'arrêter à moitié chemin dans des compromis, dans des demi-mesures, dans une demi-foi qui est une demi-incrédulité, en un mot dans des hypocrisies plus ou moins conscientes d'elles-mêmes. Sa foi n'offre à l'analyse psychologique rien de compliqué ni de

difficile : en fait de religion positive, il croit tout ou rien. Il n'abjurera donc pas le catholicisme pour se faire protestant, comme quelques philosophes l'y invitent de nos jours (1) : il ne rejettera pas l'eucharistie pour admettre encore la divinité de Jésus; il ne prétendra pas non plus qu'il est chrétien quand il est philosophe. Si un Voltaire s'efforce de renverser l'autel, il n'essaiera point de faire croire, comme les exégètes allemands, qu'il veut le relever. Au-delà du Rhin, ce sont les professeurs de théologie qui sapent la théologie, en continuant de l'enseigner pieusement dans leurs chaires officielles. M. Cousin possédait une curieuse médaille frappée à Berlin en l'honneur de Hegel, et que ce dernier lui avait donnée avec orgueil : sur le revers, Hegel est représenté en philosophe antique, écrivant sous la dictée d'un ange, qui lui-même s'appuie sur la religion tenant entre ses bras la croix de Jésus-Christ. Au fait, tous les grands philosophes allemands furent grands théologiens. De ce côté-ci du Rhin, au contraire, nous sommes faibles, très faibles même en théologie, étrangers aux doctes et subtils arcanes de la dogmatique, de la canonique, de l'exégétique. Les méchantes langues prétendent qu'un simple *privat-docent* d'Allemagne ou le moindre professeur d'Angleterre en sait plus sur ce point que toutes nos facultés de théologie; et cette critique qu'on nous fait, la plupart des Français l'accepteront comme un compliment. C'est que chez nous l'incrédulité théologique n'est point, comme les systèmes allemands, à double et à triple fond. On est franc avec soi-même et avec les autres; Voltaire, comme Boileau et Molière, appelle un chat un chat et un hypocrite un hypocrite, sans détour, sans paraboles, sans hyperboles et sans symboles. C'est là une marque de liberté et de logique tout à la fois : celui qui cherche des faux-fuyans et s'enveloppe de voiles n'est pas absolument indépendant, même quand il prétend faire acte d'indépendance; il n'est pas non plus logique, car il admet un principe en prétendant repousser la conséquence nécessaire. Aussi la France est-elle la vraie patrie des « libres penseurs; » ce mot, qui exprime si bien l'indépendance de la pensée, est français, la chose l'est aussi. Et il ne s'agit pas seulement des penseurs de profession, des philosophes et savans, ou des gens de haute culture intellectuelle; il s'agit de la foule, du peuple proprement dit, des ouvriers et même des paysans. En Allemagne, surtout dans cette Prusse « soldatesque et bigote, » en Angleterre, aux États-Unis, le peuple n'éprouve aucun besoin de changer de religion ou de rejeter toute religion; il continue de lire sa Bible, d'observer le dimanche, de chanter des cantiques, sans jamais poser à sa con-

(1) Par exemple M. Renouvier.

science cette question, franche et directe comme un problème de droit : « Suis-je chrétien, oui ou non? ai-je le droit, oui ou non, d'aller au temple comme un croyant? » En France, on a l'exemple presque unique d'un peuple qui en somme et en masse est libre penseur. Unique aussi dans l'histoire est ce grand mouvement politique et social accompli par le gros d'un peuple, dans la révolution française, sous l'influence d'une idée purement morale et juridique, sans mélange d'idées religieuses et même contre toute idée religieuse. Depuis ce temps, la morale est restée chez nous *indépendante* en fait, le droit indépendant, la politique indépendante. C'est pourquoi la part des traditions religieuses dans la législation n'est en aucun pays plus restreinte; notre code, en sa généralité, n'est ni catholique ni protestant, le droit de l'homme y est posé comme purement humain, nullement divin et théocratique. — Cette absence de vraie foi religieuse, a-t-on dit, est une force de moins pour notre nation. — On oublie qu'elle est remplacée par une autre foi, la foi au droit et à la fraternité, la foi au progrès; cette autre croyance, elle aussi, n'est-elle pas une force? On serait donc mal fondé à refuser aux Français le ressort puissant d'une foi, seulement leur foi tend à se confondre avec la science, elle est toute rationnelle et sociale, conséquemment toute républicaine.

A tant de traits qui manifestent un caractère ennemi de tout obstacle et de toute borne, conséquemment de toute entrave et de toute servitude, la « psychologie des peuples » ne saurait manquer de reconnaître que notre premier et essentiel penchant, c'est l'amour de la liberté non-seulement pour nous-mêmes, mais pour tous les hommes et tous les peuples. Aussi est-ce sur la liberté humaine, conçue comme une prérogative supérieure à tout, respectable pour tous, égale chez tous, que la France devait finir par fonder l'idée du droit : point d'intérêt, point de force matérielle qui dût surpasser à ses yeux cette puissance morale. Il nous reste à suivre cette conception dans son développement et dans son histoire à travers les diverses écoles philosophiques de notre pays. Nous allons voir les philosophes du XVIIIe et du XIXe siècle formuler et ériger en théorie ce qui était déjà au fond de l'esprit national, si bien que les penseurs et le peuple se partagent l'honneur d'avoir fondé le droit nouveau.

III.

La philosophie du droit dont la révolution française fut l'application subit trois influences diverses, celles du stoïcisme, du christianisme et du sensualisme anglais; il est intéressant de voir si ces influences ont empêché son originalité.

L'influence stoïcienne et platonicienne est visible dans les pages dont Montesquieu a fait précéder son premier livre de l'*Esprit des lois,* sauf à ne plus en faire aucun usage dans les livres suivans. Rousseau a fort bien montré l'insuffisance de cette métaphysique : définir les lois les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, c'est ne définir encore que les lois naturelles et négliger les lois sociales, qui sont les rapports libres des volontés; appeler droit « la raison gouvernant tous les peuples de la terre, » c'est s'en tenir à une formule abstraite qui ne peut fonder le droit réel, qui peut même devenir une justification du despotisme chez ceux qui ont la prétention de représenter la raison et la vérité. Aussi, tout en admettant ces définitions générales et ces sortes de lieux communs antiques, l'école française cherchera, dans sa philosophie du droit, à faire sortir la raison de la liberté même et la loi universelle d'une convention positive entre les volontés particulières. Si l'esprit stoïcien et romain subsiste dans l'esprit de la révolution, dont il altère même parfois la vraie nature, du moins y est-il dépassé et uni à de tout autres inspirations.

Autant on en peut dire du christianisme, auquel on a voulu ramener le plus pur de la révolution française. A coup sûr le christianisme, en élargissant l'idée de la fraternité universelle (déjà familière aux stoïciens) et en montrant mieux la grandeur morale de l'humanité, conférait par cela même à l'homme un prix inestimable. Pourtant cette valeur accordée à l'homme n'est après tout qu'une valeur empruntée qui lui vient d'en haut. Le même principe qui nous la concède nous la retire donc, car, si l'homme ne vaut que par Dieu, il ne vaut plus par lui seul, et le prix qu'il acquiert est déjà un don gratuit dont il n'a point l'honneur. La philosophie du XVIII[e] siècle rejette cette idée de valeur octroyée, cette origine surnaturelle des titres de l'homme, et veut que l'homme soit respecté pour son humanité, non pour la grâce divine dont il est l'objet : bien plus, elle tend à faire descendre le principe divin dans l'homme, à considérer l'homme comme divin en lui-même et par lui-même : c'est ce qu'on appellera plus tard « la divinité immanente à l'homme » se substituant au dogme de la divinité transcendante. — Dans le christianisme, la liberté humaine est limitée par la grâce, elle est elle-même au fond œuvre de la grâce; de plus, cause de mal comme de bien, elle ne vaut que par ses actes et non par elle-même, elle est un moyen, non une fin : l'idée de l'éternel salut ou de l'éternelle damnation entraîne nécessairement la subordination de la liberté à l'intérêt éternel. — Quant à l'égalité, elle est purement religieuse; encore ne peut-on pas dire que les hommes sont égaux même devant Dieu, car la grâce est inégalement répartie; les ouvriers de la dernière heure sont traités mieux que

ceux de la première; l'égalité des œuvres, des mérites même, ne fonde donc pas une réelle égalité devant le souverain juge. A plus forte raison n'y a-t-il point égalité de droits à ses yeux : rien n'est dû à l'homme par Dieu, l'homme n'a pas de droits proprement dits devant lui. Relativement aux autres hommes, droit implique revendication, et le christianisme ici encore n'admet guère que des devoirs : il parle surtout de patience, de résignation, de martyre, il tend la joue aux oppresseurs. Ajoutons que l'idée même de la grâce entraîne celle de l'inégalité, parce qu'elle se confond pour nous avec l'arbitraire : égalité et faveur s'excluent; si beaucoup sont appelés, peu sont élus; élection dit don accordé aux uns et refusé aux autres. Comment cette inégalité qui était érigée en dogme n'aurait-elle pas subsisté dans l'ordre social où tout était hiérarchie? Il y a des nobles et des vilains dans le royaume de la grâce, à plus forte raison devait-il y en avoir dans les royaumes de la terre. — La fraternité même, dont la notion semble prédominante dans le christianisme, s'y appuie sur deux principes étrangers à l'esprit moderne : en premier lieu un principe mystique et théologique, la paternité de Dieu; en second lieu, un principe purement matériel et historique, la paternité d'Adam. Les théologiens n'insistent pas sur la raison vraiment naturelle et morale, tirée de ce qu'un être raisonnable et libre, quelle que soit son origine céleste ou terrestre, est par cela même frère de tous les êtres raisonnables et libres. Aussi la fraternité chrétienne ne s'étend à la fin qu'aux élus et se ferme, comme le ciel, aux réprouvés, renonçant à les guérir, renonçant à les aimer. Comme la fraternité, la justice, dans le christianisme, repose en partie sur un principe charnel et matériel : par le péché originel, la justice et l'injustice sont dans le sang, et la responsabilité individuelle s'absorbe dans une sorte de responsabilité collective, dans une sorte de consanguinéité. — Enfin l'idée du progrès et de la perfectibilité n'existe pas encore dans le christianisme, pour qui la terre n'est qu'un séjour passager d'épreuve, un lieu d'exil. Le moyen âge, les yeux tournés vers la vie à venir, professant une sorte de dédain pour l'existence présente, s'efforce d'être indifférent au bonheur dont on y peut jouir et aux progrès qu'on y peut faire : en toute condition sociale, ne peut-on pas se sanctifier? Cela suffit; pour le reste attendons la mort. Les spéculations philosophiques elles-mêmes sont toutes dirigées vers cette patrie mystique qui est au-dessus et au-delà du monde ou de l'humanité. Pour toutes ces raisons, la valeur de l'individu reste plutôt religieuse que civile et politique. Quoique devenant un centre et un objet d'amour dans la cité spirituelle et céleste, l'individu demeure civilement absorbé dans l'état selon la conception antique; il n'est en dehors de l'au-

torité civile que par sa conscience religieuse, qui est elle-même soumise à l'autorité religieuse.

On sait comment, au XVIe siècle, les abus de cette autorité amenèrent avec la Réforme une réaction en faveur de la conscience individuelle. Puis la philosophie, distinguant peu à peu le domaine de la science et de la foi, arriva à proclamer avec Descartes l'évidence de la raison individuelle comme seule règle des recherches philosophiques et scientifiques. C'était admettre (principe capital) que, dans l'ordre intellectuel, la liberté de l'être raisonnable porte en elle-même sa règle et sa loi, que l'union même et l'égalité des libertés peut produire une véritable autorité, en d'autres termes que l'indépendance de la spéculation, loin d'aboutir à l'anarchie des intelligences, doit engendrer l'ordre et l'union finale des esprits dans la république des savans. En même temps Descartes, à tort ou à raison, représentait l'affirmation intellectuelle comme un acte de volonté, ce qui supposerait que la volonté libre n'est pas de son essence indifférente et arbitraire, mais plutôt en harmonie naturelle avec le vrai, pourvu qu'elle s'exerce sans obstacles. Descartes subordonnait partout l'intelligence à la volonté, jusque dans la cause première du monde, parce que la volonté était à ses yeux l'essence de l'être, de la perfection, du bien.

La philosophie du XVIIIe siècle, fidèle à la véritable méthode de Descartes en même temps qu'elle s'inspirait de Locke, appliqua aux questions civiles et politiques le principe moderne qui cherche à fonder l'autorité sur la liberté même. On avait vu la science, soumise à une sorte de régime démocratique, s'organiser, s'ordonner, se régler d'autant mieux qu'elle était plus libre, et devenir d'autant plus universelle à la fin qu'elle avait été plus individuelle en son origine; on se demanda si, dans l'ordre social comme dans l'ordre scientifique, la liberté ne pourrait pas produire elle-même l'autorité, se faire à elle-même une loi, enfin si la complète union entre tous ne pourrait pas sortir peu à peu de la complète liberté pour chacun. Rousseau formula le premier en termes admirables le problème du droit civil et politique, qui est en même temps celui du droit naturel : « trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » La volonté humaine tend ainsi à devenir le principe premier de tout l'ordre social. Descartes avait dit qu'en Dieu l'ensemble des vérités nécessaires procède d'une volonté libre, que la nécessité en conséquence est une expression détournée de la liberté; de même, dans l'ordre social, cette nécessité sacrée qu'on appelle la loi, au lieu d'avoir une origine mystique et métaphysique, ne serait-elle

point simplement l'expression abstraite de la volonté générale? ne serait-elle point seulement l'accord, la commune direction, la mutuelle garantie de toutes les volontés particulières? Voilà la conception profonde par laquelle l'école de Rousseau ramène le droit à la volonté se respectant et s'affirmant elle-même. Un disciple de Jean-Jacques, Mirabeau, restera fidèle à son maître en définissant le droit « l'inviolabilité de la liberté » et en ajoutant que « le droit est le souverain du monde. » Quant aux conséquences morales et métaphysiques de cette doctrine, Hegel les a résumées en disant : « Rousseau proclama la volonté l'essence de l'homme; ce principe est la transition à la philosophie de Kant, dont il est le fondement. »

En faisant reposer désormais l'avenir du monde sur la liberté humaine, les philosophes français se trouvèrent logiquement amenés à considérer celle-ci comme un principe de perfectibilité sans limites. Ce caractère d'infinité que Descartes plaçait dans la volonté de l'homme et qu'il se représentait surtout comme un attribut métaphysique, le XVIII[e] siècle en fit pour ainsi dire un attribut historique en le concevant comme une infinité de développement et de progrès, comme une infinité répandue à travers l'espace et le temps. Le principe de la « perfectibilité indéfinie, » déjà en germe dans Descartes et Pascal, nettement formulé par Turgot et Condorcet, devait renouveler non pas seulement la philosophie de l'histoire, mais encore celle du droit. Le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, renvoyé par le christianisme à un autre monde et attendu de Dieu seul, le XVIII[e] siècle l'espérait pour ce monde même et le demandait à l'homme : le ciel descendait sur la terre comme un idéal qu'on ne peut sans doute atteindre, mais dont on peut et dont on doit toujours se rapprocher.

Enfin la théorie du progrès moral et scientifique ne pouvait manquer d'entraîner à sa suite, comme conséquence sociale, la conception du progrès économique et politique. Ramenez l'idée de liberté des hauteurs de la métaphysique abstraite sur le domaine de la réalité positive, elle y prendra une forme nouvelle et un nom nouveau : elle s'appellera la propriété. Toute question de droit pur finit par devenir une question de propriété. Or c'est encore en France que se développa l'économie politique : la meilleure répartition des droits entre tous appelait la meilleure répartition des richesses; c'était le même problème traduit de l'ordre moral dans l'ordre matériel. Il importe ici de remarquer un fait souvent oublié ou méconnu, c'est que l'idée de la propriété et celle du droit marchèrent toujours ensemble, aussi vagues l'une que l'autre dans le christianisme, toutes deux précises dans la philosophie du XVIII[e] siècle, comme si elles étaient seulement deux aspects d'une même idée

Ce que nous appelons aujourd'hui le droit de propriété, droit naturel et indépendant de l'autorité civile ou religieuse, est une conception toute moderne opposée par les philosophes à la vieille tradition des jurisconsultes et des théologiens (1).

C'est Locke, et à sa suite Quesnay, Mercier de La Rivière, la plupart de nos économistes, qui introduisirent, entre la liberté, cette propriété invisible, et la propriété, cette liberté faite visible, le moyen terme du travail. Là surtout se fit sentir sur la philosophie française l'influence de Locke, qui se combina avec l'influence du stoïcisme et du christianisme. La philosophie française n'en conserva pas moins son caractère propre et original. Locke, comme tous les Anglais, s'était préoccupé surtout de l'intérêt; à ses yeux, la liberté était surtout un moyen, pour l'individu ou pour l'état, d'atteindre la plus grande somme possible d'utilité; les Français, en s'emparant des idées anglaises, les généralisent, les étendent à l'humanité entière, et de plus substituent un sens moral au sens purement utilitaire; ils demandent la liberté et l'égalité pour elles-mêmes et non pour quelque intérêt matériel qui leur serait supérieur. L'école française révolutionnaire a d'ailleurs eu conscience, dès l'origine, de cette différence qui subsistait entre les prémisses malgré la ressemblance des conclusions. Condorcet, par exemple, reproche à la constitution américaine « d'avoir eu pour principe l'identité des intérêts plus encore que l'égalité des droits. » — « Les principes sur lesquels la constitution et les lois de la France ont été combinées, dit-il encore, sont plus purs, plus profonds, plus précis que ceux qui ont dirigé les Américains; les Français ont échappé bien plus complétement à l'influence de toutes les espèces de préjugés; l'égalité des droits n'y a nulle part été remplacée par cette identité d'intérêt qui n'en est que le faible et hypocrite supplément (2). »

En définitive, dans les trois doctrines qui ont servi d'antécédent à notre philosophie du droit, doctrine stoïque, chrétienne et anglaise, la liberté humaine était toujours considérée comme un moyen plutôt que comme un but : les stoïciens finissaient par l'ab-

(1) Qu'on lise sur ce point, dans l'*Histoire de la science politique* de M. Janet, les doctrines des pères et docteurs de l'église; on ne pourra manquer de conclure avec lui que « la doctrine d'un droit de propriété antérieur et supérieur à la volonté souveraine de l'état est une doctrine révolutionnaire toute moderne, qui date historiquement des trois révolutions anglaise, américaine et française, et qui théoriquement se rencontra pour la première fois dans Locke et les économistes français. » — « Otez le droit des empereurs, disait saint Augustin, qui osera dire : Cette maison est à moi? » (In evang. Joh. VI, 26.) — « Otez le gouvernement, disait Bossuet, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière... Du gouvernement est né le droit de propriété, et en général tout droit doit venir de l'autorité publique. » *Politique*, I, III, 4.

(2) *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, neuvième époque.

sorber dans la raison universelle, les chrétiens dans la grâce divine et le salut de l'autre vie, l'école anglaise dans l'intérêt particulier ou général. La tendance de la philosophie française, au contraire, depuis Descartes jusqu'à Turgot, Condorcet et Rousseau, c'est d'attribuer à la liberté humaine la valeur d'une fin suprême, qui doit être aimée pour sa beauté propre, pour sa fécondité sans bornes et en quelque sorte pour son infinité.

IV.

Passons maintenant du XVIIIe siècle au XIXe, et suivons rapidement la doctrine française du droit dans ses dernières transformations à travers les écoles de philosophie contemporaines. Nous verrons les questions devenir de plus en plus précises et aussi de plus en plus difficiles, si bien qu'aujourd'hui elles réclament un nouvel examen et, s'il était possible, une nouvelle solution.

Les philosophes de notre siècle qui ont critiqué ou défendu l'idée du droit léguée par la révolution peuvent se diviser en deux groupes : ici les partisans du fatalisme moral et historique, là les partisans de la liberté dans la conscience et dans l'histoire. Les premiers ont joué le rôle de dissidens par rapport à l'école philosophique de Rousseau et de la révolution. Parmi eux se présente d'abord Saint-Simon, dont l'influence subsiste encore de nos jours un peu partout sans être avouée nulle part. A la notion de liberté individuelle, Saint-Simon opposa de nouveau l'antique notion de l'autorité sociale, et cette autorité il la plaça successivement dans la science (prétention d'où devait sortir le positivisme), puis dans l'industrie, enfin dans une religion nouvelle « capable de forcer chacun de ses membres à suivre le précepte de l'amour du prochain. » L'école saint-simonienne se rapprochait ainsi de l'école théocratique, non moins hostile aux idées de liberté et d'égalité.

Issu du saint-simonisme, le positivisme rejeta à son tour toute idée de liberté morale; comme le devoir absolu, le droit proprement dit est aux yeux d'Auguste Comte et de ses successeurs une entité métaphysique, parce qu'il renferme encore une notion d'absolu, une notion de « cause » agissant par elle-même et respectable pour elle-même. Abandonnant donc la tradition française du XVIIIe siècle, Auguste Comte repousse toute considération des droits de l'homme. « Le positivisme ne reconnaît à personne d'autre droit que de faire toujours son devoir... La notion du droit doit disparaître du domaine politique, comme la notion de cause du domaine philosophique... Le positivisme n'admet jamais que des devoirs, chez tous, envers tous, car son point de vue toujours social ne peut comporter aucune notion de droit, constamment fondée sur l'indivi-

dualité... Tout droit humain est absurde autant qu'immoral. Et puisqu'il n'existe point de droits divins, cette notion doit s'effacer complétement comme purement relative au régime préliminaire et directement incompatible avec l'état final (de l'humanité), qui n'admet que des devoirs d'après des fonctions (1). » On le voit, c'est Auguste Comte, c'est le fondateur de la « sociologie » qui a su formuler avec la plus parfaite logique la négation du droit de l'individu au profit du pouvoir social, négation qui se dissimule sous un faux idéalisme dans la philosophie de l'Allemagne contemporaine, et que l'école anglaise a reproduite sans en déduire les conséquences autoritaires. Auguste Comte avait une sorte de flair infaillible à l'égard de toute idée métaphysique cachée sous le langage moral ou social comme sous un abri capable de la dérober; il a montré une rare pénétration en reconnaissant dans l'idée du droit un déguisement de l'idée de cause et, qui plus est, de cause libre.

En face des écoles autoritaires de Saint-Simon et de Comte s'élevait, au sein même du socialisme, l'école plus libérale et plus individualiste de Fourier. Fourier fonde tout droit comme toute économie politique sur la libre association. Par là, il se rapproche de Rousseau, car « l'attraction » des hommes entre eux qui les pousse à s'associer, et à s'associer suivant leurs goûts avec une liberté absolue, n'est pas sans analogie avec la volonté, qui, selon Rousseau, unit les individus par un contrat librement accepté. Mais la vraie association est-elle, comme le croit Fourier, celle des passions qui se rapprochent pour chercher en commun le bonheur, ou est-elle, comme l'avait dit Rousseau, celle des libertés qui s'unissent pour protéger leurs droits? Si, contrairement à l'espérance de Fourier, les passions abandonnées à elles-mêmes ne manifestent point cette règle intérieure d'harmonie sur laquelle il comptait, ne faut-il pas revenir, pour fonder le droit, à quelque autre règle volontairement acceptée et mutuellement garantie? — Aussi on vit en France les écoles fatalistes elles-mêmes passer peu à peu du culte de l'autorité à celui de la liberté, tout en conservant leurs doutes sur l'existence d'une liberté métaphysique et morale.

En face de ces écoles, d'autres s'élevèrent qui, plus ou moins fidèlement, développaient la pensée de la révolution française. Le principal continuateur de Rousseau fut le plus célèbre de nos socialistes, Proudhon, dont on n'a pas toujours apprécié à leur véritable valeur les idées philosophiques. L'auteur de *la Justice dans la révolution et dans l'église*, auquel on peut rattacher l'école de la morale indépendante, s'est efforcé de remettre en lumière le principe fondamen-

(1) *Cours de philosophie positive*, t. VI, p. 454. 2e édition.

tal de la révolution, la dignité humaine, la dignité de l'être raisonnable et libre, se suffisant à lui-même pour établir tout ensemble son devoir et son droit, indépendamment des dogmes métaphysiques ou religieux. Par là aussi Proudhon et les partisans de la morale indépendante ont continué l'œuvre de Kant (1). « Disciple de Comte en même temps que de Kant, » comme il le dit lui-même, Proudhon chercha à fonder le droit de l'homme au respect sur un fait : « L'homme, dit-il, en vertu de la raison dont il est doué, a la faculté de sentir sa *dignité* dans la personne de son semblable comme dans sa propre personne, et d'affirmer, sous ce rapport, son identité avec lui... Le droit est pour chacun la faculté d'exiger des autres le respect de la dignité humaine dans sa personne. » Mais cette faculté dont Proudhon admettait l'existence, il n'en proposa point une suffisante explication tant qu'il s'en tint au terme vague de *sentir sa dignité*. Quand il voulut donner à la dignité même une signification plus précise, tantôt il se contenta de la ramener à la liberté sans que sa doctrine se distinguât sur ce point des théories courantes, tantôt il sembla la réduire à la conscience de la force : on sait quelles dangereuses concessions il fit lui-même à la force dans sa théorie de la guerre et de la paix. En somme, Proudhon voulait fonder le droit sur un fait et sur un fait de conscience, le « sentiment de la dignité; » mais un sentiment ne pouvait suffire à expliquer le caractère d'obligation et de nécessité dont nous revêtons l'idée du droit; ne semble-t-il pas que le droit, au lieu d'être simplement un fait, est au contraire une idée dépassant et débordant le fait, qu'elle domine et qu'elle juge?

(1) Proudhon a parfaitement formulé le caractère purement humain et, comme on dit dans l'école, *immanent* du droit et de la justice. — « J'écarte tout théologisme, toute théorie de l'absolu... La justice est humaine, tout humaine, rien qu'humaine; c'est lui faire tort que de la rapporter de près ou de loin, directement ou indirectement, à un principe supérieur ou antérieur à l'humanité. Que la philosophie s'occupe tant qu'elle voudra de la nature de Dieu et de ses attributs, ce peut être son droit et son devoir. Je prétends que cette notion de Dieu n'a rien à faire dans nos constitutions juridiques, pas plus que dans nos traités d'économie politique et d'algèbre. La théorie de la raison pratique subsiste par elle-même; elle ne suppose ni ne requiert l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; elle serait un mensonge si elle avait besoin de pareils étais. » On reconnaît la thèse qui fut plus tard soutenue par les partisans de la morale indépendante dans un journal consacré tout entier à ce grand problème. « Le droit de l'homme vis-à-vis de l'homme, continue Proudhon, ne peut être que le droit au respect; mais qui déterminera dans le cœur ce respect? La crainte de Dieu, répond le législateur antique. L'intérêt de la société, répondent les novateurs modernes, athées ou non athées. C'est toujours placer la cause du respect, partant le principe du droit et de la justice, hors de l'homme, et par conséquent nier ce principe même, en détruire la condition *sine qua non*, l'innéité, l'immanence. » (*La Justice dans la révolution et dans l'église*, t. Ier, p. 84.) Restait à expliquer le vrai fondement de ce respect auquel l'homme a droit de la part de l'homme.

De son côté l'école spiritualiste, avec Maine de Biran, Royer-Collard, Victor Cousin, Jouffroy, n'avait cessé de développer sous diverses formes la doctrine rationnelle qui place le fondement du droit et de la dignité dans la volonté libre. Cette volonté, pour Maine de Biran, éclate dans l'effort par lequel nous imprimons le mouvement à nos organes, dans le travail; d'où Biran, s'il s'était occupé des questions sociales, aurait pu déduire que le travail, qui est la force personnelle en action, est le principe de la propriété personnelle ou plus généralement de tous les droits. Pour Royer-Collard et Victor Cousin, la volonté réside dans le pouvoir de choisir entre le bien et le mal, dans le libre arbitre; du libre arbitre procèdent à la fois le devoir et le droit, avec la responsabilité de chacun dans l'accomplissement de sa propre destinée. « Qu'est-ce que mon droit à votre respect sinon le devoir que vous avez de me respecter parce que je suis un être libre? Mais vous-même vous êtes un être libre, et le fondement de mon droit et de votre devoir devient pour vous le fondement d'un droit égal et en moi d'un égal devoir. Je dis égal de l'égalité la plus rigoureuse, car la liberté et la liberté seule est égale à elle-même... Il n'est pas possible de concevoir de différence entre le libre arbitre d'un homme et le libre arbitre d'un autre (1). » Telle est la théorie qu'on retrouve, avec des nuances multiples, et chez les successeurs immédiats de Victor Cousin, et chez la plupart des spiritualistes contemporains. La doctrine récente des nouveaux kantiens n'en diffère pas notablement, et le *criticisme* de M. Renouvier fonde également le droit sur la liberté, qui, à ses yeux, consiste essentiellement dans le libre arbitre. « Les relations de *débit* et de *crédit* des agens réciproques, c'est-à-dire le droit et le devoir comme termes corrélatifs,... se résument théoriquement de chaque côté par la dignité, c'est-à-dire la liberté, la personnalité même, et par le respect de cette dignité (2). »

On le voit par cette simple esquisse des principales théories de notre siècle, c'est une doctrine devenue aujourd'hui classique en France que de faire reposer le droit sur la liberté morale, et toutes les écoles contemporaines de notre pays, sauf les positivistes, reviennent après plus ou moins de détours à cette théorie en quelque sorte nationale. Il faut croire pourtant que la conception française du droit renferme en elle-même quelque chose d'incomplet et d'obscur, puisqu'elle est si loin encore d'avoir rallié les esprits soit dans l'Allemagne et l'Angleterre, soit dans la France même, où elle fait

(1) *Justice et charité.*
(2) *Science de la morale*, II, 480.

le fond de la philosophie populaire et de la philosophie universitaire. Il est certain qu'un grand nombre de difficultés semblent encore rester sans solution dans cette doctrine. Contentons-nous d'indiquer les principales, afin de bien faire comprendre quel est l'état actuel de la question et quels nouveaux éclaircissemens elle réclame.

V.

Les philosophes de notre pays s'en sont tenus trop souvent, dans leurs théories du droit, à des expressions vagues et générales sur la « dignité, » sur le « respect de la personne humaine, » au lieu de déterminer nettement ces trois points : la valeur de la liberté, la relation de la liberté avec sa fin, la nature intime de la liberté. En premier lieu, il eût fallu marquer avec plus d'exactitude le fondement et le degré de cette dignité qu'on attribue aux êtres libres; est-elle limitée ou infinie, subordonnée ou indépendante, relative ou absolue? En d'autres termes, pour quelle raison précise la liberté est-elle grande, noble, inviolable? A-t-elle sa valeur en elle-même ou l'emprunte-t-elle à un principe supérieur? Victor Cousin et généralement les spiritualistes de l'école française ont subordonné la liberté au devoir, à la « loi morale, » à la « loi de la raison, » à une règle fournie par l'intelligence; mais alors comment soutenir que le libre arbitre est en lui-même sacré et respectable? Comment la liberté peut-elle être ainsi tout ensemble inviolable et subordonnée à une fin? Cette relation de la liberté à sa fin n'était guère expliquée dans l'école de Victor Cousin. On ne la concevait plus à la manière de Kant et de Fichte, selon lesquels la fin de la liberté est la liberté même : on n'aurait osé dire avec eux, au sens propre des mots, que « l'humanité est *fin en soi*, » ou avec Proudhon et les partisans de la morale indépendante, que la justice est humaine, rien qu'humaine, que le principe du droit est l'homme même et non quelque être supérieur ou quelque loi supérieure. La liberté demeurait donc un simple *moyen* pour l'accomplissement de notre destinée; or il ne semble pas que ce qui est seulement un moyen puisse fonder un droit absolu. Dans le fait, on a toujours vu Victor Cousin et les doctrinaires maintenir avec Royer-Collard et Guizot ce qu'ils appelaient « la souveraineté de la raison, » les « droits de la raison, » et en déduire dans la politique des conséquences favorables à l'aristocratie, ce droit des plus raisonnables et des plus sages, ou de ceux qu'on préjuge tels. Le compromis de la monarchie constitutionnelle, mélange de principes opposés, était

l'expression fidèle d'une métaphysique en quelque sorte constitutionnelle elle-même, démocratique par le principe de l'inviolabilité de la liberté, aristocratique par la subordination de la liberté à une loi supérieure.

Si la valeur de la liberté et sa relation avec sa fin demeurèrent ainsi dans le vague pour l'école spiritualiste, c'est que le même vague subsistait sur la nature intime de la liberté. Par la liberté morale, la plupart des spiritualistes français n'ont entendu autre chose que le libre arbitre, et ce libre arbitre, on ne l'a jamais sérieusement distingué de la liberté d'indifférence; car il se ramène à la puissance de vouloir dans un seul et même instant, toutes circonstances égales d'ailleurs, une chose ou son contraire, le plus grand bien ou le moindre, le bien ou le mal. En admettant l'existence de ce pouvoir si contesté, avait-on du moins trouvé pour le droit un fondement solide? Nullement. Cette faculté attribuée à l'homme de vouloir une chose quand il pourrait vouloir l'opposé n'est qu'une force à double effet, comme la force de la vapeur qui peut faire aller une locomotive aussi bien en arrière qu'en avant; mais la locomotive est-elle plus sacrée et plus inviolable parce qu'on y peut renverser la vapeur et appliquer la force motrice à deux fins? Ne semble-t-il pas au contraire que cette possibilité même de deux directions, dont l'une peut être fort dangereuse, autorise et nécessite une surveillance assidue de la machine? Il ne servirait à rien de répondre que, si la machine est sans droit, c'est que le mouvement en avant ou en arrière vient en réalité du mécanicien. Supposez que la volonté du mécanicien puisse aussi se renverser avec la même facilité que la vapeur et ait la faculté de vouloir les contraires; supposez, ce qui revient au même, que la locomotive puisse elle-même changer sa direction, on ne voit pas comment déduire de là son inviolabilité. Il y a plus, une telle machine serait si dangereuse pour la société humaine qu'on s'empresserait de la soumettre par tous les moyens à une règle fixe. Non moins périlleuse serait une volonté capable de tout vouloir et de se déterminer d'une manière imprévue entre tous les contraires : auprès d'elle, personne ne serait en sûreté. Ne prononce-t-on pas l'interdiction et la séquestration contre les fous, dont les décisions sont ainsi arbitraires et impossibles à prévoir? Ne rétablit-on pas le centre de gravité dans la *balance folle* qui tombe à droite et à gauche? Ce que beaucoup de philosophes se sont figuré comme la liberté de la volonté semble au contraire la folie de la volonté. En présence de cette liberté prétendue, de cette liberté fantasque, nous nous empresserions d'abord de nous garer, puis de la détourner de notre chemin comme on détourne un chariot emporté par un cheval

sans frein. Le droit ne peut trouver son fondement métaphysique et moral dans la liberté d'indifférence.

On s'est efforcé d'ordinaire, dans l'école spiritualiste, d'établir une distinction entre cette liberté d'indifférence et sans motifs, trop évidemment étrangère au droit comme au devoir, et le libre arbitre ou pouvoir de choisir entre les divers motifs d'action, sur lequel Victor Cousin et ses successeurs établissent le devoir et le droit. C'est aussi à la liberté des alternatives, au pouvoir de choisir entre les contraires que M. Renouvier ramène finalement toute liberté intérieure : la liberté morale est tellement inséparable à ses yeux de l'idée d'alternative et de la représentation des contraires, qu'il la fait consister dans une « indétermination des futurs » permettant d'attendre en des circonstances identiques des décisions différentes de la volonté. Mais cette conception du libre arbitre ne se réduit-elle pas elle-même, en dernière analyse, à la liberté d'indifférence ou d'indétermination? Vainement M. Renouvier, avec d'autres psychologues, remarque que la liberté d'indifférence est le pouvoir de choisir sans motifs, tandis que le libre arbitre est le pouvoir de choisir entre plusieurs motifs différens. Selon lui, si je n'ai aucun motif pour aller à droite plutôt qu'à gauche dans une promenade, et que cependant je me décide pour l'un des côtés, ce sera la liberté d'indifférence entendue à la façon de Reid, liberté toute chimérique; mais, si j'ai des motifs d'intérêt pour dire le contraire de ce que je pense et des motifs de devoir pour dire la vérité, le choix entre la sincérité ou le mensonge sera un choix entre deux actes diversement motivés, et non entre deux actes sans motifs. — Ainsi raisonnent tous les partisans du libre arbitre entendu comme un choix entre des motifs contraires; par malheur cette conception se résout encore, quand on l'examine de plus près, en une liberté d'indétermination incapable de fonder le droit. En effet, pour qu'une balance s'incline sans poids, il n'est pas nécessaire qu'il n'y ait aucun poids dans les plateaux; il suffit ou que les poids se fassent équilibre et que cependant la balance s'incline, ou qu'il y ait un poids plus fort et que cependant la balance penche du côté le plus faible. Dans les deux cas, on aura le droit de dire : Voici une balance qui s'incline en l'absence de tout poids ou même contre tout poids, une balance indéterminée et indifférente aux poids. Telle serait la volonté dans le choix entre les contraires (1).

(1) Supposons en effet que les deux motifs contraires soient des forces équivalentes, ils s'annulent, et le choix de la volonté, qui a lieu cependant, est indéterminé ou sans motif; s'ils ne sont pas équivalens et que je choisisse l'acte dont les motifs ont en moi le moins de force, j'agis non-seulement sans motif, mais contre tout motif: enfin, si je me détermine dans la direction des forces les plus puissantes au sein de ma con-

Admettons cependant qu'un égal pouvoir de détermination entre les contraires nous soit accordé, comment fonder là-dessus le droit? Nous voilà revenus après ce détour en face des mêmes objections que tout à l'heure. Qu'y a-t-il dans l'idée d'indétermination, demanderons-nous de nouveau, qui commande le respect et motive l'inviolabilité? Qu'y a-t-il aussi de sacré dans la multiplicité ou la diversité possible des décisions? Un pendule qui oscille est-il pour cela plus respectable? Une hache à deux tranchans est-elle plus inviolable que si elle en avait un seul? Un revolver à six coups confère-t-il plus de droit qu'un pistolet à un coup? Parce que je pourrais à mon gré, faisant tourner ma volonté en tous sens, vous ravir vos biens ou ne pas vous les ravir, prendre votre vie ou ne pas la prendre, auriez-vous pour moi plus de respect? — Plus de crainte, je l'accorde, mais quant au respect, comment le motiver par cette étrange raison : « Voici un homme tout aussi capable, s'il le veut, de faire un scélérat qu'un citoyen honnête! » Cette parfaite capacité pour la scélératesse comme pour l'honnêteté, ce caractère également propre à tout, d'où peuvent jaillir les actions les plus opposées, cette puissance ambiguë et indéterminée en soi qui fait sortir les contraires du néant par un *fiat* incompréhensible, ne contient en elle-même rien qui détermine le respect plutôt qu'un autre sentiment. Indifférente en elle-même, cette volonté laisse ma volonté indifférente à son égard tant qu'elle n'agit pas; quand elle agit, je profite de l'action si elle favorise mes intérêts, j'essaie de l'empêcher si elle les contrarie, mais en aucun cas ne s'applique l'idée morale du droit. Droit et arbitraire s'excluent. Ce n'est pas cette parole royale : « Tel est notre bon plaisir, » qui peut rendre inviolable celui dont elle émane ; de ce principe : « j'ai l'égal pouvoir de faire une chose ou son contraire, » nous ne voyons pas comment tirer cette conclusion : mon pouvoir de faire une chose ou son contraire est un droit, et il faut le respecter.

On dira : — Ce libre arbitre, ce pouvoir absolu de réaliser les contraires fonde le droit chez l'être où il réside parce qu'il le distingue de tous les autres êtres, par exemple des choses ou des animaux, lesquels ne peuvent agir que d'une façon déterminée par les circonstances; le libre arbitre, étant supérieur à tout, rend

science, il y a alors motif, mais aussi on ne voit pas comment j'aurais pu, avec la même disposition intérieure, avec le même caractère et dans les mêmes circonstances, prendre une détermination diamétralement opposée. M'attribuer ce pouvoir, c'est toujours placer en moi le hasard d'Épicure, la liberté d'indifférence qui se détermine à tâtons avec un bandeau sur les yeux, sans voir la raison effective de son acte. Cette raison, en réalité, ce sera quelque force étrangère à la volonté, quelque concours fortuit de circonstances, en définitive une nécessité cachée.

l'homme lui-même supérieur à tout le reste. — Mais pourquoi, demanderons-nous à notre tour, cette sorte de liberté serait-elle supérieure à tout? Encore une fois pourquoi l'indétermination constitue-t-elle un avantage sur la détermination? Si le pouvoir absolu de réaliser les contraires est ce qu'il y a de plus haut et est supérieur à toutes choses, on pourra dire que ce pouvoir absolu est le bien même en son essence, car s'il avait un bien supérieur à lui, il ne serait plus absolu ni suprême. Dès lors, quoi qu'il fasse, il sera toujours le bien, il sera toujours bon, et tous ses actes, étant également le produit d'un même pouvoir absolu, seront bons, seront justes, seront conformes au droit. Si au contraire on prétend que le pouvoir absolu de réaliser les contraires a une loi à suivre et que, selon le choix qu'il fait, il mérite ou démérite, cela supposera quelque chose de supérieur à ce pouvoir, un bien plus haut, une loi extérieure s'imposant à lui; dès lors il n'est plus le principe suprême; ce sera cette loi supérieure qui fondera le droit, et non la puissance des contraires. — De plus cette puissance n'entraînera pas, comme il le semblait au premier abord, la responsabilité qu'on veut fonder, le mérite ou le démérite qu'on veut établir. En effet, le mérite et la responsabilité supposent l'imputabilité, et celle-ci suppose un certain lien entre les actions et le *moi* qui les produit : si une action sort du fond indéterminé et obscur de l'être alors que l'action opposée aurait pu aussi bien en sortir, comme un coup de foudre imprévu sort de la nue, quel lien y aura-t-il entre l'être et son action? Comment faire retomber sur l'être même le mérite d'une action qui est en quelque sorte détachée de lui, qui ne dérive pas nécessairement de son caractère, qui est comme un accident et non comme une marque essentielle de sa physionomie? Le libre arbitre, en tant que pouvoir de faire une chose ou son contraire, est impossible à distinguer du hasard, et c'est ce qu'Épicure avait fort bien vu; mais le hasard ne fonde pas l'imputabilité ni le mérite.

Ce n'est pas tout. Si le libre arbitre résidant dans la puissance des contraires est ce qu'il y a de supérieur à toutes choses, la vertu, qui diminue cette puissance, ne vaudra pas mieux que le vice, qui produit une diminution analogue : un homme vertueux ne s'enlève-t-il pas à lui-même le pouvoir de choisir entre le bien et le mal? Ne devient-il pas incapable de commettre un meurtre, un vol, une infamie? Il accroît donc dans sa volonté la part de la détermination aux dépens de l'indétermination; dès lors il diminue sa liberté absolue de réaliser les contraires, et si cette liberté est le bien, le droit, l'objet du suprême respect, la vertu qui l'amoindrit est un vice. La liberté de l'homme vertueux sort

de cette indétermination et de ce mystère où elle se voilait d'abord comme une divinité cachée dans le tabernacle : elle prend une forme déterminée et une figure; elle prend un *caractère*, des traits précis, et en quelque sorte humains; ce n'est plus une divinité, elle est déchue de l'absolu pour tomber dans le relatif. Elle n'est plus supérieure à l'intelligence et, comme disait Platon, à *l'essence :* elle prend une essence définissable et des qualités spécifiques; dès lors elle n'est plus le libre arbitre absolu.

On le voit, le libre arbitre, qui peut également agir contre la raison ou pour la raison, ne semble pas nous conférer une inviolabilité plus grande que si nous étions nécessairement déterminés au meilleur ou au plus utile. Quand on veut faire de ce libre arbitre la fin la plus haute à poursuivre, on place la fin suprême et le droit qui en dérive dans l'indétermination; quand on se contente d'en faire un moyen, on donne gain de cause, volontairement ou involontairement, à la doctrine théocratique qui se défie de la liberté, instrument de mal comme de bien, origine du péché et de la contagion du péché, — doctrine qui ne peut manquer d'aboutir à la suppression du droit humain, car le libre arbitre de l'homme n'est plus respectable qu'autant qu'il est conforme à la loi de Dieu.

Outre que la liberté réduite au libre arbitre ne semble guère propre à fonder un droit vraiment absolu de l'homme au respect de l'homme, elle demeure en elle-même exposée à toutes les objections des esprits scientifiques et positifs. Comment admettre un libre arbitre en contradiction avec les lois de la science et de la nature, où se constate un déterminisme universel? Un tel libre arbitre, mystère de la raison, serait en même temps le scandale de la nature. Au point de vue même de la pure psychologie, comment constater qu'au moment même où nous prenons une résolution nous pourrions prendre la résolution contraire, puisqu'en fait l'expérience nous montre seulement une action accomplie et non deux? Le sentiment intérieur qu'invoquent les spiritualistes ne peut-il s'expliquer par une illusion d'optique intérieure? Comment surtout établir le paradoxe psychologique de l'égalité du libre arbitre chez tous les hommes? Si c'est là, comme le croient Victor Cousin et ses successeurs, le vrai fondement de l'égalité sociale, cette dernière n'est-elle pas grandement compromise aux yeux de l'expérience, qui nous montre tant de degrés dans l'énergie de la volonté humaine, dans la possession de soi, dans la liberté morale, et par cela même tant d'inégalités de fait entre les personnalités prétendues égales? Réduite à des généralités aussi vagues sur la liberté et la dignité, la doctrine spiritualiste ne pourrait satisfaire les esprits rigoureux.

Telles sont les principales difficultés auxquelles cette doctrine est exposée et que nous avons dû nous borner à indiquer. Elles se résument dans le dilemme suivant : Si le libre arbitre constitue par lui-même le droit, abstraction faite du bien, comme le libre arbitre est indéterminé de sa nature et susceptible de tous les contraires, l'homme se trouve avoir le droit en tout et le droit à tout, quoi qu'il fasse, et il n'y a pas de raison pour limiter son libre arbitre par le respect d'autrui : je suis absolument libre de réaliser les contraires, vous êtes absolument libre de réaliser les contraires, pourquoi imposerais-je une limite à mon action dans l'intérêt de la vôtre? Absolus tous les deux et égaux dans notre pouvoir intime, limités et inégaux dans notre force extérieure, nous en viendrons à la lutte comme deux rois absolus qui se trouvent rivaux, et en fait c'est le droit du plus fort qui triomphera. Si au contraire le libre arbitre n'est pas respectable dans son indétermination, mais dans la détermination qu'il se donne, il n'est plus respectable que par un certain bien qui est sa fin en même temps que la fin des autres hommes. C'est alors cette fin seule qui est absolument sacrée et respectable, seule elle est le droit; le libre arbitre de l'homme ne pourra plus être respecté pour lui-même, mais seulement dans la mesure où il concourra à la réalisation du bien; comment donc soutenir encore que l'homme a des droits en tant qu'homme et en tant qu'être libre? On ne peut plus dire qu'il ait par lui-même aucun droit; le libre arbitre n'étant qu'un moyen qui souvent se retourne contre sa fin, il est possible et légitime de le ramener à cette fin par toutes les voies possibles, comme l'enseignent les écoles catholiques et autoritaires : la fin justifiera les moyens. On pourra et on devra contraindre au besoin la liberté pour son propre bien et pour le bien des autres, sans qu'elle puisse revendiquer cette prérogative d'un respect absolu qu'on appelle le droit.

En un mot, ou le libre arbitre est indétermination pure, et à ce titre absolument respectable, mais alors toute action est bonne et juste, et il n'y a plus de moralité ni de droit; ou le libre arbitre a une loi supérieure à lui qui doit déterminer sa direction; mais alors il peut choisir le mal, et il n'est pas absolument respectable.

Ainsi l'idée qu'on se fait généralement de la liberté dans l'école spiritualiste semble plutôt propre à supprimer le droit qu'à l'établir. D'autre part le fatalisme absolu des positivistes paraît encore plus inconciliable avec l'idée du droit, et les difficultés ne sont pas moindres de ce côté que de l'autre. Nous avons vu combien Auguste Comte s'est montré logique en rejetant tout ensemble l'idée de droit et l'idée de cause. Si en effet un être est fatalement déterminé par des forces qui lui sont étrangères, sans activité et sans

causalité personnelles, sans qu'il soit lui-même une force et un facteur de sa propre destinée, s'il monte ou descend passivement dans le milieu moral plus ou moins haut, plus ou moins bas, par une loi analogue au principe d'Archimède, comme un corps qui monte ou descend dans le milieu atmosphérique selon la force expansive qui le soulève, on ne voit pas ce qu'il aurait en lui-même qui pût lui donner une valeur propre, lui attribuer une dignité, lui conférer un droit. Que la volonté humaine soit telle, elle perdra tout son prix intrinsèque : le problème social redeviendra un simple calcul de forces ou d'intérêts, comme dans la philosophie allemande ou anglaise, et la conception française sera réduite à une pure illusion.

Ainsi l'étude des fondemens du droit nous amène finalement en face d'une sorte d'antinomie : d'un côté on ne voit pas comment un être sans aucune liberté morale aurait des droits; d'un autre côté on ne voit pas comment la liberté, du moins telle qu'on l'entend d'ordinaire, pourrait conférer des droits. Si donc la philosophie française veut se soutenir contre les doctrines adverses, il faut qu'elle explique avec précision ce qu'elle entend par liberté, il faut qu'elle en cherche une notion qui soit également distante de la volonté indifférente et de la nécessité fatale.

Nous l'avons reconnu, la doctrine française qui fonde le droit sur la liberté morale n'est pas seulement la doctrine d'un homme, mais celle d'un peuple, et naguère encore, avant le développement des écoles allemandes et anglaises, elle semblait devenue celle de tous les peuples; elle a de trop profondes racines dans le caractère national et dans la philosophie nationale, elle a eu en même temps trop d'influence sur le développement des institutions civiles ou politiques, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, pour qu'on puisse l'abandonner sans un mûr examen et sans avoir tenté par un nouvel effort de la rendre plus solide. Ainsi nous apparaît la nécessité d'indiquer, dans une prochaine étude, les points sur lesquels la doctrine française du droit doit selon nous recevoir quelque perfectionnement. Une fois complétée, cette doctrine pourrait peut-être maintenir en face des philosophies adverses la vérité relative de son propre point de vue; en même temps seraient mieux comprises l'originalité de notre caractère national et l'utilité de l'influence française pour le progrès universel.

ALFRED FOUILLÉE.

UN REMORDS

PREMIÈRE PARTIE.

I.

— Oui, en vérité, mon ami, disait Mme de Clairac, renversée dans un fauteuil au coin du feu, c'est un sujet de roman, un sujet pour vous. Restez donc quelques minutes encore...

— Très volontiers, mais je crains d'être importun, répondit de l'autre côté de la cheminée une voix d'homme perdue dans l'obscurité. — On était à la fin d'une de ces courtes journées d'hiver où commence de bonne heure le genre de crépuscule nommé *entre chien et loup*. — Ne vais-je pas gêner vos premiers épanchemens, après une si longue séparation?

— Eh, mon Dieu! une séparation de toute la vie! Voilà justement pourquoi vous ne nous gênerez pas. S'il s'agissait de se revoir! mais nous allons faire connaissance, ma nièce et moi, comprenez-vous? Les souvenirs que nous avons en commun ne seraient que pénibles à évoquer au premier moment, très pénibles même. Moins il y aura d'émotion, mieux cela vaudra pour nous deux. La présence d'un tiers ne pourra que nous rendre service.

— En ce cas, je reste. — Et une forme masculine que venait d'éclairer un jet de flamme s'élevant du foyer, une forme élégante et svelte, debout devant la cheminée, se plongea dans les profondeurs d'une causeuse.

— Je vous l'avouerai même, poursuivit Mme de Clairac, c'est la crainte de trop m'attendrir, tout autant qu'un de ces malaises que m'apporte régulièrement la mauvaise saison, qui m'a empêchée d'aller à la rencontre de notre voyageuse. J'ai esquivé les embras-

sades en gare, le tête-à-tête du coupé, etc. Ma fille Marthe me remplace. Rien n'effraie ni n'embarrasse Marthe, vous savez, et tout ce qui est nouveau l'amuse. Elle doit être en ce moment au chemin de fer ou même... Chut! n'est-ce pas une voiture qui entre dans la cour?..

Mme de Clairac s'interrompit pour prêter l'oreille; son interlocuteur était allé soulever la guipure qui couvrait les vitres : — Non, dit-il au bout d'un instant; c'est bien une voiture, mais ce n'est pas la vôtre. — Et il revint prendre possession de la causeuse.

— Tenez! cette fausse alerte m'a émue, fit Mme de Clairac d'une voix dolente. Je suis devenue si nerveuse en vieillissant! Et puis c'est tout ce qui reste de mon pauvre Henri qui va me revenir! Ah! la mort efface bien des choses! Je n'aurais jamais cru pouvoir oublier aussi complétement les chagrins qu'il nous a causés!..

— En effet, je vous avais toujours entendue parler sévèrement de M. de Chelles.

— Hélas! trop sévèrement peut-être! Je m'acharnais à rappeler ses défauts pour conjurer le charme qu'il exerçait sur moi, sur tous... Mon frère avait des qualités séduisantes, comme en ont, presque sans exception, ces incorrigibles dont on ne peut rien faire et qui vous désarment en vous désespérant; beaucoup d'esprit d'abord, une attrayante franchise, je ne sais quoi de chevaleresque... Quant au courage, il le poussait jusqu'à l'extravagance... Ce qui lui manquait, c'était ce précieux, cet indispensable sens commun que vous célébrez si rarement dans vos écrits, vous autres poètes, et faute duquel cependant le plus beau caractère, la plus vaste intelligence, les meilleures intentions s'en vont à la dérive; vous admettez cela, n'est-ce pas, Morton?

— Qui donc n'est forcé de l'admettre? Le bon sens est mon dieu au fond de l'âme, sachez-le, madame, un petit dieu intime, modeste et caché que je ne place pas ostensiblement sur l'autel, mais qui m'a rendu peut-être plus de services que tous les autres ensemble...

— Je vous soupçonne de dire vrai. Vous êtes un homme pratique, un homme positif, bien que vous nous serviez au besoin de la quintessence de passion avec un art si dangereux! On prétend que l'acteur qui donne la fièvre au public a pour son compte le pouls calme et régulier. Est-ce vrai? Ne fait-on réellement perdre la tête aux autres qu'à la condition de se posséder?

— Ne vous attendez pas à ce que je vous réponde, madame. Toutes les femmes sont des Dalilas. Vous profiteriez de mes imprudentes confidences pour me perdre.

— Oui, oui, je vous perdrais volontiers, si je pouvais, auprès de

certaines personnes trop naïves qui s'entêtent à voir un auteur dans tous ses héros,... illusion facile du reste quand l'auteur a une figure comme la vôtre... Je suis assez vieille pour vous dire cela, étant à l'abri en ce qui me concerne! Eh bien! mon pauvre Henri n'avait rien de commun avec vous autres artistes, lui! Il avait la fièvre tout de bon... et non pas par accès, entendez-vous? C'était son état normal. Enfant, il s'échappait du collége, il s'étudiait à se casser le cou; jeune homme, il se prit à toutes les chausse-trapes de la vie élégante, et Dieu sait ce qu'on en rencontre dans le cercle, si restreint pourtant, que le bois et le club bornent à droite et à gauche, avec l'horizon des petits théâtres au fond! Ce fut à travers ce pays-là que mon frère, bien qu'il dût parcourir ensuite le monde entier, fit ses plus périlleux voyages; il y sema dans des précipices variés jusqu'au dernier sou de son patrimoine; pour tout dire, il se trouvait absolument maître de ses actions à un âge où l'on ne peut dans un certain milieu faire que des sottises. Que vous dirai-je? il nous a désolés! Le rôle ingrat de prêcheuse me revenait naturellement à moi, sa sœur aînée. Ma vie se passait à lui faire de la morale qu'il n'écoutait pas, à intercéder auprès de M. de Clairac, à supporter le contre-coup de folies dont il semblait que je fusse responsable! Enfin ses dettes lui défendirent de rester à Paris. M. de Clairac les paya. Oh! il fut parfait en cette circonstance; mais une condition fut posée à de si grands sacrifices : Henri réaliserait la menace qu'il nous faisait depuis longtemps de s'expatrier. Ce malheureux garçon était de ceux que le Nouveau-Monde attire par ses hasards, par ses périls mêmes. Si mon père lui eût permis d'être marin, comme il voulait le devenir à quinze ans, nous eussions peut-être évité bien des ennuis. Il partit, et longtemps je fus sans nouvelles.

Peut-être avait-il de la répugnance à nous initier aux échecs de sa vie d'aventure. Il alla en Californie avec la ferme intention de chercher de l'or, et se borna finalement à vider ses poches, comme il l'eût fait à Hombourg ou à Bade, dans les tripots qui fourmillent autour des mines. Puis une entreprise de défrichement l'appela au plus profond des forêts de l'Indiana... Pauvre Henri! travailler de ses mains, des mains royales taillées pour l'oisiveté... Eh bien! elles ont tenu la pioche! Bref, après deux ans d'attente, une lettre nous arriva, une lettre où pétillaient l'allégresse, l'enthousiasme, bien qu'elle ne retraçât que des revers. Prendre si gaîment son parti de mourir de faim, danser sur des charbons ardens... cette disposition étrange ne pouvait s'expliquer que d'une seule manière, et j'eus vite reconnu le ton de sa folie du moment : il était amoureux une fois de plus! Une horrible pensée me vint : — Pourvu

qu'il ne me donne pas un jour pour belle-sœur quelque aventurière ou quelque sauvage ! — J'allais trop loin dans mes pressentimens, toutefois le paquebot suivant m'apporta la nouvelle de son prochain mariage. — Allons ! dit M. de Clairac en jetant les yeux sur le nom de la fiancée, s'il épouse une héritière, cela remettra ses affaires à flot. — Doña Manuela de Moralès appartenait en effet à une riche et noble famille établie au Mexique, mais mon frère, n'ayant pu l'obtenir de ses parens, l'avait enlevée comme Almaviva enleva Rosine, de sorte qu'il l'épousait déshéritée. Bien loin de toucher au port, il entraînait dans son naufrage une innocente créature qu'il aimait à en perdre la raison, rendons-lui cette justice. Henri n'avait jamais compris l'amour autrement.

Le couple fugitif gagna les États-Unis, et là, Henri, qui possédait la langue anglaise comme sa langue maternelle, devint correspondant d'un journal quelconque. Vous ai-je dit qu'il avait tous les talens sans s'être jamais servi d'aucun? Sa fille vint au monde ; je reçus une nouvelle épître délirante à laquelle je ne répondis même pas, tant je désapprouvais tout ce qui avait rapport à ce malheureux mariage. Blessé sans doute de mon silence, il l'imita désormais, et nous n'entendîmes plus parler de lui, jusqu'au jour où, la guerre de sécession ayant éclaté en Amérique, j'appris que ce cerveau brûlé s'y était engagé... Je l'avais toujours dit... il y avait en lui l'étoffe d'un Raousset-Boulbon ! Mon pauvre frère fut tué à Bull's-Run. Ses os restèrent à l'étranger sur un champ de bataille où il n'avait que faire.

Quelque chose qui ressemblait à une larme refoulée obscurcit la voix égale de Mme de Clairac ; elle s'interrompit brusquement... un domestique venait d'entrer avec deux lampes qu'il posa sur une console.

Le salon se trouva éclairé soudain. C'était une vaste pièce d'une élégance sévère. Des paravens de soie couleur pensée comme les tentures formaient çà et là par leur ingénieuse disposition de petits recoins intimes. Près de la cheminée, Mme de Clairac s'était arrangé ainsi un réduit tout à fait caractéristique : une bibliothèque en bois de rose renfermait à portée de sa main des volumes de choix uniformément recouverts de cuir de Russie; des fleurs sans parfum, bruyères et camélias, remplissaient les encoignures ; sur la petite table anglaise étaient dispersés en désordre des albums, des bonbonnières, le dernier livre à la mode, une miniature de feu M. de Clairac, les photographies des enfans, et ces menus objets, crayons, étuis, tablettes dont aiment à s'emparer certains causeurs. Mme de Clairac, une des femmes rares chez lesquelles on cause encore, prenait au sérieux cette manie ; de même les siéges, groupés avec esprit, étaient commodes, moelleux, rembourrés pour ainsi dire d'invita-

tions irrésistibles, et tendaient les bras d'un air hospitalier. Un portrait de maître ornait le panneau principal; ce portrait représentait une femme délicate et blanche au profil d'une régularité un peu sèche, le menton appuyé sur sa main. Les yeux avaient une expression réfléchie, le sourire était celui d'une personne qui sait écouter et dont le silence attentif peut être pris pour un encouragement: une froide distinction se dégageait de toute cette figure que rappelait encore beaucoup celle de la femme, bien plus âgée cependant, qui occupait le coin du feu. Mme de Clairac avait en effet très peu changé depuis sa trentième année, bien que ses cheveux blonds eussent blanchi: elle n'avait jamais été belle; aucune passion, aucun chagrin, sauf les soucis qu'elle venait de raconter dans un moment d'expansion très rare, n'avait effleuré son cœur; chez elle du reste le cœur cédait toujours le pas à l'esprit. Maladive et par conséquent sédentaire, elle avait de bonne heure fait passer avant tous les plaisirs de la vie celui d'avoir un salon. Mme Récamier, Mme de Duras, Mme de Broglie, Mme de Boigne, Mme Swetchine, étaient ses modèles, les saintes de son calendrier; tout le savoir-faire dont elle était capable, elle l'employait à attirer autour de son fauteuil et à retenir en les réunissant des hommes d'élite dont elle s'assimilait les idées, les convictions, de manière à leur faire croire qu'ils venaient chercher auprès d'elle des lumières, tandis que, loin d'être leur Égérie, elle était leur reflet, ne possédant en propre que la science innée de la flatterie et le respect de la liberté de chacun; il n'en faut pas tant pour se faire la réputation d'une femme supérieure et d'une maîtresse de maison accomplie.

Pendant que le domestique abaissait les lourds rideaux des fenêtres, un silence profond régna entre Mme de Clairac et son hôte, qui paraissait attendre avec impatience soit la fin du récit interrompu, soit la permission de s'en aller.

Le visiteur en question avait de trente à trente-cinq ans. Sa physionomie, vive, originale, était d'un artiste, sa tenue correcte était d'un homme du monde. La fine ironie de son sourire quelque peu sceptique, l'expression de son grand œil clair dédaigneusement indifférent ou tranquillement observateur, mais qu'une émotion secrète pouvait assombrir comme fait l'orage quand il bouleverse la surface d'un lac bleu, — l'audacieux développement d'un front où la pensée projetait son ombre mélancolique parfois, inquiétante le plus souvent et qu'éclairait soudain une sorte de rayonnement inexpliqué, — tous ces traits particuliers, plus frappans que ne sauraient l'être ceux dont résulte la laideur ou la beauté pure et simple, empêchaient qu'on ne remarquât d'abord les lignes vraiment nobles d'un visage déjà fatigué par la vie.

C'était pourtant la vie d'un privilégié; elle avait eu des tempêtes,

des secousses, d'épuisantes ivresses, mais la souffrance n'y avait pas encore trouvé de place. Maurice Morton, romancier et poète, était arrivé de bonne heure à la célébrité sans avoir eu à traverser les épreuves qui généralement précèdent le succès : son premier livre avait été lu, sa première comédie avait été applaudie dans les sphères les plus hautes de la littérature et du théâtre. Possédant un héritage modeste, mais qui suffisait à ses besoins, il n'ambitionnait que la gloire et travaillait à loisir. Ses œuvres avaient sur la plupart de celles des peintres de mœurs contemporains la supériorité d'être le tableau vrai du vrai monde, que Maurice Morton connaissait à fond, puisqu'il en faisait partie, ce qui ne l'empêchait pas de connaître aussi bien la mauvaise compagnie. Tout lui réussissait. Quand la coupe de ses inspirations était pleine, il la laissait déborder dans un roman exquis, dans une pièce annoncée, prônée, savourée d'avance, puis il reprenait son genre de vie à la fois intelligent et oisif dans les cercles mondains où il dépensait sa verve intarissable pour le plaisir des autres, tout en faisant provision pour son propre compte d'études prises sur le vif. Sa réputation d'homme à bonnes fortunes ne lui nuisait pas auprès des honnêtes femmes; il la portait avec une simplicité, une discrétion que les apprentis don Juan s'efforçaient en vain d'imiter.

Nul n'était plus éloigné de toute apparence de fatuité, plus dépourvu en somme des travers et des ridicules communs; il était tout bonnement égoïste autant qu'on peut l'être, n'ayant jamais pensé qu'à lui-même et à mener l'existence de son goût. Soit qu'elle ignorât ce défaut unique, soit qu'elle y trouvât des excuses, la baronne de Clairac faisait grand cas de Maurice Morton, d'abord parce qu'il était une des étoiles les plus brillantes de son salon et aussi parce qu'elle avait eu l'occasion de mettre à l'épreuve sa loyauté dans des circonstances sur lesquelles nous aurons à revenir.

— Comment! s'écria-t-elle en interrogeant du regard une pendule qui marquait cinq heures et demie. Il est si tard vraiment, et elles n'arrivent pas!..

— Tant mieux, repartit Morton, puisque vous n'avez pas achevé. Je ne connais personne qui conte aussi joliment que vous.

— Il me reste à dire, continua la baronne aussitôt qu'ils furent seuls, comment j'ai retrouvé l'orpheline. Demeurée veuve, ma belle-sœur inconnue m'écrivit une lettre que son emphase espagnole n'empêchait pas d'être fort touchante. Elle me parlait avec exaltation de la glorieuse fin d'un époux qu'elle qualifiait d'incomparable, ajoutant que la certitude de le rejoindre bientôt tempérait sa douleur, car leur fille chérie, le seul lien qui pût la rattacher encore à ce monde, ne serait point abandonnée quand elle viendrait

à lui manquer. Elle comptait sur moi pour la recueillir et pour l'aimer... Que vous dirai-je? La pauvre âme me parut un peu folle. Je lui répondis aussi affectueusement que je pus, mais sans m'engager à rien; cette réserve fut interprétée comme un consentement, car le mois dernier j'ai reçu une nouvelle lettre datée de la Havane.

Mme de Clairac tira d'une des jolies boîtes éparpillées autour d'elle un papier bordé de noir qu'elle tendit à Morton. Il lut tout haut :

« Madame et chère tante,

« Il y a aujourd'hui deux ans que mon bien-aimé père n'est plus, et depuis ma mère m'a quittée à son tour. Je ne devrais pas pleurer peut-être. Elle ne pouvait lui survivre... Elle est heureuse maintenant après de longues souffrances sans soulagement possible... Je me répète cela pour ne pas succomber sous le poids du désespoir et de l'isolement. Je me dis aussi que tout ce qui me reste à faire c'est d'obéir sans retard au vœu tant de fois exprimé par mon père, à l'ordre exprès de ma mère mourante : c'est de me rendre auprès de vous, chère tante, qui seule représentez pour moi la famille, dans cette France qui est ma patrie, bien que je n'aie appris à l'aimer qu'en exil. Cette lettre me précédera de trois semaines environ, la distance d'un paquebot à l'autre. Je me défends jusque-là de penser à l'avenir; il vous appartient de disposer de votre nièce soumise et respectueuse.

« MANUELA DE CHELLES. »

Ayant lu, Maurice Morton tourna la lettre entre ses doigts, tandis que Mme de Clairac l'interrogeait du regard : — Pauvre enfant! murmura-t-il enfin sans lever les yeux, car il craignait qu'avec sa perspicacité habituelle la baronne n'y vît ce qu'il pensait au moment même, — qu'elle n'était pas précisément la femme dans les bras de qui l'on pût se jeter avec cet abandon et cette confiance.

La porte cochère s'ouvrit bruyamment.

— Cette fois je ne me trompe pas! s'écria Mme de Clairac.

Le timbre avait retenti; déjà on entendait dans l'antichambre de grands frou-frous de soie et une voix de femme, rieuse, perçante, flûtée, une voix de Parisienne.

— Voilà Marthe! dit la baronne. Un ouragan comme de coutume.

Deux jeunes femmes entrèrent se tenant par la main. L'une d'elles, mince, petite, habillée à la mode du lendemain, avec une exagération d'élégance, était Mme Halbronn, fille cadette de Mme de Clairac; l'autre, vêtue de deuil, frappait tout d'abord par l'étrangeté de son type et la grâce suprême de sa démarche. De taille

moyenne, elle paraissait plus grande qu'elle ne l'était réellement, sans doute à cause de la merveilleuse harmonie de ses formes qui faisaient penser à quelque statue drapée de crêpe et d'étamine; on aurait pu assurément rencontrer des beautés plus parfaites, mais aucune qui s'imposât davantage au premier aspect; c'étaient la jeunesse, la force et la vie dans leur épanouissement superbe : les grands yeux noirs frangés de cils, dont l'ombre bleuâtre se détachait sur la pâleur chaude et mate des joues arrondies, avaient la douceur du velours, les traits n'étaient pas d'une régularité absolue, le dessin des lèvres, rouges comme une grenade en fleur, n'avait rien de classique, mais il semblait que chacun des défauts de ce visage, où les contrastes s'entremêlaient aux séductions, ajoutât encore à son attrait. La masse opulente des cheveux, retenue par une coiffure de voyage, moitié mantille et moitié capuchon, s'était apparemment dénouée en route; elle s'échappait sur le front et autour du cou, formant une sombre auréole à cette tête enfantine et sérieuse tout à la fois.

Maurice Morton éprouva en la voyant l'impression qu'on subit devant un chef-d'œuvre. Mme de Clairac parut déconcertée.

La jeune fille cependant s'avançait timide et comme éblouie par l'éclat soudain des lumières. Tandis que Mme Halbronn disait à sa mère qui avait fait quelques pas en avant : — Eh bien! voici notre belle cousine! — elle s'inclina, également prête à s'agenouiller sous une bénédiction ou à s'élancer dans des bras ouverts pour la recevoir. Ce fut touchant et d'une grâce achevée. Morton sentit son cœur, quelque blasé qu'il fût, bondir vers cette aimable créature; il trouva froid et guindé l'accueil de Mme de Clairac, qui tendait la main à sa nièce : — Venez, lui dit-elle, venez vite ici...

Et elle l'entraîna sous la lampe, en la regardant avec plus de surprise et de curiosité que d'attendrissement : — Quelle avait pu être la cause de ce retard du train? Et la traversée avait-elle été longue? La dépêche n'en disait rien. — Cette chère enfant devait être bien fatiguée. — Qui donc l'avait accompagnée jusqu'à Paris? Peut-être ferait-elle mieux de passer dans sa chambre tout de suite; — on dînait à sept heures...

Mlle de Chelles répondit d'une voix singulièrement mélodieuse, dont le timbre très particulier faisait croire d'abord à un léger accent étranger bien qu'elle parlât purement le français, que la mer avait été tout le temps assez douce, que ses amis de la Havane, — en prononçant leur nom, le velours de ses yeux devint humide, c'était sous leur toit que sa mère était morte, — que ses amis de la Havane l'avaient confiée à une famille qui venait à Paris. Et je ne sens aucune fatigue, ajouta-t-elle avec un sourire qui sécha ses

larmes avant qu'elles eussent coulé, je ne sens que le bonheur d'avoir vu enfin ce que mon père aimait tant : la France et... — Sans achever, elle porta vivement à ses lèvres la main de la baronne, qui se décida enfin à l'embrasser.

— Laissez-moi voir, ajouta Mme de Clairac en l'examinant de tout près, laissez-moi chercher... mais non! Vous ne lui ressemblez pas du tout... Je ne retrouve rien de *ses* traits. Toute Moralès sans doute. Une Espagnole, n'est-ce pas, Morton? Une Espagnole de pur sang...

— Nous ne pouvons admettre cela, madame. La France revendique Mlle de Chelles comme un enfant qui lui fait grand honneur.

La pauvre fille, à qui sa famille venait de refuser les deux priviléges dont elle était le plus jalouse, la qualité de Française et le nom de Chelles, leva un regard reconnaissant vers cet étranger qui parlait ainsi et que dans sa première émotion elle n'avait pas aperçu; elle lut sur ce visage inconnu, non pas l'admiration hardie que toute jolie femme peut inspirer à l'autre sexe et qui n'est un hommage que pour les coquettes, mais une sympathie, un intérêt profond qu'elle n'avait démêlé ni dans l'accueil de sa cousine, ni dans celui de sa tante.

— M. Maurice Morton, prononça Mme de Clairac, en guise de présentation, l'auteur de...

Et elle nomma celui des ouvrages de Morton qui, selon l'arrêt de ses contemporains, devait passer le plus sûrement à la postérité.

La jeune fille tourna vivement la tête, et d'un ton qui la fit rougir presque aussitôt jusqu'à la racine des cheveux : — Lui! s'écria-t-elle. — Précipitamment elle reprit : — Pardon, monsieur, mais je connais vos livres.

— Non pas tous, j'espère, dit Mme de Clairac avec un petit rire sec et un regard d'intelligence à sa fille, qui s'écria : — Oh bien! Morton, si j'avais ouvert un de vos terribles romans avant mon mariage, qu'aurait-on dit?.. Je me suis dédommagée depuis, par exemple!

— Je croyais, fit observer Maurice Morton en souriant à son tour, que notre littérature romanesque avait une mauvaise réputation en Amérique?

— Oui, répondit Manuela rougissant de plus en plus, mais...

Elle n'ajouta pas que, souvent abandonnée à elle-même, elle avait lu sans permission tels livres qui eussent été probablement défendus à toute autre jeune fille par la prudence maternelle. La crainte qu'on ne la crût mal élevée augmenta son trouble et parut le rendre si pénible que Morton se hâta de le faire cesser en s'écriant : — Tomber par delà les mers sous de si beaux yeux, c'est une bonne

fortune au-dessus de mon mérite et dont je regrette de n'être pas digne. Si j'avais pu la prévoir, j'aurais effacé bien des choses... ou plutôt j'aurais écrit d'emblée un pur chef d'œuvre.

— On vous a dit sans doute que les Français sont galans, ma cousine, interrompit Mme Halbronn avec une petite moue railleuse.

— Je les crois très bienveillans et très bons, ce qui vaut mieux, dit Mlle de Chelles, — et, faisant une révérence à Maurice Morton, elle accepta qu'on la conduisît à son appartement; mais il fallut rester encore un peu pour recevoir la bienvenue de Mme de Brives, l'aînée de ses cousines, qui entrait en s'excusant de n'être pas accourue plus tôt : le cours de Pauline, la leçon de solfége de George, la gymnastique de Bébé, en étaient cause. — Mme de Brives comptait parmi ces jeunes mères nombreuses à notre époque qui n'ont à la bouche que les travaux, les progrès, les reparties de leurs rejetons; elle était absorbée par ses enfans comme sa sœur l'était par ses robes et de la même façon.

— C'est moi, déclara-t-elle, qui conduirai ma cousine chez elle. Je n'ai qu'un petit quart d'heure à lui donner... Mes enfans vont ce soir au bal costumé de la princesse...

Elle alluma un bougeoir et, précédant Manuela, conduisit cette dernière le long d'un corridor, en expliquant le costume de Pauline.

— Eh bien! disait cependant Mme Halbronn, avec sa mine pétulante et curieuse, en se plantant devant Maurice... comment la trouvez-vous?

— C'est justement la question que m'a posée madame votre mère, et je lui ai répondu déjà : trop belle!

— Trop belle est bien le mot! s'écria Marthe, ébouriffant devant la glace, d'une main exercée, les petites boucles qui retombaient sur ses sourcils, peints comme ceux d'une sultane. Ces beautés étrangères ont je ne sais quoi d'excessif, de violent, d'outré, comme certaines étoffes magnifiques sans doute, mais criardes et voyantes à faire frémir, n'est-ce pas? Cela manque de goût, de mesure, aidez-moi donc... de fondu...

Maurice ne paraissant pas approuver absolument l'interprétation qu'elle donnait à ses paroles : — Cela ferait de l'effet au théâtre, reprit-elle.

— Là-dessus, je suis de votre avis! Et quel son de voix, quelle diction rare dans ce temps-ci où tout le monde bredouille!

La jolie Mme Halbronn, qui zézayait d'ordinaire et parlait argot à l'occasion, lui tourna le dos comme s'il eût dit une impertinence, et c'est le comble de l'impertinence en effet, de la part d'un homme, que de louer une femme devant une autre femme. Morton le savait bien, mais il n'y pensait point en ce moment.

— Elle ne ressemble pas du tout à son père, répétait Mme de Clairac pensive et mécontente. Sa mère, la Mexicaine, devait être ainsi. J'eusse préféré qu'elle rappelât plutôt... enfin! ce n'est pas sa faute; mais Morton a raison, elle est beaucoup trop belle pour une fille pauvre, isolée dans la vie.

Maurice Morton la regarda fixement. Il pénétrait sa pensée. — Voilà, dit-il en prenant congé, une intéressante personne qui va vous embarrasser beaucoup!

II.

Manuela, entraînée par Mme de Brives, n'avait rien entendu de ces réflexions; mais l'ombre inquiète qui attrista sa physionomie quand elle sortit du salon eût pu faire supposer qu'elle les devinait à demi.

La conversation continua sur son compte entre Mme Halbronn et sa mère :

— Croyez-vous vraiment que cette chevelure extravagante lui appartienne tout entière? demanda la jeune femme d'un ton qui trahissait l'envie. — Et Mme de Clairac, comme si elle eût voulu la rassurer, répondit d'une façon évasive : — Elle produirait certainement beaucoup d'effet dans le monde; mais sa situation ne lui permettra pas d'y aller.

— Que ferez-vous d'elle, maman? reprit Mme Halbronn.

— Nous verrons de quoi elle est capable, répliqua sa mère quelque peu perplexe.

Pendant ce temps, Mme de Brives introduisait Manuela dans la chambre qu'elle devait occuper, une petite chambre assez triste et très simplement meublée où surabondaient ces laides tapisseries économiques dont les dessins semblent imaginés pour user de vieux bouts de laine et les menus ouvrages de tricot, de crochet, tout ce que l'aiguille peut créer de moins gracieux et de plus compliqué en fait de coussins, de pelotes, de vide-poches et autres engins d'une utilité discutable.

— Comme on reconnaît bien un gîte de vieille fille, n'est-ce pas? dit Mme de Brives en riant. C'était en effet l'appartement de notre institutrice, Mlle Foucher, et on n'y a rien changé depuis qu'elle est morte... Pauvre Foucher! la personne la plus ennuyeuse! Nous lui étions absolument livrées, figurez-vous! Et maman qui nous accuse de n'avoir pas suffisamment le goût des livres, ma sœur et moi! Ce goût, il ne fallait pas charger Mlle Foucher de nous l'inculquer... Moi, je ne reconnais de bonne éducation que l'éducation maternelle... Ma mère était pour nous une puissance presque re-

doutable; pour ma petite Pauline, je suis une amie, au contraire, elle est toujours près de moi... M. de Brives a beau prétendre que les enfans admis dans le salon entendent bien des choses qui ne sont pas faites pour leurs oreilles, c'est possible, on ne peut pas corriger à l'usage de la jeunesse toutes les conversations; mais je vous assure que les enfans bien élevés n'écoutent que ce qu'il leur est permis de comprendre. Pauline, par exemple, avec ses huit ans, a la tenue d'une jeune fille de seize. Je vous la présenterai demain et ses frères aussi;... mes fils sont extraordinairement avancés... Georget, quand il n'est plus le premier de sa petite classe, en a la fièvre de dépit... C'est une excellente chose que l'émulation; mais j'oublie toujours qu'on ne s'intéresse guère aux enfans avant d'en avoir à soi. Vous êtes presque un enfant vous-même, mignonne. Au revoir! Vous m'excuserez de vous quitter si vite. Je vais vous envoyer Justine.

Mme de Brives sortit, laissant la pauvre Manuela tout étourdie de sa volubilité. Restée seule, la jeune fille jeta un coup d'œil autour d'elle et frissonna légèrement. Aucun des objets qui se trouvaient là n'avait cet air de bienvenue que peuvent avoir les choses inanimées quand une affectueuse sollicitude a présidé à leur arrangement. Elle n'avait pas été habituée au luxe, la vie nomade qu'elle menait auprès de ses parens n'étant pas même compatible avec le confort. Elle était née, elle avait grandi dans une maison roulante poussée au hasard à travers le monde; mais sa mère avait toujours su embellir cette existence précaire d'une sorte de rayon de soleil, celui de la bonté prévoyante, ingénieuse. Ici au contraire tout était banal, tout était froid, et le spectre de la vieille fille mercenaire évoqué dès le premier instant par Mme de Brives hantait son imagination. Vieillir et mourir ici avait dû être triste! Allumant deux bougies afin d'éclairer le plus possible ces tentures grises où s'alignaient, avec quelques aquarelles de professeur, des tableaux brodés en perles et des collections poudreuses de papillons sous verre, Manuela tira de son sein deux petits portraits de son père et de sa mère qu'elle posa sur la cheminée pour lui tenir compagnie.

Une femme de chambre vint lui offrir ses services; elle la laissa préparer sa toilette, c'est-à-dire ouvrir son unique malle, pour en tirer une robe noire plus fraîche que celle qu'elle avait portée pendant le voyage, mais dont l'extrême simplicité fit faire à la soubrette une grimace significative; jamais elle n'avait rien vu de moins à la mode! — Et pourtant, pensa Mlle Justine en se retirant, après avoir rangé dans des tiroirs la mince garde-robe étalée sur le lit, elle aurait une belle taille si elle était habillée, mais sans doute

c'était un pays de sauvages que celui d'où elle venait, et puis elle n'était pas riche!..

Tandis que Mlle Justine tirait ces déductions de l'état de ses nippes, Manuela, les yeux fixés sur la flamme de l'âtre, songeait à tout autre chose qu'à la pénurie qui excitait tant de pitié chez cette soubrette parisienne. Tout son passé bien court, mais trop rempli déjà, flottait devant ses yeux au moment où elle allait aborder une nouvelle phase d'expériences. Elle se revoyait suivant son père à New-York, à San-Francisco, à la Nouvelle-Orléans, associée à de changeantes habitudes qui se présentaient comme les tableaux variés d'un kaléidoscope. Les tisons du foyer s'écroulaient, et le décor en même temps; elle était transportée à la Havane, dans cet intérieur créole où Mme de Chelles, obstinément repoussée par sa propre famille, même après le cruel événement qui la rendait veuve, avait trouvé auprès d'une amie d'enfance un asile pour y mourir... Et maintenant elle voguait en pleine mer du côté de la France... Tous les détails de la vie de bord lui revenaient avec précision, un à un, dans leur immuable monotonie : ce grand bateau transatlantique était un monde flottant où la curiosité, les commérages, prenaient leurs ébats, bien entendu; elle avait été très remarquée, entourée d'attentions et même d'hommages. La dame havanaise qui lui servait de chaperon, une matrone réjouie, assez légère en ses propos, la plaisantait souvent là-dessus. — C'est un incendie que vous allumez sur votre passage, disait-elle : cet officier russe, ce consul anglais, tous les hommes enfin...

Manuela avait poussé ses conquêtes jusqu'en des régions où elles cessaient vraiment d'être flatteuses. Un matin qu'elle faisait avec sa compagne la promenade sur le pont qui est une des grandes distractions de la journée, elle avait senti le regard d'un des passagers de l'avant, émigrans rapatriés, chercheurs d'or déçus, pauvres hères de toute sorte, peser sur elle avec persistance. L'homme en question portait un costume d'ouvrier. Le lendemain, il s'était retrouvé sous ses pas dans cette même partie du bateau où sont parqués les passagers des classes inférieures, il en avait été de même tant que dura la traversée. La dame havanaise avait fini par le remarquer et par en rire. Un jour que Manuela relevait sa robe des deux mains pour passer au milieu de l'encombrement des cages à poules et des cordages :

— Voyez donc! s'était-elle écriée, comme ce drôle lorgne votre pied, il le dévore littéralement! C'est un Français, on le devine assez! il n'y a que ces Français pour se croire tout permis.

Et la jeune fille avait laissé brusquement retomber les plis de sa robe sur sa pantoufle.

Le voyage touchait à sa fin, on était près d'entrer en rade; pour la dernière fois sans doute Manuela se promenait sur le pont. Tout à coup elle s'aperçut qu'elle venait de perdre un de ses gants. Elle se détourna pour le ramasser : il n'était plus à terre, mais au moment même, son étrange admirateur qui, comme de coutume, adossé au bastingage, paraissait guetter tous ses pas, cachait sous sa veste un objet qu'elle crut reconnaître. Marchant droit à lui : — Mon gant! lui dit-elle d'une voix impérieuse, rendez-moi mon gant, je vous prie. — Il se troubla, parut hésiter, puis, prenant son parti, haussa légèrement les épaules, et rendit le petit gant de Suède, avec un nouveau regard qui fit rougir de pudeur et d'orgueil blessés Mlle de Chelles. Pourquoi pensait-elle aujourd'hui à cet épisode insignifiant? C'est que Justine, ayant tiré du fond de la malle le gant malencontreux avec d'autres objets mis au rebut, l'avait posé sur une table auprès d'elle. Manuela le prit du bout des doigts et le jeta au feu.

On venait lui annoncer que le dîner était servi. Au moment de reparaître devant sa tante, elle éprouva une impression qui ne ressemblait en rien à de l'élan; la jeune fille se demandait anxieuse : — Que va-t-elle être pour moi? Pourrai-je l'aimer comme je le voudrais? — Manuela n'était pas méfiante cependant; tout le monde, jusque-là, ne lui avait témoigné que de la bonté; mais elle savait, sans en avoir rencontré encore, qu'il existait des méchans... Les frères de sa mère, par exemple, ne s'étaient-ils pas montrés impitoyables? Elle se rassura en embrassant les deux portraits sourians sur la cheminée; ils lui avaient dit à l'oreille : — Courage!

Cinq minutes après, Manuela faisait son entrée dans une salle à manger à revêtement de chêne, brillamment éclairée, où l'argenterie et les faïences anciennes s'étageaient dans de vieux bahuts. Il n'y avait là que Mme de Clairac, sa fille Marthe et son gendre, M. Halbronn, un jeune banquier de bonne mine et de mauvais ton qui, dès le premier instant, fit une cour assidue à la belle cousine sans que sa femme du reste parût y trouver rien à redire. Vers la fin du repas, lorsque les domestiques cessèrent d'être aux écoutes :

— Laissez-moi vous poser une question, ma chère, dit Mme Halbronn : chantez-vous? Avec un son de voix comme le vôtre, on doit chanter, ne le niez pas... un contralto superbe, je gage... Moi j'ai un petit soprano aigu qui n'est pas désagréable... Nous ferons de la musique ensemble, ce sera charmant.

— Je n'ai jamais appris à chanter, répondit Manuela un peu confuse.

— Comment?.. Vous n'êtes pas musicienne?

— J'aime beaucoup la musique, mais je n'ai aucun talent.

— D'aucune sorte?

— Non! Vous découvririez vite que je suis une grande ignorante... Ainsi j'aime mieux vous le dire tout de suite.

— En vérité! vous n'avez rien appris, rien du tout?..

— Rien du tout. Ma pauvre mère avait été elle-même assez négligemment élevée, mon père ne trouvait pas le temps de me donner des leçons... D'ailleurs nous voyagions toujours...

— Vous savez lire pourtant! interrompit Mme Halbronn avec une explosion de gaîté, puisque vous avez lu les romans de Morton!

— Je sais aussi écrire tant bien que mal l'anglais, l'espagnol et le français, répondit Manuela d'un ton de bonne humeur.

— Oh! oh! vous esquivez... Peut-on vous demander où vous avez rencontré les livres de notre illustre ami?

— Mais... à bord, tout simplement... Bien des ouvrages me sont tombés sous la main...

— Charmant! Et vous avez retrouvé par hasard au débotté celui qui vous avait tenu compagnie pendant tout le voyage... Mais c'est une aventure, cela! Qu'en dites-vous, Victor?

— C'est fort dangereux, répondit M. Halbronn en fixant derrière son monocle un œil scrutateur et hardi sur Manuela, embarrassée. Méfiez-vous des poètes, ma cousine. Leurs beaux sentimens, comme leurs beaux vers, sont une marchandise dont ils tirent parti après s'en être inspirés où ils peuvent. Dans la vie réelle, ils ne cherchent que des sujets d'étude, des *motifs*, je vous en avertis...

— Que m'importe? repartit Manuela avec une fierté tranquille.

— Que lui importe en effet? fit observer Mme de Clairac. Elle est le public et elle apprécie les écrits de Maurice Morton, ce n'est pas un crime. Seulement, ma belle, n'avouez plus que vous avez dégusté ces poisons qui ne sont pas faits pour votre âge. Désormais nous veillerons sur vos lectures. La vie d'une jeune fille en France diffère beaucoup de ce qu'elle est en Amérique. J'espère que vous en prendrez votre parti.

— Je ferai tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, ma tante, répondit Manuela avec douceur.

Le soir, comme de coutume, quelques hommes chauves et graves firent une apparition plus ou moins longue dans le salon violet-pensée. Mme de Clairac procurait à chacun l'occasion de briller sur son propre terrain : métaphysique, philologie, histoire, littérature, sans lui permettre d'accaparer la parole et de devenir ennuyeux. Elle avait le talent particulier d'imprimer au monologue un mouvement de volte-face et d'en faire une conversation générale sans heurt ni brusquerie, sans jamais non plus prendre feu ni pour ni contre aucune opinion, même lorsqu'il s'agissait de politique. Son attitude

entre les partis était celle de conciliatrice. Parmi ses hôtes de ce soir-là, il y avait un académicien septuagénaire et un jeune philosophe dont la baronne connaissait si bien les œuvres qu'il put la soupçonner de les avoir lues. Le fait est qu'elle avait sur ces gros volumes soigneusement coupés et mis en évidence vingt opinions différentes, celle de chacun de ses amis.

M. Halbronn avait pris devant la cheminée la pose de vainqueur qui lui était familière dans les boudoirs interlopes qu'il continuait de fréquenter, tout marié qu'il fût, et sur lesquels il rapportait à sa femme des indiscrétions qui faisaient les délices de celle-ci. M. Halbronn jouait un rôle à part chez sa belle-mère, le rôle d'interrupteur; il avait sa partie dans la symphonie de la conversation, sautant de ci et de là comme un écureuil; presque jamais il n'achevait une phrase, mais il la lançait avec aplomb, d'autres la ramassaient, en tiraient quelque chose; il avait ainsi son utilité. Mme Halbronn, plongée dans un fauteuil, fumait des cigarettes, comme pour protester contre cette société si différente de la sienne qui était composée tout entière d'élégantes, de désœuvrés, de *sportsmen*, d'amateurs de canotage et de chansonnettes. Cependant le vieil académicien, sa perruque sur l'oreille, papillonnait autour d'elle; rassasié, au déclin de la vie, de sérieux et de solidité, il ne haïssait pas ces petites femmes qui affectent de n'avoir que des chiffons et du champagne en tête.

Manuela, au fond d'une embrasure de fenêtre, se trouvait donc fort isolée. Sa tante oubliait qu'elle fût présente. A ceux qui avaient paru la remarquer en entrant, — et il eût été difficile de ne point remarquer cette belle personne, — elle avait dit : — Mlle de Chelles, ma nièce! — d'un ton bref qui signifiait à ne s'y pas méprendre : — N'en parlons plus. — D'autres, plus habiles, sachant que Mme de Clairac tenait à ce que chez elle on ne cherchât et on ne vît qu'elle-même, en fait de femmes du moins, n'avaient accordé aucune attention visible à la nouvelle venue et ne lui avaient pas été présentés. Manuela était et devait rester une personne sans conséquence. Elle n'aspirait d'ailleurs qu'à s'effacer de plus en plus; les sujets que l'on traitait devant elle lui semblaient inintelligibles, elle ne pouvait pas plus suivre cette capricieuse conversation parisienne, qui tantôt touchait aux questions les plus élevées et tantôt se posait sur les menues nouvelles du jour, qu'elle n'eût suivi le vol d'une abeille; elle se sentait stupide, et en avait honte. Cependant la pauvre fille écoutait quand même avec une attention obstinée : — Un jour peut-être, se disait-elle, j'aurai la clé de tout ceci. — Quelque chose enfin réussit à l'intéresser; il s'agissait d'un mariage prochain que tout le monde paraissait considérer comme une bonne fortune inespérée, inouïe pour la jeune épousée.

— Mais pourquoi la trouve-t-on si heureuse? demanda timidement Manuela à sa cousine Marthe. Ma tante vient de dire que le futur est vieux et laid.

— N'avez-vous pas entendu? Il est riche à millions, et elle n'a rien. Ici les filles sans dot ne se marient guère... — Mme Halbronn, ayant laissé échapper ces paroles par étourderie, les regretta sans doute, car elle reprit très vite : — Il y a cependant des exceptions, vous voyez...

— Je ne sais, fit observer Manuela, si c'est un bonheur pour cette pauvre fille. Ne disiez-vous pas qu'il avait demandé sa main après une première rencontre, sans la connaître autrement?

— Eh bien?.. Il la trouvait à son goût, il la savait bien née. Qu'avait-il à apprendre de plus? Mais j'y songe! s'écria Marthe en riant, on ne conçoit pas chez vous le mariage sans *flirtation* préalable. Rassurez-vous, ma chère. Le diable n'y perd rien. On *flirte* après, voilà toute la différence.

— Voyons, Marthe, s'écria M. Halbronn intervenant, ne pervertissez pas cette ingénue. C'est donc vrai, ma cousine, tout ce qu'on dit de vos longues fiançailles américaines et de votre liberté d'allures pour conquérir un mari? Soyez sincère, éclairez-nous... Les voyageurs prétendent que vos journées se passent en pique-niques, en cavalcades, en parties de bateau ou de patinage que l'œil des parens ne surveille jamais. Ces vierges mal gardées en valent-elles plus ou moins? Dites-nous cela? Pour mon compte, je ne haïrais pas de prendre part à cette vie de cocagne, sans épouser toutefois, — un Français n'épouserait pas, l'embarras du choix le retiendrait hésitant au milieu de toutes les sémillantes *misses* des États-Unis...

— Je n'ai vécu que peu de temps parmi elles, répondit Manuela scandalisée, et je ne saurais dire si elles abusent de leur indépendance; mais en tout pays, n'est-ce pas, il y a au mariage une condition sans laquelle on ne peut espérer d'être heureux...

— Laquelle? dirent en se regardant M. et Mme Halbronn.

— Il faut s'aimer, dit Manuela, levant sur eux ses yeux candides.

— Eh! mon Dieu! s'écria M. Halbronn, on s'aime sans se connaître tant que cela, allez! Marthe et moi, nous nous étions vus cinq ou six fois avant de nous épouser, et nous nous aimons beaucoup, n'est-ce pas, Marthe?

— Très suffisamment, répondit Marthe en montrant ses dents blanches.

Sans bien comprendre pourquoi, Manuela se sentit pénétrée d'une indignation qui était presque de l'horreur.

— Que contez-vous donc là-bas à cette pauvre enfant? demanda de sa place Mme de Clairac. Elle paraît terrifiée.

— Je ne suis qu'un peu lasse, ma tante, répondit Manuela, cherchant un prétexte pour se retirer.

On l'autorisa obligeamment à regagner sa chambre. Quand elle s'y fut enfermée, toutes les figures qui s'étaient présentées à elle durant cette première journée défilèrent dans son imagination. Elle ne s'arrêta avec plaisir que sur une seule, la figure de Maurice Morton, grandie par le piédestal que lui prêtait son talent, un talent dont elle avait pu juger avant de connaître sa personne. Pour cette raison ou pour toute autre, il lui imposait et la charmait à la fois : — Sauf son père, pensait-elle, jamais elle n'avait vu d'homme aussi séduisant. Venait-il souvent chez Mme de Clairac? Elle eût voulu le savoir. — En se demandant cela, sa belle tête sur l'oreiller qui avait supporté si longtemps le sommeil sans rêves de Mlle Foucher, elle ferma les yeux. Pendant quelques minutes sa pensée flotta dans le vague, puis elle revit Maurice Morton. L'intimité avait fait entre eux un pas de géant; ils voguaient tous deux sur un de ces lacs d'Amérique que M. Halbronn avait accusés de servir de théâtre à des scènes de *flirtation* si choquantes, elle avait les mains pleines de fleurs, et, assis auprès d'elle, Maurice parlait... Il lui disait des choses tendres, délicates, persuasives, entraînantes, qu'elle avait lues quelque part, dans ce roman sans doute qu'on lui avait tant reproché. Tout à coup il se pencha vers elle et appuya ses lèvres sur son front. Elle jeta un léger cri, s'éveilla, et enfouit son visage dans ses tresses dénouées pour cacher sa rougeur. La chambre était sombre, silencieuse... Depuis longtemps tout dormait dans la maison.

III.

Pendant les jours qui suivirent, Manuela éprouva maintes fois les impressions les plus pénibles qui puissent nous être infligées : recevoir, par exemple, au plus fort d'un grand chagrin, de tièdes condoléances, ou entendre critiquer froidement ce que nous avons chéri et respecté par-dessus tout au monde. Chaque fois que Mme de Clairac trouvait quelque chose à blâmer chez sa nièce, elle s'en prenait à l'éducation que la pauvre fille avait dû recevoir : — Comment cette enfant aurait-elle pu être initiée aux règles pratiques de la vie? Ce pauvre Henri s'était toujours bercé d'illusions! Et quant aux Mexicaines, jamais on n'avait entendu dire qu'elles eussent des qualités de mère de famille ni de ménagère : la légèreté espagnole alliée à la mollesse créole... des audaces américaines greffées là-dessus! — Quels mauvais résultats produisait le cosmopolitisme, dans la première jeunesse surtout! Non, rien ne

remplaçait un foyer stable, rivé au même lieu par des racines profondes! — Bien entendu, ces remarques ne s'adressaient pas directement à Manuela, mais elles étaient provoquées par son langage ou sa conduite et souvent émises devant elle. Manuela comprenait trop bien la moindre allusion à son incapacité, à son enfantillage, et en souffrait; elle en souffrait d'autant plus quand on lui disait : — Ce n'est pas votre faute, — sentant trop à qui l'on faisait remonter cette faute. Il était vrai que, malgré son désir de bien faire, la pauvrette n'était bonne à rien. Mme de Clairac avait pensé pouvoir obtenir d'elle les services d'une dame de compagnie : elle lui dictait le matin, de son lit, une demi-douzaine de petits billets destinés à la rappeler au souvenir de ceux de ses visiteurs qui paraissaient oublier le chemin de la maison; mais Manuela, qui écrivait le français à la façon d'une étrangère, ne faisait qu'un secrétaire médiocre. Tout en savourant son chocolat matinal, Mme de Clairac tenait à entendre lire les journaux; or il y avait tels *articles de fond* qui n'intéressaient nullement la lectrice et qu'elle n'essayait même pas de comprendre : — Elle manque d'intelligence, décida Mme de Clairac.

La première fois que, tentée par un beau soleil de gelée, Manuela parla de promenade à pied, sa tante lui répondit : — Vous ne pouvez sortir qu'avec moi ou avec vos cousines.

D'abord Mme Halbronn se tint obligeamment à sa disposition; elle la conduisit dans tous les magasins, commanda devant elle des robes dignes du trousseau de Peau-d'Ane chez le couturier en vogue, et entreprit de lui apprendre par son exemple à s'habiller; mais cet engouement se calma le jour où il lui arriva de remarquer que Manuela, dans certaine vente au profit des pauvres où elle lui avait confié le soin d'une partie de sa boutique, attirait plus qu'elle-même l'attention des acheteurs; elle lui fit entendre que ses journées étaient vraiment trop courtes : lever à midi, deux heures à sa toilette, vingt visites en courant, et la nécessité d'être rentrée pour ses cinq heures où l'on prenait le thé; bal ou théâtre le soir, quelquefois les deux; impossible d'ajouter encore à cette écrasante besogne!

Mme de Brives mit Manuela en garde contre la direction un peu frivole de sa sœur et s'offrit d'elle-même à lui servir de guide, mais les enfans ne devaient pas le permettre; ils accaparaient leur admirable mère du matin au soir; comment Manuela eût-elle compris ces exigences? Elle n'aimait pas les enfans; du moins Mme de Brives le décréta bientôt; en réalité, rien n'était moins juste; mais les jeunes de Brives, gâtés par une culture excessive et trop précipitée en serre chaude, ne représentaient pas pour elle le plus charmant de tous les âges; ils l'intimidaient par leurs notions pratiques

sur la plupart des choses, et par leur précoce importance; les petites filles étaient déjà de petites femmes, les petits garçons des écoliers pédans; les uns et les autres devaient trouver bien naïve leur grande cousine. Celle-ci, après avoir été livrée une huitaine de jours à Mme Halbronn et à Mme de Brives, qui se la disputaient, fut délaissée à la fois par toutes les deux et forcée d'attendre, pour faire une course ou une promenade, le bon plaisir de Mme de Clairac, qui deux ou trois fois par semaine allait au bois dans son petit coupé bien clos, rempli de fourrures et de chaufferettes. La jeune fille, oppressée par cette étouffante atmosphère, l'écoutait vaguement nommer les personnes qui la saluaient et raconter l'histoire de chacune d'elles en ajoutant volontiers : — Le monde a du bon, voyez-vous, il nous détourne de nous-mêmes.

Mme de Clairac avait passé son existence entière à se distraire d'elle-même avec le monde; comme certain bas-bleu du XVIIe siècle, elle était sans cesse au spectacle. Persuadée qu'en remettant l'orpheline sur le chapitre de ses douleurs on ne lui ferait que du mal, elle lui appliquait de bonne foi le système dont elle s'était toujours bien trouvée. Nous avons peine à croire que ce qui est plaisir pour nous ne soit que bruit et fatigue pour les autres.

Un jour Maurice Morton passa au bord du lac à cheval. Manuela l'aperçut la première.

— Comment! dit sa tante qui avait la vue basse, vous reconnaissez lancé au galop un homme que vous n'avez vu qu'une fois et aux lumières? C'est bien flatteur pour lui...

Maurice Morton avait apparemment d'aussi bons yeux que Mlle de Chelles. Il vint à la portière, et Mme de Clairac dit à sa nièce de baisser la glace de son côté, car elle craignait le froid. Morton était donc tout près de la jeune fille et ne regardait qu'elle en parlant à la tante. — Nous ne sommes jamais restées aussi longtemps sans vous voir, dit cette dernière d'un ton de reproche amical.

— J'irai ce soir vous rendre mes devoirs, si vous le permettez, répondit-il; ses yeux, toujours fixés sur Mlle de Chelles, disaient à leur insu : — J'irai pour vous. — Il ne pensait pourtant à rien de semblable; elle lui faisait l'effet d'une belle fleur dont il avait plaisir à contempler l'éclat, voilà tout. En évitant, depuis la transplantation en France de cette fleur exotique, le salon de Mme de Clairac, avait-il voulu cependant se soustraire à un danger? Peut-être. Il y a des pressentimens auxquels nous cédons sans les définir, sans même nous rendre compte de l'instinct secret qui nous avertit. Maurice Morton, bien qu'il eût été très frappé de la rare beauté de Mlle de Chelles, ne pouvait craindre d'en tomber amoureux à la façon d'un écolier, mais nul n'avait plus de soin que lui de son propre

repos. Règle générale, il laissait passer, en détournant la tête, les femmes dont il n'avait ni chance ni envie de devenir l'amant.

Ce soir-là néanmoins, il se rendit chez la baronne, comme il l'avait promis, soit qu'il eût peur qu'on ne tirât des conclusions de son absence prolongée, soit qu'un puissant attrait l'emportât sur sa prudence habituelle. Manuela fut la première personne qu'il aperçut en entrant; elle était assise un peu à l'écart du cercle principal, modestement vêtue de sa robe noire, à laquelle elle n'avait pas ajouté un ruban. Auprès d'elle, Mme Halbronn avait l'air d'une figure de modes, d'un porte-robes, selon l'expression de M. de Brives, le plus bourru des beaux-frères. Presque malgré lui, Maurice Morton se dirigea vers Manuela : — Eh bien! mademoiselle, lui dit-il avec son meilleur sourire, pensez-vous pouvoir être heureuse parmi nous?

— Ma tante et mes cousines sont parfaites pour moi, répondit Manuela en souriant aussi, mais avec un peu d'effort. — Elle était très franche et sentait que, sans avoir rien à reprocher à personne, elle ne disait pas en ce moment la vérité.

— Bien entendu! repartit Maurice d'un ton bref et imperceptiblement sarcastique; mais je demande si vous vous habituez à nos usages de France.

— La France est le paradis, répliqua la jeune fille avec hésitation, on me l'a toujours dit, et le peu que j'en ai vu me le fait croire; cependant...

— Cependant?

— Oh! rien... vous savez... des habitudes différentes!.. Ne trouvez-vous pas, monsieur Morton, que les femmes vivent ici dans un doux esclavage?..

— Les Parisiennes? Y pensez-vous? Ce sont les reines du monde! Elles n'ont que trop de puissance et trop de liberté! Leurs maris...

— Je parle de celles qui n'ont pas de maris, des jeunes et des vieilles filles... eh bien! on les traite toujours comme des enfans, on les tient sous clé... En Amérique, c'est le contraire. L'indépendance, le droit d'agir à sa guise cessent le jour où la femme se choisit un maître...

— C'est que ce maître, elle se le choisit, comme vous dites, tandis qu'ici la famille le choisit pour elle, de sorte que la victime a droit nécessairement à quelques compensations, et elle en a, je vous l'affirme. Votre prétendu maître est un esclave qui lui donne la clé des champs au lieu de la lui reprendre. Vous verrez cela plus tard quand vous serez mariée à votre tour.

— Mais s'il ne me plaît pas de me laisser donner en mariage! dit Manuela, qui se souvint en ce moment du mot de Mme Halbronn :

— Les filles sans dot ne se marient pas! — et qui voulut cacher sa tristesse sous une apparence d'orgueil.

— Ah çà! s'écria Maurice en riant, vous êtes donc une révoltée?

— Non, je suis très soumise à ma destinée, quelle qu'elle puisse être.

— En ce cas vous vous marierez, mademoiselle. Chez nous, il faut se marier ou bien renoncer à vivre.

— Je ne vivrai donc pas, pensa la pauvre enfant qui sentit un poids énorme tomber sur son cœur. Mais, monsieur, reprit-elle tout haut, vous parlez, je suppose, des filles riches et entourées de protections. Que deviennent en France les jeunes filles qui n'ont ni argent, ni famille? Elles échappent à la règle probablement, puisqu'elles n'ont personne pour les garder et que personne ne les épouse?

— Bon! pensa Maurice Morton, quelqu'un l'a déjà charitablement avertie... Celles-là, mademoiselle, répondit-il, sont affranchies en effet des entraves ordinaires; elles travaillent, elles gagnent leur vie et acquièrent ainsi les mêmes droits que nous autres hommes à l'indépendance. — Une lueur soudaine jaillit de la prunelle sombre de Manuela.

— Mais aussi elles ne sont plus du monde, ajouta négligemment Maurice.

Elle le regarda sans bien comprendre, désireuse de lui demander une explication, un conseil, et il vit ce désir dans ses yeux.

— En vérité, Morton fait la cour à Manuela! disait à l'autre bout du salon Mme Halbronn. Regardez donc, maman! Et avec quelle liberté cette petite lui répond! Serait-elle coquette?

Sans attendre la réponse de sa mère, elle traversa la chambre du pas bondissant qui lui était particulier, — il y avait dans toutes les allures de Mme Halbronn une affectation d'étourderie.

— Pardon,... ma mère vous réclame, dit-elle en passant auprès de Morton et en lui touchant l'épaule du bout de son éventail.

Il se leva docilement et s'éloigna, mais non pas sans avoir dit tout bas à Mlle de Chelles : — Vous le voyez, les aparté ne sont pas permis aux demoiselles françaises. — Puis, désignant d'un coup d'œil rapide Mme Halbronn, qui, à quelques pas de là, riait très haut avec un habitué de ses cinq heures qu'elle avait amené pour lui montrer la *ménagerie* de sa mère : — Méfiez-vous un peu, ajouta-t-il, de cette enfant terrible.

Il y avait en effet de bonnes raisons pour que Manuela dût se méfier de sa cousine Marthe. Quelque cinq ans auparavant, Mme de Clairac, qui, tout entière au bel esprit, ne s'occupait de ses filles qu'à de rares intervalles, avait été avertie d'un péril par leur gouver-

nante, Mlle Foucher. Marthe admirait plus qu'il ne l'eût fallu M. Maurice Morton, le seul des hôtes du salon de sa mère qui fût jeune et beau. C'était évidemment un de ces caprices juvéniles que les Anglais appellent *calf-love*, terme intraduisible que peut rendre approximativement le mot de dent de lait; mais les dents de lait, bien qu'elles n'aient point de racines profondes, ne tombent pas toujours toutes seules, et Mme de Clairac jugea qu'il fallait extirper celle-ci sans retard. Marthe ne pouvait aimer de M. Morton que sa figure, étant incapable d'apprécier son esprit et ne sachant rien de son talent; il serait donc facile de remplacer cet idéal par le premier joli garçon venu. La baronne, qui tenait beaucoup à Maurice comme au principal ornement de son salon, n'eût pas voulu de lui pour gendre. Ni son caractère, ni sa fortune n'offrait les garanties que recherche en pareil cas une mère prudente. Toutefois elle savait que les obstacles n'ont jamais eu raison d'un engouement quelconque. En combattant cette lubie, elle ne fût parvenue qu'à l'exciter. La baronne résolut donc de faire appel à l'honneur de M. Morton en lui marquant une confiance absolue. Un tête-à-tête adroitement amené lui permit de parler entre autres choses et d'une façon toute naturelle de l'avenir de ses filles, d'un projet de mariage qu'elle avait depuis longtemps formé pour Marthe. L'impassibilité de Morton l'encourageant, elle ajouta que ce projet, qui lui était cher, échouerait sans doute, grâce à une fantaisie de la petite personne.

Morton se mit à rire : — Déjà des fantaisies! Cette fillette en robe courte qui ne paraissait tenir qu'à ses poupées!

— Eh bien! depuis quelques semaines, la poupée a un rival,... cherchez lequel...

— Un maître à danser, un ténor...

— Vous-même!

Maurice Morton continua de rire, puis il entama un autre sujet, et, vers la fin de la visite, fit part à Mme de Clairac de son prochain départ pour l'Orient... Ce voyage l'avait toujours tenté; il était venu prendre congé.

Mme de Clairac, ravie d'être si bien comprise, lui serra la main pour le remercier. En somme, il n'y avait pas matière à remercîmens, car Mlle Marthe, dont le mariage devait faire par la suite un papillon assez brillant, n'était à cette époque qu'une chrysalide insignifiante à laquelle Maurice avait accordé moins d'attention qu'aux potiches du salon de sa mère. Lorsqu'il revint, bronzé par le soleil d'Égypte, après une agréable et rapide excursion, il trouva son Ariane mariée à M. Halbronn, qui lui avait été présenté pendant ce laps de temps. Elle paraissait fort contente et elle l'était en effet. Jamais depuis elle ne lui fit plus de coquetteries qu'aux

autres hommes de son entourage. Peut-être même y avait-il dans ses manières avec lui une nuance légère de froideur; néanmoins il n'était pas très difficile de comprendre pourquoi elle n'eût pas pris son parti de le voir amoureux de Manuela. D'une courtoisie respectueuse à l'amour, la distance était grande, du reste; mais quelques attentions discrètes avaient suffi pour qu'elle accusât celle qui en était l'objet de les provoquer. Depuis lors elle observa de plus près sa cousine.

IV.

Le lendemain, Maurice revint chez Mme de Clairac et, comme il l'avait fait la veille, trouva moyen de causer quelques instans avec la jolie parente pauvre : — Vous aviez, je crois, hier quelque chose à me demander, mademoiselle, lui dit-il à brûle-pourpoint.

Elle leva vers lui un visage où se peignaient la confusion et quelque tristesse : — Je ne sais plus, dit-elle.

— Vous ne savez plus !.. Nous parlions cependant de choses très intéressantes, très sérieuses et presque intimes...

Elle se troubla davantage : — Mon Dieu ! balbutia-t-elle, je vous demande pardon... J'avais oublié...

— Je vais vous expliquer ce que vous voulez dire, interrompit Morton en souriant avec bonté. Vous vous reprochez d'avoir oublié une minute en causant avec moi que vous me connaissiez bien peu. Merci de cet oubli, mademoiselle, et, je vous en prie, ne revenons plus jamais à la banalité. Vous ne vous tromperez pas en jugeant que vous pouvez compter sur moi comme sur un ami.

Elle le remercia d'un regard plein de confiance; devant ce regard, il fût devenu sincère, s'il ne l'eût été déjà.

— Voyons, continua-t-il, autant que j'ai pu le comprendre, vous envisagez l'avenir, l'avenir tel qu'il vous attend dans cette maison, avec inquiétude.

— Oui, dit Manuela, s'armant d'une soudaine fermeté, bien que le présent, auquel cet avenir ressemblera sans doute, n'ait rien que d'assez doux. Je crains de vieillir inutile, importune, dans un milieu opulent où je n'ai pas de place déterminée. Cette pensée me tourmente et je n'ai pu m'empêcher de la dire tout entière à...

— A la baronne?

— Vous trouvez que j'ai eu tort? Eh bien! oui, monsieur, je lui ai parlé aujourd'hui même, encouragée par vous.

— Par moi? Je ne croyais avoir rien dit d'encourageant sur ce chapitre.

— Si fait! Vous avez lancé un mot qui depuis me sonne sans

cesse à l'oreille : gagner sa vie! J'ai prié ma tante de m'aider à atteindre ce but... honorable, il me semble?

— Assurément. Oserai-je vous demander ce qu'a répondu Mme votre tante?

Manuela baissa les yeux, et garda le silence.

— Elle vous a répondu, dit Maurice, continuant à faire preuve d'une pénétration remarquable, que vous vous forgiez des chimères, que nous sommes absurdes de nous créer des devoirs en dehors de ceux qui s'imposent à nous tout naturellement, et que votre premier, votre unique devoir doit être de vous rappeler toujours que vous êtes Mlle de Chelles...

— Quant à ceci, interrompit Manuela, se redressant avec fierté, il n'y a pas à craindre que je l'oublie jamais. Cependant vous devinez juste, monsieur. Il paraît que Mlle de Chelles ne peut être ni gouvernante, ni demoiselle de compagnie chez des étrangers, elle est trop ignorante pour se vouer à l'enseignement, voilà ce qu'on m'a fait observer avec raison. Ma tante a même ajouté : « Je ne vous fais pas l'injure de supposer qu'une carrière d'artiste vous attire? Il ne manquerait plus que de traîner notre nom sur des planches quelconques! »

— Et pourtant, dit Morton avec un hochement de tête significatif, ce serait peut-être la seule issue possible...

Elle le regarda, incertaine cette fois s'il parlait sérieusement et craignant presque qu'il n'ajoutât un trait de blessante ironie à la leçon sévère que lui avait infligée le matin même Mme de Clairac :
— Enfin, acheva-t-elle, ma tante m'a déclaré qu'elle ne me permettrait jamais de m'embarquer, comme l'avait fait mon père, pour l'Amérique,... oh! j'ai bien compris,... pour l'aventure...

Manuela laissa tomber ce mot avec un accent d'amertume indicible. Il n'y a rien de plus cruel pour une jeune âme que de n'être pas comprise au début de la vie. Ce qu'avait désiré Manuela, c'était non pas l'aventure, mais au contraire une humble sécurité, le labeur obscur qui convenait à sa fortune, et on avait réprimé en elle comme une audace révoltante cette généreuse aspiration, on avait méconnu les motifs qui la faisaient parler, refoulé sa confiance. Le mal était irréparable.

L'intérêt très particulier qu'elle inspirait à Maurice Morton grandit en cet instant. Bien qu'il ne fût nullement romanesque pour son propre compte, il était attiré par état vers tout ce qui est roman et poésie; or cette charmante déshéritée, avec ses désirs d'indépendance, ses malheurs, ses curiosités, les sourdes fermentations de sa jeunesse, son imagination naïvement ambitieuse, était la poésie même. La voix de Maurice eut une inflexion que peu de gens

lui connaissaient lorsqu'il reprit : — A votre âge, mademoiselle, il faut tout espérer; la vie est à vous et elle ne vous trompera pas, douée comme vous l'êtes. — Il entreprit de lui peindre, pour chasser ses réflexions trop graves, cette vie parisienne à laquelle tout naturellement elle serait initiée; mais l'orpheline abaissa sur les crêpes noirs dont elle était vêtue un regard qui lui imposa silence : — Ce ne sont pas, dit-elle, des plaisirs qu'il me faut. — Ce qu'il lui fallait, c'était de la bienveillance, de l'affection, un appui dévoué; or, auprès de Maurice, elle se sentait moins dépourvue de ces biens inestimables qu'elle ne l'avait été avant leur conversation, — une conversation assez étrange en somme entre deux personnes presque inconnues l'une à l'autre.

Heureusement Mme Halbronn n'était pas présente; elle eût remarqué que les lèvres de Manuela tremblaient, que la physionomie ordinairement railleuse de Morton était adoucie par une compassion qui ressemblait à de la tendresse... et quelles déductions la malicieuse Marthe n'eût-elle pas tirées de pareils indices! Du reste, en son absence, sa sœur veillait d'un œil plus indifférent, il est vrai, mais également observateur.

— Comment se fait-il que M. Morton cause aussi volontiers avec Manuela? demanda-t-elle à sa mère.

— Je ne sais, répondit sèchement Mme de Clairac, la petite n'a pas d'esprit.

— Il faut qu'il lui trouve quelque autre genre d'attrait, insinua Mme de Brives, qui, pour sa part, n'avait jamais exercé aucune sorte d'attrait sur les personnes du sexe masculin, et qui leur avait voué en conséquence une vague rancune mêlée de mépris. — Il serait bon de donner des conseils à cette grande enfant, ma mère. Sans y voir de mal, elle pourra se compromettre... Vous avez là une lourde responsabilité, songez-y.

— Hélas! soupira Mme de Clairac, je le sais trop, et je ferai ce que je dois, quitte à ne recueillir qu'ingratitude. Croirais-tu qu'elle rêve déja de nous quitter, d'entrer dans une famille, dans un pensionnat, en qualité de... C'est à ne pas oser le dire! Que penserait-on de nous? Il semblerait que je l'abandonne?

— J'espère que vous avez mis ordre à ces projets absurdes?.. dit Mme de Brives, sincèrement épouvantée.

— Vous eussiez été bien inspirée, ma foi! de la laisser en Amérique! grommela M. de Brives, qui n'avait aucune confiance dans les jolies femmes et qui l'avait prouvé par le choix tardif d'une épouse absolument disgracieuse.

Au moment même, Manuela posait naïvement à Maurice la question que sa cousine venait d'adresser à Mme de Clairac; elle s'éton-

nait toute la première qu'il prît la peine de questionner une ignorante sur ses goûts, sur ses impressions : — Songez, disait-elle, que je ne sais rien, qu'en toutes choses je n'ai que des sympathies spontanées, des instincts...

— Et c'est justement ce qui me plaît en vous, répliquait Maurice, vous êtes vous-même,... qualité rare ! Si vous saviez avec quel plaisir on la rencontre dans un salon comme celui-ci, qui est cependant, je le déclare avec tout le monde, l'un des plus agréables de Paris, mais n'importe, le naturel en est banni, chacun de nous y joue un rôle. Voyez, vos deux cousines se sont partagé l'empire de la femme du monde, de façon à ne pas se nuire entre elles, à ne pas susciter de comparaisons, à ne jamais marcher sur le terrain l'une de l'autre, — Minerve et les Grâces, — Suzanne, la distinction même, et Marthe si piquante! parti-pris toujours!.. Seule, vous représentez ce qui est simple et vrai; plaignez-vous de votre lot ! Je n'en connais pas de plus aimable.

Manuela crut qu'il voulait la consoler obligeamment d'une infériorité intellectuelle qu'elle s'exagérait beaucoup et qui du reste était en train de disparaître, car les femmes, fussent-elles très peu cultivées, s'assimilent vite ce qu'elles entendent dans un milieu intéressant. Cette comparse muette, qui servait le thé ou qui brodait dans un coin, prêtait l'oreille à tout ce qui se disait autour d'elle, et peu à peu le chaos se débrouillait, elle comprenait à demi, elle faisait son profit de ceci, de cela, et ses progrès, bien qu'invisibles encore et concentrés tout entiers en elle-même, — car personne ne tenait moins à briller, — étaient réels et rapides.

Maurice, quant à lui, ne s'en souciait pas. Il avait toujours eu au sujet de la femme des idées à peu près orientales : « Qu'elle soit belle et que son nom soit doux à prononcer. » Il n'en demandait pas davantage. Or le nom de Manuela lui semblait le plus doux du monde, et sa beauté exerçait sur lui une séduction extraordinaire. Quand elle l'effleurait d'un regard seulement, il sentait une fraîcheur délicieuse descendre dans son cœur, comme si toutes les illusions de la jeunesse lui eussent été rendues et que l'amour naïf qu'on n'éprouve qu'une fois, que certaines gens n'éprouvent jamais, eût commencé à fleurir secrètement au plus profond de lui-même, le renouvelant pour ainsi dire. Ses préjugés, tout ce qu'il avait appelé ses convictions : mépris des hommes en général et des lois sociales sous lesquelles la plupart d'entre eux courbent leur vie, tout cela s'évanouissait, se dissipait comme des vapeurs devant le soleil; il ne restait que le plaisir de vivre sous la magie de ce sourire, de ce regard, de cette voix. La présence, même silencieuse et lointaine, de Manuela agissait sur ses sens à la façon d'une musique délicieuse,

d'un parfum exquis; auprès d'elle, il était vraiment poète, l'inspiration lui venait d'elle-même. En s'éveillant le matin, en vaquant aux affaires ou aux plaisirs du jour, il se disait qu'il la verrait le soir. Cette obsession douce finit par l'irriter; il y résista, mais presque toujours un attrait magnétique le ramenait, quelque emploi qu'il eût donné à sa soirée, chez Mme de Clairac, et tout d'abord ses yeux cherchaient ceux de Manuela, où il croyait lire tantôt un reproche de sa trop longue absence, tantôt une joie ingénue de son retour. L'émotion qui le pénétrait alors l'étonnait lui-même. Le plus souvent il s'asseyait à l'écart, se contentant de la voir passer et repasser dans le salon, tout en s'acquittant d'une multitude de petits soins matériels dont elle était chargée.

— Vous avez l'air d'un fumeur d'opium en extase, lui dit une fois M. Halbronn. Quelle est la houri qui traverse vos songes? — Et il poursuivit d'une œillade railleuse sa jeune cousine, à laquelle il ne pardonnait pas de le traiter en homme marié dont les attentions sont sans conséquence, en patriarche, disait-il avec amertume.

— Qui aurait cru cela possible? fit observer un peu plus tard Mme Halbronn en s'adressant à son mari, mais assez haut pour que d'autres l'entendissent, ce pauvre Morton devient bête! Il n'y a plus moyen de tirer de lui un mot depuis qu'il est accaparé par Manuela.

— J'accapare M. Morton!.. dit la jeune fille en levant sur sa cousine des yeux étincelans.

— Le mot est trop vif peut-être, insinua Mme de Clairac.

— Ma tante, dit Manuela, et son indignation se noya dans une grosse larme, je ne descendrai plus le soir au salon.

— Quelle idée! Croyez-vous donc, mon enfant, que vous ne puissiez paraître sans troubler les cœurs? On fait la cour légèrement, un peu partout. A vous d'opposer aux hommages une tenue convenable.

— Ma tante ne m'aime pas, et Marthe me hait, pensa Manuela. — Tout à coup le nuage qui couvrait son visage s'effaça, et elle éclata d'un rire joyeux, qui, remplaçant soudain une expression de profonde tristesse, eût pu faire douter de sa raison. Peu lui importait la dureté de celle-ci, la haine de celle-là, s'il était vrai, comme on l'avait dit, qu'elle occupât la pensée de Maurice Morton. Jamais elle n'eût osé le supposer sans les maladroits avertissemens et les reproches injustes de sa famille!

Néanmoins, un sentiment tout nouveau de timidité, de pudeur craintive se mêlant au désir de complaire à Mme de Clairac et à l'habitude de lui obéir, elle changea d'allures avec Maurice et passa d'un abandon tout naturel à une froideur qu'il put prendre pour de

la méfiance. Si elle fut coquette en agissant de la sorte, ce fut assurément à son insu. Maurice se plaignit. Un soir qu'elle passait devant lui une tasse de thé à la main : — Mademoiselle, murmura-t-il d'une voix émue qui l'arrêta, puis-je vous demander si c'est à un ordre que vous obéissez en me traitant comme vous le faites, ou à votre seule inspiration ?

D'abord elle feignit de ne pas comprendre. — Avouez-le, dit-il tout à coup en lui prenant des mains la tasse de thé et en retenant le bout de ses doigts entre les siens, avouez-le, ou bien je serai vraiment très malheureux ! On vous a tourmentée à cause de moi, et vous m'en voulez un peu d'avoir été pour vous une cause d'ennui?

Elle rougit, et crut répondre : — Je ne vous en veux pas. — Mais les paroles restèrent sur ses lèvres. Tandis qu'elle s'échappait toute confuse, Maurice pensait, attendri : — Pauvre petite ! Heureux celui qui l'affranchira de cette servitude. — L'idée ne lui vint pas cependant qu'il pût être celui-là, bien qu'il enviât quelque peu et détestât même d'avance l'homme qui devait ouvrir à Manuela le monde enchanté de ses rêves. — Il est impossible, pensait-il, qu'une créature si bien faite pour être aimée ne rêve pas l'amour... Bah ! dans le mariage sans doute, et ceci gâte tout.

Le joug que Maurice Morton, comme bon nombre de ses pareils, redoutait le plus, était le joug du mariage. Il modéra ses visites et affecta désormais envers Manuela une réserve que celle-ci prit pour une preuve de sérieuse affection, pour un désir généreux de ne pas compliquer par de nouvelles difficultés sa situation déjà délicate; mais Marthe Halbronn tira de ce revirement soudain une conclusion différente et tout aussi vraisemblable, qu'elle formula en deux mots : — Ils s'entendent !

VI.

A cette époque, Maurice achevait une pièce pour le Théâtre-Français; jamais il n'avait travaillé avec autant de suite, ayant renoncé depuis peu à certaines habitudes de dissipation qui, sans doute, n'étaient rien moins que favorables à son talent. Lorsqu'il s'était enfermé chez lui pour se recueillir, loin de tout bruit mondain, lorsqu'il avait rompu des liaisons absorbantes, Maurice Morton avait cru faire un sacrifice à l'art; c'était peut-être une illusion, il se laissait aller plutôt à certain penchant très doux qui l'entraînait vers Mlle de Chelles et qui devait un instant l'élever au-dessus de lui-même. L'art, en somme, profita de cette méprise; la pièce en question, composée dans une période d'exaltation et d'apaisement à la fois, fut son meilleur ouvrage. On la joua au printemps.

Depuis plusieurs semaines déjà, le deuil que portait Manuela était un peu moins sévère; elle avait accompagné sa tante au Conservatoire, aux séances de l'Institut, et à d'autres plaisirs d'un ordre aussi grave, les seuls que goûtât Mme de Clairac. Partout cette belle étrangère vêtue de noir était le point de mire des lorgnettes, et son *chaperon* prétendit bientôt en être embarrassée.

— Il doit y avoir de sa faute, disait Mme de Brives, car enfin beaucoup de personnes plus élégantes et non moins jolies passent inaperçues. Sa façon espagnole de jouer de l'éventail suffirait seule à la faire remarquer.

— Pourquoi l'emmenez-vous? reprenait Mme Halbronn, qui avait tracé d'avance dans son propre intérêt le rôle de sa cousine, un rôle de Cendrillon, sans marraine et sans prince Charmant.

Peut-être, ces sages conseils aidant, Manuela n'eût-elle pas assisté à la première représentation du drame de Maurice Morton, si celui-ci n'eût déclaré, en apportant lui-même une loge, que cette fois il ne s'agissait pas de poisons, puisque ses vers avaient passé par l'officine du Théâtre-Français; l'innocence, ajouta-t-il, pourrait les entendre sans plus d'inconvéniens que ceux d'*Andromaque*. Tous les prétextes étant déjoués ainsi, Manuela fut admise à prendre part aux émotions de cette soirée. D'avance elle y avait beaucoup songé; pur souci de la gloire de celui qui daignait se dire son ami, pensait-elle! — La seule vue de l'affiche l'agitait, — le nom de l'actrice chargée du rôle principal lui inspirait un sentiment d'envie : être dépositaire du trésor de *sa* pensée, chargée de faire valoir toutes les perles de ce riche écrin, d'assurer son succès, quelle mission redoutable et charmante! Combien elle eût voulu être à la place de cette femme, si elle avait eu les dons nécessaires pour servir d'interprète au poète dont elle n'était que l'humble admiratrice; mais admirer, être témoin de ce triomphe serait déjà chose enivrante, et l'attente de la jouissance nouvelle qu'elle allait savourer lui donnait la fièvre.

Assise dans l'ombre d'une baignoire, derrière sa tante et sa cousine Marthe, elle s'étonnait de la tranquillité avec laquelle celles-ci échangeaient leurs suppositions et leurs pronostics sur l'événement qui se préparait; du reste tous les spectateurs étaient ainsi; leur évidente curiosité semblait sans mélange d'anxiété poignante comme la sienne. Assurément l'auteur ne pouvait prendre plus d'intérêt qu'elle-même à sa propre pièce et il était, à n'en point douter, beaucoup plus maître de lui en ce moment solennel. Le rideau se leva sur une de ces expositions rapides, claires, d'une logique serrée, dont Maurice Morton avait le secret. Le silence attentif de la salle lui parut d'un bon augure, mais elle ne respira qu'au

premier applaudissement, auquel Mme de Clairac et sa fille se joignirent avec vivacité. Pour sa part Manuela restait muette, indifférente en apparence, tant elle craignait de se trahir, mais comme son cœur battait en même temps que toutes ces mains gantées!

Le jeu d'une actrice, en renom par son talent et sa figure, contribua certainement à l'accueil favorable qui fut fait au premier acte : — Il est impossible, pensait Manuela, qu'il ne soit pas amoureux de cette femme dans laquelle s'incarne si merveilleusement son inspiration. Voilà bien la déesse, la fée, la muse, qui peut attirer et fixer les hommages du génie.

Une inquiétude inexprimable s'emparait d'elle à cette pensée : — Mais, sait-elle l'aimer? Qu'est-elle hors de la scène où elle surgit parée de toutes les grandeurs qu'il lui prête? Oh! quelle sublime carrière que celle du théâtre! Comment le monde ose-t-il la mépriser? Et qu'il doit être aisé de braver du haut de ce piédestal les mépris du monde!

Durant l'entr'acte, la salle, comble jusqu'au faîte, se remplit d'un bourdonnement continu qu'avec une sorte d'angoisse Manuela essaya d'interpréter, craignant de surprendre dans ce concert généralement approbateur une note discordante. Plusieurs hommes vinrent saluer Mme de Clairac. Les uns se montraient satisfaits, les autres discutaient, étant eux-mêmes du métier; pour ceux qui se montrèrent simplement enthousiastes dans leurs jugemens, Manuela fut prise d'une reconnaissance qu'elle eut de la peine à ne pas exprimer tout haut.

Le second acte devait être décisif; certains passages, qui échappaient aux traditions de la maison de Molière, furent accueillis avec quelque froideur. Ce furent ces passages douteux que Manuela trouva les plus beaux, elle eût voulu imposer son appréciation à la salle tout entière, elle eût voulu la forcer à sentir comme elle, lui crier : — Mais comprenez-le donc! — Enfin une audace heureuse arracha une longue salve de bravos aux dilettantes hésitans; les critiques de profession commencèrent à se prononcer, et, l'action se nouant soudain avec une force imprévue, il fut évident que l'opinion incertaine était fixée, que l'auteur tenait désormais le public dans sa main, pour ainsi dire. Manuela en eut l'intuition, elle suffoqua de joie néanmoins quand la voix autorisée de Mme de Clairac déclara que la victoire était remportée.

En effet, le troisième acte tout entier ne fut qu'une longue ovation. Il s'achevait, on rappelait les acteurs, quand Maurice, invisible jusque-là, se glissa sans bruit dans la loge de Mme de Clairac, qui lui fit, ainsi que sa fille, de chaleureux complimens.

Manuela seule ne parlait pas. Elle avait détourné la tête, redou-

tant qu'il ne s'aperçût de l'excès de son émotion. Maurice ne vit pendant une minute que son profil perdu dans le clair-obscur, une boucle brune flottante sur la blancheur du long cou qui sortait comme un lis d'un de ces fichus de linon à la mode de Marie-Antoinette, si bien faits pour les femmes élancées. Une rose blanche tremblait dans l'ébène de ses cheveux. Toutes ces recherches insolites lui étaient dédiées; elle s'était parée en son honneur.

— Et vous, mademoiselle, dit-il pour la forcer à se tourner vers lui, êtes-vous contente?

Manuela dressa la tête, et il lui sembla qu'il la voyait pour la première fois, tant elle lui apparut transfigurée par les mouvemens passionnés de son cœur. Le visage vraiment adorable qu'elle lui montra ainsi était couvert de larmes. Elle les essuya précipitamment avec un petit mouchoir brodé qu'elle laissa tomber ensuite tout humide sur ses genoux.

En ce moment, la toile se levait de nouveau; les yeux d'Argus de Mme Halbronn étaient ou paraissaient être occupés ailleurs. Maurice s'empara du mouchoir mouillé de pleurs brûlans et le pressa contre ses lèvres.

— Voici, dit-il à Manuela d'une voix basse et frémissante, le plus bel instant de ma vie et un suffrage pour lequel je donnerais tous les autres...

— Chut! fit Mme Halbronn en se retournant avec un sourire, vous nous empêchez d'entendre.

Maurice sortit, et on peut croire que Manuela n'écouta guère la fin de la pièce; il lui sembla seulement que le tonnerre de bravos qui ne s'interrompait que pour éclater de plus belle, tout ce formidable orage qui accompagne et proclame le succès, lui annonçaient la part que le ciel et la terre devaient prendre à son incomparable bonheur. A peine comprit-elle comment elle avait quitté le théâtre, gagné la voiture de Mme de Clairac, puis sa propre chambre, où elle se mit à genoux éperdue, et laissa le torrent impétueux de sa joie s'épancher en actions de grâces, pur encens de la jeunesse brûlé devant un mirage et que Dieu, qui connaît le lendemain, recueille sans doute avec plus de pitié qu'aucun autre!

Comment cette enfant se serait-elle rendu compte de ce qui s'était passé dans la tête échauffée du poète, durant une de ces heures triomphantes où le génie se sent roi de l'univers, où il se trouve le droit d'étreindre comme son bien, comme sa récompense, tout ce qu'il y a de beau et de désirable dans la création? Or qu'y avait-il de plus désirable que cette radieuse apparition de l'amour naissant entrevue à travers les fumées du succès?

La scène de la loge fut, parmi les enchantemens divers d'une

nuit magique, celui que Maurice oublia le moins vite; ces pleurs ingénus venaient de tomber devant lui comme un des bouquets de la fête dont il était le héros, il les avait recueillis dans un baiser plus immatériel que toutes les caresses auxquelles il eût attaché du prix jusque-là; un pareil tribut était venu dilater son cœur après tant d'autres hommages bien faits pour exciter son orgueil. Maurice s'était senti alors pleinement investi de cette sorte de royauté qui élève l'artiste satisfait au-dessus de tous les grands de la terre, il avait eu un instant de vertige, de folie. Peut-être, sans la présence de Mme de Clairac et de sa fille, aurait-il serré dans ses bras le divin fantôme qui s'offrait à lui, quitte à s'en repentir ensuite toute sa vie.

Le lendemain, lorsqu'après un souper joyeux que lui avaient offert ses amis, il retrouva sur sa poitrine le petit mouchoir chiffonné, déchiré par la pression d'une main nerveuse, il se félicita d'avoir été arrêté dans son élan, un de ces élans spontanés, irrésistibles qui devenaient pour lui, du reste, de plus en plus rares. Grâce à des obstacles jugés d'abord fort importuns, il n'avait pu prononcer de paroles irréparables. — Je suis vraiment, murmura-t-il, plus jeune que je ne le croyais! — Sa conscience lui disait malgré lui qu'avec une fille de dix-huit ans, ardente et candide, la moindre bagatelle prend la valeur d'un engagement sérieux. Les Célimènes rompues au monde comprennent seules la valeur des mots et des choses.

Maurice Morton, à demi dégrisé, ne retourna pas sans un vague malaise chez Mme de Clairac. — Tout se paie, pensait-il, même une minute d'étourdissement, car ce n'était que cela. — L'étourdissement avait été délicieux en somme, et volontiers il l'eût subi de nouveau, bien qu'il en eût peur. Telle est cependant l'inconséquence de notre machine humaine, même chez un sceptique de profession, qu'après avoir mesuré avec inquiétude la portée qu'avait pu avoir le premier mouvement dont il se repentait, Morton fut blessé de l'attitude dégagée qu'affecta Mlle de Chelles en le voyant entrer. Après une nuit d'insomnie et une journée passée dans des alternatives d'espérance et de perplexité à se demander : — Que lui dirai-je en le revoyant? Comment affronter son regard après ce qui s'est passé entre nous? — Manuela, inspirée par sa fierté naturelle, par son espièglerie de jeune fille, par quelques réminiscences américaines, avait résolu de cacher son embarras sous un badinage : — Éprouvons-le, s'était-elle dit.

Elle mena fort bien l'épreuve, feignit une insouciance qu'elle était loin de ressentir, et tout à coup dit en riant à Morton :

— Expliquez-moi donc pourquoi vous autres hommes, à tous les

échelons de la société, vous vous appropriez si hardiment ce qui ne vous appartient pas !

Ayant lancé cette allusion, elle raconta, sans lui laisser le temps de répondre, une aventure du même genre : celle du gant dérobé naguère par un passager de l'avant sur le bateau qui l'amenait de la Havane.

Manuela avait préparé d'avance son petit récit, qu'elle fit avec beaucoup de verve.

— A propos de quoi me racontez-vous cela? interrompit Maurice secrètement irrité. Est-ce une menace? allez-vous me traiter comme ce pauvre diable?

Il fut persuadé une minute qu'elle comptait lui réclamer le mouchoir et ne sut s'il devait en être content ou fâché. Ce n'était, après tout, qu'un chiffon sentimental destiné vraisemblablement à dormir dans ses tiroirs en assez mauvaise compagnie; mais d'autre part il lui semblait que ce gage, qu'on l'avait laissé ravir avec un trouble si visible, était repris avec une bien froide préméditation. Elle le vit pâlir et s'y trompa :

— Que diriez-vous, fit-elle, riant toujours, mais de bonheur cette fois, que diriez-vous si je vous redemandais mon mouchoir et toutes les larmes dont il était trempé?

Il y avait sur ses traits une expression charmante de confusion, de tendresse et d'effroi, qui soudain rendit Maurice jaloux de l'emporter dans ce petit combat où une coquetterie novice osait défier son expérience.

— Vous me le laissez, vous me le donnez volontairement?.. dit-il tout bas avec une vivacité qu'elle put interpréter à sa guise. Vous me le donnez? répéta-t-il en se penchant vers elle.

Il semblait que son cœur fût suspendu à la réponse qu'elle allait faire : s'il ne s'agissait pas du cœur, l'amour-propre du moins était en jeu, et cet amour-là est impitoyable.

Elle fit un signe de tête affirmatif très lent, presque solennel. Une gravité soudaine s'était répandue sur son visage. Maurice avait demandé sa vie, et sans arrière-pensée elle la lui donnait pour toujours.

TH. BENTZON.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

LES

GRANDS PORTS DE COMMERCE

DE LA FRANCE

LE HAVRE ET LE BASSIN DE LA SEINE.

En 1516, il y avait à l'embouchure de la Seine, sur la rive droite, une humble chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Grâce; à côté, un hameau de pêcheurs et un petit port appelé l'Eure (*ora*, rivage), où avaient jadis existé des salines. Les apports du fleuve ensablaient ces parages et les exhaussaient peu à peu. Cependant on y voyait une sorte de crique qui pénétrait dans l'intérieur des terres. François Ier eut l'idée de tirer parti de cette passe naturelle et de construire là un port « pour y recueillir, loger et maréer les grands navires tant du royaume que aultres des alliés. » Le lieu était plus à proximité, beaucoup plus accessible de Paris que les ports de Saint-Malo, de Dieppe, de Dunkerque, que la France occupait ou avec lesquels elle commerçait dans la Manche. L'endroit semblait aussi mieux choisi, l'atterrissage plus sûr et plus profond qu'à Harfleur et Honfleur, deux havres très anciens que les sables de la Seine menaçaient de combler, mais qui avaient eu et avaient même encore leurs jours de gloire. Le premier, « port souverain de Normandie, » était situé sur la rive droite, le second sur la rive gauche du fleuve, et ils semblaient en garder tous les deux l'embouchure, de part et d'autre du vaste estuaire qu'il forme en arrivant à la mer. Quant au port de Rouen, il manquait aussi de profondeur, et il était situé beaucoup trop avant sur la Seine.

De tout temps, toutes ces localités avaient été adonnées au trafic de la mer. Harfleur existait dès l'époque romaine, peut-être dès l'époque gauloise. Il était très florissant au temps de Guillaume le Conquérant, qui préféra cependant partir de Dieppe pour sa descente en Angleterre. Sous les premiers Capétiens, les Castillans, les Pisans, venaient y trafiquer. Le cap de la Hève, que l'on éclairait la nuit, leur signalait l'embouchure de la Seine. Les Castillans apportaient à Harfleur du vin et du blé d'Espagne, de la cire, du sel (les salines de l'Eure avaient disparu), du cuir de Cordoue, — les Pisans les soies et les draps de Florence. Ces marchands rapportaient entre autres choses des laines et des toiles. Au commencement du XVIe siècle, ce commerce s'agrandit singulièrement, tout d'un coup. La mode était aux grandes courses maritimes. La route de l'Inde par mer venait d'être trouvée, l'Amérique découverte. Les Malouins, les Dieppois, les gens des Flandres et ceux d'Harfleur, de Honfleur, de Rouen, rivalisaient depuis longtemps avec les Portugais et les Espagnols. Dieppe, en même temps que Lisbonne, avait fondé des comptoirs sur les rives les plus lointaines de l'Afrique occidentale. Le roi de France, avec raison, pensa qu'il ne serait pas trop d'un nouveau port sur la Manche pour seconder l'élan de sa marine. Il fallait aussi, par le moyen de cette espèce de sentinelle avancée, surveiller les Anglais et armer contre eux. N'étaient-ils pas nos ennemis les plus redoutables, et sur nos rivages mêmes ne possédaient-ils pas encore Calais? La fondation du Havre-de-Grâce venait donc à tous égards fort à propos, et ce devait être à la fois un port de commerce et un port militaire. Le roi, qui y avait dépêché son grand-amiral et ses ingénieurs, se rendit de sa personne sur les lieux, en 1520. Il y trouva les travaux avancés et accorda à la ville naissante, afin d'y attirer en foule les marins, les pêcheurs, les marchands, et qu'elle se peuplât plus vite, une charte particulière avec de nombreux priviléges.

Tout alla bien tant que François Ier fut en vie. Sous le règne troublé de ses successeurs, les protestans s'emparèrent de la ville, la livrèrent un moment aux Anglais. Henri IV la racheta du duc de Villars, qui s'en était déclaré maître. Sully, Richelieu, agrandirent le port, qui n'était encore qu'un port d'échouage où les navires s'envasaient à la marée basse, et l'entourèrent de quais : c'est de cette époque que date le bassin du Roi. Colbert, Vauban, le rendirent accessible à des navires de fort tonnage, en le transformant en bassin à flot, c'est-à-dire fermé par des portes ou écluses, derrière lesquelles étaient retenues les eaux de la marée montante. En 1666, Vauban joignit Le Havre à Harfleur par un canal latéral à la Seine, ouvert entre les fossés de ces deux places. Le XVIIIe siècle

marqua pour Le Havre une ère de grande prospérité. Ce port entretint des relations suivies avec toutes les colonies que possédait la France, surtout le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, les îles de France et Bourbon, et tous les établissemens de l'Inde. Sous Louis XVI, le bassin du Roi étant devenu insuffisant, les bassins du Commerce et de la Barre furent décrétés; l'ingénieur Lamandé en traça les dessins. La tourmente révolutionnaire arrêta un moment ces travaux.

En 1802, le premier consul vint visiter Le Havre, et, applaudissant à l'heureuse situation de la ville, déclara qu'il en voulait faire « le port de Paris. » Il décida le creusement d'un nouveau bassin, celui de la Floride. Ce bassin et ceux du Commerce et de la Barre ne furent achevés qu'en 1834. Depuis, Le Havre n'a pas cessé un instant de s'accroître, de s'embellir. C'est le premier de nos ports que la voie ferrée ait relié à Paris. Tous les gouvernemens à l'envi se sont préoccupés de l'augmentation, de l'entretien, de l'approfondissement, de l'amélioration de ses bassins, de ses quais. A ceux que nous avons nommés sont venus s'ajouter les bassins de Vauban, de l'Eure, de la Citadelle. Il y a vingt ans, on a abattu les remparts, dans lesquels étouffait la ville et qui n'avaient plus de raison d'être depuis la fondation du port militaire et de l'arsenal de Cherbourg. On a agrandi l'avant-port. Sans respect pour les vieilles choses, on a démoli la tour de François Ier et celle du Vidame, que pleurent encore les antiquaires et qui marquaient d'une façon si pittoresque l'entrée de la passe menant aux bassins. On a construit de grands entrepôts pour toutes les marchandises, des docks, des magasins généraux, on a édifié de nouvelles formes de radoub pour la réparation des navires, de nouveaux appareils de chargement et de déchargement. On a doté la ville de belles avenues, de quartiers neufs, de quelques édifices publics dont elle manquait. Les communes voisines, ou plutôt les faubourgs d'Ingouville, de Sanvic, de Graville, ont été comme annexés au Havre; les villas des riches négocians d'une part, et de l'autre les vastes établissemens de l'industrie, ont occupé utilement des surfaces auparavant délaissées. Le long de la côte, la ville a marché vers Sainte-Adresse, qui semble, elle aussi, n'en être qu'un des faubourgs, et elle a comme consacré cette marche envahissante en dressant sur le littoral un magnifique établissement de bains de mer qui fait concurrence à ceux de Trouville et de toutes les plages normandes. Aujourd'hui Le Havre, qui au commencement du siècle comptait à peine 20,000 âmes, en compte 92,000. Aucun de nos ports, aucune de nos grandes cités manufacturières ne peut se réclamer d'un pareil développement; aussi Le Havre n'est-il plus seulement le port de Paris, mais le vé-

ritable port de la France sur la Manche. Et cependant si rapide a été de nos jours le mouvement du commerce et de la marine que des ports étrangers tels que Anvers et Hambourg, nous ne parlons ni de Londres, ni de Liverpool, ni de Glascow, ont marché encore plus vite que Le Havre, lui font une concurrence acharnée et le menacent sérieusement.

I. — LE PORT, LA VILLE, LES HABITANS.

Aucun port en France n'est aussi bien disposé, ne présente des aménagemens aussi commodes que Le Havre. Tous ses bassins sont intérieurs, fermés par des écluses, et les navires, amarrés par le flanc le long des quais, y déposent tranquillement leurs marchandises à l'abri des agitations de la mer. Quelques-uns de ces bassins, comme celui du Commerce, où accostent de préférence les longs-courriers des Antilles et de l'Amérique du Sud, sont au milieu même de la ville, et le passant assiste au débarquement et à l'embarquement des colis et à toutes les opérations du navire. Le bassin du Commerce a une forme rectangulaire, couvre une surface de 5 hectares, et ses quais mesurent 1,200 mètres de long. Une haute machine à mâter est installée sur un des petits côtés du rectangle. En deçà, une belle place, au fond de laquelle s'élève le théâtre.

C'est sur cette espèce de forum, transformé en bourse en plein vent, qu'à certaines heures du jour s'installent, se promènent les négocians pour y traiter des affaires, établir le cours des denrées. Là, suivant l'offre ou la demande, se décide la baisse ou la hausse. Il n'y a pas encore d'édifice spécial, aux formes monumentales, pour abriter la chambre et le tribunal de commerce, le parquet des agens de change, avec une vaste salle ouverte à tous et des bureaux pour les courtiers, les assureurs, comme à Marseille, à Bordeaux, à Nantes. C'est la dernière chose à laquelle on a songé au Havre; on y construit la bourse en ce moment. En attendant, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne ou qu'il neige, le négociant havrais règle ses affaires sous le ciel. A peine trouve-t-il à s'abriter sous les arcades du théâtre ou d'un café voisin. Cette coutume d'opérer en plein air, imitée des anciens, a régné à Marseille jusqu'à ces dernières années; elle existe encore à Livourne. A Gênes, on préfère aussi le parvis découvert de la *Loggia* à la grande salle intérieure. Au Havre, on prétend que, la bourse achevée, personne n'y entrera; nous verrons bien.

Dans toute cette foule de négocians assemblés, rien qui attire les yeux. Nul costume étranger ne vient jeter une note originale, éclatante. Un jour cependant il nous souvient d'y avoir rencontré un Hindou au cafetan blanc, et peut-être même un Parsis au bonnet

pointu : c'était tout. Où sont les Turcs, les Marocains, les Grecs, les Levantins de Marseille, avec leur costume élégant aux vives couleurs, leur peau bronzée, le chapelet d'ambre à la main, le tarbouch rouge sur la tête ou le vaste turban? Et non-seulement le port principal de la Manche n'est pas, comme le grand port de la Méditerranée, une sorte de caravansérail où tous les traficans de l'univers semblent s'être donné rendez-vous, mais ce serait même se tromper que de chercher parmi les négocians havrais le type de la race normande. Le Havre est une ville relativement si moderne, ses habitans sont originaires de points si divers de la France, qu'elle n'a pour ainsi dire aucun cachet particulier. En 1871, à la suite des désastres de la guerre franco-allemande, un certain nombre d'Alsaciens, qui ne voulaient pas renoncer à leur nationalité, sont venus s'établir au Havre. Beaucoup d'étrangers se sont aussi fixés dans cette place uniquement pour y faire le négoce, des Suisses, des Belges, des Anglais, des Américains, des Scandinaves, voire des Allemands. On les accueille, on traite avec eux, car les affaires rapprochent les hommes, fussent-ils d'opinions et de races diverses. De tout ce mélange il est résulté comme une sorte de population variée dans le détail, uniforme dans l'ensemble, et dont rien n'attire tout d'abord l'attention du voyageur.

Animé d'un bon esprit, rompu au travail, le négociant havrais nous a paru s'intéresser, en dehors des soucis quotidiens de sa profession, à quelques-uns des grands problèmes sociaux ou scientifiques qui préoccupent les hommes d'aujourd'hui. La ville a fait récemment aux membres d'une association savante réunis en congrès une réception dont ils garderont longtemps le souvenir. Un ancien négociant de la place, dans un dessein philanthropique et moral aisé à deviner, a contribué à l'établissement d'un hôtel spécial pour les mousses et les jeunes novices des navires. D'autres, apportant le germe d'idées qui avaient fructifié à Mulhouse, ont fondé une école supérieure de commerce, un cercle d'ouvriers, des cités ouvrières. Tout cela prospère et témoigne de l'initiative, de la bienveillance réciproque des diverses classes de la société. On a institué des conférences, des bibliothèques, des cours gratuits; on s'est inquiété des écoles publiques. Nulle part n'existe plus vif le désir de répandre partout l'instruction. Il faut tenir compte aux négocians, aux industriels, aux manufacturiers du Havre de ne pas s'absorber tout entiers dans les opérations de leur comptoir, de leur fabrique ou de leur usine. Ils ont compris qu'ils avaient, eux aussi, charge d'âmes, et qu'après tout ils étaient directement intéressés à rehausser le niveau moral du peuple, tout en aidant à son bien-être matériel.

Le bassin du Commerce, sur l'un des petits côtés duquel se tient

la bourse en plein vent, communique avec celui de la Barre; puis vient le bassin Vauban, où ancrent les navires charbonniers d'Angleterre ou d'Écosse. Le long des quais s'étendent d'une part des usines, de l'autre les docks desservis aussi par un bassin particulier. A côté des docks s'alignent les magasins généraux ou entrepôts libres. La gare du chemin de fer de l'Ouest (Le Havre à Paris) est voisine et jette un embranchement le long du quai Colbert et autour des docks et des entrepôts. Les autres quais ne jouissent pas encore de l'avantage du rail. Du bassin Vauban se détache le petit canal de ce nom qui mène à Harfleur.

Le bassin de l'Eure a son grand axe presque d'équerre avec les précédens. Il tire son nom du petit port de l'Eure, qui existait anciennement dans cet endroit et disparut lors de la fondation du port du Havre. C'est un des plus beaux bassins qui soient au monde : il a une superficie de 21 hectares et 2,000 mètres de quais. C'est là que sont ancrés les grands *steamers* transatlantiques qui font principalement les voyages de New-York, des Antilles, de l'Amérique du Sud. Autrefois ils étaient amarrés dans le bassin de la Floride, perpendiculaire au précédent. Une magnifique cale sèche servant principalement à la visite extérieure, à la réparation de la coque de ces grands paquebots, se détache sur le milieu d'un des longs côtés du bassin de l'Eure; elle a 147 mètres de long, 30 mètres de large et 10 mètres de creux. On la vide au moyen de puissantes machines à vapeur, et le navire, portant à sec sur sa quille, peut être aisément examiné, radoubé, calfaté, remis à neuf sur toute la surface extérieure de sa carène. Une amorce a été préparée dans le mur du quai pour construire une seconde cale sèche au voisinage de la précédente.

Le bassin de la Citadelle est le plus récent de tous ceux du Havre : la construction en a été autorisée en 1864 et elle a été terminée en 1871. Il occupe l'emplacement de la forteresse construite sous Louis XIV, et s'étend entre les bassins de l'Eure et de la Barre; il communique avec le premier et l'avant-port. Il est muni de trois formes de radoub de différentes grandeurs pour la réparation des navires à voiles. Un môle le partage en deux darses distinctes, dont la superficie totale est de 6 hectares.

Le bassin du Roi, le plus ancien du Havre, est orienté obliquement au bassin du Commerce; il ne sert plus aujourd'hui qu'aux caboteurs. Il communique directement avec l'avant-port. Celui-ci s'ouvre sur la Seine, et deux jetées qui s'avancent sur l'eau en marquent nettement le chenal. La jetée du sud occupe l'emplacement de la tour du Vidame, celle du nord l'emplacement de la tour de François Ier. A l'extrémité de chacune des jetées est un phare, qui

la nuit éclaire l'entrée du port. En deçà du phare de la jetée nord se dresse un sémaphore muni d'un mât de pavillon, sur lequel on indique, au moyen de signaux convenus, les différentes profondeurs d'eau de la passe suivant l'état de la marée.

De la tourelle du sémaphore, on embrasse tout l'estuaire de la Seine et les plages du Calvados. L'embouchure du fleuve, à certains momens de la journée, est sillonnée par des groupes de bateaux pêcheurs dont les voiles blanches et triangulaires se dressent sur l'eau comme d'immenses ailes. A l'horizon, on devine plutôt qu'on n'aperçoit Honfleur, caché derrière un promontoire; puis, perdues dans la brume ou les dunes, les stations balnéaires chères aux Parisiens, Trouville, Deauville, Villers, Houlgate, Beuzeval, Dives, Cabourg, autant de plages sableuses qui s'enfoncent doucement dans la mer et dont quelques-unes, comme Cabourg, sont précédées de bouquets d'arbres. Plus loin est l'embouchure de l'Orne, qui vient de baigner Caen avant de se jeter dans la Manche.

Reportant ses regards sur la rive où l'on est, on salue d'abord l'immense établissement de Frascati, dessiné comme un hôtel à l'américaine, et qui essaie de rivaliser à la fois avec toutes les stations normandes. Après vient Sainte-Adresse, trop vantée, et la haute falaise de la Hève, qui dresse ses deux phares sur la Manche. De là jusqu'à Étretat, où le cap Antifer le dispute au cap de la Hève, tous les deux hauts de plus de 100 mètres, la plage est coupée à pic comme une énorme muraille : c'est le type caractéristique des falaises si connues, avec leurs lits de craie blanche à bandes de rognons de silex et leurs couches de calcaires gris et d'argiles bleuâtres, semés de coquillages fossiles. Par l'effet des agens physiques, la roche s'effeuille, se divise en blocs; ceux-ci tombent peu à peu à la mer, qui les lave et les arrondit en galets. Les vagues affouillent le pied de la falaise, qui finit par porter à faux et s'écroule. Selon les endroits, le recul de la côte est évalué de 1 mètre à 2 mètres par an; sur d'autres le recul est moindre, mais toujours très sensible à la longue. Comme il arrive sur beaucoup de rivages, le courant marin traîne les galets avec lui le long du littoral, et l'on peut suivre l'avancement progressif de cette armée de cailloux, du cap de la Hève à l'embouchure de la Seine. Ils arrivent ainsi jusqu'à l'entrée du Havre. Par des épis ou digues transversales, qui partent du pied des falaises, on a paré à cet apport dangereux, arrêté cette marche envahissante, comme on a obvié par des chasses d'eau et des draguages répétés aux dépôts de vase et de sable amenés par le fleuve lui-même. Sans toutes ces précautions, la baie de la Seine eût pu être un jour en partie comblée et le port du Havre perdu. Dans les parages où nous sommes, les eaux de la Manche sont pour

l'ordinaire boueuses, tantôt jaunies, tantôt verdâtres, tristes comme le ciel qu'elles reflètent, et qui est volontiers brumeux. Le vent souffle souvent par rafales, d'énormes vagues roulent au rivage les galets avec un grondement sinistre et projettent leur écume blanche dans l'air. Quand le voyageur est venu d'une seule traite de Marseille au Havre, de la Méditerranée à l'Océan, il se prend, devant ces eaux, devant ce ciel, si différens de ceux qu'il vient de quitter, à regretter le ciel bleu, la mer bleue et les montagnes qui la bordent, et qui revêtent des tons si vifs sous une atmosphère transparente et sous le soleil brûlant du Midi.

Laissons la Manche et ses rivages, et l'estuaire de la Seine, pour gravir la côte ardue qui enserre Le Havre au nord et le ferme comme un rempart. Nous visitons de jolies villas, des jardins odorans, qui sont comme des nids de verdure et de fleurs; c'est le *home* du négociant havrais, lequel, comme son confrère d'Angleterre, a la bonne habitude d'isoler le plus loin possible sa maison de ses bureaux. De ce belvédère élevé, nous avons une vue très pittoresque de la ville, de ses bassins. La nuit, mille lumières surgissent et paillettent de traits de feu l'ombre noire. Des lignes scintillantes marquent la bordure des quais. Le jour, le panorama est ravissant, et l'on a peine à s'en détacher. Ce n'est pas qu'il n'y ait de vue plus magique, et que Casimir Delavigne ait eu raison ici de s'écrier : « Après Constantinople, il n'est rien d'aussi beau. » Il faut pardonner au poète cet élan de lyrisme exagéré; il était né au Havre, et n'avait pas vu sans doute la baie de Naples et la mer de Sorrente, et encore moins la rade de New-York ou de Rio-Janeiro, ces deux merveilles du Nouveau-Monde.

L'entrée et la sortie du port du Havre sont assez difficiles aux grands navires, à cause de la disposition même des deux jetées nord et sud dont il a été parlé, et de l'étroitesse et de la courbure de l'avant-port. Tout cela gêne les manœuvres des grands paquebots et les rend parfois impossibles, tout au moins dangereuses; il faut sortir en étant remorqué. On a déjà pris des mesures pour remédier à ces inconvéniens. On a pris aussi toutes les précautions nécessaires pour obvier au comblement du port par les galets, les sables et les boues. Des chasses par des courans d'eau, des draguages répétés au moyen de machines perfectionnées, y parent suffisamment, nous le savons, et l'obstruction de la passe et des bassins n'est pas à craindre, comme quelques-uns se l'imaginent à tort. Il ne faudra pas transporter ailleurs le port du Havre. Les esprits timorés peuvent se rassurer, l'avenir est garanti. Il y a mieux, nul port au monde ne présente l'avantage de celui du Havre au point de vue de la marée. Pendant une couple d'heures, la haute

mer y reste étale, comme dit le marin, ce qui signifie qu'elle conserve son niveau sans baisser sensiblement, tandis que partout ailleurs la marée montante, arrivée à son maximum de hauteur, est tout aussitôt suivie de la marée descendante. Le phénomène particulier que l'on vient de signaler paraît tenir autant à l'amplitude de l'estuaire de la Seine qu'à la disposition particulière du rivage de part et d'autre de l'embouchure. Quelle qu'en soit du reste la raison, ce phénomène existe, et il en résulte que, pendant plusieurs heures de la haute mer, les navires peuvent indifféremment entrer au Havre et en sortir, et qu'on peut impunément laisser ouvertes les portes et les écluses des bassins. La profondeur minimum de l'eau est alors de 8 mètres au-dessus des bas-fonds de la rade.

La surface totale des huit bassins à flot du Havre, — bassins du Roi, du Commerce, de la Barre, de la Floride, de Vauban, de l'Eure, des Docks, de la Citadelle, — est de 53 hectares, et le développement des quais en longueur mesure plus de 8 kilomètres accessibles aux navires. Il faut compter en outre une surface de 11 hectares pour l'avant-port, lequel est bordé de plus de 1,600 mètres de quais, dont 654 seulement sont utilisés pour la manutention des marchandises. C'est en tout une surface d'eau de 64 hectares et près de 10 kilomètres de quais. La superficie totale utile de ceux-ci est de plus de 180,000 mètres carrés (1). Il faut aller en Angleterre, ou bien à Anvers et à Hambourg, pour trouver un port mieux doté. Le Havre l'emporte sur Marseille au point de vue de la superficie des bassins et du développement linéaire ou superficiel des quais, alors que le tonnage du port de Marseille, c'est-à-dire la jauge des navires entrés et sortis, est notablement supérieur à celui du Havre.

Les docks du Havre sont disposés en forme de grandes halles, comme celles de gares de chemins de fer. Presque aussi vastes que les docks de Londres, ils occupent une surface de 23 hectares et peuvent contenir dans leurs magasins 150,000 tonnes de marchandises. Ici toutes les denrées du globe sont reçues, pesées, échantillonnées. Mieux encore que sur les quais, on peut dresser l'inventaire de tout ce que produisent les divers climats, les divers sols, le sous-sol. La grande nourricière, la nature, est représentée sous tous ses aspects, par les présens si variés qu'elle fait au labeur humain. Voici le coton des États-Unis, les bois de teinture des Antilles ou de l'Amérique du Sud, le café de Rio, le guano ou le salpêtre du Pérou, les laines et les peaux de La Plata, le riz de l'Inde, le tabac de Virginie, le sucre de La Havane, l'étain des Détroits, le zinc de Si-

(1) Voyez l'intéressante étude publiée par M. Quinette de Rochemont, ingénieur des ponts et chaussées : *Notice sur le port du Havre*. Paris, Imprimerie nationale, 1875.

lésie ou de la Vieille-Montagne, le cuivre du Chili et du Lac-Supérieur, le thé de Chine, puis la soie, l'indigo, l'orseille, le cacao, la vanille, enfin toutes les denrées du globe. Sur les quais, on remarque, empilés en longues bûches, en billes, en poutres, les bois de campêche ou d'acajou d'Haïti, de la Guayra, ou bien la houille d'Angleterre, les fontes d'Écosse, les planches et les madriers de sapin de Norvége. Une grande animation règne partout. Ce ne sont que charrettes qui chargent, que portefaix qui vont et qui viennent, et le long du quai Colbert, le plus sale, le plus boueux de tous, qui s'étend devant le bassin Vauban, des files interminables de wagons combles de houille.

On calcule que le mouvement général du port du Havre, en 1876, a été à l'entrée et à la sortie de 11,931 navires de tous pavillons, chargés ou sur lest, jaugeant 3,665,000 tonneaux (1). En 1865, le mouvement correspondant n'avait été que de 11,499 navires, jaugeant 1,811,000 tonneaux. Le tonnage, dans la dernière dizaine d'années, a doublé, tandis que le nombre des navires est resté à peu près le même. Ce résultat rend sensibles deux phénomènes économiques qui s'accentuent de plus en plus dans nos ports : la progression ascendante du tonnage général d'une part, et de l'autre l'augmentation du tonnage moyen des navires. Dans le premier cas, c'est le développement des affaires qui se révèle ; dans le second se cache une des transformations les plus radicales de la marine marchande française. Si celle-ci se plaint si fort aujourd'hui, c'est que la lutte se concentre de plus en plus entre les grands navires. Quand ces navires sont à vapeur, ils peuvent faire deux ou trois voyages là où le voilier n'en fait qu'un. Voilà le véritable nœud de la question, et elle est à peu près insoluble si l'on veut satisfaire à toutes les plaintes de la marine marchande. Ce serait comme si les rouliers et les conducteurs de diligences se plaignaient aujourd'hui de la concurrence de la locomotive.

Le poids total des marchandises entrées ou sorties, en tonnes de 1,000 kilogrammes, a été au Havre, en 1876, de 1,600,000 tonnes, dont 1,200,000 à l'entrée et 400,000 à la sortie (2). Cela signifie que le tonnage utile des navires, celui occupé par le fret, n'a été dans l'ensemble que d'un peu moins de la moitié de celui de la jauge totale, et que le fret de sortie a été au fret d'entrée dans la proportion du tiers seulement. Ici comme dans tous nos ports, c'est le

(1) *Revue de la situation maritime et commerciale du Havre pendant l'année 1876*, publiée par la chambre de commerce.

(2) *Tableau général du commerce de la France pendant l'année 1876*, Paris. Imprimerie nationale, 1877.

fret de sortie qui fait défaut. On dira tout à l'heure comment le Havre pourrait en partie remédier à ce désavantage.

La principale marchandise entrée, si l'on ne tient compte que de la valeur, c'est le coton, expédié des États-Unis ou de l'Inde; si l'on ne regarde qu'au poids, c'est la houille, provenant des mines anglaises. En 1876, il est entré au Havre 136,500 tonnes de coton (720,500 balles) et 353,000 tonnes de houille. Ensuite viennent, par ordre d'importance, eu égard au poids :

Les céréales (grains et farines).	128,000 tonnes.
Les bois communs (pin, sapin).	98,000
Les bois de teinture et d'ébénisterie (campêche, acajou).	83,000
Les cafés.	44,000
Les engrais (guano, phosphates)	38,000
Les laines.	30,000
Le cuivre.	25,000
Les peaux.	23,000
Les graines oléagineuses.	20,000
Les graisses.	19,000
Le nitrate de soude.	15,000
Les sucres bruts.	13,900
Les huiles.	12,000
Les fers, fontes et aciers.	11,000
Le zinc.	11,000
Les vins, eaux-de-vie et liqueurs.	10,000
Le tabac.	10,000

Enfin les viandes fraîches et salées, le plomb, les légumes secs, le riz, le cacao, les huiles de pétrole, le jute, l'étain et une foule d'autres articles.

On peut dire que Le Havre est le port des cotons, car il en reçoit à lui seul beaucoup plus que tous nos autres ports. C'est ce coton qui alimente principalement les filatures de l'est, de l'ouest et du nord de la France. Le Havre est aussi le port des cafés; c'est un des plus grands entrepôts de cette denrée coloniale, et il va presque de pair en cela avec Hambourg, Anvers, Londres, les trois plus grands marchés du café en Europe; celui de Rotterdam est maintenant détrôné. Enfin Le Havre est aussi notre principal port pour les bois exotiques, notamment le bois de campêche, que l'on rencontre partout en longues piles sur les quais. Ce bois, pulvérisé par des moyens mécaniques, fournit des poudres et des extraits très recherchés pour la teinture.

Les principales marchandises expédiées du port du Havre sont, eu égard à la valeur, les tissus, les ouvrages en peau ou en cuir; mais, eu égard à la quantité, c'est la houille qui vient ici encore en première ligne pour 120,000 tonnes, et ensuite :

Le sucre raffiné.	23,500
Le coton.	22,500
Les instrumens de musique.	15,000
Le café.	13,300
Les poteries, verres et cristaux.	10,700
Les vins, eaux-de-vie et liqueurs, ...	10,000
Les tissus de soie, de laine, de coton.	9,500
Les outils et ouvrages en métaux.	9,000
Les céréales.	7,600
Les peaux et pelleteries brutes.	7,000

Enfin les extraits de bois de teinture, les bois exotiques, le riz, les machines et mécaniques, les meubles et une foule d'objets divers, parmi lesquels figurent au premier rang les articles dits de Paris.

La valeur de toutes les marchandises d'importation et d'exportation s'élève à plus de 1 milliard et demi de francs. Il n'y a en France que le port de Marseille qui de ce chef, comme sous le rapport du tonnage entré et sorti, dépasse le port du Havre. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas tenté de marcher aussi sur les traces de Marseille au point de vue de la fabrication industrielle, et de créer par là aux navires qui fréquentent ses bassins le fret de sortie qui leur fait si grand défaut? Ce n'est pas à dire que l'industrie soit tout à fait absente de ce port. Il y a au Havre de grands ateliers mécaniques, parmi lesquels celui de la Société des constructions navales, fondé jadis par M. Nillus, et celui des forges et chantiers de la Méditerranée, qui ont annexé à leurs usines de Menpenti près Marseille et de la Seyne près Toulon celle qui fut dans le principe créée au Havre par M. Mazeline. On a agrandi ces derniers ateliers, on y a joint, à Graville, un chantier de constructions maritimes, où un transport à vapeur de 4,000 tonneaux, commandé par l'état pour la station de Cochinchine, est en œuvre, et sera lancé en Seine dans deux ans. L'usine de constructions navales de M. Normand travaille également pour l'état et la marine de commerce, et ne saurait être non plus passée sous silence. Les forges et chantiers fabriquaient lors de notre dernière visite au Havre (novembre 1877) des canons avec leurs affûts et quelques machines de bateaux. A l'ancienne usine de M. Nillus, on construisait aussi des machines de bateaux, un petit navire, on confectionnait surtout des canons. Ces commandes d'artillerie ont été faites par le département de la guerre, qui donne ainsi à l'industrie en souffrance de quoi occuper utilement et ses appareils et ses ouvriers. Il y trouve lui aussi un bénéfice, car l'industrie privée construit toujours à meilleur marché que l'état.

Le Havre reçoit beaucoup de métaux bruts, le cuivre, le plomb, le zinc, le fer. On les traite dans des usines spéciales. Le cuivre est

fondu, raffiné, coulé en lingots, laminé; le zinc étiré en planches; le plomb laminé ou étiré en tuyaux; le fer est forgé en ancres, tordu en chaînes pour la marine; on en fait des fils, des clous, des câbles. Une usine particulière est affectée à la purification et à la désargentation des plombs d'Espagne; elle appartient à MM. de Rothschild. On y pratique sur les plombs espagnols, toujours très pauvres en argent, le procédé de séparation par le zinc, dont le principe a été découvert par le chimiste allemand Karsten en 1842, mais n'est appliqué en grand que depuis une douzaine d'années : il consiste en ce fait curieux que, si l'on fait fondre ensemble du plomb légèrement argentifère et du zinc, ce dernier métal s'empare de l'argent, pour lequel il a alors beaucoup plus d'affinité que le premier. On isole ensuite l'argent du zinc, soit par l'oxydation de celui-ci, soit par la fusion avec des matières plombeuses, ou au moyen de quelques manipulations particulières parmi lesquelles celles imaginées par M. l'ingénieur Cordurié ont été de préférence adoptées.

Une fabrique de produits chimiques, où l'on prépare le chromate de potasse pour la teinture avec des fers chromés naturels tirés des États-Unis ou de Russie, a été établie au Havre. Elle a eu peine à lutter contre les fabriques rivales d'Angleterre, et l'on n'a pas cherché à entreprendre d'autres fabrications du même genre. On a été plus heureux dans l'établissement d'une verrerie et dans la filature du coton, où il faut citer la belle usine de M. Courant. Dans le raffinage du sucre, la concurrence des usines parisiennes semble arrêter l'essor des raffineries havraises; de même que, dans la brasserie, on doit redouter la concurrence des bières allemandes importées. L'industrie de la corderie est moins florissante, par suite de la malheureuse situation de la marine; il en est de même d'une boulangerie mécanique où l'on confectionne des biscuits pour les marins. Naguère on avait établi une rizerie, c'est-à-dire une usine à décortiquer le riz : elle a dû fermer ses portes; à Nantes, cette industrie a mieux réussi. Enfin il faut mentionner les fabriques d'extraits de bois de teinture, qui sont en grande prospérité, et c'est tout.

Le Havre importe et pourrait recevoir en quantités plus considérables les graines oléagineuses de la côte d'Afrique, le pétrole brut des États-Unis, le nitrate de soude du Pérou. Il y a lieu de s'étonner qu'aucune huilerie de graines, aucune distillerie de pétrole, aucune fabrique de soude et d'acides minéraux, aucune savonnerie n'existent dans ce port, alors qu'à Rouen et dans les environs de Paris on relève l'existence d'importantes usines de ce genre. On manque de fret à la sortie, voici l'un des moyens d'en avoir : construire des usines où l'on élaborera sur une grande échelle la ma-

tière brute importée, qu'on exportera ensuite à l'état de produit raffiné, transformé, définitif. On introduit des graisses et du suif; on peut fabriquer avec cela des bougies, des chandelles, voire de la margarine comestible, ce beurre artificiel qui menace de remplacer partout le beurre naturel des vaches. Laissons de côté la margarine et ne parlons que des bougies. A Marseille, une seule usine, celle de M. Fournier, fabrique 40,000 paquets de bougies par jour, destinés presque entièrement à l'exportation; elle occupe 750 ouvriers, consomme journellement 28 à 30 tonnes de matières premières donnant 16 à 17 tonnes de bougies, et brûle 50 tonnes de charbon. Il y a quinze ans, cette usine ne fabriquait pas le douzième de ce qu'elle fabrique aujourd'hui. Pourquoi Le Havre n'imiterait-il pas cet exemple entre tant d'autres, qu'il est désormais inutile de passer en revue?

Le Havre, ayant créé le fret de sortie, ne sera jamais en peine de l'écouler. Cette place n'entretient-elle point par ses navires des relations avec le monde entier? Elle a d'abord toute une flotte de paquebots transatlantiques, parmi lesquels viennent au premier rang ceux de la compagnie française, puis ceux d'une compagnie hambourgeoise, qui font escale au Havre. Autrefois, quand les Américains du nord lançaient eux aussi leurs *steamers* sur l'Océan, avant leur désastreuse guerre de sécession, il y avait une compagnie américaine qui avait son point d'attache au Havre. La compagnie française n'existait pas, les Allemands n'avaient pas développé leur marine à vapeur comme aujourd'hui, le *Fulton*, l'*Arago*, couraient alors sur l'Atlantique en vainqueurs, et ne rencontraient de concurrens sérieux que chez les Anglais. C'étaient de grands navires à roues, avec une haute machine à balancier et des chaudières à basse pression. Aujourd'hui l'hélice a détrôné la roue, les chaudières sont à haute pression, la machine à balancier a été remplacée partout par des machines à traction directe, horizontales ou verticales, et l'on y a joint ce que les Anglais appellent les *compound* ou cylindres combinés. Dans ce système, la vapeur, après son action directe dans le premier cylindre, agit uniquement par sa détente dans un ou deux cylindres spéciaux accouplés au premier, ce qui procure une économie de charbon d'un tiers, quelquefois de moitié. Nous voudrions citer à ce sujet toutes les expériences comparatives si curieuses de M. Audenet, ingénieur en chef de la compagnie transatlantique.

Les grands paquebots qui partent du Havre font principalement le voyage de New-York, emmenant vers l'Amérique les passagers, les émigrans, et charriant toute sorte de produits, surtout les tissus, les vins, les objets d'art, les articles de mode français adoptés par l'univers entier. C'est un fret qui paie bien, mais tient peu de place,

sauf les vins. Au retour, on importe de la farine, du blé, du cuivre, des fanons de baleine, du pétrole, du bois, du lard, du suif, des viandes salées, du tabac. Les passagers sont encore le meilleur colis de ces navires, et rien n'a été épargné à bord pour leur bien-être et leur sécurité. Les paquebots de la compagnie française font le service de la poste et sont subventionnés par l'état; ils sont commandés par des lieutenans de vaisseau de la marine militaire ou des capitaines de la marine marchande. Les uns et les autres sont de braves officiers, sûrs, éprouvés, rompus à toutes les dures fatigues de l'Océan. Les paquebots les plus grands, la *France*, l'*Amérique*, ont 125 mètres de long, avec une largeur de 13m,40, une profondeur verticale de 10m,85, et un tirant d'eau à la ligne de flottaison de 7m,30. Ce sont les Léviathans de la mer, et les dimensions ne pourraient guère en être augmentées utilement. M. Daymard, ingénieur de la marine, chef du service technique de la compagnie transatlantique au Havre, s'est livré à ce sujet à des calculs convaincans. Il a démontré qu'une longueur de 130 mètres, avec un déplacement en charge de 8,500 tonneaux, ne saurait être impunément dépassée, et que sans parler du *Great-Eastern*, des navires comme ceux de quelques compagnies anglaises, le *Germanic*, qui a 142 mètres, ou le *City of Berlin*, qui en a 149, naviguent assez difficilement et exigent de trop fréquentes réparations.

La machine d'un paquebot comme l'*Amérique* développe une force de 2,600 chevaux, consomme 70 tonnes de charbon par jour, ou un peu plus d'un kilogramme par heure et par force de cheval, au lieu de deux kilogrammes que l'on brûlait naguère, avant l'adoption des machines *compound*. Il y a ainsi double économie, d'abord dans l'emploi du combustible, ensuite dans la place utile qui est restée libre pour le fret, puisqu'on emporte moins de charbon. Ces paquebots sont montés par 140 hommes d'équipage, et peuvent loger 800 passagers; quand on les compare à une petite ville flottante, on fait mieux qu'une figure de rhétorique, on ne dit que la vérité. Ils ont une capacité disponible totale de 6,000 tonneaux, dont les trois cinquièmes sont affectés aux machines, au charbon, aux vivres, au lest; ils partent du Havre avec 2,000 tonneaux de fret payant, retournent quelquefois avec 3,000. Ils se meuvent sur l'Océan avec une vitesse de 13 à 15 milles, soit 24 ou 28 kilomètres à l'heure : c'est la vitesse d'un train de marchandises sur une voie ferrée. Ni les vents ni les vagues ne les arrêtent; ils marchent contre l'ouragan et la mer démontée, partent et arrivent à date fixe.

D'autres lignes de paquebots, moins importans, mais non moins bien aménagés, dépendent du port du Havre : les uns font les voyages du Canada, des Antilles, du Mexique; les autres desser-

vent l'Amérique du Sud. La compagnie des chargeurs réunis a une flotte qui opère avec le Brésil et La Plata; d'autres compagnies ont noué des relations florissantes avec les ports de l'Atlantique : Bordeaux, Nantes et ceux de la Méditerranée. Un des premiers armateurs de la place, M. Mallet, a des paquebots qui relient avantageusement Le Havre aux ports de la Mer du Nord, Anvers, Hambourg, Brême. Les places anglaises, Londres, Southampton, Plymouth, Glascow, Liverpool, sont mises aussi en relation avec Le Havre par la vapeur. Sur la mer des Indes et l'Océan-Pacifique, Le Havre n'a pas de *steamers* et s'en plaint : les cotons de l'Inde, le café de Ceylan, les soies de Chine et du Japon, les laines du Chili y arriveraient plus aisément que par les navires à voiles. Les longs-courriers du Havre ne doivent pas cependant être passés sous silence, ainsi que quelques navires mixtes, à voile et à vapeur, également attachés à ce port. Le Havre est une place d'armement, et ses négocians et ses marins ne veulent pas faillir à leur tâche. On regrette néanmoins que la grande pêche y soit tombée en défaveur, qu'il n'y ait plus aucun navire inscrit pour la pêche de la baleine, et que même celle de la morue ou du hareng ne préoccupe pas davantage les marins de ce port. Heureusement il n'en est pas ainsi dans la plupart des autres ports de la Manche.

Un article d'importation intéressant, que les paquebots à vapeur commencent à introduire au Havre, est la viande fraîche d'Amérique. Le *Labrador*, le *Canada*, de la Compagnie transatlantique française, ont apporté récemment des États-Unis des quartiers de bœuf conservés par le moyen de la glace et de courans d'air glacé. Une boucherie spéciale est pour cela installée à bord des navires, et la viande, préalablement dépecée, arrive en parfait état. Elle garde, au dire des connaisseurs et des gourmets qui l'ont expérimentée, une apparence appétissante et un goût exquis. Il y a longtemps qu'à Liverpool on introduit ainsi chaque semaine des centaines de tonnes de viande de bœuf, de porc, de mouton. Bien mieux, on a fini par importer aussi ces animaux vivans. Cette viande se vend quelques *pence* de moins la livre que la viande anglaise, et c'est suffisant pour le grand nombre, pour ceux que les Anglo-Saxons appellent si bien *le million*. Quant à l'Amérique, qui massacre, fume, sale, encaque son bétail par quantités innombrables de têtes chaque année, à Chicago, à Saint-Louis, à Buffalo, à Cincinnati, à New-York, elle ne demande pas mieux que d'en saler, d'en fumer un peu moins et d'en exporter un peu plus à l'état de viande fraîche, voire à l'état de bétail vivant. Le problème de la viande à bon marché est un de ceux qu'il est le plus important de résoudre, surtout en Europe, et nos ports de mer n'y sauraient trop contribuer par l'introduction des viandes étrangères fraîches, con-

servées par la glace ou tel autre moyen innocent emprunté à la chimie. A ce titre, nous ne devons pas oublier de citer ici le *Frigorifique*, un navire à vapeur français qui a été aménagé spécialement en vue d'introduire en France la viande de bœuf de La Plata. Dans un premier voyage accompli en 1876, ce navire est parti du Havre, est revenu heureusement à Rouen, a envoyé une partie de sa cargaison à Paris. On sait quelle immense tuerie de bœufs se fait dans toute la province argentine, uniquement pour tirer parti de la peau et des cornes de ces ruminans : il paraît qu'on pourra aussi en utiliser la viande. Le *Frigorifique* prépare déjà un second voyage. De Marseille, un autre bateau à vapeur est parti pour la même destination; celui-ci conservera la viande par d'autres moyens que ceux qui sont mis en usage sur le *Labrador* et le *Canada* ou le *Frigorifique*. Tant de savans, tant d'expérimentateurs sont en campagne, que l'on réussira à rendre ces projets viables et économiques. Les Anglais semblent toucher le but, et l'Amérique, qui déjà nous habillait par son coton, finira par nous nourrir avec ses bœufs.

Si cette viande fraîche, si le bétail vivant des États-Unis et de La Plata, arrivent enfin chez nous en quantité considérable et réellement à très bon marché, on pourra en saler une bonne partie pour la marine, et réexporter cette viande après l'avoir ainsi préparée. La fabrication des conserves alimentaires est en grande activité à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, où elle est si renommée; elle est un peu trop négligée au Havre. On commencera par le poisson, les légumes, on finira par la viande, et les navires emporteront tout cela, soit pour la nourriture des équipages, soit pour celle des pays lointains. N'y a-t-il pas déjà au Havre une boulangerie, une biscuiterie pour la marine, qui fonctionnent avec succès? Du reste, la viande introduite sur pied, les bœufs et les porcs vivans, trouveront dans le marché de Paris une source naturelle et comme inépuisable d'écoulement. En somme il y a là, comme dans tous les autres cas que nous avons déjà rappelés, toute une série à la fois curieuse et profitable d'expériences à tenter, et nul doute que l'esprit d'initiative des Havrais ne trouve à s'y exercer utilement. Le commerce de la place y gagnera beaucoup, tant à l'importation qu'à l'exportation.

II. — LA NAVIGATION DE LA SEINE. — LE CANAL DU HAVRE A TANCARVILLE. — LE LITTORAL DE LA MANCHE.

L'embouchure de la Seine ne peut être comparée ni à celle de la Gironde, ni à celle de la Loire, qui sont en quelque sorte délimitées, disciplinées; ce n'est pas cependant une embouchure à delta comme celles du Rhône et de la plupart des fleuves méditerranéens. Autre-

fois le fleuve s'étendait au large sur les campagnes qu'il baignait, il jetait çà et là des bancs de sable. On l'a endigué en amont de Berville, à l'endroit où la Risle, venant de Pont-Audemer, se jette dans la Seine, et l'on a conquis ainsi des milliers d'hectares sur son estuaire. Déjà, au temps de Louis XIV, on avait appelé des ingénieurs hollandais pour commencer ce travail en aval de Quillebeuf. Par ces endiguemens, on a considérablement rétréci le lit du fleuve, tout en cherchant à favoriser la navigation du Havre à Rouen. Ce système a eu là, comme partout, des désavantages. L'entrée des eaux de la mer, avec le flot, a été moins volumineuse, et partant la sortie des eaux avec le jusant ou retour du flot, ce qui a rendu moins violentes les chasses naturelles qu'amène le jusant. Une partie de l'estuaire s'est ensablée, exhaussée, des bancs ont surgi; des bas-fonds, d'autant plus dangereux qu'ils se déplacent à chaque instant, se sont formés; les pilotes ont dû augmenter de vigilance, sonder en quelque sorte chaque jour pour reconnaître le chenal, les passes, et la navigation fluviale a souffert. Bien plus, les approches du port du Havre se sont à leur tour ensablées, et le port a été menacé. C'est la même histoire ailleurs, nous l'avons déjà constaté à propos de la Loire. L'endiguement des rives d'un fleuve va d'habitude contre le but qu'on se propose, quand il s'agit de favoriser par là la navigation. On n'arrive qu'à exhausser le lit, et à rendre les passes plus difficiles, souvent dangereuses.

Le Havre marque l'extrémité droite de l'estuaire de la Seine sur la Manche, Villerville l'extrémité gauche. Ce petit port est une station de bains de mer assez rustique, qui ne fera jamais oublier Trouville, sa voisine. En deçà de Villerville, sur la Seine, vient Honfleur, que nous connaissons. C'est une cité de 10,000 habitans, qui a gardé quelque chose de son antique prospérité. Elle fait un grand commerce de bois avec la Norvége, et en a importé 60,000 tonnes en 1876. Presque vis-à-vis de Honfleur est Harfleur, séparé du premier par l'immense bras de la Seine, qui n'a pas moins de 10 kilomètres en cet endroit. Harfleur est accessible aux navires par la Lézarde, une petite rivière qui se jette dans la Seine, et s'agrandit considérablement à son confluent avec elle. Ce port a beaucoup perdu de son ancien renom, et le tonnage total n'en dépasse guère 5,000 tonnes par an. C'est entre Berville et le cap du Hode que finit véritablement l'estuaire, la baie de Seine, et que commencent les parties endiguées. Le cours de la Seine se déroule en serpentant. Sur la rive gauche est Quillebœuf, et vis-à-vis Tancarville, Lillebonne et Port-Jérôme, qui se suivent, puis Caudebec, à l'extrémité d'une autre courbe, et enfin, après trois autres replis consécutifs, Rouen, qui marque le sommet d'un quatrième. En continuant à remonter le fleuve, nous saluons successi-

vement Elbeuf, Pont-de-l'Arche, les Andelys, Vernon, Mantes la Jolie, Meulan, Poissy, Conflans, Argenteuil, Saint-Denis, Asnières, Paris, sans parler de tous les autres ports intermédiaires, qui tous utilisent ces eaux pour la navigation. La Seine, avant d'entrer à Paris, ne fait pas moins de quatre replis sur elle-même, comme avant d'arriver à Rouen. Cette allure sinueuse, serpentine, est le caractère particulier de ce fleuve, qui tire de là, dit-on, le nom qu'il porte et que lui avaient donné les Gaulois.

Considérée au point de vue de la navigation, la Seine se divise en deux régions distinctes comme tous les fleuves navigables : la région fluviale proprement dite et la région maritime. La région fluviale n'est occupée que par la navigation intérieure, les péniches et les chalands, la région maritime par les navires qui tiennent la mer. Pour la Seine, la région maritime commence au Havre et finit à Rouen : Rouen est un port de mer au même titre que Bordeaux et Nantes. C'est à Rouen qu'est le premier pont jeté sur le fleuve en venant de la Manche ; c'est là que la marée finit de se faire sentir. Limitée à Rouen, la navigation du bassin de la Seine, en y comprenant toutes les rivières navigables qui s'y jettent : l'Eure, l'Oise, la Marne, l'Aube, l'Yonne, et les divers canaux qui y aboutissent, comprend une longueur totale de 2,550 kilomètres, ou deux fois et demie la distance du Havre à Marseille. Sur cette étendue, la Basse-Seine, du pont de pierre de Rouen au pont de la Tournelle (port de Bercy à Paris), mesure 241 kilomètres, et la Haute-Seine, du pont de la Tournelle à Marcilly, une longueur de 189 ; c'est en tout un parcours de 430 kilomètres, directement utilisés sur le fleuve par la navigation intérieure. N'oublions pas que sur ce parcours est Paris, la plus importante de nos places de commerce après Marseille et Le Havre, et en aval Rouen, qui est un de nos ports les plus fréquentés, et, comme Paris, un des centres manufacturiers les plus considérables de la France. Le mouvement général de la navigation à Paris a été de 2 millions 1/2 de tonnes en en 1876, et à Rouen de 750,000 tonnes.

Si la Seine maritime offre à son embouchure le phénomène d'une marée étale dont nous avons fait comprendre tous les avantages pour les navires qui fréquentent Le Havre, elle présente aussi un phénomène d'un autre ordre, et celui-ci est très gênant pour la navigation proprement dite du fleuve : c'est le mascaret. Le mascaret, qui n'est pas particulier à la Seine, mais se reproduit sur tous les fleuves dont les embouchures sont sujettes aux fluctuations de la marée, consiste dans la rencontre entre le flot de la mer qui s'avance et le courant du fleuve qui vient en sens inverse. Un choc, une sorte de duel a lieu entre les deux courans, et ce choc est très violent à certains momens de l'année, à l'époque de quelques ma-

rées d'équinoxe. Les eaux, refoulées contre les rives du fleuve, montent en bouillonnant, les submergent, et le spectacle, très grandiose, très émouvant, n'est pas toujours sans danger pour les personnes qui se trouvent trop près des rives. On part en partie de plaisir du Havre, de Rouen, même de Paris, pour assister à ce phénomène, quand il revêt ce caractère singulier. Le mascaret se fait sentir tous les jours sur la Seine maritime, et y trouble la navigation des caboteurs, des barques qui montent à Rouen ou en descendent. A plus forte raison empêche-t-il les chalands qui pourraient venir par les canaux de l'intérieur et la Seine fluviale d'aborder directement au Havre. On l'évite du mieux que l'on peut. Il y a sur la rive droite du fleuve, à peu près à moitié chemin entre Rouen et Tancarville, une espèce de conque que l'on appelle le Trait, et où le mascaret ne se fait pas sentir. C'est là que se réfugient les barques. Quand des bateaux non pontés, de faible tonnage, tels que les bateaux de canaux ou de rivière, ne peuvent éviter le mascaret, ce n'est généralement pas sans danger qu'ils en subissent les atteintes, le fond de la Seine est enchevêtré de leurs épaves.

Une des causes prédominantes qui font que le fret de sortie manque au Havre est précisément ce péril que le mascaret fait courir aux chalands qui pourraient lui en apporter avec économie par les voies navigables intérieures. Les matières lourdes, volumineuses, qui sont en même temps de peu de prix et ne peuvent supporter des frais de transport trop chers ni des manutentions trop répétées, ne sauraient aujourd'hui aborder avantageusement Le Havre, si elles viennent d'un point de l'intérieur assez éloigné. La plupart des matériaux de construction et des combustibles sont de ce nombre : la pierre à bâtir, le plâtre, la chaux, le ciment, les tuiles, les briques, les ardoises, la houille, le bois, le charbon de bois; beaucoup de produits agricoles ou forestiers également, tels que les sucres de betterave, les vins, les huiles, le foin, les engrais, les bois d'œuvre; enfin tous les minerais et la plupart des métaux communs. Combien de ces produits ne verrait-on pas arriver utilement au Havre, si une voie de communication moins dangereuse que la Seine maritime, et plus abordable aux chalands et aux péniches du fleuve et des canaux qui en dépendent, pouvait directement rejoindre ce port! Aujourd'hui l'on est obligé de transborder à Paris, tout au moins à Rouen. De là des frais qui arrêtent la plupart des envois. Si cela n'était pas ainsi, quel nouvel élément d'exploitation serait offert non-seulement aux caboteurs, mais encore à une partie des longs-courriers, même des *steamers*, dont quelques-uns, comme les bateaux à vapeur charbonniers, partent du Havre pour l'Angleterre presque entièrement sur lest! Une partie des matériaux de construction que le bassin de Paris produit

en si grande abondance serait reçue avec faveur par la Grande-Bretagne.

C'est pour répondre à tous ces besoins, à toutes ces demandes, qu'un canal depuis longtemps réclamé sur la rive droite de la Seine, entre Le Havre et Tancarville, est en ce moment à l'étude. Ce canal partira de l'extrémité du bassin de l'Eure, et suivra la rive droite de la Seine jusqu'au point qu'on nomme le Nais de Tancarville. D'autres préféreraient, mais à tort, utiliser le canal Vauban, qui relie déjà Le Havre à Harfleur; le malheur est que ce canal est en partie comblé et inaccessible aux bateaux. Il y a plus d'un siècle qu'il est presque hors d'usage; mieux vaut recourir à un ouvrage entièrement neuf. Rouen à son tour fait au canal projeté, quel qu'il soit, une opposition absolue, comme si le port de Rouen cesserait, par la mise à exécution de ce travail, d'être l'intermédiaire obligé entre Paris et Le Havre et perdrait toutes ses prérogatives, toutes ses facultés manufacturières. Il ne s'agit pas de détrôner Rouen; il est simplement question de donner à l'un de nos premiers ports et aux navires marchands qui le fréquentent une partie de ce fret d'exportation qu'en tous lieux on réclame si vivement, et qui doit contribuer au salut de notre navigation extérieure, si grandement en souffrance partout.

Le canal projeté entre Tancarville et Le Havre vient d'être soumis à la double enquête réglementaire, l'enquête nautique et celle d'utilité publique. Il n'a pour but, comme le dit si bien le rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées qui en a dressé l'avant-projet, que de permettre à la batellerie fluviale d'arriver aux bassins du Havre en évitant les dangers de la traversée maritime dans l'estuaire de la Seine. Il aura 25 kilomètres de long, avec une largeur de 43^{m},60 au niveau de l'eau, 25 mètres au fond, et un mouillage ou profondeur d'eau de 3^{m},50. Ce mouillage est supérieur de 30 centimètres à celui où doit être portée prochainement la Seine entre Paris et Rouen. D'Harfleur au Havre, le canal devra être accessible aux bricks, aux goëlettes et aux bateaux à vapeur charbonniers qui viennent de Cardiff, de Swansea, de Sunderland ou de Newcastle. Le tirant d'eau en sera par conséquent porté à 4^{m},50. Si cela devenait nécessaire, il pourrait même être amené à 6 mètres, et cela par un simple draguage. On estime que le mouillage de 4^{m},50 sera pour longtemps suffisant; car, sur 4,743 navires qui ont pris place dans les bassins du Havre en 1876, plus de la moitié, c'est-à-dire 2,974, calaient au plus 4 mètres.

Les chalands dits rouennais, lesquels font un service régulier entre Paris et Rouen, ayant une largeur de moins de 8 mètres, le canal pourra donner passage à deux convois de chalands à la fois marchant en sens contraire l'un de l'autre, sans que ceux-ci soient

obligés de ralentir leur vitesse ou courent le risque de s'échouer sur les berges en cherchant à s'éviter. Le canal sera d'ailleurs muni d'un chemin de halage sur chaque rive, ce qui facilitera non-seulement la navigation des chalands, mais encore l'entretien du canal et le chargement et le déchargement des marchandises en un point quelconque du parcours. La navigation se fera par convois, comme sur la Seine, au moyen de toueurs sur chaîne noyée ou de simples remorqueurs à vapeur. Les bateaux apporteront leurs marchandises aux établissemens industriels qui existent déjà ou se créeront dans la plaine de l'Eure ou le long des rives du canal. Les terres résultant de l'excavation, rejetées en cavalier de part et d'autre, formeront des talus qui seront plantés d'arbres et qui contribueront avec ceux-ci à arrêter l'effet des coups de vent.

Le canal partira du pied même du cap de Tancarville, à 96 kilomètres à l'aval du pont de pierre de Rouen, passera au pied d'un autre cap, celui du Hode, et longera une série de coteaux; il coupera ensuite la rivière la Lézarde au-dessous d'Harfleur, dont la communication avec la Seine sera ainsi interrompue, mais qui sera relié au canal par un embranchement de 500 mètres. La rivière la Lézarde et les ruisseaux qui descendent des coteaux le long de la Seine assureront l'alimentation du canal. Celui-ci traversera finalement la plaine de l'Eure en diagonale et aboutira au bassin de l'Eure. En amont sera un bassin de garage dans lequel les péniches et les chalands chargés ou déchargés allant au bassin de l'Eure ou en revenant stationneront en toute sécurité. Ce bassin fluvial, long de 500 mètres, large de 60, pourra recevoir à la fois 24 chalands du type rouennais, ancrés le long de ses quais; ces chalands n'ont pas une longueur de plus de 40 mètres.

Les dépenses auxquelles donnera lieu l'exécution de tous les travaux dont il vient d'être parlé sont évaluées à 21 millions de francs. La somme est élevée, mais le débours est pleinement justifié par la grandeur du résultat à obtenir. La chambre de commerce du Havre a offert d'y contribuer pour une part de 4 millions. Ce canal achevé, Le Havre pourra communiquer aisément et économiquement avec tout l'intérieur de la France. Pour rejoindre les frontières de l'est, il n'a que la Seine et une seule ligne de chemin de fer. Le trafic fluvial, depuis nombre d'années, malgré l'accroissement qu'a pris le port du Havre, ne s'est pas développé et oscille autour du chiffre assez modeste de 150,000 tonnes par an. Le rival direct du Havre, Anvers, est desservi par de nombreuses lignes de voies ferrées et de canaux qui relient ce port à la Meuse et au Rhin. Aussi, depuis vingt ans, le tonnage utile des navires entrés dans le port d'Anvers a-t-il quintuplé et est-il passé de 500,000 tonneaux, que ce port atteignait en 1857, à 2,500,000 tonneaux, chiffre

de 1876, tandis que le tonnage d'entrée du Havre n'a que doublé dans le même espace de temps et est passé seulement de 1 million à 2 millions de tonneaux.

D'après M. l'ingénieur Renaud, auteur du projet du canal du Havre à Tancarville, l'exécution de cet ouvrage permettrait de réduire de 2 francs par tonne le prix du fret de Paris au Havre, et cette simple économie suffirait pour assurer à ce dernier port la clientèle de tout le bassin de la Seine au détriment d'Anvers. Le port de Cette, dans le midi de la France, dans le nord Dunkerque, Gravelines, Calais, Lille, doivent aux canaux qui y aboutissent une partie de leur importance commerciale ou industrielle, de leur développement, de leurs relations toujours grandissantes; qu'il en soit de même du Havre. Le canal projeté lui apportera certainement un ample fret de sortie, et nombre de navires ne seront plus obligés de quitter sur lest ses bassins et d'aller chercher à l'étranger des marchandises d'exportation. Rouen a fait une opposition unanime à ce projet de canal; Harfleur, qui en bénéficiera, où le mouvement du port n'atteint pas du reste, nous l'avons dit, plus de 5,000 tonnes à l'entrée et à la sortie, voit au contraire ce projet de très bon œil; Le Havre tout entier y applaudit. M. l'ingénieur en chef Bellot a déjà donné sur cette question un avis des mieux motivés. Le résultat des enquêtes a été des plus favorables aussi, et il faut espérer que le canal de navigation fluviale entre Le Havre et Tancarville sera enfin mis à exécution.

Il est impossible de traiter de la navigation de la Seine sans revenir sur l'éternelle question de Paris port de mer, qui intéresse au plus haut point le commerce intérieur de la France. Le tirant d'eau de la Seine, qui est actuellemment de 2 mètres entre Paris et Rouen, doit être, ainsi qu'il a été dit, porté à $3^{m},20$. Des navires d'un port effectif de 500 tonneaux pourront alors se rendre directement de Paris dans un port quelconque de France ou de l'étranger, et Paris réalisera les conditions d'un véritable port de mer; c'est ainsi que la question doit s'entendre, et non pas par la création d'un canal maritime à grande section entre Paris et Le Havre, comme le voudraient quelques-uns. Sans doute un tel canal pourrait être exécuté; aucune difficulté matérielle ne s'y oppose, et tout peut se faire en y sacrifiant les capitaux convenables; mais ici les bénéfices de l'entreprise seraient trop restreints eu égard à l'énorme dépense nécessaire. Aussi n'est-ce pas du creusement d'un canal maritime qu'il s'agit, mais simplement de l'amélioration, de l'approfondissement de la Seine fluviale. Déjà des bateaux à vapeur vont directement de Paris à Londres et font un service régulier de marchandises entre ces deux ports, par la Seine, la Manche et la Tamise. Il y a plus, bien des personnes se rappellent encore qu'au mois de juin 1869 un petit

trois-mâts mixte, c'est-à-dire à voile et à vapeur, construit sur le système et d'après les plans de M. Le Barazer, partait du port Saint-Nicolas du Louvre pour le Japon. Ce navire avait reçu de plusieurs grandes maisons de Paris un plein chargement pour ce voyage. La maison Jappy, qui fabrique en gros des objets de quincaillerie, avait contribué pour une bonne part à cet affrétement. La traversée s'effectua par le cap de Bonne-Espérance, car le canal de Suez n'était pas encore ouvert, et l'arrivée eut lieu heureusement à Yokohama. De ce port, le navire releva pour la rade chinoise de Hong-Kong, et revint de Hong-Kong à Paris par le canal de Suez, après un an d'absence.

L'expérience, qui avait si bien réussi, fut renouvelée plusieurs fois, et pendant six ans le navire *Paris-Port-de-Mer* montra tour à tour son pavillon dans le golfe du Mexique et sur les côtes du Brésil et de La Plata, franchissant la barre de Tampico ou celle de Rio-Grande-du-Sud, abordant la petite rade de Buenos-Ayres, doublant même le cap Horn. Il était dès lors démontré que Paris pouvait, comme un véritable port de mer, expédier directement sur tous les points du globe ses produits manufacturés, et recevoir en retour les matières premières nécessaires à son industrie et à sa consommation. Un jour, en 1875, le *Paris-Port-de-Mer* se perdit. Hélas! c'est le sort de beaucoup de navires de finir ainsi par un naufrage; mais l'idée du promoteur hardi, patient et convaincu de cette navigation nouvelle a été reprise par ses successeurs naturels. Sa veuve, son fils, n'ont jamais douté un moment du succès définitif, et il est à penser que l'entreprise triomphera. On parle en ce moment de créer ainsi un service direct, régulier, entre Paris et Buenos-Ayres. On éviterait par là, en France, les frais de transport de Paris au Havre et ceux de transbordement; en Amérique, les frais de transbordement de la grande dans la petite rade de Buenos-Ayres. Les transactions actuelles entre les deux places de Buenos-Ayres et de Paris sont annuellement de plus de 30,000 tonnes, ce qui permettrait d'alimenter cette navigation directe avec la certitude d'un bénéfice très rémunérateur. Les navires, en fer et à hélice, seraient munis d'une machine de 80 chevaux, les mâts articulés, pour passer aisément sous tous les ponts de la Seine, et une bonne voilure permettrait d'utiliser tous les courans de l'atmosphère, surtout dans les régions des vents alisés. La jauge de chaque navire serait calculée de façon à pouvoir porter commodément 500 tonnes de marchandises, et le voyage d'aller, de Paris à Buenos-Ayres, pourrait être effectué en 40 jours. Le retour s'accomplirait dans le même espace de temps.

Le littoral de la Manche, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, est occupé par des ports de mer, dont la plupart sont

aussi des stations balnéaires. Étretat, Yport, le Tréport, sont bien connus et recherchés des baigneurs, mais les plages n'y sont plus sableuses comme sur les rivages du Calvados, entre l'Orne et la Seine, et elles roulent beaucoup de galets. Fécamp est sur ces côtes un port qui arme pour la grande pêche, celle du hareng, du maquereau, de la morue; Dieppe, beaucoup plus important, entretient avec l'Angleterre des relations quotidiennes, surtout par bateau à vapeur. C'est le port le plus rapproché de Paris.

Au-delà de la Somme, la côte se dresse verticalement sur la carte, puis fait un retour d'équerre pour entrer dans la mer du Nord. Boulogne est sur la première arête, Calais, Gravelines, Dunkerque, sur la seconde. Tous ces ports sont en pleine croissance, et Calais, Gravelines et Dunkerque doivent aux canaux qui les mettent en communication directe avec ceux de la Belgique, avec la Meuse, avec l'Escaut, une partie de leur prospérité. A Boulogne, qui est devenu rapidement l'un de nos premiers ports de mer, on projette des travaux d'agrandissement, de nouvelles jetées. A Calais, qui est resté le point de passage le plus fréquenté entre la France et l'Angleterre, celui où l'on s'embarque le plus volontiers parce que la traversée y est la plus courte, on étudie actuellement les moyens de rejoindre l'Angleterre par un tunnel sous-marin, pour aller, sans transbordement, sans rompre charge, de Paris, au besoin de Marseille à Londres. D'autres, à défaut de tunnel, préconisent la construction de navires porteurs qui recevraient sur des rails tout un convoi de wagons et le remettraient à destination, sur le rivage opposé, sans dérangement, sans même que le roulis fît sentir ses effets. Quelques-uns enfin, plus audacieux encore, ne reculent pas devant l'érection d'un pont gigantesque qui relierait à travers la mer Calais à Douvres et laisserait bien loin derrière lui le pont de marbre que Michel-Ange devait, dit-on, construire sur le Bosphore pour Soliman le Magnifique, ou encore le pont suspendu que les Américains jettent en ce moment entre New-York et Brooklyn, pont qui aura 1,800 mètres de long et 40 mètres de hauteur.

Quel que soit le développement des ports de commerce que l'on vient de citer, quelle que soit la part que leur réserve l'avenir, aucun d'eux ne saurait entrer en compétition sérieuse avec Le Havre. Celui-ci reste le principal port de commerce de la France sur la Manche, et Dunkerque, Calais, Boulogne ni Dieppe ne pourraient prétendre à lui disputer jamais la prééminence, encore moins, au-delà du cap de la Hogue, Saint-Malo, qui eut jadis tant de renom et jeta tant d'éclat sur les mers.

Entre l'embouchure de la Seine et l'Orne, il n'y a que les stations balnéaires que nous connaissons et qui sont en même temps des ports de pêcheurs. Sur l'Orne, Caen est plutôt un port de ri-

vière qu'un port de mer. Au-delà de l'Orne, la côte court de l'est à l'ouest et jette dans les terres, à l'extrémité de son parcours, une espèce de golfe à deux pointes. Sur l'une est Isigny, sur l'autre Carentan. De là le rivage s'avance dans une direction nord-sud jusqu'à la pointe de Barfleur, et délimite ainsi, entre cette pointe et Le Havre, ce creux de la Manche qu'on nomme la baie de la Seine. La pointe de Barfleur sert de relèvement aux navires allant au Havre et qui viennent de l'Atlantique ou qui partent de ce port pour l'Océan. De Barfleur au cap de la Hogue, le rivage reprend une direction normale à la précédente, c'est-à-dire moyennement orientée de l'est à l'ouest. Sur le milieu est Cherbourg, avec sa digue de 4 kilomètres qui se profile sur l'Océan et que les vagues recouvrent quand elles sont en furie. Ce travail audacieux, dont les fondations sont à 20 mètres sous l'eau et qui défend et abrite la rade, est un des ouvrages les plus hardis qu'il ait été donné à l'homme de concevoir et de construire. De Louis XIV à Louis XVI, on y a vainement travaillé par tous les moyens; la mer semblait prendre plaisir à défaire l'œuvre commencée à peine, et l'art de l'ingénieur n'était pas encore, paraît-il, assez avancé, assez perfectionné, pour mener cette grande chose à bonne fin. A notre époque, on a fini par résoudre le problème au moyen des blocs artificiels de béton, déjà essayés avec tant de succès au port de Livourne par M. l'ingénieur Poirel, puis à celui d'Alger, à celui de Marseille, et jusqu'à celui de Port-Saïd, où MM. Dussaud ont imaginé de les faire en sable comprimé. A Cherbourg, on a immergé des blocs de béton qui ont jusqu'à 20 mètres cubes de volume. Au total, le travail a duré soixante-dix ans, de 1784 à 1854, et l'on y a dépensé 70 millions. Il ne faut pas regretter de pareilles entreprises; quelque longues et coûteuses qu'elles soient, elles grandissent et protégent à la fois la nation qui les conduit à bien. Si Le Havre est le principal port de commerce de la Manche, n'oublions pas que Cherbourg en est l'unique port militaire.

La pêche et l'ostréiculture sont en faveur sur la Manche non moins que sur l'Océan. Paris, le nord et le centre de la France sont pour tous les pêcheurs de ces parages des cliens toujours assurés et qui paient bien. Quant à l'ostréiculture, elle a depuis quelques années donné lieu à nombre d'entreprises qui mériteraient toutes d'être citées, à Courseulles, à Grand-Camp, à Saint-Waast dans la baie de Seine, comme à Granville, Regnéville et Cancale, de l'autre côté du département de la Manche, ainsi qu'au Vivier et à Fosse-Mort près de Saint-Malo. Toutefois c'est sur l'Atlantique, entre Brest et Arcachon, que la culture des eaux marines s'est surtout développée, et les établissemens français de la Manche ne sauraient cette fois entrer en parallèle avec ceux de l'Océan.

III. — LES BESOINS DU HAVRE. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Le port du Havre, tel que nous l'avons décrit, réclame quelques améliorations. Il faut élargir la passe, agrandir l'avant-port, doter tous les quais de voies ferrées qui permettent la circulation facile et économique des marchandises; il faut y construire des hangars pour abriter celles-ci, transformer en ponts de fer à mouvemens rapides les ponts de bois installés sur les écluses; il faut ouvrir une nouvelle cale sèche pour la réparation des grands paquebots; toutes ces choses sont en projet, et nous en avons déjà dit un mot, mais tout cela ne suffit point. Il faut aussi au chemin de fer une gare plus vaste, plus confortable que celle qui existe, et une véritable gare maritime. La compagnie de l'Ouest ne doit pas oublier que Le Havre est son meilleur client et qu'elle est elle-même le premier entrepreneur de transports, en quelque sorte le premier négociant de la place, puisqu'elle ne voiture pas moins de 1 million de tonnes de marchandises, et que le mouvement des voyageurs à l'arrivée et au départ est au total de plus de 500,000 individus. On dit que la compagnie est animée d'un très bon vouloir à l'égard de cette place, qu'elle a un moment négligée. Peut-être ferait-elle bien d'établir une nouvelle ligne de sortie le long de la Seine, plus courte que celle qui existe et qui aborde Le Havre par le sommet des coteaux. Il faut songer qu'il y a là de nombreux viaducs, dont une pile, un arceau, pourrait peut-être s'écrouler un jour ou tout au moins exiger quelque réparation urgente, et fermer ainsi, pendant tout le temps que durerait cet arrêt forcé, toute sortie par terre au Havre, nous entendons toute communication ferrée avec Paris. Ce n'est pas trop de deux lignes de fer pour le dégagement d'un port comme celui-là. Anvers, son heureux rival sur l'Escaut, en a trois, sans compter le fleuve lui-même, qui est autrement navigable que la Seine, sans compter aussi les nombreux canaux qui y aboutissent et où se fait une circulation si active.

Aujourd'hui il faut que la marchandise soit voiturée vite, sans perte de temps au départ, dans le trajet, à l'arrivée, sans magasinage, sans entrepôt forcé; il faut éviter les manutentions inutiles, les frais de transbordement intermédiaire. Quand les hommes d'affaires anglais répètent leur dicton favori que « le temps, c'est de l'argent, » ils l'entendent de cette façon. La marchandise remise le soir à Londres, au chemin de fer, est délivrée le lendemain dans la journée à Liverpool; la distance est de 332 kilomètres. De Paris au Havre, la distance n'est que de 226 kilomètres, et l'on prend cinq jours par petite vitesse (les Anglais ne connaissent pas

cette expression), sur lesquels on compte un jour pour l'expédition, un jour pour la délivrance du colis; c'est de droit, mais c'est trop, et le commerce réclame aujourd'hui plus de promptitude. Il en résulte que sur certains embranchemens ferrés en France les wagons manquent, les gares sont encombrées, que le roulage marche encore plus vite que la locomotive, et que le transit s'éloigne de nous.

Ce n'est pas seulement par une économie de temps, sinon par une augmentation de vitesse, c'est aussi par une diminution de quelques francs sur le prix du fret par tonne que l'on détourne la marchandise au profit de telle ou telle place. Cela est bien prouvé par l'exemple d'Anvers, de Hambourg, qui viennent, dans tous nos départemens de l'ouest, faire concurrence au port du Havre pour l'importation ou l'exportation de certains produits. Une partie de nos sucres raffinés, de nos cotonnades, de nos toiles, s'exportent de préférence par ces places étrangères, et des bois, des cotons bruts, nous arrivent par elles à meilleur marché que par Le Havre. Pour le raffinage du sucre, Paris est mieux placé que Le Havre, reçoit les sucres de betterave avec moins de frais; les houillères des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, qui expédient leurs charbons à Paris, ne peuvent les envoyer au Havre. Ce port emprunte à l'Angleterre seule les 350,000 tonnes de houille dont il a besoin annuellement, et néanmoins nos houillères du nord sont plus rapprochées du Havre que les houillères anglaises; mais les voies de transport économiques, les embranchemens de voies ferrées, les canaux surtout font défaut. Il faut parer à tous ces désavantages, et c'est pourquoi l'on doit réclamer non-seulement une seconde ligne ferrée, une ligne riveraine de la Seine rejoignant directement Le Havre à Rouen et Paris, mais aussi des embranchemens transversaux reliant Le Havre à Amiens, à Lille, par le plus court chemin, comme on doit réclamer encore la construction aussi prochaine que possible du canal du Havre à Tancarville.

Quand toutes les voies de communication qui manquent à notre grand port de la Manche pour en assurer les débouchés auront été ouvertes, cela ne suffira point. Il faut que partout les tarifs de transport soient abaissés au minimum, et qu'ici, comme sur tant d'autres lignes ferrées, les tarifs différentiels, ces tarifs où l'on diminue le prix du parcours kilométrique par tonne à mesure que la distance totale augmente, ne soient pas établis de telle sorte qu'ils favorisent les manufactures étrangères au détriment des manufactures nationales. Une tonne de coton transportée du Havre en Alsace ou en Suisse par les chemins de fer français ne doit pas coûter meilleur marché qu'une tonne de coton transportée du même port à nos manufactures de l'est, et c'est cependant ce qui a lieu. Il faut aussi faire en sorte que du port d'Anvers on n'expédie pas cette denrée

à meilleur compte vers les mêmes places intérieures que du port du Havre, et qu'il faille payer par exemple 44 francs la tonne du Havre à Benfeld (Alsace), tandis que d'Anvers à la même ville le fret n'est que de 26 fr. 60 cent. Ce n'est pas que la distance soit moindre, c'est que le fret par tonne et par kilomètre est bien moins élevé en partant d'Anvers que du Havre. D'après un négociant de cette place, M. Jules Siegfried, qui a fait de cette question délicate une étude des plus approfondies, il est constaté que pour les cotons bruts, les laines, les bois de teinture, les cuirs, les soieries, les cotonnades, les cafés, les fromages, les blés, la différence du tarif kilométrique en faveur d'Anvers varie de 9 1/2 à 33 pour 100.

Pourquoi les tarifs des chemins de fer français resteraient-ils ainsi toujours plus élevés que ceux des chemins de fer étrangers? Il ne s'agit pas seulement, en cette matière, de distribuer de gros dividendes. En Angleterre, les actionnaires des voies ferrées reçoivent un intérêt moindre de leurs capitaux que les actionnaires français, mais le public est mieux traité des compagnies, et M. Ch. de Franqueville, qui a fait un examen détaillé des travaux publics de la Grande-Bretagne, a été forcé de reconnaître que le service de l'exploitation des chemins de fer y était plus satisfaisant qu'en France. Si les compagnies jouissent chez nous d'un monopole pour ainsi dire sans limite, qui leur a été concédé à une époque où l'état ne pouvait prévoir encore le développement futur des chemins de fer et le rôle prépondérant qu'ils joueraient dans l'économie du pays, il faut que les compagnies n'abusent pas de ce monopole, et dans la pratique de leur droit ne méritent pas qu'on leur applique l'axiome juridique, que l'exercice absolu du droit est une souveraine injustice. A côté du droit strict, il y a le devoir. Le devoir, c'est ici de songer un peu plus au bien public, à la prospérité nationale, laquelle est si intimement liée à la sage exploitation des chemins de fer, ce que les compagnies ne devraient jamais oublier. Le commerce tout entier de la France réside dans une question de transports intérieurs. C'est parce que cette question est mal comprise, mal résolue, que la plupart de nos ports ne se développent pas comme ils le devraient et que les ports étrangers leur font une si terrible concurrence, au grand détriment de nos classes travailleuses et du bien-être général.

Revenant à ce qui concerne plus particulièrement le port du Havre, il nous faut reconnaître que d'autres réformes y sont urgentes, notamment au point de vue administratif. Le Havre est resté une sous-préfecture. L'expédition des affaires publiques en souffre considérablement, surtout si l'on réfléchit que Rouen, le chef-lieu, la préfecture du département de la Seine-Inférieure, s'est révélé depuis quelques années comme le concurrent inquiet et méfiant du

Havre. Ne pourrait-on point obvier à ce désagrément d'un genre particulier, en faisant un département distinct, sous le nom de Seine-Maritime, d'une partie de la Seine-Inférieure? Le Havre serait le chef-lieu naturel de ce nouveau département. Qui pourrait s'opposer à une modification devenue si pressante? On a bien su, lors de l'annexion de Nice à la France, créer sous le nom d'Alpes-Maritimes un département dont l'utilité se faisait moins sentir que pour celui-là, et qui détachait même du département du Var la petite rivière qui avait donné son nom à ce dernier. Dans ces sortes de choses, ce qu'il faut éviter c'est le mécontentement des citoyens. Il faut veiller à ce que les affaires reçoivent partout la solution la plus prompte et la plus satisfaisante; il faut se dire qu'il n'est pas de petite question; il faut penser à tout, tout prévoir, tout résoudre, il faut surtout faire en sorte que l'étranger ne profite pas de nos imprévoyances, de nos malheurs passés, pour s'élever au-dessus de nous et conquérir une suprématie que nous ne saurions lui faire perdre plus tard.

Le Havre, malgré ses développemens qu'on ne saurait nier, souffre comme tous nos ports. Le dernier recensement y indique néanmoins une augmentation de 5,000 habitans depuis 1872. Avec toutes les améliorations qui viennent d'être réclamées, avec l'abaissement des tarifs de transport intérieur, les affaires y auraient pris un tel accroissement, une telle activité, qu'il y aurait eu certainement à constater une augmentation de population beaucoup plus grande. Et ce ne sont pas seulement les tarifs de transport intérieur qui gênent l'essor du Havre. Si ceux-ci sont trop élevés, les tarifs de transport extérieur, c'est-à-dire les frets maritimes, ont été tellement avilis pendant l'année 1876, par l'effet d'une concurrence effrénée et d'autres raisons économiques, que la navigation transocéanienne à vapeur en a considérablement souffert. Des marchandises ont été transportées d'Angleterre en Amérique au prix de 5 francs la tonne (c'est le prix de Rouen au Havre) et des passagers pour 50 francs. Le port du Havre a éprouvé plus que tout autre le contre-coup de cette crise, parce que les droits de navigation y sont plus élevés que partout ailleurs. Ainsi M. le capitaine de frégate Vial, agent principal de la compagnie transatlantique, nous apprend que, pour le voyage d'un des paquebots de cette compagnie, les droits de quai, de navigation, de tonnage, de péage, enfin le droit sanitaire, se sont élevés au Havre à la somme totale de 9,713 francs. A New-York, le même navire n'a eu à payer que 3,259 francs, ou trois fois moins.

A côté des difficultés locales de tout genre particulières à chaque port, il y a les difficultés générales qui sont inhérentes à tous et qui affectent si grandement notre commerce extérieur. Notre éducation

en France n'est guère dirigée vers les affaires. Alors que, dans des pays étrangers comme l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, la Suisse, l'Italie, le commerce est tenu en grand honneur, en France on semble avoir pour lui une sorte de dédain inné. Cela date de loin, et les gentilshommes de la cour de Charles IX ou ceux de la cour de Louis XIII reprochaient déjà avec arrogance à Catherine ou à Marie de Médicis, dont les parens occupaient cependant non sans éclat un trône grand-ducal, de n'être issues que d'une famille de *mercadans*. Cette manière de voir n'a pas changé, et, malgré les conquêtes sociales de 1789, malgré l'esprit démocratique et égalitaire qui partout nous envahit, le commerce chez nous ne semble pas faire encore partie des professions que l'on est convenu d'appeler libérales. Dans quelques lycées existent des cours spéciaux d'enseignement secondaire où l'on apprend la comptabilité, le système métrique, la tenue des livres, la correspondance commerciale, la géométrie, la physique et la chimie usuelles, la géographie appliquée, la cosmographie, l'histoire naturelle pratique, les usages du commerce et de la banque, les langues étrangères. Ces cours sont appelés ironiquement par les latinistes le *refugium pigrorum*, et de fait ce n'est pas la fine fleur des lycéens qui les suit. Il semble, non-seulement à ceux qui font ce qu'on appelle leurs humanités, mais encore aux parens, aux professeurs, que le latin et le grec pareront à tout dans la vie à venir, et qu'une certaine connaissance des choses matérielles de ce monde est tout à fait inutile. Sans doute, depuis trente ans, les idées ont un peu changé : on s'est mis à étudier avec plus d'ardeur la géographie, les langues vivantes, les sciences appliquées; on a fait une part moins grande aux langues mortes. Les découvertes surprenantes des sciences physiques ont éveillé la curiosité de chacun; des écoles de commerce, des écoles techniques se sont partout fondées; puis les hommes de finance, les grands entrepreneurs et industriels ont conquis dans notre société une place de plus en plus prépondérante à la suite de l'immense fortune que la plupart ont su réaliser. Quoi qu'il en soit, l'esprit d'exclusion pour la carrière commerciale persiste encore en partie dans l'éducation universitaire, et les parens eux-mêmes y prêtent la main. Écoutez-les : après le baccalauréat, ce couronnement des études de latin et de grec, ils enverront leurs enfans à l'École de droit ou de médecine, quand ceux-ci n'entreront pas à l'École normale ou polytechnique, ou à d'autres écoles savantes. C'est là le rêve caressé par la mère et le père; bien peu pensent à une école supérieure de commerce. En France, il entre dans ces établissemens presque autant d'étrangers que de nationaux, et les familles laissent à ceux qu'elles appellent dédaigneusement les petites gens (qui voudrait en être?) le soin d'envoyer leurs fils à ces sortes d'écoles professionnelles.

Il y a là un vice à détruire. Il faut ennoblir les études commerciales, il faut leur faire la place qui leur convient à notre époque, et alors on ne verra pas nos négocians eux-mêmes s'étudier à donner à leurs fils une autre carrière que la leur; car c'est aussi pour nous une cause d'infériorité à l'égard de l'étranger, que bien peu de parens consentent à faire suivre à leurs enfans la carrière paternelle, surtout dans le négoce et la banque. Il n'en est pas de même en Angleterre, où l'on voit beaucoup de maisons vieilles d'un siècle et plus, qui passent de père en fils et sont fières de leur ancienneté. Peut-être, dans tout le commerce de Paris, aurait-on de la peine à relever plusieurs exemples de ce genre. Il est vrai que l'égalité des partages a été chez nous une cause de la ruine, ou tout au moins de la disparition de beaucoup de grandes maisons de commerce. Il faut en faire son deuil, car sur ce point il n'y a pas à revenir. En Angleterre, les cadets n'attendent rien de l'héritage paternel et cherchent à faire fortune dans les affaires. En Allemagne, où la noblesse occupe presque toutes les fonctions de l'état, les bourgeois se font banquiers ou commerçans. Chez nous, rien de tout cela, et c'est à qui aura une place du gouvernement. On aime mieux gagner peu à ne rien faire, que de tenter la fortune par de virils efforts.

Notre commerce, notre marine marchande se plaignent, et depuis bien longtemps. Les causes que nous venons de rappeler entrent pour beaucoup dans leurs souffrances, on oublie généralement de les invoquer. Ces causes ne disparaîtront que par le vouloir énergique des intéressés. Qu'y a-t-il encore? Nous ne voyageons pas volontiers, nous ne nous déplaçons pas aisément pour aller étudier les besoins, les habitudes des peuples étrangers. Il était question il y a trois ans d'installer des chambres de commerce françaises au dehors, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à San-Francisco, à Rio-Janeiro, à Valparaiso, dans l'Inde, en Chine, au Japon, et d'indiquer par leurs moyens à nos négocians indigènes les objets que ces pays réclament de préférence. Le ministre qui avait eu cette idée entendait favoriser ainsi et diriger en quelque sorte notre commerce d'exportation. C'est fort bien; mais outre que, dans quelques cas, on aurait eu de la peine à trouver un nombre suffisant de négocians français expatriés pour en composer ces chambres de commerce lointaines, il faut reconnaître aussi que les armateurs de Londres, de Liverpool, d'Anvers, de Hambourg, n'ont pas besoin qu'on leur dise quelles sont les marchandises qui manquent à l'étranger. Ils le savent, ils vont, s'il le faut, s'en enquérir sur place par eux-mêmes, et ne font pas comme ce négociant de Paris qui avait un jour expédié un chargement de parapluies à Lima, et attendait un grand profit de la vente de cet article. Or il ne pleut jamais dans cette région du Pérou. On pourrait citer beaucoup

d'autres faits de ce genre. Les Anglais ont un proverbe pour désigner ces sortes d'opérations; ils appellent cela « porter du charbon à Newcastle. »

Nos consuls sont pour beaucoup dans l'ignorance où nous sommes des demandes de l'étranger. La plupart n'occupent guère leur poste, et le laissent le plus souvent gérer par des agens secondaires. Quand ils y sont, leur unique but est de monter en grade, et alors ils prennent en dégoût le pays où ils séjournent. Souvent ils n'en connaissent pas la langue. Dans des places comme Bombay, New-York, il y a eu des consuls généraux de France qui ne savaient pas un seul mot d'anglais. Comment, dans ces conditions, résider volontiers dans le pays que l'on est chargé d'étudier, comment s'y plaire, comment en définir utilement les ressources, les besoins? Certes, depuis quelques années, nous avons en cela fait quelques progrès; on a stimulé nos consuls, on a fait honte à leur apathie, on a publié assez régulièrement leurs rapports dans les *Annales du commerce extérieur*, dont les bulletins naguère paraissaient de plusieurs années en retard; mais il y a encore beaucoup à faire de ce côté, et tant de réformes à introduire dans cette section du département des affaires étrangères, laquelle ne devrait ressortir d'ailleurs qu'au ministère du commerce, qu'il est inutile d'y insister plus au long. Combien différens sont les consuls de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie, qui résident très longtemps, quelquefois toute leur vie, dans les pays où on les envoie, peuvent y faire le commerce et le plus souvent en parlent couramment la langue! Ceux-ci ne se mêlent pas de politique internationale, ne cherchent pas à jouer un rôle d'agent diplomatique, ne compromettent pas leur gouvernement dans des situations difficiles, parfois inextricables, et le commerce de leur pays n'en va que mieux.

A la place des colonies que nous avons perdues, que nous n'avons pas su garder, nous en avons conquis d'autres, l'Algérie, la Nouvelle-Calédonie, la Cochinchine. Nous avons étendu nos établissemens sur la côte occidentale et orientale d'Afrique, au Sénégal, au Gabon, dans la mer des Comores, autour de Madagascar, dans la mer des Antilles et dans les mers du sud. Beaucoup de ces colonies exportent aujourd'hui des quantités considérables de marchandises vers nos ports, et reçoivent une partie de notre fret de sortie. Seulement, la plupart d'entre elles sont soumises à un régime militaire étroit, mesquin, vexatoire, qui gêne les colons, les décourage, les éloigne. Il faudrait répudier hardiment un système aussi suranné, donner plus de liberté à la colonie, y appeler par des mesures généreuses les bras qui manquent, et qui sur tant de points déserts et encore improductifs viendraient féconder le sol. Nous n'émigrons pas assez. Si notre ignorance des langues étran-

gères nous empêche de nous établir aux États-Unis, émigrons au moins en Algérie, en Cochinchine. Il n'est pas exact de dire que l'émigration affaiblit la métropole en la privant d'une partie de ses enfans. Notre commerce extérieur au contraire gagnerait étonnamment à envoyer à ces embryons de Frances lointaines les produits de la mère-patrie. Le plus souvent d'ailleurs ce sont des mécontens, des déshérités du sort qui émigrent; ils vont au loin exercer leur activité, chercher un foyer, faire fortune. L'émigration est le grand exutoire de l'Angleterre, de l'Irlande, qui, sans cela, seraient dévorées par le paupérisme. A l'Allemagne, qui manque de colonies pour écouler au loin ses produits et utiliser sa marine, l'émigration a pour ainsi dire donné des colonies. Les Amériques sont pleines d'Allemands; il y en a aujourd'hui 10 millions, émigrés ou fils d'émigrés, aux États-Unis seulement. Voyez ce qui se passe à La Plata, où nos Basques pyrénéens, établis de longue date, font en partie la fortune du port de Bordeaux. Cette place leur expédie ses vins, qu'ils boivent volontiers; ils lui envoient en retour les laines et les peaux de La Plata, dont Bordeaux est devenu le principal entrepôt en France; c'est peut-être le premier article de son commerce d'importation. Que de villages pourraient imiter nos villages basques! Vous craignez, dites-vous, d'appauvrir la nation par ces départs, vous l'enrichissez au contraire. L'Angleterre, l'Allemagne, la Chine, ne se sont pas affaiblies par l'émigration, et chacun, au reste, n'a-t-il pas le droit d'aller conquérir au-delà des mers la liberté, le bien-être, l'indépendance, quand il ne trouve point tout cela au pays natal? C'est par millions que l'on compte les émigrans irlandais qui, comme les Allemands, sont allés aux États-Unis depuis trente ans; c'est par centaines de mille que les Chinois se sont rendus sur les rivages du Pacifique, au Pérou, à Panama, en Californie; puis dans la mer des Antilles, à La Havane, enfin en Australie. Ils seraient des millions, comme les Irlandais et les Allemands, si les Anglo-Saxons n'avaient pas regardé d'un œil jaloux et cherché à éloigner pour toujours ces travailleurs de race jaune. Quoi qu'il en soit, partout où ils ont mis pied, tous ces émigrans, même les coulies hindous qu'on engage dans nombre de plantations et qui apparaissent par centaines de mille, eux aussi, dans les colonies de l'Océan-Indien, tous ces émigrans ont donné naissance à un grand commerce avec la mère patrie. Quelques-uns du reste, comme les Chinois, ne sont pas partis sans esprit de retour, et sont revenus au pays natal, fût-ce dans leur cercueil. Les Basques reviennent aussi dès qu'ils ont fait fortune, et montrent le chemin à d'autres.

Ce que nous demandons, ce n'est pas une abdication absolue, un changement complet de nationalité; c'est un changement momentané de théâtre, quand le théâtre sur lequel on travaille est trop

encombré et que l'activité de chacun ne peut pas s'y développer à l'aise. Après avoir réussi au loin, on revient à la maison paternelle et l'on dit au voisin : A ton tour ! En attendant, le commerce extérieur de la France, le développement de nos colonies, ont singulièrement gagné à cette émigration.

Tout ce que nous disons ici s'applique au Havre plus encore qu'à tout autre port. Les paquebots de la compagnie générale transatlantique sont pour la plupart aménagés pour le transport des émigrans; ils n'en reçoivent qu'un très petit nombre. En 1876, ils n'en ont transporté que quelques milliers, alors que de Hambourg ou de Brême, d'Anvers ou de Liverpool, il en est parti en tout 100,000, et que ce nombre était trois fois plus considérable il y a quelques années, avant la crise financière américaine qui sévit depuis quatre ans. En France, on n'émigre guère, nous le savons, et très peu parmi les émigrés qui partent du Havre sont de famille française. Nos nationaux sont même en minorité parmi les passagers de première et de seconde classe sur les paquebots français. Répétons-le, nos négocians ne s'expatrient pas volontiers. Il ne faut pas toujours supposer que ce ne sont que les infortunés qui émigrent. Beaucoup de grandes maisons de banque, de commerce, d'armement, d'assurances, anglaises, allemandes, américaines, ont l'habitude d'établir des succursales à l'étranger. On les rencontre dans l'Inde, en Australie, en Chine, au Japon, au Cap, à l'île Maurice, à Madagascar, à Zanzibar, à Aden, à Suez, dans tous les comptoirs de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques. Et la France, combien de maisons compte-t-elle dans tous ces pays? Elle a délaissé les États-Unis, où elle tint un moment un certain rang, et elle n'apparaît plus que dans quelques places de l'Amérique latine. En 1860, le gouvernement français a fait une expédition en Chine. Était-ce pour protéger ses nationaux? Il y en avait bien un ou deux. L'un était horloger, dit-on, et cet honorable industriel représentait peut-être à lui seul la France sur toute l'étendue de l'immense empire du Milieu.

Ce n'est pas que nous n'ayons point de produits à exporter. Partout nos soieries, nos draps, nos cotonnades, nos toiles, nos articles de mode, de nouveautés, nos vins, nos eaux-de-vie, nos savons, l'immense série des articles dits de Paris, dont l'élégance, le bon goût, le fini sont indiscutables, tous ces produits règnent ou du moins régnaient hier encore sans rivalité sur toutes les places extérieures. Toutefois, la plupart du temps, ce sont des commerçans étrangers qui les reçoivent, rarement de grandes maisons françaises. Nous avons contribué par nos produits à raffiner les gens, à faire l'éducation des autres. Si l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pu encore nous ravir tous nos secrets, un émule hardi et

heureux s'est dressé de l'autre côté des mers, et aujourd'hui les États-Unis font à notre fabrication nationale une concurrence sous beaucoup de rapports très redoutable. Non-seulement ils ne sont plus importateurs, mais ils commencent même à exporter des soieries, des tissus de laine, de toile, de coton, des tapis, des fleurs artificielles, des vêtemens, des objets d'horlogerie, d'orfévrerie, de bijouterie, de parfumerie, des cuirs ouvrés, des meubles, des voitures. Cette évolution des Américains vers des industries dans lesquelles, il y a peu d'années encore, on les aurait crus incapables de réussir, et où ils ont principalement réussi en remplaçant par le travail des machines celui des bras, qui coûte trop cher chez eux, cette évolution inattendue est pour une certaine part dans la crise industrielle et financière dont l'Europe et notamment la France souffrent depuis quelque temps.

Les questions maritimes n'ont pas le don en France d'intéresser, de passionner les gens. En dehors de nos ports de commerce, les affaires d'armement sont à peine soupçonnées, j'ose même dire totalement inconnues. On ne prête pas son argent à des opérations de ce genre, comme en Hollande, en Belgique, à Gênes, dans les pays scandinaves, britanniques, allemands. L'assemblée nationale, en 1874, a fait une loi sur l'hypothèque maritime. Outre que cette loi est incomplète, insuffisante, elle sera sans doute lettre morte. Nous ne savons pas non plus nous associer comme nos rivaux du dehors. C'est une chose singulière que la France, sous ce rapport, a toujours été inférieure à d'autres pays. Cela date de longtemps. Colbert, qui s'était aperçu de ce côté fâcheux du caractère national et cherchait à y remédier, avait dépêché vers les ports de Normandie et de Picardie le chevalier de Clerville pour le renseigner sur le commerce de ces places. Celui-ci, en rendant compte de son inspection, où tout ne lui avait pas paru satisfaisant, écrivait entre autres choses au ministre : « Le génie français n'est pas aucunement si bien tourné aux compagnies comme celui des Hollandais ou des Anglais. » Et il disait une vérité, il exprimait naïvement un état de choses dont les inconvéniens n'ont fait que s'accroître chez nous. Oui, l'esprit d'association n'est pas le lot ordinaire de nos commerçans; nous n'avons guère le génie tourné aux vastes entreprises maritimes, aux colonisations lointaines, aux armemens considérables vers l'étranger. Le plus souvent nous recherchons en toutes ces choses la protection de l'état, et si quelques compagnies de ce genre ont réussi, ce n'a été presque toujours que grâce à des subventions considérables de la part du gouvernement. Faut-il parler enfin de ces nuées d'administrateurs qui traitent le plus souvent des affaires qu'ils ne connaissent point tout en émargeant de très gros honoraires, et de ce besoin qu'ont toutes les compagnies maritimes d'é-

tablir leur centre de direction à Paris, comme si l'impulsion pouvait utilement partir de là?

Si l'état veut provoquer en France le réveil, ou du moins l'extension du commerce extérieur, il le peut par des mesures plus libérales et autrement décisives que celle des subventions ou des primes. Dans notre code de commerce et de marine, bien des articles sont oppressifs, surannés; dans la police de nos ports, bien des règlemens sont restrictifs, onéreux; dans les dernières lois de finance, votées par l'assemblée nationale ou la chambre des députés, bien des dispositions sont fâcheuses. C'est là qu'il faut porter la sape; il importe d'abroger tout cela et de donner au moins à nos ports de mer les mêmes avantages dont jouissent leurs rivaux du dehors.

A l'intérieur que de choses à faire pour diminuer la cherté des transports, que de canaux à creuser, à achever, que d'embranchemens de voies ferrées à créer, à compléter! On parlait, hier encore, du second, du troisième réseau comme s'ils étaient même finis; mais le premier est à terminer, les autres presque entièrement à ouvrir. Il faut entreprendre tout cela et consacrer au besoin en une fois aux travaux publics, à l'amélioration de ce que quelques-uns ont appelé notre outillage industriel, plusieurs milliards, si c'est nécessaire. Le département des travaux publics et des finances sont désormais tous deux de cet avis. Cette espèce d'emprunt de la paix serait certainement bien employé. Jamais dette publique n'aurait eu de meilleurs résultats, car c'est en améliorant notre réseau de transports intérieurs que nous ouvrirons de nouveaux débouchés à nos ports, et que nous assurerons à ceux-ci, ainsi qu'il a déjà été dit si souvent, le fret de sortie dont ils manquent. Dans les ports européens plus favorisés que les nôtres, le tonnage utile d'exportation est de 65 pour 100 du tonnage d'entrée; dans les nôtres, il se tient souvent, comme à Bordeaux, à Nantes, au Havre, au-dessous de 40 pour 100.

Nous avons parlé d'outillage. N'oublions pas que celui de *tous* nos ports aurait aussi grand besoin d'être perfectionné. Nulle part en France les moyens de circulation, d'entrepôt, de chargement et de déchargement des marchandises, de réparation des navires, ne sont aussi nombreux, aussi commodes, aussi économiques qu'en Angleterre. Nulle part les installations de service, les engins d'exploitation, ne sont aussi achevés et aussi aisément accessibles aux navires et aux colis. En Angleterre, il y a moins de luxe que chez nous, mais l'outillage est plus complet : longueur de quais, docks, voies ferrées, bassins de réparation ou *patent slips*, appareils élévatoires, et cela dans tous les ports, les plus grands comme les plus petits. Il est vrai que la nature a plus fait pour tous ceux-ci que pour les nôtres, que la plupart des havres britanniques sont des espèces

de rades naturelles, cachées au fond de baies tranquilles ou sur des fleuves qui s'avancent doucement dans les terres, et qu'elles sont plus facilement accessibles à chaque instant de la marée. En outre, l'Angleterre peut être comparée à un bloc de charbon, et elle trouve dans la houille, partout répandue sous son sol avec tant de générosité par la nature, non-seulement l'alimentation assurée et à bon marché de toutes ses forges, de toutes ses manufactures, mais encore un élément d'exportation certain, un lest utile de 13 millions de tonnes. C'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on compare la situation économique de l'Angleterre à celle de la France.

Il est certain que, si nos canaux étaient partout achevés, nos voies ferrées complétées, si les tarifs de transport étaient partout abaissés au minimum, une plus grande partie de nos produits agricoles, miniers, métallurgiques prendrait la route de nos ports. Nos vins, nos huiles, nos produits de basse-cour, de laiterie, de jardinage, s'exporteraient en quantités plus considérables; nos houillères seraient fouillées encore plus activement, et une partie de nos charbons servirait avantageusement de lest à nos navires; nos forges se développeraient davantage, et nos fontes, nos fers, nos machines iraient sur les marchés étrangers faire concurrence à ceux de la Grande-Bretagne et de la Belgique. En même temps, comme le commerce n'est qu'un échange, nous recevrions une plus grande quantité de produits du dehors, et toutes nos usines, toutes nos manufactures, qui mettent en œuvre ces matières premières, progresseraient elles-mêmes considérablement. C'est ainsi que nos ports pourraient se relever, et notamment celui du Havre, qui donnerait alors réellement la main à celui de Marseille. Tous les deux conserveraient ainsi, par les canaux et la voie de fer améliorée, raccourcie au besoin, le transit continental à l'isthme français. Les marchandises et les voyageurs iraient d'une mer à l'autre sans rompre charge, par le chemin le plus court et le moins coûteux, et le passage des échanges entre la Grande-Bretagne d'une part, la Méditerranée, l'Inde et l'extrême Orient de l'autre, continuerait à se faire à travers la France. Sans cela, ce transit pourra bientôt nous échapper au profit de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie. Ce n'est pas ce que l'on veut assurément. Dans ce cas, que l'on prenne d'urgence toutes les mesures que nous avons indiquées, et toutes celles que conseilleront les enquêtes qui sont ouvertes ou qui s'ouvrent à ce sujet. L'hésitation n'est plus permise. L'ennemi, c'est-à-dire le concurrent étranger nous menace. Il est temps de ne plus délibérer, mais d'agir, et de se mettre résolûment à l'œuvre.

L. SIMONIN.

LES

APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

DE LA PHOTOGRAPHIE

I.

LA PHOTOGRAPHIE CÉLESTE.

I. *Das Licht im Dienste wissenschaftlicher Forschung*, von Dr Stein. Leipzig 1877. — II. *Les Merveilles de la photographie*, par M. G. Tissandier. 1874. — III. *La Photographie et la chimie de la lumière*, par M. H. W. Vogel. 1877. (*Bibliothèque internationale.*) — IV. *Les Progrès de la photographie*, par M. A. Davanne. Paris 1877. Gauthier-Villars.

La plaque sensible, ce miroir magique qui garde l'image des corps et fait prisonnier l'instant fugitif, deviendra, cela est certain, l'un des auxiliaires les plus précieux des sciences d'observation. Il y a seulement lieu de s'étonner que les applications si nombreuses que comporte la photographie aient tant tardé à entrer dans la pratique courante des hommes de science, et que même aujourd'hui on ne puisse encore signaler que des tentatives isolées. Pourtant les premiers essais qui eurent pour but de la mettre au service de quelques sciences, notamment de l'histoire naturelle et de l'astronomie, datent presque de l'année même où Niepce et Daguerre publièrent leur admirable découverte. Dans sa Notice sur le daguerréotype, Arago rapporte que dès 1840 Daguerre avait essayé, sur ses instances, de fixer sur une lame d'argent l'image de la lune qui brillait dans un ciel pur : il fut du moins constaté que les rayons

lunaires agissaient sur l'iodure d'argent. En 1845, MM. Fizeau et Foucault obtiennent, par le même procédé, une image du soleil qui a été reproduite par la gravure. En 1849, M. Faye recommande l'emploi de la photographie pour l'observation des passages du soleil au méridien. L'année suivante, l'astronome américain William Bond réussit à prendre un daguerréotype de la lune qui paraît déjà assez satisfaisant, et qui est présenté à l'Académie des sciences, au mois de juin 1851, de la part du fils de M. Bond, de passage à Paris. Un mois plus tard, une éclipse de soleil donne lieu à des expériences photographiques qui sont tentées à Rome, à Paris, à Kœnigsberg. C'est l'époque où la merveilleuse invention commence à tenir une certaine place dans les préoccupations des astronomes soucieux de progrès.

Mais la partie technique du nouvel art ne faisait que de lents progrès; les agens chimiques employés au début n'étaient pas suffisamment sensibles à l'action d'une lumière faible, les procédés n'étaient rien moins que rapides, et les résultats obtenus par les astronomes qui avaient appelé à leur aide la photographie laissaient à désirer, — si bien qu'en 1868 un des vétérans de la science, J.-H. Mædler, doutait encore de l'avenir de cette innovation. « Aussitôt après la découverte de la photographie, disait-il dans une conférence, on entendit exprimer des espérances qui n'ont d'analogues que celles de Descartes et de ses contemporains à la suite de la découverte des lunettes astronomiques. On plaignait les malheureux savans qui avaient passé leur vie à observer, à mesurer et à dessiner. Non-seulement on devait faire la même chose sans peine et en moins de temps, mais on devait obtenir des résultats bien meilleurs, plus exacts, plus détaillés qu'auparavant. Ce qui m'a coûté sept années, la carte topographique de la lune, devait être bien mieux fait en sept secondes. Aujourd'hui trente années se sont écoulées depuis la découverte de Daguerre; comment ces espérances ambitieuses ont-elles été réalisées? » La réponse est tout à fait pessimiste : les photographies d'objets célestes sont loin de montrer autant de détails qu'en peut saisir un observateur exercé et doué d'une bonne vue, et en somme Mædler conclut que la photographie ne nous apprendra pas grand'chose de nouveau sur les astres que nous pouvons étudier si facilement à l'aide de nos grandes lunettes.

On sent dans ces critiques amères le dépit de l'homme qui a perdu ses yeux à scruter le ciel, et qui assiste à l'avénement d'un art nouveau dont la prétention est de remplacer par un tour de main le patient travail qui lui a coûté tant de veilles et tant d'efforts. Il lui répugnerait de dire : « La photographie a tué l'obser-

vation, » comme Paul Delaroche, sortant d'une séance chez Daguerre, s'écriait : « La peinture est morte à dater de ce jour. » La peinture n'est pas morte, et la photographie ne tuera jamais l'observation; mais chaque jour confirme l'espoir qu'elle en agrandira le champ d'une manière prodigieuse.

Si on a pu avec quelque raison reprocher à la photographie de rabaisser l'art parce qu'elle ne peut donner, « au lieu d'une image du vrai, qu'une effigie brute de la réalité (1), » cette fidélité de la reproduction est précisément son mérite principal dès qu'il s'agit d'une application scientifique. Le peintre, et même le graveur, doivent traduire et commenter; mais la science préfère le mot à mot. Il est inutile d'insister sur les services que la photographie a déjà rendus et qu'elle rendra encore aux sciences naturelles par la reproduction fidèle des objets qui sont de leur domaine; animaux et plantes, tout ce qui frappe le regard peut être instantanément inventorié et catalogué, avec tous ces détails infimes que le dessinateur le plus exercé oublie si facilement. Le microscope lui-même confie ses révélations à la plaque sensible, et la *photomicrographie* est devenue une branche importante de la science des infiniment petits. Mais cette facilité avec laquelle nous pouvons désormais saisir et fixer les détails d'un objet n'est peut-être pas le plus important des services que la photographie est appelée à rendre aux observateurs; ce qui est plus précieux, c'est qu'elle permet d'enregistrer les phénomènes qui se succèdent rapidement, qui ne durent qu'un temps très court, une fraction de seconde. De ce nombre sont les phénomènes astronomiques instantanés, les variations incessantes des élémens météorologiques et celles du magnétisme terrestre, le jeu si prompt des organes vivans.

I.

La photographie astronomique comprend, en premier lieu, la représentation de la surface des corps célestes assez rapprochés de nous pour que le télescope ait prise sur eux et puisse nous en donner une image grossie : on a réussi à photographier le soleil avec ses taches et ses facules, puis la lune avec tous les détails de sa surface accidentée, enfin les grosses planètes telles que Jupiter, Mars, Saturne. En second lieu, il est possible d'obtenir par ce moyen des images exactes des groupes stellaires, et de déterminer ainsi instantanément la situation relative de certaines étoiles pour

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril 1856, la remarquable étude de M. H. Delaborde sur *la Gravure et la photographie*.

une époque donnée. La photographie permet encore d'observer en quelque sorte automatiquement les éclipses, les passages de planètes au devant du soleil, les occultations de planètes par la lune, les passages des astres au méridien pour la détermination de l'heure absolue; elle permet de reproduire le spectre solaire avec toutes ses raies, et d'en étendre les limites bien au-delà des rayons visibles.

Nous avons déjà vu que les premières tentatives de « photographie céleste » avaient été faites en France. Vers 1850, elles furent reprises dans divers pays à la fois. William Cranch Bond, à Cambridge, en Amérique, obtenait de bonnes images de la lune, des étoiles Véga et Castor; le père De Vico essayait, sans succès il est vrai, de photographier la nébuleuse d'Orion; le révérend J.-B. Reade faisait de la photographie stellaire à l'observatoire du docteur Lee, à Hartwell, et à son observatoire du vicariat de Stone; le père Secchi, à Rome, et Berkowski, à Kœnigsberg, tentèrent de photographier l'éclipse du 28 juillet 1851; enfin M. Warren de La Rue commença en 1852 ses travaux de photographie céleste dans sa maison de Canonbury, à Londres, en substituant aux procédés de Daguerre ceux de Fox Talbot. A cette époque, le temps de pose était encore considérable, et il fallait suivre à la main le mouvement de la lune pendant toute la durée de l'opération; mais en 1857 M. Warren de La Rue réussit à simplifier son procédé. Le temps de pose fut réduit, pour la lune, à 9 ou 10 secondes, à 12 secondes pour Jupiter, à 1 minute pour Saturne, à 2 ou 3 minutes pour les étoiles les plus brillantes. M. Warren de La Rue se fit alors construire un observatoire spécialement approprié à ce genre de recherches au village de Cranford, à 20 kilomètres à l'ouest de Hyde-Park (1). L'instrument principal de cet établissement était un télescope newtonien, de 13 pouces d'ouverture et de 10 pieds de longueur focale, dont le miroir avait été fait par M. Warren de La Rue lui-même, et qui était monté équatorialement, c'est-à-dire de façon qu'il pût tourner autour d'un axe parallèle à l'axe du monde et suivre ainsi la progression diurne des astres sous l'impulsion d'un mouvement d'horlogerie. Obligé depuis quelques années, par l'affaiblissement de sa vue, à renoncer aux travaux de cette nature, M. Warren de La Rue a fait don de son télescope et de tout son attirail de photographie à l'observatoire savilien d'Oxford, qui a été récemment créé pour servir exclusivement aux recherches d'astronomie physique (2).

(1) Voyez *l'Astronomie pratique et les observatoires en Europe et en Amérique*, par MM. C. André et G. Rayet, 1874.

(2) Oxford possède en outre un célèbre observatoire astronomique connu sous le

M. Warren de La Rue a obtenu de très belles photographies de la lune, du soleil, des grosses planètes; plusieurs de ces images ont été reproduites par la gravure et figurent aujourd'hui dans beaucoup de livres populaires (1). L'habile astronome anglais ne s'est pas d'ailleurs contenté de prendre les images de ces corps célestes à un moment donné, il en a obtenu des vues stéréoscopiques en combinant deux photographies prises à des intervalles déterminés.

On sait que la perception du relief repose sur la coexistence des deux images d'un objet qui se peignent sur les rétines des deux yeux, et qui correspondent à deux points de vue différens. Le stéréoscope produit de même l'illusion du relief en présentant à chaque œil, au moyen de deux photographies prises de deux points de vue convenables, les images que l'œil recevrait de l'objet lui-même, placé à la distance de la vision distincte. L'angle formé par les axes optiques des deux yeux dirigés sur un même point qui s'aperçoit nettement est de près de 16 degrés, en supposant que les deux yeux sont écartés de 6 centimètres 1/2, et que la distance de la vue distincte est de 24 centimètres; on peut donc admettre que l'angle stéréoscopique, ou l'écart angulaire des points de vue, nécessaire pour faire naître la sensation du relief, est tout au plus de 16 degrés. Lorsqu'il s'agit du soleil, la rotation de cet astre produit en peu de temps le changement de position voulu; mais la lune nous montre toujours la même face, et le problème paraît, à première vue, insoluble. Heureusement l'immobilité de la face lunaire n'est pas absolue; on y remarque une sorte de balancement apparent qu'on désigne sous le nom de *libration*, et qui produit des changemens de position qui peuvent aller jusqu'à 16 degrés. Il s'ensuit que les phases de la libration nous offrent le moyen d'obtenir des vues stéréoscopiques de notre satellite, qui font de la carte plate du disque lunaire un plan de relief.

Les vues stéréoscopiques font nettement ressortir la sphéricité des corps célestes qu'elles représentent. Les cratères de la lune, l'anneau de Saturne, les taches et les facules du soleil, y prennent un relief saisissant; on *voit* que les facules sont des élévations, et les taches des creux. Un astronome russe, M. Goussef, en discutant des mesures micrométriques prises sur deux photographies lunaires, est arrivé à cette conclusion que la lune est un sphéroïde légèrement allongé dans la direction de la terre.

nom de *Radcliffe Observatory*, et dont la construction fut commencée en 1771 à l'aide d'un legs du docteur Radcliffe. L'observatoire nouveau porte le nom de sir H. Saville, qui a fondé une chaire d'astronomie à l'université d'Oxford.

(1) On en trouve des spécimens dans l'excellent ouvrage de M. Amédée Guillemin, *le Ciel* (5e édit., Paris, 1877. Hachette).

Les photographies lunaires de M. Warren de La Rue ont gagné en perfection à mesure que se perfectionnaient les méthodes elles-mêmes entre les mains des nombreux amateurs qui cultivent cette application de la chimie. Puis d'autres astronomes sont arrivés à lui disputer la palme sur ce terrain : le père Secchi à Rome, M. Rutherfurd à New-York, M. Ellery à Melbourne, M. Neyt à Gand, M. Gould à Cordoba (Amérique du Sud), M. Janssen à Paris. — M. Rutherfurd a obtenu de très belles épreuves de la lune avec des temps de pose qui ont varié d'un quart de seconde, dans la pleine lune, à 2 secondes, pour le premier et le dernier quartier. En présentant à l'Académie des sciences, au mois de novembre 1872, des spécimens de ces photographies, M. Faye disait : « Il suffit d'un coup d'œil sur ces magnifiques épreuves pour faire apprécier les services qu'elles pourraient rendre à l'étude de la géologie lunaire. Les grandes lignes lumineuses, sortes de cassures dessinant des arcs de grand cercle, se croisent suivant des angles qu'il est possible de mesurer avec une certaine exactitude... Les cirques, les cratères, et jusqu'aux moindres fosses circulaires que la surface de la lune nous présente en si grand nombre, y sont représentés à grande échelle, avec une fidélité saisissante, qu'aucune carte topographique ne saurait reproduire. On pourra y étudier pas à pas les variétés nombreuses de ces types divers, si semblables, de prime abord, à nos volcans éteints, et si différens toutefois, à certains égards, de leurs analogues terrestres. Ici la photographie donne les hauteurs (dans la région des ombres portées) aussi bien que les dimensions linéaires dans le sens horizontal. » La teinte sombre des « mers lunaires » ressort avec énergie du milieu éclatant des contrées montagneuses; on est frappé de l'idée que l'on a sous les yeux de vastes épanchemens figés qui ont effacé les accidens antérieurs de la surface.

En fixant une image parfaite de notre satellite sur la table de travail, ces photographies permettent des recherches suivies à tête reposée. Or M. Élie de Beaumont a montré quel parti les géologues pourraient tirer de l'étude de la surface lunaire, dont les accidens n'ont jamais été dénaturés par l'action destructive des eaux, ni par l'action plus lente d'une atmosphère quelconque. Ajoutons que la comparaison des épreuves obtenues à de longs intervalles permettrait de décider s'il survient encore des changemens à la surface de la lune, ou si l'activité des forces volcaniques y est définitivement épuisée.

Une expression d'Herschel, mal comprise de ceux qui le citaient, a fait croire un moment qu'il avait aperçu dans la lune des volcans en ignition. Herschel s'était servi du mot de volcans pour désigner

des points faiblement lumineux qui restaient visibles dans les régions lunaires envahies par l'ombre; mais il ajoutait qu'il n'employait ce mot que pour abréger le discours. Les points lumineux en question n'étaient autre chose que les cratères rayonnans Aristarque, Kepler et Copernic, tous trois situés dans l'Océan des Tempêtes, qui se distinguent par l'éclat particulier de leur surface : on les voit encore faiblement briller au sein de la partie obscure du disque lunaire, qui n'est éclairée que par la « lumière cendrée, » empruntée à la terre. Les mêmes points, et beaucoup d'autres, s'aperçoivent pendant les éclipses de lune, comme de petites taches rougeâtres sur le fond brun foncé de la surface de l'astre éclipsé. Il est clair qu'il ne s'agit là que d'effets de lumière, et nullement de phénomènes volcaniques. Mais tout récemment deux observateurs anglais, MM. Webb et Birt, ont signalé plusieurs faits d'où il résulterait que, d'après l'expression de M. Élie de Beaumont, « la vie géologique existe encore dans l'intérieur du globe lunaire. » Ils ont remarqué de grandes différences entre les dessins que Schrœter d'abord, en 1792, puis, quarante ans plus tard, Beer et Mædler, avaient donnés du cratère Cichus; ils ont constaté eux-mêmes des changemens de forme dans les deux cratères Messier, qui en 1857 ne ressemblaient plus guère au dessin de Mædler, lequel avait été vérifié bien des fois de 1829 à 1837. Enfin, au mois d'octobre 1866, M. J. Schmidt, directeur de l'observatoire d'Athènes, annonçait que le cratère Linné, situé dans la Mer de la Sérénité et marqué sur la carte de Mædler, qu'il avait étudié lui-même en 1841, semblait avoir disparu, c'est-à-dire qu'il n'en restait qu'un point noir à peine perceptible au milieu d'une large tache blanche. Plusieurs astronomes en possession de bons instrumens, notamment MM. Huggins, Secchi, Wolf, d'Arrest, s'empressèrent d'examiner avec soin le cratère en question : tout ce qu'on peut conclure de la discussion de leurs observations, c'est qu'il n'est pas impossible que la cavité dessinée par Mædler ait été comblée en grande partie par une éruption récente de matières blanchâtres. Toutefois les modifications d'aspect que produisent les conditions très variables de l'illumination sont si considérables que les faits qui viennent d'être cités ne suffisent pas à nous convaincre de la réalité de changemens survenus à la surface de la lune. De bonnes photographies, prises à des intervalles réguliers, jetteraient évidemment un grand jour sur cet intéressant problème d'astronomie physique. La photographie fournirait aussi d'utiles indications sur les variations d'aspect des bandes de Jupiter, des taches de Mars, etc.

Sir John Herschel avait mis en avant, dès 1854, l'idée de faire photographier le soleil d'une manière suivie dans l'un des nom-

breux observatoires que possède l'Angleterre. On pouvait se promettre d'obtenir ainsi, sur la formation, la durée et le mouvement de taches solaires, des notions plus exactes et plus complètes que celles auxquelles on était arrivé en dessinant laborieusement les détails de structure observés directement à l'aide d'une lunette munie d'un verre noir. Le projet de sir John Herschel fut repris en 1857 par M. Warren de La Rue, qui proposa au conseil de la Société astronomique de le mettre à exécution à l'observatoire de Kew, qui appartient à la fois à l'Association britannique pour l'avancement des sciences, à la Société royale de Londres, etc., et qui est aussi l'observatoire météorologique central de l'Angleterre. La proposition fut acceptée, et dès le mois d'août 1858 un *photohéliographe*, construit sous la direction de M. Warren de La Rue, commençait à fonctionner à Kew. C'est une lunette de $1^{m},50$ de longueur focale, montée équatorialement et mue par un mouvement d'horlogerie; elle fournit une image solaire de 30 centimètres de diamètre (1) qui vient se peindre sur une plaque collodionnée que l'on introduit dans la chambre noire fixée à l'extrémité du tube. En 1860, l'année même de la grande éclipse de soleil que M. Warren de La Rue alla observer en Espagne et dont il obtint trente et une épreuves, le photohéliographe fut transporté à Cranford, l'installation du service météorologique à Kew absorbant alors toutes les forces de cet établissement, et pendant trois ans on fit à Cranford des photographies du soleil et de la lune; mais en 1863 l'instrument fut ramené à Kew et réinstallé dans son ancien dôme. En dix ans, — de 1862 à 1872, — on a fait avec cet instrument, sous la direction de MM. Warren de La Rue, Balfour Stewart et Benjamin Lœwy, 2,778 photographies du soleil, obtenues en 1,721 jours d'observation (2). M. Warren de La Rue s'était engagé à supporter les frais de ces observations pendant cette période de dix ans, qui prit fin en 1872. Le photohéliographe fut alors démonté et envoyé dans les ateliers de M. Dallmeyer pour y subir quelques retouches; depuis le mois d'octobre 1873, il est installé à l'observatoire de Greenwich, tandis qu'à Kew on continue d'observer le soleil par l'ancienne méthode des projections. Vers la même époque, M. Dallmeyer fut chargé de construire des photohéliographes pour les observatoires de Wilna et de Lisbonne, où ces instrumens fonctionnent régulièrement.

Mais le rôle de la photographie n'est pas borné à la reproduction fidèle des détails que l'œil peut saisir lorsqu'il est armé d'une puissante lunette; elle peut devenir, entre des mains habiles, un instru-

(1) Ces dimensions résultent de l'agrandissement de l'image focale par l'oculaire.
(2) Le nombre des jours d'observation varie de 125 à 223 par an.

ment de découvertes. Les études que M. Janssen a commencées en 1874 et qu'il poursuit depuis deux ans à l'observatoire de Meudon, avec la lunette qui avait été construite pour le passage de Vénus, ont montré que dans certaines circonstances l'image photographique du soleil peut révéler des phénomènes qui se dérobent à l'observation directe. C'est ainsi que les photographies solaires que M. Janssen a obtenues dans ces derniers temps l'ont conduit à la découverte de ce qu'il appelle le *réseau photosphérique*.

Depuis deux siècles et demi, l'attention des astronomes s'était principalement concentrée sur ces accidens de la surface solaire que l'on désigne sous le nom de taches et de facules; or il semble que l'étude de ces grands bouleversemens est presque épuisée aujourd'hui, et qu'il faudra désormais, pour faire avancer nos connaissances sur la constitution du soleil, aborder d'une manière plus sérieuse l'étude de la photosphère normale. La grande difficulté était jusqu'ici de bien reconnaître, dans cet océan de feu, la forme des granulations, de ces « grains de riz » ou « feuilles de saule » que l'on distingue vaguement et qui semblent former des courans de matière à demi liquide. Les clichés photographiques d'une faible dimension ne nous apprenaient rien de plus sur ces agglomérations mystérieuses. La raison de cet insuccès doit être cherchée dans un phénomène d'*irradiation* qui fait que l'image formée par une lumière très vive déborde un peu son contour et prend sur le cliché des dimensions plus grandes que ses dimensions réelles. C'est ce qu'on a constaté sur toutes les photographies d'éclipses totales: les images des protubérances empiètent sur le disque lunaire de quantités qui peuvent aller à 10 et à 20 secondes (1). Des effets de ce genre doivent se manifester aussi pour l'œil, puisque la vision résulte en définitive d'une impression photochimique produite sur la rétine. Or le diamètre moyen des granulations de la photosphère n'est que d'une seconde d'arc; on comprend dès lors qu'une irradiation même très faible suffit pour noyer dans une lumière confuse tous les détails de leurs contours. M. Janssen a réussi à lever la difficulté en agrandissant l'image et en abrégeant notablement la durée de l'exposition. L'irradiation diminue rapidement à mesure qu'on augmente le diamètre des images, surtout si le temps de pose diminue aussi; en outre, les détails se distinguent plus facilement et les imperfections de la couche sensible ont moins d'importance lorsqu'on opère sur une échelle plus grande. Enfin M. Janssen a reconnu que, dans les très courtes poses, les rayons qui agissent sur la

(1) D'après le père Secchi, cet empiétement s'expliquerait plutôt par le mouvement de la lune.

plaque sensible se réduisent à un groupe presque monochromatique, circonstance qui contribue beaucoup à la netteté de l'image. Les épreuves que l'on obtient maintenant à l'observatoire de Meudon ont un diamètre de 30 centimètres 1/2; le temps de pose n'est qu'une faible fraction de seconde. La préparation du collodion et le développement des clichés sont l'objet de soins tout particuliers. « Les images solaires, dit M. Janssen, demandent des procédés photographiques d'une très grande perfection; ici les plus petits défauts sont révélés impitoyablement, et, comme les détails à mettre en évidence sont d'une délicatesse extrême, il faut que la couche soit d'une finesse et d'une pureté extrêmes. » Grâce à toutes ces précautions, la constitution de la photosphère du soleil cessera peut-être bientôt d'être un mystère pour nous.

On remarque d'abord une fine granulation générale qui couvre toute la surface du soleil; les grains, plus ou moins arrondis, ont des diamètres qui varient de quelques dixièmes de seconde à 3 et 4 secondes. Le pouvoir éclairant de ces élémens granulaires est très inégal, sans doute parce qu'ils sont situés à des profondeurs très différentes : les élémens les plus lumineux n'occupent qu'une petite fraction de la surface de l'astre. Mais le résultat le plus curieux que révèle l'inspection de ces images, c'est que la photosphère est divisée en une multitude de compartimens, à contours arrondis ou polygonaux, dont les dimensions atteignent quelquefois une minute et plus (le diamètre du disque entier est d'environ 32 minutes). Dans les intervalles qui séparent ces figures, les grains sont nets, bien terminés; « dans l'intérieur, ils sont comme à moitié effacés, étirés, tourmentés; le plus ordinairement même, ils ont disparu pour faire place à des traînées de matière qui remplacent la granulation. » On dirait que, dans ces espaces, un bouillonnement violent a brassé et confondu les élémens granulaires. C'est une nouvelle confirmation de ce fait, que l'activité de la photosphère est toujours très grande, même lorsqu'il n'y a pas de taches.

L'*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1878, qui vient de paraître, renferme une épreuve obtenue par M. Janssen le 10 octobre dernier, et grandie trois fois, où l'on reconnaît très bien les détails dont il vient d'être parlé. Ce qui empêche de constater l'existence du « réseau photosphérique » par l'observation directe, c'est que les forts grossissemens restreignent beaucoup le champ des lunettes; en examinant au contraire une épreuve photographique avec une loupe qui embrasse une certaine étendue de l'image, on voit tout de suite que les parties à granulation distincte dessinent des courans qui circonscrivent les espaces où les grains sont effacés. On aperçoit aussi, entre les granulations, des points

très noirs où la couche photosphérique doit avoir une épaisseur très faible. Nul doute qu'en poursuivant cette investigation si bien commencée, on n'arrive à bien d'autres révélations sur la nature intime du globe solaire.

II.

C'est ensuite pour l'observation de phénomènes astronomiques d'une très courte durée, comme les éclipses ou les passages de planètes au devant du soleil, que la photographie pourra être substituée avec avantage à l'observation directe. Une éclipse de soleil peut durer quelques heures, mais la durée de l'obscurité totale ne dépasse jamais 8 minutes, et elle est généralement beaucoup plus courte. Or il s'agit, dans ce bref délai, d'explorer tout le contour du disque solaire caché par la lune, de noter la forme et la position des protubérances roses, de déterminer l'étendue de la couronne, d'observer en outre les instans des contacts qui marquent le commencement et la fin de la totalité. Naturellement, tout cela se fait avec une hâte fiévreuse, et il est difficile de garder tout son sang-froid en présence des splendides phénomènes qu'il faut inventorier pendant les quelques minutes qu'un coin du voile de lumière qui nous les cache reste levé.

J'ai déjà parlé des tentatives qui furent faites en 1851 par divers observateurs pour obtenir des daguerréotypes d'une éclipse de soleil. L'éclipse du 15 mars 1858, qui était visible à Paris, fut photographiée, sous la direction de M. Faye, dans les ateliers de l'opticien Porro, à l'aide d'une lunette de 52 centimètres d'ouverture et de 15 mètres de longueur focale. C'était un lundi, jour des séances de l'Académie des sciences, et une heure après M. Faye put présenter à l'illustre compagnie un cliché au collodion sec, où le diamètre de l'image solaire, obtenue directement au foyer, sans agrandissement ultérieur, était de 14 centimètres. Les mesures micrométriques prises sur les épreuves de cette éclipse ne laissèrent aucun doute sur la précision à laquelle il est possible d'atteindre par cette méthode. En outre, la facilité relative avec laquelle MM. Porro et Quinet avaient réussi à obtenir des clichés satisfaisans fut aux yeux de M. Faye un argument décisif en faveur de l'emploi des objectifs à très long foyer qui dessinent immédiatement sur la plaque sensible une image de grande dimension. La méthode généralement suivie, qui consiste à employer un objectif à court foyer donnant une très petite image focale qu'on agrandit à l'aide d'un appareil spécial pour la projeter sur la plaque sensible, permet, il est vrai, de faire usage d'instrumens plus maniables,

mais cet avantage est compensé par les inconvéniens qui résultent de la déformation de l'image agrandie (1).

L'éclipse totale de soleil du 18 juillet 1860, qu'un grand nombre d'astronomes étaient allés observer en Espagne, fut photographiée avec succès par M. Warren de La Rue, à Rivabellosa, et par le père Secchi, au Desierto de las Palmas. On constata que les protubérances émettent une lumière beaucoup plus intense que la « couronne » qui enveloppe tout le contour du soleil, de sorte que le temps de pose est plus long lorsqu'on veut obtenir de bonnes images de la couronne que lorsqu'on s'attache à reproduire la forme des protubérances. La comparaison des photographies obtenues par M. Warren de La Rue et par le père Secchi permit aussi de trancher la question de l'origine des protubérances : il fut démontré que ces appendices roses n'étaient nullement de simples apparences produites par des illusions d'optique, mais des phénomènes réels, ayant leur siége dans le soleil. Depuis cette époque, grâce à M. Janssen et à M. Lockyer, on a trouvé le moyen de les observer tous les jours, en dehors des éclipses.

M. Faye avait fait construire, pour cette éclipse, tout un attirail photographique ingénieusement combiné; mais au dernier moment il dut renoncer à prendre part à l'expédition organisée par l'Observatoire de Paris, qui ne fit usage que des instrumens de mesure ordinaires (2). En Algérie, M. Laussedat avait réussi à photographier le soleil à l'aide d'une lunette horizontale fixe, à laquelle le miroir mobile d'un héliostat renvoyait l'image de l'astre. C'est cette disposition qui a été plus tard adoptée par beaucoup d'astronomes pour l'observation photographique du passage de Vénus.

L'éclipse totale du 18 août 1868 a été photographiée à Guntoor, dans l'Inde, sous la direction du major Tennant, et à Aden, sous la direction de M. Vogel. Celle du 7 août 1869 a fourni aux Américains l'occasion d'entrer dans l'arène à leur tour; une centaine de photographes, munis de trente lunettes, furent distribués en une foule de stations choisies principalement dans l'état d'Iowa, et 279 bonnes épreuves de l'éclipse furent obtenues sous l'intelligente direction de MM. Morton, Gould et Whipple. Une expédition anglaise envoyée en Sicile pour observer l'éclipse du 22 septembre 1870 fut moins heureuse : le mauvais temps empêcha la plupart

(1) On a vu pourtant que M. Janssen trouvait l'agrandissement des images avantageux pour la reproduction des détails de la surface solaire.

(2) C'est à cette occasion que M. Faye présenta à l'Académie un cliché obtenu à l'aide d'une petite lunette méridienne de M. Porro, où l'image solaire était imprimée avec le réticule de la lunette, pendant qu'un enregistreur électrique notait le temps.

des observations. L'éclipse du 12 décembre 1871 a été photographiée dans l'Inde et à Java; en 1873 et en 1875, on a aussi observé des éclipses par ce moyen.

Le passage de la planète Vénus sur le soleil, qui a eu lieu le 6 décembre 1874, a fourni à la méthode photographique une belle occasion de faire ses preuves. Les préparatifs qu'on faisait en vue de cet événement étaient gigantesques (1). En Angleterre, on construisait huit photohéliographes, dont trois pour la Russie, sur le modèle de celui de Kew. En août, une vingtaine d'expéditions étaient munies d'appareils photographiques qui ont parfaitement fonctionné. « Voilà, disait M. Faye en annonçant ces préparatifs, ce que produit l'idée simple, mais féconde, de supprimer l'observateur et de remplacer son œil et son cerveau par une plaque sensible, reliée à un télégraphe électrique. C'est, dans le système des observations modernes, un progrès presque comparable à celui qui a été réalisé il y a deux siècles par l'application des lunettes aux instrumens de mesure. »

Dans ce grand tournoi scientifique, la France a été dignement représentée par six expéditions qui comprenaient, outre deux naturalistes (MM. Filhol et Delisle), quinze observateurs, astronomes ou physiciens, aidés d'autant d'auxiliaires, et mettaient en mouvement plus de cinquante personnes. Les crédits alloués par l'assemblée nationale pour les frais de ces missions ont atteint la somme de 425,000 francs. On avait choisi trois stations dans l'hémisphère austral (l'île Campbell, l'île Saint-Paul, Nouméa), et trois dans l'hémisphère boréal (Pékin, Nagasaki, Saïgon); chacune de ces stations disposait d'une lunette de 6 pouces, et les quatre stations les plus importantes (Campbell, Saint-Paul, Pékin, Nagasaki) avaient en outre des équatoriaux de 8 pouces; enfin toutes ces stations, à l'exception de Saïgon, étaient munies de lunettes photographiques du modèle que nous avons décrit, sans compter les appareils spéciaux qui avaient été construits pour M. Janssen.

La commission française chargée d'arrêter un plan d'observations avait en définitive recommandé l'emploi de lunettes de 4 mètres de longueur focale et de 14 centimètres (5 pouces) d'ouverture, installées dans une position horizontale et combinées avec un miroir mobile; l'image solaire devait être obtenue directement au foyer de l'objectif, sur une surface d'argent ioduré, le procédé de Daguerre ayant paru préférable à l'emploi du collodion (1). De son côté, M. Janssen avait imaginé, pour son propre usage, un « revolver photographique, » où la plaque sensible tourne de manière

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1874.

que tous les points de sa circonférence défilent devant une petite ouverture par laquelle arrive la lumière.

Les six missions ne furent pas également favorisées par la fortune. Tandis que MM. Mouchez, Cazin, Turquet de Beauregard, à l'île Saint-Paul, — André et Angot, à Nouméa, — Fleuriais, Blarez, Lapied, à Pékin, — Janssen, Tisserand, Picard, Delacroix, au Japon, — Héraud, à Saïgon, obtinrent un succès plus ou moins complet, à l'île Campbell, où s'étaient rendus MM. Bouquet de la Grye, Hatt et Courrejoles, le passage ne put être observé. Ce n'est pas tout : trois hommes de l'équipage furent atteints de la fièvre typhoïde, et deux succombèrent. L'expédition de l'île Campbell, pour avoir été moins heureuse que les autres, n'en avait pas moins fait son devoir avec une abnégation digne des plus grands éloges. Au reste, si le but principal de la mission ne fut pas atteint, M. Bouquet de la Grye a rapporté une riche moisson de documens intéressant la physique du globe et l'histoire naturelle; les collections recueillies par M. Filhol remplissaient vingt-deux caisses.

La commission de l'Académie des sciences avait fait fabriquer 2,000 plaques daguerriennes (400 pour chacune des cinq stations qui avaient des appareils photographiques); on y avait employé 10 kilogrammes d'argent. Les épreuves obtenues, au nombre de 800, furent confiées à M. Fizeau, qui fit immédiatement commencer les mesures micrométriques dont la discussion doit fournir la valeur de la parallaxe du soleil et par suite celle de la distance du soleil à la terre. Ces mesures sont exécutées par MM. Cornu, Angot, Mercadier, Baille et Gariel, à l'aide de quatre *machines micrométriques* pourvues de moteurs électro-magnétiques. Les résultats qui se déduisent de l'ensemble des observations n'ont pas encore été publiés; les calculs sont longs et d'une nature particulièrement délicate. La France n'est pas d'ailleurs, sous ce rapport, en retard sur les autres nations; l'astronome royal d'Angleterre, M. Airy, n'a encore publié que le résultat des observations directes du passage; la discussion des photographies n'est pas terminée.

On peut maintenant se demander si tant d'efforts auront servi à nous procurer une valeur de la parallaxe solaire plus exacte que celles qu'on avait déjà obtenues par d'autres méthodes. Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est que le chiffre de la parallaxe que M. Airy a déduit des observations directes des astronomes anglais (8″,76) est un peu plus petit que celui que M. Newcomb avait trouvé en prenant la moyenne des meilleures déterminations connues (8″,85). M. Le Verrier, qui voyait avec déplaisir les sacrifices

(1) Rapport de M. Fizeau, du 3 mars 1873.

énormes faits pour ces expéditions, ne se lassait pas de répéter « qu'on allait courir les mers pour faire un peu mieux peut-être qu'il y a cent ans, mais rien de plus quant aux méthodes, et cela en négligeant ce qu'on avait chez soi. » Un jour, il s'échappe à dire : « Je démontrerai que ces observations sont sans valeur. On sera obligé d'avouer qu'on n'a pas obtenu de résultat (1). » L'unanimité avec laquelle les astronomes des autres pays se sont prononcés en faveur de ces expéditions proteste contre cette appréciation pessimiste. En admettant même que la discussion du passage de 1874 ne donne pas encore la valeur définitive de la parallaxe du soleil, on aura du moins recueilli des matériaux d'observation qui ne peuvent être obtenus que très rarement, et qui dans l'avenir pourront acquérir une importance imprévue. D'ailleurs, comme l'a si bien dit M. Dumas, il ne faut pas oublier que, si le passage de Vénus sur le soleil ne revient que de siècle en siècle, il se répète deux fois à chaque période, à huit années de distance, — « comme si, pour chaque génération qui doit en être témoin, il y avait un premier passage d'essai destiné à éprouver toutes les méthodes que la science de l'époque peut fournir, et un second passage définitif, offrant l'occasion d'appliquer celles qu'on aura reconnues d'abord comme les plus correctes. » Les résultats des expéditions de 1874 serviront donc subsidiairement à préparer le choix des méthodes qu'on devra préférer pour les expéditions de 1882. Il a été déjà reconnu, en tout cas, qu'on avait eu raison de préférer l'image focale directe à l'image agrandie par un oculaire, mais qu'il eût mieux valu supprimer les miroirs, qui nuisent à la netteté des images. L'examen des photographies a permis aussi d'affirmer l'existence d'une atmosphère autour de Vénus. En dehors de ces résultats positifs, il y a tout cet ensemble de recherches et d'expériences auxquelles a donné lieu la préparation des expéditions, ce « labourage » en un mot qui a remué profondément le champ des idées, en concentrant sur un même problème les efforts d'une foule de chercheurs. N'oublions pas non plus les observations de M. Bouquet de la Grye sur les marées à l'île Campbell, les collections de M. Filhol, le plan de Pékin levé par M. Lapied, etc. C'est cette utilité indirecte de ces grandes entreprises scientifiques qu'on n'apprécie pas assez : elle fait qu'en définitive les dépenses sont toujours productives. Ajoutons enfin que les instrumens dont on a fait l'acquisition pourront être utilisés de diverses manières. Le Bureau

(1) Procès-verbaux des séances de la commission du passage de Vénus, p. 201. Ces procès-verbaux, qui remplissent un volume in-4° de près de 500 pages, forment la première partie du recueil de documens relatifs au passage de Vénus que publie l'Académie des sciences.

des longitudes a fait installer quelques-unes des lunettes devenues disponibles dans le parc de Montsouris, où les officiers de la marine viennent s'initier aux observations astronomiques. M. Janssen continue de tirer parti de sa lunette photographique à l'observatoire de Meudon; deux équatoriaux sont destinés aux nouveaux observatoires de Lyon et de Bordeaux.

Il restait à faire servir la photographie à l'étude des groupes stellaires, c'est-à-dire à la détermination rapide et précise des positions relatives d'étoiles massées dans un espace restreint. C'est M. Rutherfurd qui a le premier résolu le problème, et depuis plusieurs années il poursuit ses travaux dans cette direction avec un remarquable succès. L'observatoire de M. Rutherfurd est situé à l'intérieur de la ville de New-York, dans un quartier tranquille et qui n'est pas trop éclairé la nuit. L'instrument qui sert à photographier les étoiles est une lunette de 13 pouces (33 centimètres) d'ouverture, montée équatorialement et mue par un mouvement d'horlogerie.

Lorsqu'il s'agit de photographier des étoiles, la durée de l'exposition doit nécessairement suppléer à la faiblesse de la lumière. La durée de pose varie avec les circonstances atmosphériques; mais M. Rutherfurd a trouvé que quatre minutes suffisaient généralement pour les étoiles de 10e grandeur. Pendant ce temps, le mouvement d'horlogerie fait marcher la lunette de manière que les étoiles qui sont dans le champ de l'appareil y paraissent immobiles; dès lors les images qu'elles donnent sont de simples points. Cependant, comme les impuretés du collodion pourraient produire, lors du développement du négatif, des points noirs que l'on prendrait pour des étoiles, on fait toujours une seconde épreuve après avoir déplacé la plaque d'un millimètre environ; chaque étoile se trouve ainsi représentée par deux points noirs espacés d'une quantité toujours la même. L'épreuve ainsi obtenue fournit donc une représentation fidèle des positions et des distances relatives des étoiles qui étaient dans le champ de la lunette. Mais il faut encore pouvoir évaluer ces distances en mesures angulaires, il faut pouvoir les exprimer en secondes d'arc. Pour faciliter cette évaluation, on arrête le mouvement d'horlogerie, et on laisse les étoiles traverser le champ; les plus lumineuses, celles qui ne descendent pas au-dessous de la 4e ou de la 5e grandeur, laissent alors sur la plaque sensible une trace continue, et la longueur du sillon noir tracé pendant une minute fait connaître la valeur angulaire d'un millimètre mesuré sur la plaque. On peut ainsi faire, en une seule nuit, une dizaine d'épreuves du même groupe. Les distances des étoiles sont ensuite relevées sur chaque épreuve à l'aide d'un appareil

composé de deux microscopes portés par un chariot; on les mesure au centième de millimètre près.

M. Rutherfurd a obtenu par ce procédé des cartes très exactes des Pléiades, du groupe de Præsepe, de celui de Persée, des étoiles voisines de la 61e du cygne, dont Bessel avait signalé le mouvement propre. Plus récemment, M. Gould, directeur de l'observatoire de Cordoba, dans la république argentine, a également obtenu de remarquables succès dans cette voie. Au mois de novembre dernier, il possédait déjà des épreuves propres aux mesures micrométriques de 84 objets célestes, dont les trois quarts sont des amas stellaires. Le cliché qui représente l'amas stellaire d'Éta du Navire montre 180 étoiles dont beaucoup sont de la 9e grandeur. M. Gould a aussi obtenu de très belles images de la lune, des planètes Jupiter, Mars et Saturne, etc.

Le professeur Peirce, dont l'autorité en ces matières est considérable, parle avec enthousiasme du progrès réalisé par l'application de la photographie aux recherches d'astronomie sidérale. « Pour des recherches originales sur la position relative d'étoiles voisines, dit-il, les photographies peuvent être en toute sécurité substituées aux étoiles elles-mêmes, vues au travers des plus puissantes lunettes. Les photographies une fois prises constituent des faits indiscutables, à l'abri de l'influence des erreurs personnelles d'observation, et conservent pour les âges futurs la position actuelle des étoiles ainsi relevées. »

Il faut pourtant parler maintenant de certaines difficultés que l'on rencontre dans l'application de la photographie aux recherches astronomiques, et qui n'ont pas été surmontées sans peine. J'ai déjà rapporté comment M. Janssen est parvenu à éviter les effets de l'irradiation dans le cas où il s'agit d'une lumière très forte, comme celle du soleil. Un autre inconvénient consiste dans le retrait du collodion après les lavages et la dessiccation. M. Paschen et M. Rutherfurd, qui avaient étudié ce sujet, étaient arrivés à des résultats très différens : tandis que M. Paschen avait constaté un retrait qui allait parfois à $\frac{1}{1500}$, M. Rutherfurd n'avait trouvé que $\frac{1}{28000}$ au maximum. Les résultats plus récens de M. Vogel se rapprochent de ceux de M. Rutherfurd. M. Vogel a employé un procédé qui avait été recommandé par M. Faye, et qui consiste à photographier sur une couche de collodion un réseau de traits tracés au diamant sur une plaque de verre; on compare ensuite à la loupe le réseau du collodion à celui du verre, et on mesure la quantité dont le premier s'est contracté. Il paraît que l'emploi de plaques préalablement albuminées fait disparaître cette cause d'erreur. Cependant l'humidité a toujours une grande influence sur le collo-

dion; c'est pour cette raison que la commission du passage de Vénus a donné la préférence aux plaques métalliques de Daguerre.

Une autre difficulté naît de la différence qui existe entre la rétine et une surface photographique au point de vue de l'achromatisme nécessaire à la netteté des images. On sait que l'objectif, ou ce qu'on pourrait appeler l'œil de la lunette, doit être *achromatique*, en d'autres termes, qu'il doit montrer les objets sans ces bandes colorées qui les enveloppent lorsqu'on les regarde au travers d'un prisme ou d'une lentille simple. On obtient ce résultat par l'association d'une lentille de verre ordinaire (crown) et d'une lentille de cristal (flint), taillées de façon à réunir, après la réfraction, en un même foyer les principaux rayons colorés. Mais les objectifs achromatiques ordinaires ne conviennent pas à la photographie, car les rayons qui sont les plus importans pour la vision ne sont pas ceux qui produisent le plus d'effet chimique, et le « foyer chimique » ne coïncide pas avec le « foyer optique. » Il faut donc employer pour la photographie des objectifs achromatisés d'une manière spéciale. Il est vrai qu'on peut tourner la difficulté en substituant à la lunette un télescope à réflexion, car le télescope possède cet avantage que tous les rayons concourent exactement au même foyer, de sorte que l'image est rigoureusement achromatique. Quelques astronomes, comme M. Warren de La Rue, ont en effet employé de préférence des télescopes pour la photographie : par malheur, les miroirs sont trop sensibles aux changemens de température, et il en résulte des déformations qui troublent l'image; aussi préfère-t-on aujourd'hui se servir de réfracteurs convenablement achromatisés.

L'achromatisme photographique peut s'obtenir en premier lieu, comme l'achromatisme ordinaire, par la courbure que l'on donne aux surfaces des lentilles; les constructeurs y arrivent soit par tâtonnement, soit par des méthodes plus directes. C'est le moyen qui est le plus souvent employé, et c'est d'après ce principe qu'a été taillé l'objectif photographique de l'observatoire de Cordoba; mais il faut alors renoncer à se servir de la lunette pour la plupart des observations ordinaires. M. Rutherfurd, qui désirait conserver son bel objectif, achromatique pour l'œil, a réussi à l'approprier à la photographie par l'adjonction temporaire d'une troisième lentille. Ce procédé, qui fait de la lunette un instrument à deux fins, a été adopté aussi par M. Langley, à l'observatoire d'Allegheny, où un réfracteur de 13 pouces est employé à l'étude de la surface du soleil. M. Langley fait tailler une lentille supplémentaire qui lui permettra de photographier les taches, qu'il s'est jusqu'à présent contenté de dessiner.

Un de nos physiciens les plus habiles, M. A. Cornu, professeur à l'École polytechnique, est parvenu, en 1873, à une solution beaucoup plus simple, qui a été immédiatement adoptée par la commission du passage de Vénus pour la construction des lunettes photographiques que devaient emporter les expéditions françaises. Ce qui fait l'originalité de sa méthode, c'est qu'elle n'exige aucun instrument spécial. « Toute lunette peut être immédiatement adaptée aux observations photographiques, à l'aide d'une disposition mécanique qui n'altère en rien les qualités optiques de l'instrument : il suffit en effet de séparer les deux lentilles qui composent l'objectif d'une quantité dépendant de la nature des verres, mais dépassant rarement 1 1/2 pour 100 de la distance focale. Cette opération raccourcit cette distance d'environ 6 ou 8 pour 100. La théorie et l'expérience prouvent que l'achromatisme primitif des rayons visibles est transformé en achromatisme des rayons chimiques. » Cette méthode a été appliquée par M. Cornu avec un plein succès à une lunette que possède l'Observatoire de Paris. C'est le grand équatorial de la tour de l'est, dont l'objectif a 38 centimètres d'ouverture et près de 9 mètres de distance focale. L'instrument, commandé par Arago, n'avait jamais fonctionné, par suite de l'altération superficielle de l'un des verres. L'objectif fut remis en bon état, il y a quelques années, quand M. Cornu en fit usage pour une détermination nouvelle de la vitesse de la lumière, et c'est à la suite de ces expériences qu'il entreprit d'adapter l'instrument aux travaux de photographie astronomique. Un dispositif très simple permet désormais d'écarter les verres et de faire fonctionner l'instrument aussi bien pour les observations directes que pour la photographie; ajoutons que, pour l'observation directe des astres d'un faible éclat, on peut sans inconvénient conserver l'ajustement photographique. Les images de la lune et du soleil qu'on obtient avec cet appareil mesurent 8 centimètres de diamètre, et M. Cornu s'abstient de les amplifier, afin de leur conserver toute leur précision primitive. Voici comment la difficulté qui naît du mouvement propre très rapide de la lune a été surmontée : on profite de la transparence du collodion pour observer directement un point de la surface, et le maintenir sur un repère en rectifiant sans cesse la marche de l'équatorial. — Il est vrai que ce n'est pas tout de corriger l'achromatisme des objectifs; il faut aussi remédier à la déformation des images qu'entraîne la courbure donnée aux surfaces des lentilles, et qui se fait sentir surtout vers les bords. Le problème optique que soulève la construction d'une lunette photographique parfaite est donc fort complexe; mais il n'est point insoluble, et ne tardera pas sans doute à être résolu.

R. Radau.

DES RAPPORTS

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVEC

LA MORALE, LE DROIT ET LA POLITIQUE

Les juristes et leur principal organe dans la presse ont vivement attaqué le projet d'introduire l'enseignement de l'économie politique dans les facultés de droit et de rendre l'étude de cette science obligatoire pour tous les étudians qui se destinent au barreau. L'économie politique, a-t-on dit, n'est pas une science, c'est un recueil d'opinions souvent contradictoires dont aucune n'est susceptible d'une démonstration rigoureuse : ce n'est que de la littérature du genre ennuyeux. Pourquoi imposer aux élèves en droit une étude qui n'a aucun rapport avec les *Institutes* ou le code civil, et qui par conséquent ne leur sera d'aucune utilité dans le reste de leur carrière? Ces attaques ont été reproduites jusque dans l'assemblée de Versailles, où elles ont provoqué une réponse brève, mais éloquente et décisive, de la part de M. Léonce de Lavergne.

Depuis lors, l'économie politique a été inscrite parmi les matières qu'enseignent les facultés de droit; mais les juristes n'ont pas fait, m'assure-t-on, bon accueil à l'intrus. Plusieurs chaires ne sont pas encore occupées, d'autres le sont provisoirement par des professeurs très instruits sans doute, mais qui ne s'étaient guère appliqués aux études économiques. Il serait urgent que le ministère actuel, qui renferme des hommes si dévoués aux intérêts de l'enseignement supérieur, s'occupât de cette question, dont l'importance est plus grande qu'on ne le pense. En effet, je crois pouvoir démontrer que les derniers malheurs de la France et la crise si

grave qu'elle a traversée récemment ont pour cause première l'ignorance en fait d'économie politique.

L'origine de la situation remonte à 1848. La révolution de février, faite à propos d'une revendication de droits politiques, a pris immédiatement le caractère d'une révolution sociale. Depuis le mouvement saint-simonien de 1830, l'idée d'une transformation profonde de la société s'était peu à peu répandue parmi les ouvriers de Paris et des grandes villes. Ces aspirations étaient vagues, mais ardentes; elles ne tendaient à rien moins qu'à une nouvelle organisation du travail ayant pour effet d'abolir le salariat. Sauf quelques économistes comme Blanqui, Burette et Wolowski, les hommes d'état, les financiers, les classes dirigeantes ne soupçonnaient pas la fermentation sourde qui s'était emparée de l'esprit du peuple. Aussi la surprise et bientôt l'effroi furent-ils grands quand le socialisme apparut sur la scène, armé du suffrage universel et revendiquant la suppression du travail à la tâche, la limitation des heures de travail, l'organisation de sociétés coopératives et le droit au travail, envoyant à la chambre, à des majorités écrasantes, les représentans les plus fameux de toutes ses nuances : Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux, Considérant, Cabet, s'infiltrant des villes dans les campagnes et semblant aux imaginations épouvantées à la veille de conquérir le pouvoir. Des membres éminens de l'Institut : Thiers, Passy, Troplong, et la petite, mais intrépide phalange des économistes : Michel Chevalier, Bastiat, Molinari, Léon Faucher, se précipitèrent sur la brèche, principalement dans cette *Revue*, pour repousser par le raisonnement les attaques des réformateurs.

Malheureusement entre le peuple et la bourgeoisie le malentendu était trop profond, et des deux côtés l'ignorance trop grande. Les ouvriers s'imaginaient qu'il suffisait de quelques décrets pour transformer de fond en comble l'ordre social et pour établir l'égalité. Les gens aisés, affolés de terreur, croyaient que les socialistes, devenus les maîtres, allaient procéder à l'expropriation universelle et au partage des biens. Si les connaissances économiques avaient été plus généralement répandues, d'une part les ouvriers auraient su, ce qu'ils commencent à comprendre maintenant, que les changemens dans l'ordre social ne peuvent se faire que peu à peu, et que la dictature la plus absolue, la plus impitoyable, fît-elle table rase de toutes les institutions anciennes et de tous les droits acquis, ne pourrait transformer brusquement les salariés en propriétaires coopérateurs ou en chefs d'industrie, et, d'autre part, les conservateurs auraient vu que, dans un pays où les citoyens qui ont une part plus ou moins grande de la fortune mobilière ou immobilière de la nation forment la majorité, la propriété ne peut être mise en

danger même par le suffrage universel. Malheureusement on voulut dissoudre en quelques jours les ateliers nationaux, et la révolution de février, la plus pacifique, la moins sanglante de toutes celles qu'a subies la France, aboutit aux terribles journées de juin. L'effarement de la bourgeoisie fut portée au comble; elle n'eut plus de repos qu'elle n'eût demandé protection à un coup d'état, fait non comme en 1799 par un grand homme, mais cette fois par une bande d'aventuriers. La popularité de l'empire lui vint du progrès économique qui se produisit à cette époque et qui eut pour causes la construction des chemins de fer, le développement du crédit et des sociétés industrielles, et l'impulsion donnée aux échanges internationaux par les traités de commerce. Mais la prospérité matérielle ne peut faire oublier la liberté à une nation généreuse, mûre pour se gouverner elle-même. Quand Napoléon III sentit le sol se dérober sous lui, il chercha une diversion dans la guerre étrangère et n'aboutit qu'à amener l'invasion et le démembrement de la France. Ce sont donc des causes économiques qui ont amené la chute de la république en 1852 et l'établissement de l'empire, et ce sont elles encore qui ont fait oublier pendant quelque temps ce que ce régime avait de funeste pour la moralité, pour l'activité intellectuelle, et en même temps de périlleux pour la sécurité extérieure.

Quand récemment une partie des hautes classes cherchait à renverser la république, c'est parce qu'elles s'imaginent que le despotisme peut seul les sauver du « péril social » que l'on appelle aujourd'hui le radicalisme. Au fond, on ne peut le nier, des craintes imaginaires sans doute, mais très réelles, les poussaient. Les souvenirs de la commune de 1871 font aujourd'hui le même effet que ceux des journées de juin en 1852. Si les soi-disant conservateurs qui veulent détruire les institutions républicaines avaient des notions plus claires de politique et d'économie politique, ils verraient que le rétablissement du régime despotique peut seul provoquer un bouleversement de la société et le renouvellement des horreurs de la commune.

Certes, quand la propriété est menacée, la liberté est toujours sacrifiée, comme le prouve l'histoire de la Grèce antique, et la raison en est simple : pour vivre libre, il faut au moins vivre. Dans nos sociétés industrielles, l'anarchie conduirait plus vite au despotisme qu'autrefois, parce que la division du travail et la multiplicité des échanges rendent la sécurité plus indispensable. Mais d'abord le socialisme, très menaçant en Allemagne et en Angleterre, a si complétement disparu en France qu'on n'ose même plus invoquer son nom comme épouvantail, et, ainsi que nous l'avons montré ici même, les ouvriers comprennent aujourd'hui toutes les difficultés d'une transformation économique. En second lieu, si ce danger existait,

nulle forme de gouvernement ne serait mieux faite que la république pour y faire face, car avec la république vous avez pour défendre l'ordre établi, outre ses soldats habituels, les conservateurs, tous les partisans de la démocratie, que vous auriez contre vous sous la monarchie. Un gouvernement populaire est plus fort pour la résistance qu'un gouvernement autocratique ou oligarchique. Sous le premier, tout le monde étant dans la place, elle n'est menacée que par les déclassés, les fous et les scélérats; sous le second, comme elle n'est occupée que par les privilégiés, le reste de la nation, qui veut y pénétrer, en fait le siége, et au jour de l'assaut les coquins se précipitent à la suite des honnêtes gens et restent bientôt les maîtres. — C'est ce qui arrivera indubitablement si l'on rétablit le despotisme chez un peuple qui n'est plus fait pour le subir. M. Maxime Du Camp, en finissant le dernier des volumes qu'il a consacrés à décrire Paris, jette un regard mélancolique sur la grande et belle cité qui sera encore une fois, croit-il, livrée aux flammes et à la destruction. Ce serait là en effet la conséquence inévitable de la chute du troisième empire. Il ne pourrait subsister qu'en comprimant à outrance la partie la plus intelligente, la plus laborieuse, la plus vivante de la nation. On verrait recommencer la lutte qui a abouti au renversement de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III. Profitant de l'opposition générale, le socialisme anarchique reprendrait des forces, et lorsque le trône s'écroulerait sous les coups de l'étranger ou sous ceux des citoyens, il se trouverait des monstres prêts à recommencer les atrocités de 1870. Pour mettre un terme à cet enchaînement de réactions et de révolutions, il suffirait que des connaissances économiques généralement répandues fissent voir les choses telles qu'elles sont, dissipant d'un côté de vaines alarmes, de l'autre les illusions et les utopies. Il ne faudrait qu'un peu de lumière pour se convaincre que le spectre rouge et le radicalisme ne sont qu'un leurre employé par les fauteurs du despotisme pour attirer à eux les niais et les trembleurs.

C'est surtout aux légistes et aux avocats que l'économie politique est indispensable. La plupart des lois et les plus importantes se rapportent à des questions économiques, impôts, finances, douanes, traités de commerce, chemins de fer, marine. Or, avec le régime représentatif, ce sont les citoyens eux-mêmes qui dirigent les affaires par leurs élus; font-ils de mauvais choix et leurs députés sont-ils ignorans de leurs vrais intérêts, ceux-ci feront de mauvaises lois, et la prospérité du pays en souffrira. Dans toutes les assemblées délibérantes, les avocats ont toujours joué un rôle éminent, parce qu'ils ont l'habitude de la parole. N'est-il pas de première nécessité qu'ils connaissent la science de la richesse ceux qui sont appelés à voter les lois d'où dépend l'accroissement du

bien-être? J'ose dire qu'il n'est pas de connaissance dont ils puissent moins se passer. J'essaierai de le prouver, en montrant les rapports étroits qui relient l'économie politique aux autres sciences du même groupe, la religion ou la philosophie, la morale, le droit et la politique.

I.

Il ne faut pas s'étonner si l'on a prétendu qu'il n'existait nul rapport entre l'économie politique et les autres sciences sociales. La plupart des anciens économistes n'ont pas aperçu ce rapport et ont même essayé de démontrer qu'il n'existait pas. L'économie politique avait, suivant eux, un domaine à elle, strictement circonscrit, où elle se développait rigoureusement, en partant de principes nettement établis et en dehors de toute influence étrangère. On la définissait : la science qui détermine comment la richesse se produit, se distribue et se consomme. En se bornant ainsi à analyser et à constater des faits, on en faisait une science positive, descriptive, qui se suffisait à elle-même et qui n'avait ni à demander ni à offrir de lumières aux autres branches des connaissances humaines; mais cette définition si généralement acceptée est entièrement fausse et ne donne aucune idée de ce qu'est en réalité l'économie politique. En effet, déterminer comment la richesse se produit, ce serait indiquer les procédés de fabrication, les moyens qu'emploie l'agriculteur pour mettre la terre en valeur, le mineur pour exploiter les couches du sous-sol, le voiturier et le marin pour transporter les marchandises. C'est de la technologie et non de l'économie politique. Sans doute ce n'est pas ce dont les économistes se sont occupés, mais tel était le sens de leur définition. Dire comment la richesse se répartit, ce serait faire connaître la part qui revient au propriétaire, au capitaliste, à l'ouvrier, et noter le revenu de chaque classe de la société. Ce serait de la statistique et non de l'économie politique. Indiquer comment la richesse se consomme, ce serait décrire la façon dont la population se loge, s'habille et se nourrit. Ce serait une peinture de mœurs, un inventaire de mobilier, un menu de dîner et non de l'économie politique.

Cette troisième partie de la science qui traite de la consommation a paru si peu importante qu'on l'a souvent négligée, et que même Stuart Mill proposait de la supprimer. Et pourtant c'est sur ce point que portent presque exclusivement les réflexions des écrivains anciens qui se sont occupés de « l'économique, » comme Aristote, Xénophon, Platon. Ils étaient avant tout moralistes et ils disaient aux hommes comment ils doivent vivre pour faire leur bon-

heur et celui de leur patrie. Comme le dit très bien Roscher (1), les quelques maximes de ces auteurs qui concernent la richesse ont plus de portée qu'une foule de grands traités qui analysent longuement les effets de la loi de l'offre et de la demande. Ceux-ci notent les conséquences nécessaires de certains faits. Ceux-là s'adressent au libre arbitre, et indiquent à l'homme la meilleure voie à suivre et pour lui et pour les autres. — De la consommation dépend la production. En effet, l'industrie travaille pour satisfaire les besoins. Changez les besoins et vous aurez du coup changé toute l'industrie. Faites un peuple de sybarites, et les forces productives seront consacrées à créer des objets de luxe et de fantaisie. Ayez une nation de sages ou de quakers, et le travail ne servira qu'à fabriquer des choses utiles. La direction à imprimer à la consommation est donc chose capitale. Combien y a-t-il d'économistes qui s'en soient occupés (2)? On le voit, la définition ordinaire de l'économie politique néglige l'essentiel et semble comprendre ce dont il ne peut être question. Tâchons de bien saisir son objet et sa mission.

L'homme a des besoins nombreux : besoins de se nourrir, de se vêtir, de se loger; besoins primitifs que les raffinemens de la civilisation ont modifiés de mille façons différentes. Pour y donner satisfaction, la nature offre ses richesses et l'homme a ses bras. Il travaille d'abord pour se nourrir; ensuite pour se fabriquer des outils, des instrumens qui diminuent l'effort ou accroissent le produit. Plus ces instrumens sont parfaits et mieux l'homme sait en tirer parti, plus il obtient de produits pour une même quantité d'efforts

(1) « Personne ne m'a plus instruit que Thucydide en économie politique, dit Roscher... Tandis que maintenant on connaît mieux la production de la richesse, les anciens en avaient mieux étudié la répartition. Ils n'ont pas commis cette grande erreur d'oublier les hommes pour ne s'occuper que des richesses. « Toute richesse, dit Xénophon, n'est utile que pour celui qui sait en faire un bon usage. » Par cette seule maxime, il fait de l'économie une science sociale. » Voyez *Ansichten der Volkswirthschaft*, 1re étude. M. Guillaumin a publié une traduction de cet ouvrage par M. de Rivière, sous le titre de *Recherches sur des sujets d'économie politique*.

(2) Notons cependant que M. Cliffe Leslie a toujours insisté pour montrer l'importance, la nécessité d'une théorie de la consommation; mais, ajoute-t-il, on ne pourra tracer l'effet de la consommation sur la nature et la production de la richesse sans étudier l'histoire et la structure de la société et les lois qu'elles révèlent. M. W. Stanley Jevons a aussi combattu (V. *the Theory of political Economy*, p. 46) ce passage de Mill : « Je ne connais aucunes lois de la consommation de la richesse qui puissent être l'objet d'une science spéciale de la richesse. Ce sont tout simplement les lois des satisfactions de l'homme. » — « En effet, répond M. Jevons, l'économie politique repose sur les lois des satisfactions humaines. Nous travaillons pour produire en vue de consommer, et la nature et la masse des richesses sont déterminées par nos besoins. Tout manufacturier sait combien il lui est nécessaire de connaître et de prévoir les goûts des consommateurs; son succès en dépend, et de même toute la théorie économique dépend d'une bonne théorie de la consommation. »

et mieux il est pourvu de tout ce qui est nécessaire, utile et agréable, en un mot, plus il a de bien-être. Pour faire un canot avec une hache de pierre, il lui faudra un an, avec des outils de fer ou d'acier un mois, avec des machines une semaine. Le progrès est énorme; mais il est dû à l'amélioration des procédés de fabrication, à l'application de la science à l'industrie, ou, comme on dit, à l'emploi intelligent du capital. Décrire ce progrès n'est pas encore de l'économie politique; celle-ci n'apparaît que quand il s'agit du partage et du bon emploi de la richesse acquise, et encore, tant qu'il s'agit d'un homme seul ou d'une famille isolée, ce n'est que de l'économie domestique.

Il n'y a lieu à économie politique qu'au sein d'un groupe de familles, dans une commune, dans un état. En effet, ce nom vient de trois mots grecs : οἶκος, maison, νόμος, loi, πόλις, cité, état, et il signifie par conséquent la loi, la bonne administration de la maison commune, c'est-à-dire de l'état. Il ne s'agit pas seulement des finances publiques, mais du bien-être des citoyens. Ce qu'il faut chercher, c'est comment les hommes réunis en société doivent s'arranger, quelles institutions, quelles lois ils doivent adopter pour que chacun puisse se procurer, par son travail et en proportion de ses efforts, le plus de choses utiles à la satisfaction de ses besoins rationnels. Les lois les plus favorables à l'accroissement du bien-être seront celles qui contribueront le plus à rendre le travail productif. Le travail sera d'autant plus productif qu'il sera exécuté avec plus d'intelligence et de science, avec plus de soin et d'ardeur. Pour qu'il y ait intelligence et science, il faut répandre l'instruction; pour qu'il y ait soin et ardeur, il faut organiser la responsabilité, c'est-à-dire faire en sorte que chacun jouisse de tous les fruits et rien que des fruits de son labeur. C'est là proprement l'œuvre de la justice, qui consiste à traiter chacun suivant son mérite en assurant à chacun le sien, *cuique suum tribuere*, comme dit si bien Cicéron. L'organisation de la responsabilité et la mise en pratique de la justice, voilà donc la chose essentielle en économie politique. On aperçoit déjà ici quels liens intimes la rattachent au droit et à la politique; bientôt on le verra mieux encore.

La plupart des économistes orthodoxes ont voulu exclure complétement de leurs spéculations l'intervention de l'état; ils ne s'en occupaient que pour la proscrire. Ce qu'ils voulaient donc, c'était faire de l'économie politique qui ne fût pas politique; car elle ne devient « politique » que quand elle a pour objet l'action de la πόλις, de l'état, je veux dire les lois. Sans doute en démêlant avec soin les rapports de cause à effet qui rattachent les uns aux autres les faits économiques, en analysant la division du travail, les fluctuations des prix, la loi de l'offre et de la demande, les variations

du salaire, des profits, de l'intérêt et de la rente, et les autres questions du même ordre, les économistes ont rendu un grand service; mais c'est l'*A B C* de la science, ce n'est pas la science elle-même, pas plus que la calligraphie n'est l'art d'écrire. L'objet propre de l'économie politique est si bien l'influence des lois et des institutions sur le développement de la richesse, que les économistes dans leurs réunions, dans les assemblées politiques, partout où ils ne s'adressent pas à des élèves, ne parlent que de lois à réformer ou à adopter, — non des prétendues lois naturelles nécessaires, qu'on laisse dans les manuels, mais des lois de l'état faites librement par le législateur.

L'état doit-il, oui ou non, mettre un impôt à l'importation sur certaines marchandises, et, si oui, sur lesquelles? Quel système monétaire l'état doit-il adopter, le simple ou le double étalon? Quels impôts faut-il établir, impôt sur le revenu, impôt sur le capital, sur les contrats, sur les transports, sur les consommations, impôt direct ou indirect, impôt proportionnel ou progressif? L'état doit-il, comme on le veut en Allemagne et comme on le fait en Belgique et en Italie, rentrer en possession des chemins de fer ou doit-il au contraire les laisser tous aux compagnies particulières? L'état doit-il proclamer la liberté des banques d'émission ou en réserver le monopole à un seul établissement ou peut-être à lui-même? Faut-il que l'état, comme on le demande en Angleterre et comme il l'a fait en Irlande, règle d'autorité les relations entre propriétaires et fermiers? L'état doit-il, en fait de succession, conserver le régime de la réserve, comme en France, ou introduire la liberté du testament, comme en Angleterre? Ne conviendrait-il pas de restreindre les degrés de successibilité? — Je m'arrête. Qu'on prenne successivement toutes les questions débattues entre économistes, et l'on se convaincra que toutes impliquent l'action de l'état. Il me paraît donc démontré que l'objet de l'économie politique est bien, comme je l'ai dit, de rechercher quelles sont les lois et les institutions qui sont le plus favorables à la productivité du travail, et par conséquent à l'accroissement de la richesse et à sa juste répartition (1). Rousseau, au début du *Contrat social*, l'a presque défini quand il dit : « Je veux chercher si, dans l'ordre civil, il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre en prenant

(1) Je trouve, dans l'*Encyclopædia americana*, une définition de l'objet de l'économie politique qui me paraît très juste. « Ce qui forme l'objet de l'économie politique, c'est la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractère et la condition d'un peuple relativement à la richesse publique, c'est-à-dire à la production, à la distribution et à la consommation des choses utiles et agréables à la vie.

les hommes tels qu'ils sont et les lois telles qu'elles doivent être. Je tâcherai d'allier toujours, dans cette recherche, ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice et l'utilité ne se trouvent point divisées. » Alliance du droit et de l'intérêt, de la justice et de l'utilité, voilà le point capital.

On l'oublie trop, c'est bien ainsi que les créateurs de l'économie politique, les physiocrates en France et Adam Smith en Angleterre, ont compris la science qu'ils fondaient. « L'économie politique, dit Smith, regardée comme une branche de la science de l'homme d'état et du législateur, a deux objets propres : rendre les citoyens habiles à se procurer des moyens abondans de subsistance et fournir au gouvernement un revenu proportionné au service public, en somme enrichir le peuple et le souverain. » Il s'agit donc des lois de l'état, non des lois naturelles. Mais, a-t-on dit, ce n'est pas là de la science, c'est de l'art, et on a proposé de constituer d'un côté une science qui s'occupe des lois générales et nécessaires, et de l'autre un art qui recherche les moyens d'application. On n'a pas compris que, si on appelle art tout ordre de connaissances qui poursuit un but, les sciences morales méritent toutes ce nom. En effet, la morale ne se contente pas de décrire les passions humaines, elle dit ce que les hommes doivent faire, quels sont les devoirs qu'ils ont à remplir, les vertus qu'ils doivent pratiquer. Le droit détermine les lois qu'il faut adopter pour que la justice règne. La politique cherche quelles sont les formes de gouvernement et les institutions qu'un peuple doit mettre en vigueur pour atteindre au degré de civilisation et de prospérité dont il est susceptible. Les sciences morales ont toutes un même but, qui est d'amener les hommes au bien, au bonheur, à la perfection. Faut-il pour cela les appeler des arts? Je ne le pense pas. L'art ne commence que quand on étudie les moyens de faire accepter les règles d'action que ces sciences ont découvertes.

On discute encore beaucoup au sujet de la méthode propre à l'économie politique. Les uns prétendent que c'est une science « déductive, » c'est-à-dire qui se déduit *a priori* de quelques principes évidens par eux-mêmes. Les autres disent que c'est une science « inductive, » c'est-à-dire qui repose sur des inductions tirées de l'observation des faits. « L'économie politique, envisagée dans ce qu'elle a de général, dit Rossi, est plutôt une science de raison qu'une science d'observation. » Mill, Senior, Cairns, ont exprimé une opinion semblable. « L'économie politique, dit Senior, repose sur un petit nombre de propositions générales, dont le fondement est cet axiome, que tout homme désire augmenter sa richesse (*wealth*) avec le moins de sacrifices possibles. » Ce désir, là où il y a liberté et sécurité, conduit au travail, à la création et à l'accu-

mulation du capital, à la division du travail, à l'usage de la monnaie, à l'appropriation du sol; d'où résulte un accroissement constant de produits qui se partagent en salaires, profits, intérêts et rente en proportion du travail, du capital et de la terre fournis par chacun à l'œuvre de la production, le tout réglé par la loi suprême de l'offre et de la demande. Voilà le résumé de toute l'économie politique « déductive. »

M. Cliffe Leslie a montré récemment, avec la finesse d'analyse et la clarté qui distinguent tous ses écrits, qu'il était impossible de construire une science exacte sur cette base du désir universel de richesse, alors que ce désir prenait les formes les plus diverses chez chaque peuple et même chez chaque individu, l'Oriental mettant une fortune dans les pierreries d'un turban, le paysan français n'estimant que la terre, l'un sacrifiant tout à la possession de tableaux ou de livres, l'autre se ruinant pour des chevaux, pour des jardins ou simplement pour la table. Ce qui fait qu'un objet est une richesse, c'est qu'il répond à un besoin. Or le besoin varie suivant le climat, suivant l'opinion, suivant la mode, suivant les goûts individuels. Des fourrures ou des patins transportés sous l'équateur perdent toute valeur. La qualité de richesse est donc relative et sans cesse variable. Elle gît dans un rapport entre les besoins humains qui changent à chaque instant et les propriétés d'objets qui eux-mêmes se modifient constamment. C'est une tentative vaine que celle de Cournot et de M. Walras, qui s'efforcent de mettre en formules algébriques les problèmes économiques, tout comme celle de Rossi et de Senior, de « déduire » les principes de la science des richesses de quelques axiomes conçus *a priori*.

Faut-il adopter telle ou telle loi comme favorable à l'accroissement de la richesse? Sans doute la connaissance des besoins et des instincts généraux de l'homme peut jeter quelque jour sur la question, mais, ces besoins et ces instincts variant suivant le climat, la race, la religion, le gouvernement, les traditions, il faudra tenir compte de toutes ces influences et par conséquent consulter l'expérience des différentes époques et des différens pays. Ainsi l'économiste doit avoir en vue un idéal qui est le bien-être de tous conformément aux prescriptions du juste; mais il recherchera quelles sont les lois et les institutions qui y mènent, en tenant compte de la nature de l'homme en général et du tempérament de chaque peuple en particulier et en s'appuyant sur les faits constatés par l'histoire, la statistique, la description des différens pays. Il rattachera les effets aux causes, et en déduira des règles pratiques.

Un horizon immense s'ouvre ainsi. Il ne s'agit plus de constater ces prétendues lois naturelles dont on parle tant et qui ne sont que de simples *truisms*, c'est-à-dire l'analyse des effets de la loi de

l'offre et de la demande faite avec plus ou moins de détails. Toute cette partie de la science, où on voulait la renfermer tout entière, a été exposée dans certains manuels, dans celui de M. Joseph Garnier par exemple, avec tant de clarté et de méthode, qu'il n'y a rien à y reprendre, et qu'ainsi on pourrait considérer l'économie politique comme arrivée à son plein achèvement, tandis qu'au contraire ce n'en est que le commencement. Mais c'est en se servant de ces élémens que l'on peut aborder l'étude du vrai problème économique, c'est-à-dire chercher quelles sont les lois et les institutions que les sociétés doivent adopter pour arriver au bien-être.

Dans cet ordre se présente une première question où l'on voit apparaître le rapport entre l'économie politique et la politique. Quelle est la forme de gouvernement le plus favorable à l'accroissement de la richesse? Ce point n'est pas traité dans les manuels, mais certains auteurs, comme Montesquieu et Tocqueville, y ont jeté de vives clartés Je citerai par exemple, dans *l'Esprit des lois*, des mots comme ceux-ci : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » — « Le despotisme est semblable au sauvage qui coupe l'arbre pour en cueillir le fruit. » Citons encore les admirables chapitres : *Comment les lois établissent l'égalité dans la démocratie* (V. 6), et celui intitulé *du Luxe à la Chine*, satire sanglante des abus de l'ancien régime (1); puis le livre treizième : *des Rapports que la levée des tributs et la grandeur des revenus publics ont avec la liberté*; le dix-huitième : *des Lois dans les rapports qu'elles ont avec la nature du terrain*; le vingtième : *des Lois dans les rapports qu'elles ont avec le commerce*, et tout le livre qui traite de la population.

Rousseau a parfois aussi à ce sujet des vues très profondes, comme lorsqu'il montre par l'exemple de la Grèce, de Rome et des républiques italiennes que les agitations de la liberté sont moins funestes que le repos du despotisme : « Les émeutes, les guerres civiles, effarouchent beaucoup les chefs; mais elles ne font pas le vrai malheur des peuples... C'est de leur état permanent que naissent leurs prospérités ou leurs calamités réelles. Quand tout reste écrasé sous le joug, c'est alors que tout dépérit et que les chefs les détruisent à leur aise, *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres; le

(1) « Nos anciens, dit un empereur de la famille des Tang, tenaient pour maxime que, s'il y avait un homme qui ne labourât point et une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffrait le froid ou la faim dans l'empire, et, sur ce principe, il fit détruire une infinité de monastères de bonzes. » — « Tant d'hommes étant occupés à faire des habits pour un seul, le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'habits? Il y a dix gens qui mangent le revenu des terres contre un laboureur, le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'alimens? »

sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. « Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devînt plus puissante; la vertu de ses citoyens, leurs mœurs, leur indépendance, avaient plus d'effet pour les renforcer que toutes ses dissensions n'en avaient pour l'affaiblir. » Un peu d'agitation donne du ressort aux âmes, et ce qui fait vraiment prospérer l'espèce est moins la paix que la liberté. » On voit ici comment l'histoire éclaire les problèmes économiques. Autre mot de Rousseau d'une justesse frappante : « Les lois doivent être telles que, pour acquérir l'abondance, le travail soit toujours nécessaire et ne soit jamais inutile. » Et encore cette phrase, qui me revenait sans cesse à l'esprit tandis que je traversais récemment la Russie : « A chaque palais que je vois s'élever dans la capitale, je crois voir mettre en masures tout un pays. » Veut-on se rendre compte de l'effet d'un mauvais gouvernement, qu'on lise l'histoire de la décadence de l'Espagne à partir de Philippe II ou qu'on parcoure les plaines désertes, les monts dénudés, les vallées désolées par la fièvre de l'Asie-Mineure, et qu'on songe aux cités opulentes, aux nombreuses populations, que ce beau pays renfermait dans l'antiquité.

Tocqueville a montré en traits qui ne s'oublient pas l'influence de la démocratie sur la poursuite de la richesse. « Toutes les causes qui font prédominer dans le cœur humain l'amour des biens de ce monde développent le commerce et l'industrie. L'égalité est une de ces causes. Elle favorise le commerce, non point directement en donnant aux hommes le goût du négoce, mais indirectement en fortifiant et généralisant dans les âmes l'amour du bien-être. » — « Je ne sais, dit-il encore, si l'on peut citer un seul peuple commerçant et manufacturier, depuis les Tyriens jusqu'aux Florentins et aux Anglais, qui n'ait été un peuple libre. Il y a donc un lien étroit et un rapport nécessaire entre ces deux choses : liberté et industrie. » Comme il indique bien le danger, même au point de vue purement économique, de demander le salut au pouvoir absolu ! « Les hommes qui ont la passion des jouissances matérielles découvrent d'ordinaire comment les agitations de la liberté troublent le bien-être avant que d'apercevoir comment la liberté sert à se le procurer, et au moindre bruit des passions publiques qui pénètre au milieu des petites jouissances de leur vie privée, ils s'éveillent et s'inquiètent; pendant longtemps, la peur de l'anarchie les tient sans cesse en suspens et toujours prêts à se jeter hors de la liberté au premier désordre. Une nation qui ne demande à son gouvernement que le maintien de l'ordre est déjà esclave au fond du cœur; elle est esclave de son bien-être, et l'homme qui doit l'enchaîner peut paraître. » Voilà 1852 prédit longtemps d'a-

vance. Quelle profondeur aussi dans les chapitres où il décrit les caractères de l'industrie moderne et les relations qui en résultent entre les maîtres et les ouvriers! Les livres si brillans et si profonds de M. Dupont-White montrent à toutes leurs pages les rapports de la politique et de l'économique, et ici même M. Baudrillart vient de publier une étude faite dans le même esprit : *Le luxe et les formes de gouvernement.*

Un autre chapitre à écrire et qui contiendrait plus d'un paragraphe piquant et instructif, c'est celui où l'on examinerait l'influence des diverses formes de culte sur la productivité du travail et la prospérité des peuples. Ce qui rend le travail productif, avons-nous dit, c'est l'application de la science dans l'industrie et de la justice dans les lois. Tout culte qui condamnerait l'étude de la nature ou qui consacrerait de profondes iniquités ou de grandes absurdités mettrait obstacle au progrès économique. L'ancienne religion de la Chine et celle de Zoroastre mettaient la bonne culture et les plantations d'arbres au rang des œuvres pies. Aussi la Chine et la Perse étaient-elles très prospères, et aujourd'hui encore les Parsis aux Indes sont presque tous très riches, et les Chinois font partout fortune. Le mosaïsme s'est montré très favorable au développement du bien-être. Il avait transformé les rochers arides de la Palestine en un pays extrêmement florissant, abondant en denrées, dix fois plus riche et plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. Sous nos yeux, les sectateurs de Moïse deviennent partout les rois du commerce et de la finance, et dans certains pays où la population est encore mal guérie des effets de l'oppression, comme dans l'Europe orientale, dès que s'établit la libre concurrence, ils l'emportent si complétement qu'on les frappe de mesures d'exception et que parfois on les massacre. Le mahométisme a ruiné tous les pays où il a régné seul, sauf l'Égypte, qui, grâce aux bienfaits du Nil, ne peut l'être. Ses dogmes diffèrent peu de ceux du judaïsme; mais il a établi le despotisme, enseigné l'indifférence fataliste et dédaigné la science : cela a suffi pour tout stériliser. Le culte qui a débuté par brûler la bibliothèque d'Alexandrie ne pouvait être favorable à la diffusion des lumières ni par conséquent à l'accroissement de la richesse.

Le christianisme, en préparant peu à peu l'affranchissement de tous, et en répandant des idées d'égalité et de justice, a produit le magnifique épanouissement de la civilisation moderne. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la puissance des états chrétiens avec celle des autres pays, et de remarquer que les peuples les plus libres et les plus prospères sont précisément ceux qui, par la réforme, se sont le plus rapprochés des principes de l'Évangile. Il y a plus, les sectes qui ont appliqué ces principes presque dans toute

leur rigueur, les quakers en Angleterre et en Amérique, les mennonites en Hollande et en Allemagne, n'ont point de pauvres, et presque tous leurs membres sont dans l'aisance ou dans l'opulence. Un quaker vit exactement comme l'a voulu Jésus et comme le conseille l'économie politique. Il travaille avec ardeur et constance; il est sobre, il fuit le luxe dans ses vêtemens et dans sa maison; il secourt ses semblables et en même temps il épargne; il féconde ainsi l'industrie, crée du capital et fonde la liberté. C'est l'esprit des *Pilgrim-Fathers* qui a suscité l'étonnant développement des États-Unis. Je ne puis qu'indiquer rapidement quelques faits. Le sujet demande de longues recherches : elles aboutiront toujours à cette consolante conclusion, que ce qui conduit les peuples au bien-être, c'est le culte de la vérité et l'amour de la science.

II.

La morale touche aux racines mêmes de l'économie politique. De quoi s'occupe celle-ci? De l'accroissement de la richesse. Qu'est-ce qui est richesse? C'est, comme l'a très bien dit Roscher, tout ce qui satisfait un besoin vraiment humain, c'est-à-dire digne de la nature humaine et avoué par la raison, un besoin rationnel en un mot. Or qui dira quels sont les besoins rationnels? L'hygiène déterminera quels sont les besoins réels du corps, et la morale dans quelle limite il convient d'y donner satisfaction : elle condamne d'un côté l'ascétisme qui béatifie Simon le Stylite parce qu'il se perche au haut de sa colonne ou saint Labre parce qu'il vit dans la malpropreté et l'oisiveté, et d'un autre côté, le Sybarite à qui la feuille de rose enlève le sommeil et que les soins de mille serviteurs ne peuvent satisfaire. Il ne faut pas tant ravaler et mortifier le corps qu'il ne puisse plus être l'instrument de l'esprit, mais il ne faut pas non plus l'amollir au point qu'il faille sans cesse s'occuper de ses fantaisies. Les Grecs en ce point doivent être nos modèles. Ils s'occupaient beaucoup du corps, mais pour le fortifier et l'endurcir de façon qu'il fût insensible aux intempéries, à la fatigue et presque à l'abri des maladies. En même temps, ils s'appliquaient à la culture de l'esprit par les discussions philosophiques et politiques et par le culte de l'art conçu comme moyen d'éducation.

La morale de tous les temps prêche la modération des désirs. La plupart des économistes se félicitent au contraire de ce que les désirs de l'homme sont illimités, parce qu'ainsi, quel que soit le progrès des machines, il restera toujours autant de besogne à faire. Dans ce conflit de doctrines, qui a raison? Évidemment la morale. Si la machine abrége le temps nécessaire pour donner satisfaction

aux besoins rationnels, faudra-t-il employer ce loisir conquis par la science à fabriquer des inutilités, uniquement pour faire travailler? C'est bien là ce que Bastiat appelait du sisyphisme, c'est-à-dire rechercher l'effort pour l'effort, creuser des trous pour les combler, verser de l'eau dans le tonneau des Danaïdes, et ce sisyphisme il le déclarait nécessaire pour résoudre la question des machines. Faudra-t-il inventer des fantaisies puériles, rien que pour employer les ouvriers? Un homme sensé qui, en perfectionnant les procédés du travail, se procure ce qu'il lui faut en huit heures ne consacrera pas le reste de sa journée à se broder des manchettes ou à se ciseler des breloques. Comme le citoyen d'Athènes, il portera un vêtement de laine et ira écouter Socrate, applaudir Sophocle ou discuter avec Démosthène. Ainsi doit faire l'humanité. Jetez les yeux sur les boutiques de nos grandes villes : que de travail perdu représente cette innombrable variété d'objets inutiles, et comme il eût mieux valu le réserver pour fabriquer l'indispensable! L'utilité suprême des machines est non pas de permettre le développement indéfini du luxe, mais d'assurer à tous le nécessaire et de procurer aux hommes des loisirs pour cultiver leur esprit, jouir de la nature et du commerce de leurs semblables. Les besoins matériels sont des liens qui nous font esclaves; pour les satisfaire, il faut sacrifier son temps, étoffe précieuse et courte de la vie, et qui s'y est asservi renoncera à la liberté pour se livrer en paix aux jouissances que leur satisfaction procure. Les économistes ont eu tort de ne pas écouter en ce point les moralistes païens et chrétiens. La vraie économie est d'accord avec la vraie morale.

C'est la morale encore qui tranchera cette question fondamentale : tout ce qui a une valeur échangeable est-il richesse? Dupont de Nemours, le dernier survivant des physiocrates, proscrit de France par la restauration, écrit le 22 avril 1815, à J.-B. Say, du navire qui l'emporte vers l'Amérique, pour lui reprocher d'avoir trop rétréci le domaine de l'économie politique, qui est, prétend-il, « la science de la justice appliquée à toutes les relations sociales. » Vous soutenez, dit-il, que tout ce qui s'échange est richesse. Les Phryné et les Laïs échangent leurs faveurs contre beaucoup d'argent; faut-il en conclure qu'elles produisent de la richesse, et qu'un pays est d'autant plus prospère qu'il compte plus de filles faisant commerce de leurs charmes? Non, répondit-il spirituellement, « les femmes honnêtes sont les vrais trésors dont le prix est en raison inverse de la circulation. » — Un auteur écrit un livre immoral qui se vend à trente éditions et qui lui rapporte 50,000 francs. Ceux qui l'achètent valent moins après qu'ils l'ont lu; ils remplissent moins bien leurs devoirs. Ce livre, dont la vente a rapporté de

si gros bénéfices à l'éditeur et à l'auteur, est-il une richesse? Les Anglais vendent aux Chinois pour 300 millions d'opium : est-ce là une vraie richesse ? Évidemment non. En effet, que l'empereur fasse jeter dans la mer tout cet opium, et loin que la Chine y perde, elle y gagnera d'avoir moins de gens abrutis et incapables de travailler. Peut-on appeler richesse un objet dont la perte vous enrichit? L'opium est une valeur pour le marchand qui trouve des gens assez insensés pour lui donner en échange de l'or avec lequel il se procurera des choses utiles ; mais pour la nation, pour l'humanité, c'est une non-valeur, puisqu'il ne sert qu'à produire l'hébétement et l'idiotisme. Il en est de même, à un moindre degré, du tabac et des liqueurs fortes : ce sont des poisons qui coûtent du travail, qui s'échangent, qui par conséquent aux yeux des économistes sont des richesses, et cependant leur anéantissement serait un bienfait. Il faut donc distinguer les vraies et les fausses richesses, et c'est grâce aux indications de l'hygiène et de la morale qu'on fera cette distinction capitale.

L'influence de la morale se fait sentir à chaque pas dans les questions économiques. La base du crédit est la confiance, et la confiance est en raison de la probité confirmée par de bonnes lois. Là où manque la bonne foi commerciale, le crédit n'existe pas ou le taux de l'intérêt est exorbitant. Dès qu'il n'y aura plus de caissier qui ne mette à sec le coffre-fort, d'encaisseur qui n'emporte le produit des bordereaux, d'administrateur qui ne fasse de faux bilans pour écouler ses titres et de lanceur d'affaires qui ne demande des concessions que pour voler le public, c'en sera fait de l'industrie. Ce n'est pas dans une forêt de Bondy qu'on verra se multiplier les usines et fleurir le commerce : et l'on comprend bien pourquoi l'Orient ne ressemble pas à l'Angleterre. Les pays où la probité manque parmi les fonctionnaires sont exposés à en pâtir cruellement. La Russie et la Turquie viennent d'en faire tour à tour la triste expérience. La force morale agit puissamment sur la productivité du travail. L'ouvrier qui, comme on dit, a le cœur à l'ouvrage et qui accomplit sa tâche par sentiment du devoir ou même par amour-propre, fera de bien meilleure besogne. S'il ne songeait qu'à appliquer la fameuse règle de l'intérêt bien entendu qui consiste à livrer le moins de sa denrée au plus haut prix possible, il ne ferait pas la moitié autant. De quelle importance n'est pas la probité commerciale dans la livraison des marchandises! Le vendeur qui trompe ses cliens, surtout à l'étranger, se ferme ce débouché non-seulement pour lui-même, mais aussi pour le pays auquel il appartient. Le propriétaire qui ne pressure pas ses tenanciers, qui vient à leur aide dans l'adversité et qui ainsi établit entre eux

et lui un lien moral, prévient cette hostilité des classes qui est le péril de l'avenir.

La fameuse question de la population qui, en économie politique, domine toutes les autres, se résout principalement par des considérations de l'ordre moral. Que faut-il pour que le nombre des habitans ne dépasse pas la production des denrées alimentaires? Il faut de la prévoyance, de la prudence, de la continence, toutes vertus qui supposent de la force morale. La création du capital est souvent un acte de vertu, surtout de la part des petites gens. Il faut renoncer à une jouissance immédiate en vue d'un bien à venir : c'est encore de la force morale. Quant à la consommation, qui, comme nous l'avons dit, commande à la production, elle est déterminée tout entière par la direction plus ou moins morale donnée à la vie. C'est le relâchement des mœurs qui conduit le peuple à dépenser en boissons fortes ce qui suffirait pour l'affranchir de la misère, et les riches à donner l'exemple de la prodigalité et du désordre.

Les anciens et même Montesquieu ont cru que l'accroissement de la richesse mène les nations à l'amollissement et à la décadence. C'est ainsi qu'ils expliquent la chute des empires. Si en effet un peuple sort de la simplicité primitive et s'enrichit rapidement sans qu'en même temps il acquière la force morale nécessaire pour en faire un bon usage, son opulence deviendra une source d'immoralité et la cause de sa perte. C'est le spectacle que nous offrent en ce moment les États-Unis. Ce qui a toujours perdu les démocraties, c'est l'excès de l'inégalité plus encore que celui des richesses. Pour développer ces considérations, il faudrait un livre. Heureusement on peut renvoyer le lecteur à quelques ouvrages excellens de MM. Baudrillart, Dameth et Minghetti (1).

(1) *Le Juste et l'utile*, par M. Dameth. — *Des Rapports de la morale et de l'économie politique*, par M. Baudrillart. — *Des Rapports de l'économie publique avec la morale et le droit*, par M. Minghetti, remarquable travail malheureusement fort mal traduit. Malgré les objections et les railleries de leurs adversaires, les économistes allemands de la nouvelle école, Hermann Rössler, Nasse, Schmoller, Brentano, Adolph Held, Neumann, Schönberg, von Scheel, Dühring, Lange, Stein, Adolph Wagner, Schäffle, maintiennent que l'économie politique est essentiellement une science morale, *eine ethische Wissenschaft*. Ce qu'ils ont voulu surtout démontrer, c'est que l'égoïsme n'était pas, comme le soutenait l'ancienne école anglaise, le seul moteur du monde économique, que c'était l'homme avec tous ses instincts et tous ses sentimens, sentimens d'honneur, de charité, de devoir, de justice. Ils en tirent cette conclusion que le libre développement de l'intérêt individuel ne suffit pas pour conduire la société au plus haut point de prospérité; qu'il faut considérer la nation comme un tout organique et l'état comme un élément nécessaire, et aussi tenir compte de tous les liens, liens juridiques et liens d'affection, qui relient les hommes les uns aux autres. Voyez *Ueber einige neuere Versuche zur Revision der Grundbegriffe der Nationalökonomie*, von Prof. A. Held, in Bonn. Les anciens économistes italiens et aujourd'hui les écrivains distingués qui ont pour organe le *Giornale degli Economisti* appartiennent à la même école,

Les juristes ne veulent pas qu'on leur enseigne l'économie politique, et cependant sans l'économie politique on ne pénètre pas au fond du droit, pas plus que sans le droit on ne pénétre au fond de l'économie politique. Les meilleurs juristes seront ceux qui seront en même temps économistes, et les meilleurs économistes ceux qui seront aussi juristes. De part et d'autre, on l'a méconnu, et voilà pourquoi d'un côté comme de l'autre on est souvent superficiel. L'ancienne école économique n'a guère porté son attention sur les questions de droit. Elle se figurait l'homme agissant dans sa pleine liberté, suivant des lois économiques nécessaires et partout les mêmes. Dans ce domaine abstrait, on n'avait pas à s'occuper des institutions civiles et des lois établies. Tout ce que l'on réclamait, c'était la suppression complète de l'intervention de l'état, et par là on entendait seulement l'abolition de certaines entraves mises à la liberté individuelle, comme les douanes, les jurandes, les lois contre l'usure. On oubliait complétement que l'état intervient aussi en imposant certaines formes de propriété et d'héritage, en un mot tout un code civil, et que par conséquent réclamer la non-intervention absolue de l'état, c'était demander le retour à la sauvagerie. On se figurait que les prétendues lois naturelles de l'économie politique se retrouvaient les mêmes chez toutes les nations et dans tous les pays. « L'économie politique, disait récemment l'ancien chancelier de l'échiquier, M. Lowe, n'appartient en particulier à aucun peuple. Elle est fondée sur les attributs de la nature humaine, et aucun pouvoir ne peut la changer. » Ce sont là de pures abstractions. Sans doute le législateur ne peut changer ni le corps ni les facultés de l'homme; il ne parviendra ni à lui donner quatre bras ni à lui enlever l'amour de soi. Mais il peut lui apprendre à régler son égoïsme en lui inspirant des sentimens de justice, de charité et d'obéissance. En outre si, comme à Athènes ou à Rome, il tient en esclavage les trois quarts de la population, les lois économiques auront un tout autre effet que là où règne la liberté, et la répartition des biens dans un pays à majorat sera très différente de celle qui se fera sous le régime du partage égal.

Dans toutes les sociétés, sauf peut-être au temps de la barbarie primitive, la liberté de l'homme se déploie dans le cadre imposé des institutions juridiques et des règlemens de l'état. Quand on ne veut pas se contenter de théories abstraites et vagues, c'est l'influence de ces lois et de ces institutions qu'il faut examiner d'abord. Elles ne sont pas les mêmes dans les différens pays et aux différentes époques, et elles modifient profondément le système de production et surtout de répartition de la richesse. Ainsi sir Henry Maine nous fait connaître que dans l'intérieur de l'Inde la fameuse loi de l'offre et de la demande ne trouve presque pas d'application,

parce que tout est réglé par la coutume. Le partage des produits du sol se fait d'une façon très différente, suivant que sont en vigueur dans un pays le métayage, le bail à ferme, le bail héréditaire, la petite ou la grande propriété, la propriété communale ou la propriété privée. Les diverses formes de l'hérédité impriment à l'ordre économique des modifications essentielles et correspondantes, par exemple, démocratisant la possession de la terre en France; en Angleterre, au contraire, la concentrant aux mains de quelques grandes familles. Le salaire sera bien plus instable dans un pays où les ouvriers accumulés dans certains centres industriels doivent à tout prix louer leurs bras, que dans un pays où les artisans répandus dans les campagnes, comme en Suisse, trouvent dans la culture de leur petit champ un supplément de ressources. Peut-on parler de la monnaie sans se demander à quelles pièces d'argent ou d'or la loi attribue le privilége d'être reçues en tout paiement et d'éteindre toute dette? S'occupe-t-on du crédit, on ne peut pas ne pas tenir compte des lois qui concernent les banques, le prêt à intérêt, les faillites ou les sociétés commerciales. Les relations des hommes avec les choses et des hommes entre eux sont évidemment déterminées par le droit. L'économie politique doit donc nécessairement s'appuyer sur la philosophie et sur l'histoire du droit. Sans doute ces sciences ne doivent pas être confondues, mais on ne peut les étudier les unes sans les autres. La nécessité de réfuter les doctrines communistes rend cette union indispensable. Les socialistes en effet ont prétendu que la condition économique des salariés est la conséquence des institutions en vigueur, et ils réclament la réforme de celles-ci parce qu'elles sont, disent-ils, la vraie cause de la misère. Si l'on veut leur répondre autrement que par des généralités, il faut remonter jusqu'aux lois civiles et examiner ce qu'elles ont de nécessaire, d'utile ou de nuisible à la prospérité nationale et au bien-être de chacun.

Le rapport des questions économiques avec le droit n'a été exposé d'une façon systématique que tout récemment. Stuart Mill a quelques vues très justes à ce sujet. M. Schmoller, professeur à l'université de Strasbourg, et Hermann Rössler, professeur à celle de Rostock, ont parfaitement montré toute l'importance du problème (1). Mais je ne connais que MM. Adolph Held, de Bonn, et

(1) Voyez G. Schmoller, *Offene Briefe an Treitschke* (*Lettre ouverte à Treitschke*). Hermann Rössler, *Ueber die Grundlagen des Schmithianismus*, et *Die alte und die neue Nationalökonomie* dans l'excellent recueil de Hirth : *Annalen des deutschen Reiches*. Schäffle, dans son curieux livre *Capitalismus und Socialismus*, touche constamment au côté juridique. Son grand ouvrage, *Bau und Leben des socialen Körpers* (*Construction et vie du corps social*) traitera nécessairement ce sujet; mais le premier volume n'est qu'une tentative, d'après moi peu réussie, de retrouver dans le développement des sociétés la même marche que dans celui des corps organiques.

Adolph Wagner, de Berlin, qui aient tenté de donner à cette matière la place qui lui revient dans l'enseignement de la science. Comme il s'agit de renouveler les bases mêmes de l'économie politique, on nous permettra quelques détails sur les deux écrits de ces économistes qui ont paru l'an passé. Le premier est une esquisse du cours que M. A. Held fait à l'université de Bonn (*Grundriss für Vorlesungen über Nationalökonomie*); il a été publié comme manuscrit pour l'usage de ses élèves. Après avoir défini, suivant l'habitude, le besoin, les biens, l'économie politique et sa méthode, il consacre un chapitre spécial au droit dans ses rapports avec les biens (*Vermögensrechte*). L'homme, dit-il, existe et travaille au sein de la société. Toute société a besoin d'un pouvoir pour y maintenir l'ordre. L'état et le droit sont aussi anciens que l'humanité elle-même. Il s'ensuit que la faculté qu'a l'individu d'employer et de consommer des biens ne dépend pas uniquement de sa puissance à lui; elle est réglée par le droit que l'état lui confère sur les choses. La part qu'obtient une personne dans la masse générale des biens, c'est-à-dire sa fortune privée et sa condition économique, est en rapport avec les droits réels qui lui sont reconnus. C'est le droit civil qui, en fait, détermine ce dont un citoyen peut disposer à l'exclusion de tout autre. L'influence du droit civil sur la nature des relations économiques est considérable. Celles-ci varient d'après la façon dont il règle le mode d'acquisition et le transfert des biens. L'influence du droit politique sur les conditions économiques est grande, mais celle du droit civil l'est bien plus encore. La première est indirecte, la seconde directe et plus constante, parce que les lois civiles changent beaucoup moins que les institutions politiques.

Le système de droits réels peut reposer ou sur le principe que les individus n'ont sur les choses qu'un droit d'usage, le domaine éminent étant réservé à des personnes juridiques d'un caractère public, l'état, la commune, les corporations, — système de la propriété commune, — ou sur le principe qu'il faut conférer aux individus sur les choses le droit le plus exclusif et le plus permanent, — système de la propriété privée. Le droit civil des états civilisés repose aujourd'hui sur le système de la propriété privée; cependant celui de la propriété commune reparaît dans beaucoup de lois récentes : expropriation, instruction gratuite, routes publiques sans péage, chemins de fer construits et exploités par l'état. Après avoir discuté les définitions et fait l'histoire de la propriété, M. Held prouve que l'institution de la propriété privée, même appliquée au sol, répond à la nature de l'homme, assure le maximum de production et paraît par conséquent indispensable pour tout l'avenir que l'on peut prévoir. Mais la propriété qui implique le droit

d'user exclut celui d'abuser. Il appartient donc aux lois de déterminer les limites et les devoirs de la propriété. Le mariage monogamique repose sur la propriété privée, et l'hérédité en dérive directement. Il faut ensuite examiner le rapport qu'ont avec la production et la répartition de la richesse les modes d'acquisition : occupation, prescription, spécification, vente; les servitudes, les droits de gage, les droits d'auteur, de patente, de *firme*, les différentes formes de société. La liberté des contrats opère le transfert des biens et établit les relations personnelles, le louage des services détermine les prix. Mais cette liberté ne peut être absolue; elle est limitée par la morale et la justice, et c'est aux lois à poser ces limites, nécessairement variables d'après les différens degrés de civilisation.

M. Adolphe Wagner ne s'est pas contenté de tracer un sommaire; il a essayé de remplir le cadre. Avec son éminent collègue, M. Nasse, il a entrepris de publier une révision du traité classique du patriarche des économistes allemands, Karl Rau; seulement il s'est trouvé, comme il fallait s'y attendre, que ce qui ne devait être qu'une édition révisée est devenu un travail complétement différent. Le premier volume, — immense in-octavo de 757 pages, — est consacré à l'exposition des principes (*Grundlegung*), et il n'en renferme qu'une partie. Les trois derniers chapitres traitent du côté juridique des problèmes économiques. Le titre qu'ils portent en indique bien l'importance : *de l'Organisation économique, — de l'État et de son influence économique, — le Droit considéré en tant qu'il règle les rapports économiques.* M. Wagner considère d'abord l'homme cherchant dans le travail la satisfaction de ses besoins. Mais l'homme vit en société, et la société ne peut subsister que quand l'état y fait régner l'ordre et établit la base juridique des relations des hommes entre eux. Cette base juridique, c'est le droit civil, d'où résulte l'organisation économique de la société. Les anciens économistes se sont vivement élevés contre toute organisation artificielle. Ils semblent oublier que le droit qui nous régit est le résultat d'une élaboration rationnelle du droit romain primitif, poursuivi pendant mille ans, par des générations successives de juristes. C'est bien là un ordre artificiel, c'est-à-dire résultant de l'art du législateur et du jurisconsulte. L'ordre naturel qu'on invoque ne règne que dans les bois.

D'après M. Wagner, le développement économique d'un peuple dépend d'abord du progrès des procédés techniques des différentes industries, ensuite de l'état de la législation (*Verkehrsrecht*) qui sert de base et de règle aux activités économiques des individus. Les grandes institutions juridiques dont il faut rechercher l'in-

fluence en économie politique sont, dit le savant professeur de Berlin, la liberté individuelle, la propriété avec le droit contractuel, l'hérédité et l'autorité des droits acquis. Les principes d'après lesquels se règlent ces institutions ne sont pas immuables; ils sont soumis à des transformations et à un développement historiques. Les changemens dans les procédés techniques amènent presque toujours un changement dans les institutions juridiques; ainsi le développement de l'industrie a fait naître tout un nouveau droit industriel. De même les modifications du droit conduisent à des modifications dans les procédés. M. Minghetti a donc pu dire avec raison que toute grande période du progrès économique s'appuie sur un système juridique correspondant. Dans une étude approfondie de la liberté et de la propriété, M. Wagner montre l'influence décisive exercée sur la production, et plus encore sur la répartition de la richesse, par les formes différentes que l'histoire a successivement données à ces deux droits. On voit apparaître ici, principalement dans les détails des organisations agraires des différentes époques et des différens pays, les rapports intimes qui relient l'économie politique au droit. M. Wagner fait ressortir une vérité essentielle, mais généralement méconnue, c'est que la propriété n'est pas un droit présentant toujours des caractères identiques et pour ainsi dire nécessaires. Elle a varié en tout temps d'après le milieu social où elle était reconnue, d'après les procédés du travail et même d'après les objets auxquels elle s'applique (1). Tant que les hommes vivent du produit de la chasse ou de leurs troupeaux et même tant que l'agriculture est essentiellement « extensive, » le sol appartient en commun à la tribu entière. A mesure que le mode d'exploitation se perfectionne, devient plus « intensif » et par suite exige l'emploi d'un plus grand capital, et qu'en même temps le bétail occupe moins de place dans l'économie rurale et la viande dans l'alimentation, la propriété privée s'étend successivement jusqu'à faire disparaître entièrement même les communaux, les *commons* des villages, et ainsi à ne rien laisser pour l'usage collectif. Le bénéfice, le fief, la mense épiscopale, le domaine des couvens, le colonat, la possession des mainmortables, la propriété, sous toutes ses formes, dans le régime féodal, a un caractère pré-

(1) J'ai moi-même essayé de démontrer ce fait dans des études publiées ici même (Voyez *les Formes primitives de la propriété*). D'après les conseils de Stuart Mill, qui attachait une grande importance à ce point, je les ai réunies en volume en rassemblant tous les faits qui venaient à l'appui de ma thèse. Un banquier de Königsberg, qui trouve le temps d'écrire de bons livres, expose les mêmes idées dans un ouvrage récemment publié sous le titre de *Privat-Eigenthum und gesellschaftliches Eigenthum* (*Propriété privée et propriété sociale*).

caire, viager, ou tout au moins limité, qui la distingue radicalement de la propriété absolue, exclusive du droit quiritaire, adoptée par les législations modernes.

La propriété des objets de consommation est bien plus complète que celle des instrumens de production. A ceux-ci s'applique dans toute sa force la réserve imposée, même par le droit romain, au droit d'user et d'abuser (*jus utendi et abutendi re suâ quatenus juris ratio patitur*), autant que le permet la raison même qui a donné naissance au droit, c'est-à-dire l'utilité générale. Tandis que pour les objets de consommation les anciens règlemens, par exemple les lois somptuaires, les vêtemens imposés, les prix de vente fixés par l'autorité, disparaissent, les restrictions mises au libre emploi des choses immobilières tendent à se multiplier et deviennent plus sévères. Ainsi on fait partout des lois de plus en plus strictes concernant les déboisemens, l'emploi des machines, l'usage des eaux courantes, l'organisation du travail dans les fabriques. Dans les villes, le propriétaire ne peut bâtir qu'après que son plan a été approuvé par l'autorité; il peut être forcé à démolir des bâtimens déclarés dangereux ou insalubres; il ne peut y établir une industrie de nature à incommoder ses voisins. La propriété des mines est soumise à des restrictions encore plus nombreuses. Enfin on vous exproprie malgré vous, non-seulement pour un travail d'utilité publique, mais même, dans l'expropriation par zones, pour permettre à la commune ou à l'état de couvrir les frais d'une amélioration. Voilà quelques applications de la formule romaine : *quatenus ratio juris patitur*.

III.

Nous avons vu que l'organisation juridique de la société détermine, en grande partie, les modes de production et de répartition de la richesse, que, par conséquent, la connaissance du droit est indispensable à l'économiste. La connaissance de l'économie politique n'est pas moins nécessaire au législateur qui vote les lois, aux juges qui les appliquent, et aux juristes qui les interprètent. Sans doute, quand on se contente de disserter sur le sens des textes, on peut s'en tenir aux commentaires spéciaux ; mais, dès qu'on veut remonter aux sources des dispositions juridiques, on trouve des raisons économiques qui même, dans bien des cas, donnent la vraie solution pour des difficultés d'interprétation. Je le prouverai en passant rapidement en revue les principales matières du code. Commençons par la propriété, la base de tout ordre social.

Pourquoi accorde-t-on, sous le nom de propriété, à certaines personnes le droit exclusif de disposer de certaines choses? C'est, di-

sent les théoriciens du droit naturel, parce que ce droit est la condition du développement de la personnalité et de la liberté de l'homme. Il lui faut un domaine où il puisse agir en maître, sinon il est esclave. La propriété est la sphère extérieure de la liberté; elle est donc de droit naturel. Cette théorie est incomplète si elle ne s'appuie pas sur l'économie politique, et, en tout cas, elle paraît trop absolue. C'est seulement parce que l'homme a des besoins à satisfaire qu'il lui faut la disposition exclusive de certaines choses. Pour des anges, à quoi bon la distinction du tien et du mien? Les hommes qu'un profond sentiment religieux anime, comme les premiers chrétiens, cessent-ils d'être libres parce qu'ils mettent tout en commun, et n'est-ce pas au contraire dans le détachement absolu des intérêts terrestres que se trouve la plus parfaite liberté? D'ailleurs, ce droit exclusif, ne suffit-il pas de l'accorder sur les objets de consommation, produit de l'activité personnelle? Faut-il l'étendre au sol, au capital, aux instrumens mêmes de la production? Évidemment on ne peut le décider *a priori*. Pour trancher la question, il faut invoquer des raisons économiques. Les ouvriers, les fermiers, les entrepreneurs mêmes travaillent au moyen de capitaux et sur une terre qui ne leur appartiennent pas; sont-ils pour cela privés de la « sphère extérieure de leur personnalité? » Si la propriété est la condition nécessaire de la liberté, comment se fait-il que tant de millions d'hommes n'en aient point? On voit que le droit naturel sans l'économie politique ne suffit pas pour donner une base solide à la propriété.

D'après la théorie du droit romain, reprise par beaucoup de juristes modernes, elle dérive de l'occupation. Celui qui a mis en sa puissance un objet qui n'appartenait à personne, *res nullius*, acquiert la faculté d'en disposer à l'exclusion de tout autre. Cette explication est encore plus insuffisante que la précédente. Pour que d'un fait sorte un droit, il faut que le fait soit légitime en lui-même, et qu'il soit en même temps juste et utile que ce fait donne naissance au droit. Loin donc que l'occupation puisse fonder la légitimité de la propriété, c'est la légitimité même de l'occupation qu'il faudrait démontrer. Or celle-ci s'appuie sur une hypothèse erronée : il n'y a pas en réalité de *res nullius*. Tout territoire, avec ce qu'il renferme, avant que la propriété privée soit établie, appartient à la tribu ou à la nation; celle-ci peut bien décider que le premier qui enclora un terrain ou abattra une pièce de gibier en deviendra propriétaire; mais, dans ce cas, c'est la loi qui crée la propriété, et, si elle le fait, c'est par des motifs d'utilité générale de l'ordre économique. Suffit-il que j'enfonce ma lance dans un champ ou que je plante mon drapeau sur un continent pour que j'en devienne propriétaire, et sera-ce ma volonté qui seule tracera

la limite de mon droit? Évidemment non. C'est au nom de la justice et non d'un acte qu'on peut revendiquer la faculté de disposer d'un objet. Ainsi l'occupation peut être un mode d'acquérir la propriété sanctionnée par la loi; elle ne peut en être la source juridique.

Non, diront les économistes, sa vraie base, c'est le travail. N'est-il pas juste que celui qui a créé la valeur d'un objet ou qui a fécondé le sol en devienne propriétaire? Ici le fondement que l'on invoque est purement économique. On peut considérer, en effet, comme un idéal à atteindre des institutions civiles telles que chacun obtienne dans l'ensemble du produit national une part proportionnée à la tâche qu'il a remplie dans l'œuvre de la production; mais les économistes n'ont pas vu où conduisait leur théorie. C'est elle qui a fourni aux socialistes leurs armes les plus dangereuses. Si c'est le travail qui crée la valeur, ont-ils dit, le produit tout entier du travail doit être attribué au travailleur. Le travail est, d'après vous, la base de la propriété. Dans ce cas, expliquez-nous, s'il vous plaît, comment il se fait qu'en tout temps et en tout pays ceux qui travaillent ne possèdent point, et ceux qui possèdent ne travaillent point. On le voit, si la théorie des économistes peut devenir le fondement de l'ordre juridique futur, elle ne l'est pas de l'ordre actuel.

Il y a encore la théorie du contrat et celle de la loi. Les hommes à l'origine auraient fait un contrat pour substituer la propriété privée à la propriété commune. C'est là évidemment un fait imaginaire, qui, fût-il réel, ne pourrait servir de base à une institution actuelle. Comment les sociétés civilisées seraient-elles liées par un contrat qu'auraient conclu nos ancêtres encore à l'état sauvage? La seule chose importante, c'est le motif qui les aurait conduits à sortir de la communauté. Ce motif, c'est qu'ainsi les individus étaient plus libres, plus portés au travail, et par conséquent la terre mieux cultivée. C'est là en effet la raison qui, dans le cours de l'histoire et par des progrès successifs, a substitué peu à peu la propriété privée du sol à la propriété collective. Or cette raison est évidemment de l'ordre économique.

La théorie du contrat a perdu son crédit, mais celle qui fait dériver la propriété de la loi positive a conservé beaucoup de partisans. Il est évident en effet que c'est la loi qui définit la propriété et qui en détermine les priviléges, les obligations, les limites et les modes d'acquisition; mais le législateur ne crée pas le droit. Il peut même décréter des règles contraires à l'équité, comme quand il sanctionnait l'esclavage. Ces décisions ne sont légitimes qu'à la condition qu'elles soient conformes à la justice, à l'ordre général. A tout moment, il est pour un peuple un ordre, un ensemble d'institutions, qui est le plus favorable au bien et au progrès des individus et de la société. Les lois conformes à cet ordre sont de

bonnes lois, et celles qui y sont contraires sont de mauvaises lois. C'est là le droit, c'est-à-dire le droit chemin, la voie la plus courte et la meilleure vers la perfection. Cet ordre n'est évidemment pas le même pour tous les temps et pour tous les peuples. Un régime excellent pour des hommes civilisés conduirait des sauvages à leur perte. C'est au savant à découvrir le droit et au législateur à le proclamer. Prétendre que le législateur crée le droit, c'est dire que l'homme crée la vérité. Si la propriété privée est la forme la plus favorable à la liberté et au bien-être de l'homme, il faut que la loi l'établisse. Si un autre mode de possession était plus avantageux, c'est celui-là qu'il faudrait adopter. Quand on cherche la vraie base des institutions, il ne suffit donc pas d'invoquer les lois qui les créent, il faut remonter aux raisons qui font que ces lois sont justes et bonnes.

Nous venons de passer rapidement en revue les cinq principales théories concernant l'origine de la propriété. Toutes, dans ce qu'elles ont de fondé, reposent en définitive sur des considérations de l'ordre économique. Au fond, les motifs qui légitiment la propriété privée sont bien simples. En premier lieu, il est juste de récompenser la peine et les sacrifices de l'individu en lui attribuant les fruits de son travail; en second lieu, accorder à une personne la disposition exclusive des objets produits par elle, et même d'une partie du sol, est le meilleur moyen de la porter à produire le plus possible et par conséquent d'améliorer sa condition et de contribuer, pour sa part, à l'accroissement de la richesse nationale. C'est donc l'utilité économique qui est la vraie base de la propriété; c'est elle qui détermine quels doivent en être les priviléges, les obligations et les limites. Comme l'a très bien montré M. A. Wagner, ce sont des raisons économiques qui font que les droits que confère la propriété sont plus ou moins étendus suivant qu'elle s'applique à différens objets : presque absolus quand il s'agit d'objets mobiliers, déjà limités pour la terre arable, moins complets encore pour les maisons et pour les forêts, enfin pour les mines et pour les chemins de fer très restreints par l'intervention de l'autorité publique. Où l'on voit bien apparaître le vrai fondement de la propriété, c'est dans les raisons invoquées pour établir ce droit nouveau que l'on a appelé propriété intellectuelle, droits d'auteur, d'inventeur, patentes, marques de fabrique, firmes. Deux motifs ont conduit à cette nouveauté : un motif de justice et un motif d'utilité. Il est juste que celui qui compose un livre ou une œuvre d'art, qui invente un procédé industriel, qui fonde une maison commerciale, soit récompensé de son mérite et de ses efforts. C'est aussi le meilleur moyen de multiplier les bons livres, les bons tableaux, les inventions utiles dont profitera la société tout entière.

On a limité la durée du droit parce qu'on a cru qu'un certain nombre d'années de monopole suffisait pour stimuler le génie, et qu'après il valait mieux que tous pussent profiter de l'idée, sans payer tribut aux héritiers de celui qui l'avait conçue. On a tâché ainsi de mettre d'accord l'intérêt particulier et l'intérêt général. C'est l'expérience seule, c'est-à-dire l'examen des résultats obtenus, qui permet de décider si l'on a réussi. Il en est de même pour toute autre espèce de propriété. Ce n'est point par des déductions philosophiques, mais par l'étude des faits, l'histoire et la statistique à la main, qu'on peut déterminer quelles restrictions on doit imposer à la propriété privée, eu égard aux objets auxquels elle s'applique.

Entrons plus avant dans les détails : pourquoi a-t-on établi les servitudes? C'est pour des raisons économiques. Il est utile que je puisse écouler mes eaux, ou me servir du mur mitoyen pour y appuyer mes poutres. Cela ne vous convient pas; mais c'est d'intérêt général; la loi m'y autorise. Mon terrain est enclavé dans le vôtre; il est utile que je puisse le cultiver, vous serez contraint de me livrer passage. Dans la prescription, on voit clairement le droit céder devant l'intérêt économique. De sa nature, un droit est perpétuel; il ne devrait donc point s'éteindre par un laps de temps. Cependant le droit romain et à sa suite le droit moderne établissent que celui qui occupe un bien pendant dix ou vingt ans avec bonne foi et juste titre en acquiert la propriété, malgré la volonté et peut-être sans la faute du véritable propriétaire. Pourquoi cette dérogation à la rigueur des principes juridiques? Écoutez les juristes : ils invoquent des raisons de l'ordre économique. Celui qui fait valoir un bien, qui le conserve, qui l'améliore, y incorpore pour ainsi dire une partie de lui-même; c'est comme une dépendance et une extension de sa personne. Cet argument renferme toute la théorie des économistes. Ensuite la propriété ne peut rester trop longtemps en suspens sans que l'intérêt général en souffre. Troplong, dans son traité si connu sur la prescription, développe ces considérations comme aurait pu le faire Smith ou J.-B. Say. C'est l'économie politique qui prononce en dernier ressort.

Après la propriété, c'est le système d'hérédité qui détermine la répartition des biens. Le libre contrat, dont les économistes font tout dépendre, n'entre en jeu que quand les lois de succession ont fait la part de chacun. Quelle est la base de ces lois? Ce n'est pas le droit naturel, disent les juristes. Les héritiers, même les enfans, n'ont aucun droit absolu sur l'héritage, puisqu'ils peuvent en être exclus. D'autre part, la volonté présumée ou même exprimée du défunt ne fait pas loi, puisque beaucoup de codes lui imposent des restrictions. C'est l'intérêt économique qui a servi de base aux divers systèmes d'hérédité. A Rome, c'est la volonté de l'homme

qui décide à qui iront ses biens; le testament est souverain : *uti legasset ita jus esto*. Chez les Germains, comme chez les Slaves et à toutes les époques primitives, point de testament. Les enfans étaient, pour ainsi dire, copropriétaires, ou plutôt les biens étaient possédés par la famille, considérée comme une personne juridique perpétuelle; les générations successives n'en avaient que la jouissance. Chez les Germains autrefois, comme dans la Grande-Russie aujourd'hui, l'hérédité ne s'appliquait qu'aux meubles et à la maison avec l'enclos y attenant. La possession de la terre était temporaire ou viagère. Pourquoi l'hérédité est-elle établie? Ce n'est point pour un motif de justice. Dans les idées modernes, le mérite ou le démérite ne passe pas aux héritiers. On n'admet plus que « la malédiction de l'Éternel passe de génération en génération. » Mon père occupait une haute fonction parce qu'il en était digne; ce n'est pas une raison pour qu'elle me revienne après lui. De même, s'il avait commis un crime, il ne serait pas équitable de m'en faire porter la peine. La responsabilité est personnelle; chacun doit être traité en raison de son mérite ou de son démérite individuel. Le fainéant devrait toujours subir les conséquences immédiates de son oisiveté, et l'homme laborieux jouir des fruits de son travail. Les considérations qui ont fait établir l'hérédité et les causes qui historiquement en ont amené le développement sont exclusivement économiques. Si le père n'est pas certain que les fruits de son travail et surtout ceux de son épargne passeront à ses enfans, il déploiera moins d'activité et il consommera immédiatement tout ce qu'il produit. La production sera donc moindre, et la formation du capital nulle. L'hérédité est utile comme un stimulant à l'accroissement de la richesse. Jusqu'à quel degré devront s'étendre les successions collatérales? Évidemment pas au-delà du degré où elles peuvent agir comme encouragement au travail et à l'épargne; plus loin, elles ne sont plus qu'une source de procès. C'est pour ce motif que beaucoup de légistes proposent de les limiter au cinquième ou au sixième degré.

Le père de famille doit-il pouvoir librement disposer, même après sa mort, de toute sa fortune ou faut-il établir une réserve en faveur des enfans? La plupart des économistes réclament la liberté testamentaire absolue. M. Leplay, avec une abondance de faits et d'argumens qui a entraîné beaucoup d'adhésions, montre dans la réserve obligatoire une des causes principales de la désorganisation sociale. Cette clause funeste, prétend-il, ruine l'autorité paternelle, enlève l'esprit de suite aux entreprises industrielles, provoque le morcellement des terres et cause une foule d'autres maux. Les auteurs du code civil visaient à favoriser les progrès de l'égalité et à répartir la propriété entre le plus de mains possible. C'est pourquoi ils ont proscrit les majorats, les substitutions et la liberté absolue

du testament. Qui a raison, le code civil ou M. Leplay? La question est difficile à résoudre et présente un grand nombre d'aspects divers. Je ne songe pas même à l'effleurer ici. Tout ce que je veux prouver, c'est que, pour savoir lequel des deux systèmes est le meilleur, il faut interroger les faits économiques et examiner quel est celui qui s'est montré le plus favorable à la prospérité publique (1).

Qu'on considère maintenant les autres titres du code civil, la tutelle, le contrat de mariage et ses divers régimes, communauté légale, communauté conventionnelle, régime dotal, le contrat de vente et de louage, les priviléges et les hypothèques, et l'on verra que ce qu'a voulu partout le législateur, c'est sanctionner tout ce qui assure la conservation, la bonne administration, la facile transmission des biens. C'est également ce que poursuit l'économie politique. Le but des diverses sciences sociales est le même : c'est de porter l'homme au plus haut point de perfection qu'il puisse atteindre. Seulement chacune d'elles s'occupe des moyens qui sont de son domaine. Le droit détermine les relations des hommes entre eux et avec les choses, l'économie politique, étudiant les effets des lois, dicte au droit positif les règles qu'il doit sanctionner.

Le commerce et l'industrie, à mesure qu'ils se développent, prennent une place de plus en plus grande dans le droit moderne. Le droit commercial et le droit industriel acquièrent chaque jour plus d'importance. Les principales affaires qui occupent le barreau se rapportent aux mines, aux chemins de fer, aux fabriques, aux grandes entreprises de toute nature qui mettent en valeur le fonds national. Les sociétés anonymes, les faillites, les règlemens de comptes, les responsabilités en matière de transport, donnent lieu chaque jour à des contestations de la plus grande importance. La fortune représentée par des titres de toute espèce dépasse déjà la fortune immobilière, et ainsi dans les procès qui ont pour objet des valeurs de la première catégorie sont engagés des intérêts plus considérables que dans ceux qui se rapportent aux biens-fonds. N'est-il pas indispensable au jeune avocat de connaître l'économie politique pour traiter toutes ces questions si essentiellement économiques?

(1) Les argumens que l'on fait valoir des deux côtés ont été parfaitement résumés par M. Thiry, recteur de l'université de Liége (*de la Réserve et de la liberté testamentaire*). M. Thiry, qui se prononce en faveur de la réserve, a bien fait ressortir le côté économique de la question. « Parmi les lois civiles relatives aux biens, dit-il, aucune n'a plus d'importance que celle qui régit le patrimoine que nous laissons après nous. De cette loi dépend non-seulement la juste distribution des richesses délaissées par le défunt, ainsi que la création plus ou moins active de richesses nouvelles à l'aide des premières; mais en outre elle influe puissamment sur la constiution de la famille, sur les rapports de ses membres, sur le bon accord et l'affection qui doivent régner entre eux, et par conséquent sur l'ordre public. »

J'ajouterai une dernière remarque. Le juriste ne peut pas ignorer les traits principaux de l'histoire, car le droit, on le reconnaît de plus en plus, est de formation historique. Or, quand on remonte aux causes qui ont produit la grandeur et la décadence des peuples, on trouve toujours des causes économiques. La raison en est simple: ce qui fait la puissance des empires, n'est-ce pas la population et la richesse, et, quand celles-ci diminuent, comment le déclin n'en résulterait-il pas?

La civilisation occidentale a commencé en Égypte parce que le Nil lui apportait une richesse, pour ainsi dire, toute formée, et ce pays favorisé du ciel a vu sa prospérité résister à toutes les vicissitudes parce qu'elle était l'œuvre de la nature, non de l'homme. Les républiques grecques ont toutes succombé par suite de la difficulté sociale qui trouble et menace aujourd'hui les sociétés modernes. A l'origine, dans la médiocrité générale, tous les citoyens avaient quelque bien, et les législateurs se sont efforcés, par une grande variété de moyens qu'Aristote esquisse, de maintenir l'égalité des conditions. En présence de l'esclavage, l'homme libre ne pouvait pas ou ne voulait pas vivre de son travail, et ainsi, quand il ne lui restait plus que ses bras, il devenait un danger pour l'ordre établi. A mesure que les puissans accaparaient une plus large part de la fortune nationale, le nombre des prolétaires augmentait. De là la lutte des pauvres et des riches, qui a éclaté, non en même temps, mais successivement partout. Après une série de révolutions et de contre-révolutions, de périodes d'anarchie et de despotisme, l'une enfantant l'autre, cette lutte a causé la perte de la liberté, de la prospérité, et a abouti à la ruine de l'état. L'histoire de l'empire romain nous présente un enseignement semblable. Au début, nous voyons l'Italie couverte de petites républiques de paysans libres, laborieux, égaux, tous portant la lance, cultivant leur petit domaine et entretenant de nombreux troupeaux sur le pâturage communal. Ces républiques étaient en tout semblables aux cantons primitifs de la Suisse. Telle était Rome elle-même à l'origine. Elle était déjà puissante que ses grands hommes conduisaient encore la charrue de leurs propres mains. Mais les guerres perpétuelles ruinent les plébéiens. Les patriciens envahissent les terres communes, l'*ager publicus* sans cesse agrandi par la confiscation des terres des vaincus. La guerre leur fournit des esclaves pour les mettre en valeur. Ainsi se forment les *latifundia*. Tiberius Gracchus, revenant d'Espagne, traverse l'Italie et n'aperçoit que des campagnes désertes. L'homme libre a disparu, la culture a cessé; il ne reste que d'immenses pâturages que parcourent des troupeaux de bœufs et des esclaves. Gracchus voit la cause du mal; il veut faire ce qu'a fait

la révolution française : multiplier les petits propriétaires en répartissant équitablement l'*ager publicus;* mais ni ses lois agraires ni celles de Licinius et de vingt autres tribuns du peuple, pas plus que les distributions de terres faites par les généraux victorieux, n'arrêtent la marche envahissante de la grande propriété et la destruction des hommes libres. L'inégalité augmente sans relâche. Les grands s'enrichissent des dépouilles des provinces, le procès de Verrès nous apprend par quels procédés. Le nombre des pauvres va croissant. Quand la république est devenue la proie de quelques oligarques qui se la disputent, elle est mûre pour le despotisme. Quoique le pouvoir tombe parfois aux mains d'hommes de bien, l'empire ne fait que donner plus de force aux causes de désorganisation sociale. La dépopulation s'étend de l'Italie aux provinces. Quand les barbares arrivent, ils occupent peu à peu la place vide. Les *latifundia* et l'esclavage avaient tout perdu.

Dans l'histoire moderne, nul fait n'est plus frappant que la chute si rapide de l'Espagne à partir du XVIe siècle. Jusqu'à Charles-Quint, elle est peuplée, riche, très bien cultivée, jouissant de libertés locales plus grandes qu'aucun autre peuple, remplie d'industries prospères de toute espèce : cuirs de Cordoue, armes de Tolède, draps de Ségovie, soieries de Séville, feutres de Valence. Par une série de crimes politiques et de fautes économiques, les juifs, — la banque et le commerce, — et les Maures, — l'agriculture, — sont exterminés, le travail est mis à l'amende, l'industrie frappée de taxes stupides, l'activité et l'initiative tuées par le despotisme et la théocratie, tout le monde ruiné par l'impôt. La richesse tarit, la population disparaît, les fermes sont abandonnées, les *despoblados*, le désert, s'étendent; comme l'Italie, après les Gracques, la Castille devient un pâturage que parcourent les moutons de la *mestra*. La cour même est dans la misère. Les couvens seuls sont riches et peuplés. En moins d'un siècle, l'Espagne, qui faisait trembler toute l'Europe, est réduite à n'être plus qu'un état de troisième ordre. Pendant ce temps, la liberté et le commerce font la grandeur de la Hollande et ensuite de l'Angleterre, qui tour à tour règnent sur l'Océan. Toujours l'effet de causes économiques. Il faut lire dans le beau livre de M. Taine : *les Origines de la France contemporaine*, le chapitre où il peint l'effroyable misère du peuple sous l'ancien régime. C'est le pendant de l'Espagne sous les descendans de Philippe II. Ici aussi la terre reste en friche, les citoyens les plus industrieux sont proscrits par l'intolérance, les mariages sont stériles, la population diminue, la misère devient générale. Le despotisme accomplit, comme partout, son œuvre maudite de ruine et de désolation. Comment se fait-il que l'empire germanique ait passé des

mains de l'Autriche en celles de la Prusse? Un Hohenzollern, petit margrave de Nuremberg, mais très économe, prête de l'argent au magnifique empereur Sigismond, qui était très prodigue. Celui-ci, ne pouvant rendre à son créancier ni intérêt ni capital, lui donne en paiement la Marche de Brandebourg. Ainsi naît la Prusse, qui dans ses sables arides a grandi par l'économie. Frédéric II, le type de la race, forme la nation sur son modèle; sans besoins personnels, il consacre tout au bien de l'état. Il fonde des haras, crée des fermes modèles, bâtit des écoles, contruit des routes, des digues, et ainsi, malgré les désastres de la guerre, enrichit son pays, tandis que Louis XIV et Louis XV avaient ruiné le leur. Au jour décisif de Sadowa, la Prusse pauvre s'est trouvée munie des moyens de guerre les plus perfectionnés, parce qu'elle avait su gérer avec la plus stricte économie ses ressources restreintes, et ainsi elle a vaincu l'Autriche, bien plus riche, bien plus puissante, mais toujours mal administrée. Voyez ce qui se passe en Orient. Malgré la bravoure de ses soldats, la Turquie a été terrassée moins par les victoires de ses ennemis que par son incapacité économique. Les Turcs ont stérilisé tous les pays qu'ils ont possédés; ils n'ont jamais rien fait pour favoriser le travail. Ils ont même laissé tomber en ruines les routes et les ponts faits avant eux. Ils n'ont pas su se créer de capital, et par leur détestable système d'impôts ils ont empêché les autres d'en accumuler. Ainsi l'empire ottoman, atteint d'une maladie économique incurable, a sans cesse décliné. Il a perdu successivement ses provinces; ses frontières se sont resserrées, la population a diminué. Les revenus gaspillés, le trésor s'est trouvé vide, et la banqueroute a tué le crédit. Les chemins de fer, l'exploitation des mines et la grande industrie ne feraient peut-être qu'empirer la situation des Turcs, parce que ces travaux profiteraient principalement aux chrétiens qui ainsi deviendraient les maîtres. On le voit, c'est par des causes économiques que s'expliquent la grandeur et la décadence des empires.

En résumé, soit pour remplir un rôle utile dans la direction des affaires publiques, soit pour remonter aux principes de la politique, du droit et du progrès historique de l'humanité, la connaissance de l'économie politique est indispensable. Il faut donc rendre cette étude obligatoire pour les jeunes gens qui se destinent au barreau parce qu'ils sont appelés à exercer une grande influence sur les destinées de leur pays, et que celles-ci dépendent presque entièrement des solutions que l'on donnera aux questions économiques et sociales.

ÉMILE DE LAVELEYE.

MŒURS FINANCIÈRES

DE LA FRANCE

VI.

LE PRÊT A INTÉRÊT.

On surprendrait à coup sûr bien des gens si on leur affirmait que c'est une action répréhensible de tirer un intérêt de leur argent, c'est-à-dire de le prêter à la condition d'obtenir une plus-value du capital avancé, non pas même dans la proportion qu'en certains cas la loi civile qualifie d'usuraire, mais à ces taux modiques de 4 ou de 5 pour 100, appelés placemens de père de famille. L'étonnement serait bien autre si la défense s'appliquait non-seulement au contrat de prêt proprement dit, mais encore à la constitution de rentes, aux rentes sur l'état elles-mêmes, si l'on prétendait qu'il n'est pas plus permis de prêter aux gouvernemens qu'aux particuliers. Ces doctrines, qui contredisent tant nos habitudes actuelles, alors que l'existence des individus, des corporations de toute espèce, religieuses aussi bien que laïques, des états grands et petits, repose tout entière sur le prêt à intérêt, nous paraissent contraires au bon sens. Elles ont été cependant, et il n'y a pas longtemps encore, professées par l'église catholique avec une rigueur heureusement adoucie : de son côté l'école socialiste se les est appropriées, et, dans la guerre au capital, c'est l'intérêt à lui payer qui a été le plus combattu. Sans entrer dans l'examen approfondi de théories à peu près abandonnées, il n'est pas inutile de les rappeler, d'en exposer les termes, ne fût-ce que pour signaler le changement considérable apporté dans les mœurs financières de

notre pays, et d'en apprécier les résultats. Il y a certainement moins d'un siècle que dans presque toutes nos familles le scrupule religieux qui défendait l'usure (et tout prêt était considéré comme usuraire) existait encore : nos grand'mères disaient aussi que la rente sur l'état était un placement à fonds perdu, et par conséquent à éviter par les gens prudens aussi bien que les prêts à intérêt par les âmes scrupuleuses. Cette rente inscrite sur le grand-livre ouvert par Cambon en pleine terreur, le 15 août 1793, remboursée aux deux tiers, c'est-à-dire réduite par une banqueroute pure et simple au tiers consolidé, le 9 vendémiaire an VI, moins d'un mois après la journée du 18 fructidor, constituait une propriété assurément peu faite pour attirer les rares capitaux fruits des bénéfices du commerce et de l'épargne des propriétaires fonciers. Pendant bien des années ensuite, les bouleversemens qui ont à tant de reprises changé la situation de la France à l'intérieur et à l'extérieur, comme plus tard le souvenir même de ces époques révolutionnaires, n'ont pas manqué de perpétuer dans un grand nombre d'esprits les préjugés et les répugnances dont il vient d'être question. Néanmoins, si tout d'abord la propriété immobilière, le partage de la terre labourable et productive parmi une classe plus étendue de possesseurs a été la conséquence la plus immédiate des rénovations politiques et sociales et la préoccupation à peu près exclusive de tous, la propriété mobilière elle aussi a fait son chemin et pénétré peu à peu dans toutes les couches de la nation. Sous forme de rentes, de prêts à intérêt, de loyers temporaires de capitaux, de participations anonymes et commanditaires à des entreprises industrielles, l'emploi de l'argent, de la monnaie, du capital proprement dit a constitué une richesse nouvelle qui atteint de nos jours l'importance de la richesse immobilière, seule prisée jadis et exclusivement recherchée. Sans prétendre retracer l'histoire de cette grande transformation de nos mœurs financières, nous voudrions en apprécier les conséquences au point de vue de notre état social et politique, en mesurer l'étendue, en rappeler les avantages, mais aussi en signaler l'inconvénient : dans le monde où nous vivons, chaque médaille a son revers, chaque pas en avant fait des victimes; à côté du bien obtenu, il faut savoir reconnaître le mal possible pour en diminuer les effets, et se résigner ainsi aux conséquences contradictoires du mieux, que la sagesse timorée de nos pères appelait l'ennemi du bien.

I.

Il est absolument regrettable qu'un accord parfait n'existe pas toujours entre la loi civile d'un pays et la loi religieuse, et il n'est pas

moins fâcheux à certains égards que cette dernière, dont les décrets devraient être immuables, soit soumise à des variations importantes et profite, elle aussi, des bénéfices du progrès humain. On s'explique cependant que la loi religieuse, destinée non-seulement à réparer le mal comme la loi civile, mais à le prévenir et à pousser ceux qui la suivent dans la voie d'une perfection idéale, dépasse dans certaines dispositions les rigueurs de la loi civile et condamne des choses que celle-ci tolère. On conçoit donc qu'après avoir édicté des prohibitions absolues pour des faits que l'ensemble des circonstances où ils se produisent d'abord rend plus ou moins dommageables, la législation religieuse se relâche de ses sévérités mêmes et, comme elle mesure tout à l'intention plus qu'aux conséquences des actes, ne considère plus comme fautifs ceux qu'aucune intention particulière n'incrimine en même temps qu'aucun désavantage ne suit. Ces réflexions s'appliquent on ne peut mieux au prêt à intérêt. Ce prêt, que la loi romaine appelait *mutuum, quia ita a me tibi datur ut ex meo tuum fiat*, ou *fœnus*, différait du prêt à usage, *commodatum*, et de la location. Dans le prêt à usage et dans la location, la propriété de la chose n'était point transférée à l'emprunteur; il devait la rendre comme il l'avait reçue et dans le contrat de louage acquitter un certain prix pour s'en être servi. Dans le *mutuum* ou le *fœnus*, la propriété de l'objet prêté passait entre les mains de l'emprunteur, puisque l'usage le faisait périr : denrées alimentaires, objets de consommation quelconques ou numéraire qui les représente, il était impossible à l'emprunteur de rendre cela même qu'il avait reçu : il ne devait que l'équivalent, c'est-à-dire des objets semblables; mais là où la loi civile avait permis d'adjoindre à l'objet restitué un prix raisonnable et modéré du service rendu, — *usura, fructus fœneris*, — la loi religieuse avait formellement interdit le moindre intérêt! Le prêt mutuel devait être gratuit.

La nature du prêt à intérêt, les variations des lois civiles et religieuses à son égard, tant dans l'antiquité que dans le moyen âge et de nos jours, n'ont jamais été mieux exposées que dans l'excellent traité du prêt dû à un éminent magistrat du dernier règne, M. Troplong, précédé d'une introduction où l'élévation de la forme égale l'autorité du fond. Cette matière du prêt à intérêt et de l'usure a suscité plus de travaux, d'écrits et de controverses qu'aucune autre; les ouvrages philosophiques et religieux, les commentaires des conciles et des décisions papales, les travaux des jurisconsultes anciens et modernes composeraient la plus étendue des bibliothèques; le grand Bossuet lui-même figure parmi les casuistes les plus autorisés et les auteurs de livres spéciaux sur les légis-

lations juive, grecque et romaine de l'empire et du bas-empire aussi bien que de la république, sur les ordonnances de nos rois et des papes qui ont réglé dans des sens souvent très contraires une des transactions les plus usuelles, les plus intéressantes par les résultats et presque toujours les plus indispensables, des hommes entre eux. Or, sans consulter les traités eux-mêmes des docteurs en droit civil ou en droit canon, l'*Introduction* de M. Troplong suffit à enseigner ce que chacun doit savoir au point de vue historique et scientifique sur cet important sujet, et les lignes par lesquelles le traité commence méritent surtout d'être gravées dans la mémoire. « Parmi les causes qui déterminent les hommes à s'unir par le lien des conventions, il en est deux surtout que le droit s'applique à distinguer parce qu'elles entraînent des conséquences juridiques remarquables : c'est l'intérêt et la sympathie. »

En effet, selon que l'on se place au point de vue de l'intérêt ou de la sympathie, le prêt, surtout celui qui a pour objet les choses se consumant par l'usage qu'on en fait, peut obtenir un bénéfice en dehors de la valeur à rembourser, ou n'a droit qu'à l'équivalent. Selon que l'on invoque l'intérêt ou la sympathie, le prêt à intérêt sera l'objet de l'assentiment du législateur et reconnu par le pouvoir civil, qui néanmoins le réglemente et le modère, ou proscrit comme usuraire par l'autorité religieuse et honni par les consciences délicates. Il semble à première vue que, dans l'idée qu'on se fait ordinairement du prêt, le motif bienveillant domine, et que ce soit surtout un contrat de bienfaisance. C'est en se plaçant au point de vue bienfaisant que le prêt à intérêt a si souvent été assimilé à l'usure par l'église catholique, et a paru pécher contre la *justice*, ainsi que le veut Proudhon; mais c'est en se plaçant au point de vue de l'utilité qu'il a constitué un contrat protégé par les législations anciennes, dont le moyen âge a concédé le privilége aux Lombards et aux Juifs, et que les modernes ont favorisé comme l'un des instrumens les plus actifs du progrès industriel et commercial. La religion de Moïse, qui défendait sévèrement le prêt à intérêt entre Hébreux, entre frères, et le permettait à l'égard des étrangers, admettait les deux mobiles, ou plutôt, reconnaissait que, si le prêt à intérêt n'était pas contraire au droit naturel et facilitait les rapports commerciaux des Hébreux avec les nations étrangères, il devait néanmoins être prohibé entre eux en vue de nécessités politiques. Il fallait resserrer les liens intérieurs d'une nation petite et pauvre, et la fortifier par le sentiment d'une fraternité vigoureuse contre des voisins puissans et envahisseurs. Ce n'est pas en effet seulement le prêt à intérêt entre Hébreux que défend la loi de Moïse,

elle exalte parmi eux les humbles, ordonne de secourir les pauvres, de protéger les esclaves, de ménager le débiteur : tous les sept ans les dettes étaient abolies dans cette année sabbatique où les affaires étaient suspendues. Ainsi la loi religieuse avait voulu faire et avait fait de tous les Juifs un véritable peuple de frères, animés d'une fidélité inébranlable les uns envers les autres, mais aussi d'une haine invincible contre les étrangers.

La loi chrétienne, qui s'impose à tous les hommes, a étendu à l'univers entier les prescriptions de la loi mosaïque appliquée aux seuls Hébreux; elle a dit : Aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez sans rien espérer, — et les théologiens se sont arrêtés à cette prescription; mais, à côté des préceptes religieux qui ont en vue la perfection, ont persisté et enfin ont fini par l'emporter les préceptes politiques et la loi civile, qui ont en vue l'utilité; c'est le royaume de César à côté du royaume spirituel. Les Grecs avaient pratiqué le prêt à intérêt sans restriction : voyageurs, commerçans et marins, le contrat qui facilite le plus les transactions au dehors leur était un instrument nécessaire dont le jeu réclamait toute liberté. Les lois de Solon n'apportaient donc aucune limite au taux de l'intérêt, qui variait du minimum de 12 pour 100 à 48 et 50. L'usure maritime était plus élevée que l'usure terrestre. Mais en dépit de l'indulgence des lois, l'opinion publique condamnait les excès de l'usure. Aristote la place au dernier rang des sources de la richesse, et Aristophane la raillait sur le théâtre.

A Rome, la fixation du taux de l'intérêt fut une des préoccupations constantes du législateur, et les exigences des prêteurs firent naître plusieurs fois de graves conflits. Entre le patriciat usurier et les plébéiens emprunteurs, la guerre fut longue et cruelle, et la nécessité de limiter le taux de l'intérêt s'imposa dès la promulgation de la loi des douze tables, qui maintenait cependant le droit de vie et de mort du créancier sur le débiteur et concédait au premier le pouvoir de réduire le second en esclavage après une procédure sommaire. Le taux de l'intérêt fixé par elle était, d'après M. Troplong, de 10 pour 100 par année. La querelle, apaisée par cette loi, ne tarda pas à se réveiller, et la question des dettes devint de plus en plus le principal champ de bataille du tribunat; la loi Licinia finit par donner au peuple, avec le consulat plébéien, le partage des terres et la diminution des dettes, banqueroute partielle, suivie bientôt de la réduction du prix de l'intérêt même; néanmoins, malgré les lois sur l'usure, il se maintint à un taux exorbitant, et du temps de Cicéron un sénatus-consulte le fixa définitivement à 10 pour 100. Dans les provinces, le fléau de l'usure faisait encore plus de ravages, et Lucullus, en Asie, donna le premier exemple de la modération en établissant que le taux ne dépasserait pas la cen-

tésime, c'est-à-dire 1 pour 100 par mois, et que les usures s'arrêteraient quand elles auraient atteint le chiffre du capital prêté. Ce taux de 12 pour 100 devint bientôt le taux légal à Rome, survécut aux guerres civiles, et on le retrouve sous Néron et Dioclétien.

Mais le christianisme avait paru : bientôt il dirigeait le mouvement social, et défense était faite aux clercs de prêter à intérêt, ainsi qu'en témoignent le quarante-quatrième canon des apôtres, le plus ancien sur cette matière, et le premier concile œcuménique, le concile de Nicée; au moment en effet où Constantin venait de rétablir l'intérêt de 12 pour 100, le concile ne pouvait s'adresser qu'aux clercs seuls pour ne pas se mettre en opposition avec la loi civile. Ce n'est que peu à peu et pour obvier aux sévérités souvent excessives des prêteurs que les pères de l'église réagirent contre les excès de la société laïque en matière de prêts et en vinrent à condamner partout l'intérêt. Saint Basile, un des premiers, voulut populariser la gratuité, et après lui saint Grégoire et saint Chrysostôme : à côté de l'église grecque, l'église latine marcha dans la même voie, et saint Ambroise, saint Jérôme à Rome, saint Augustin en Afrique, prêchèrent la loi religieuse que le pape saint Léon imposait directement à l'Italie.

Dans la Gaule au contraire aussi bien qu'en Grèce, les mœurs commerciales avaient longtemps maintenu le prêt à intérêt, et c'est seulement à la législation des capitulaires que sont dus l'abrogation des lois impériales sur les usures et l'accord de l'église avec l'état pour en proscrire l'usage. Des Carlovingiens jusqu'aux derniers Capétiens, cet accord a subsisté : le prêt à intérêt devint un cas d'excommunication, et pendant tout le moyen âge les sévérités de l'église s'appliquèrent aux laïques aussi bien qu'aux clercs. Le pouvoir séculier se mit, pour les faire respecter, au service de l'autorité ecclésiastique. On sait toutefois quelles exceptions furent faites en faveur des lombards et des juifs. Ces riches marchands de Florence, souverains dans leur pays, banquiers des rois, oppresseurs des peuples, ces prêteurs hébreux, durs dans la bonne fortune, patiens dans la mauvaise, persécuteurs et persécutés, chassés, rappelés, bannis tour à tour, eurent seuls pendant de longs siècles le privilége de tirer d'énormes profits de leur argent, et dans toute l'Europe firent payer à des taux excessifs les services qu'ils rendaient aux souverains et aux sujets. La tenue des banques, l'érection des tables de prêt, furent des concessions royales que les princes avaient permission d'octroyer aux lombards et aux juifs moyennant sacrifices financiers, et dont ceux-ci pouvaient par conséquent récupérer le prix. Le commerce de l'argent, le taux du change, l'emploi du papier, couvrirent d'une forme acceptée le prêt à intérêt et dissimulèrent l'usure. Le contrat de rente enfin lui servit de manteau au grand scan-

dale des canonistes et des casuistes sévères. La nature des choses s'opposait en effet à l'invasion de la théologie dans l'économie politique. La loi chrétienne pouvait bien dire, selon l'expression de Bossuet, qu'il faut prêter comme on fait l'aumône, non pour son profit, mais pour le bien de l'indigent, les jurisconsultes pouvaient bien aussi prétendre, comme Grotius, que, s'il est juste dans le prêt d'en régler le prix, non par l'utilité qu'en tire l'emprunteur, — elle est son fait propre, — mais par la perte que subit celui qui prête, c'est là un point d'équité naturelle dont la mesure est impossible à établir : on ajoutait encore que l'argent par lui-même n'a pas de valeur propre, ne produit rien directement, ne se détériore pas par l'usage, qu'il suffit donc d'en rendre l'équivalent : toutes ces sévérités d'une morale sublime ou ces subtilités juridiques ne pouvaient prévaloir contre les nécessités de la vie quotidienne et les besoins de l'échange, dont l'instrument était fourni par le prêt. De même que la tenue des marchés et l'établissement des foires avaient donné lieu aux bénéfices des changeurs, les transactions maritimes aux assurances, les transactions du commerce aux risques à terme, et que les lombards et les juifs avaient conquis le privilége du prêt à intérêt, il se trouva encore des casuistes en droit civil pour éluder à l'aide de formules savantes les prohibitions de l'église : au moyen d'artifices juridiques, en mélangeant les contrats de société, d'assurances et de vente, tous contrats permis, on dissimula le prêt à intérêt défendu; les « trois contrats » fleurirent pendant longues années. Pascal se moqua des jésuites au sujet du mohatra, appellation inintelligible, qui sous forme de vente cachait un prêt à usure. On invoqua tour à tour les intérêts moratoires ou les retards de remboursement pour justifier la plus-value dans le remboursement même; les villes commerciales s'adressèrent directement aux papes; le protestantisme arbora la bannière de la liberté des transactions et de l'intérêt du prêt; enfin la constitution des rentes, dernier refuge des prêteurs d'argent timorés, donna lieu à des réglementations diverses. On avait en France appelé le taux de 10 pour 100 le *prix du roi*, parce qu'il avait été ainsi fixé par l'autorité royale; à la fin du XVIe siècle, le parlement de Paris défendit de constituer des rentes à plus haut prix que 6 pour 100 : plus tard, sous Louis XIV, le denier 20, c'est-à-dire le taux de 5 pour 100, prévalut, et depuis lors n'a cessé d'être le taux légal. En même temps que la loi abaissait le taux des rentes, la prohibition de l'intérêt du prêt s'adoucissait, et les usures modérées étaient permises.

Dans nos provinces de droit écrit, la tradition des lois romaines ne s'était point affaiblie; Lyon avait même obtenu pour les foires, de Henri III jusqu'à Louis XIV, le privilége des prêts par billet dans lequel l'intérêt de l'argent était compris, non-seulement entre mar-

chands, mais entre particuliers. Toutefois notre grand XVII[e] siècle résista encore par la voix de jurisconsultes autorisés aux nécessités du commerce et de l'industrie naissante, Saumaise, Donnat, d'Aguesseau et plus tard Pothier lui-même combattaient pour la gratuité du prêt, alors que Montesquieu reconnaissait en termes discrets la validité de l'intérêt. C'est à l'école économiste du XVIII[e] siècle qu'il appartint d'inaugurer formellement la doctrine que l'assemblée constituante a sanctionnée et qui se résume dans l'article 1905 du code civil : « Il est permis de stipuler des intérêts pour simple prêt, soit d'argent, soit de denrées ou autres choses mobilières. » Néanmoins l'autorité ecclésiastique ne se rendit pas sans combat, et, comme le dit M. Troplong, « la sécularisation des usures ne fut pas mieux accueillie que ne l'avait été dans d'autres temps la sécularisation de la justice, de l'enseignement, et de toutes les libertés gallicanes. » Jusqu'à une époque assez récente, il y eut doute dans la direction à donner aux consciences catholiques. Des confesseurs refusaient l'absolution aux pénitens qui ne consentaient point à restituer l'intérêt perçu sur les prêts : en 1822, sous le règne de Pie VII, la cour de Rome dut intervenir entre une demoiselle de Lyon et son confesseur trop rigide; elle décida que la suppliante pouvait être absoute sans rien restituer, pourvu qu'elle promît de se conformer aux décisions ultérieures qui émaneraient du saint-siége. La même question fut encore posée au pape Pie VIII dans des circonstances plus solennelles, et le débat se termina par le recours formel à une celèbre encyclique du savant pape Benoît XIV, qui dès 1745 avait posé les bases de l'accord futur entre la loi civile et la loi religieuse. Sous la restauration enfin, le cardinal de la Luzerne publia des conclusions entièrement favorables aux prêts à intérêt, et de nos jours le cardinal Gousset, archevêque de Reims, les a confirmées de la manière la plus explicite dans sa théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs.

A côté de la légitimité du prêt à intérêt, proclamée par la loi civile et respectée par la loi religieuse, il convient, pour préciser l'état de la question, de rappeler que notre code contient une limite à cet intérêt : contrairement à l'avis des économistes, à l'opinion du plus illustre d'entre eux, Turgot, à la fin du siècle dernier, l'assemblée nationale, par la loi des 3 et 12 octobre 1792, avait fixé le maximum du prêt à 5 pour 100. La loi de 1807 a maintenu ce même taux pour le prêt en matière civile et l'a élevé à 6 pour 100 en matière commerciale; c'est encore celui qui prévaut aujourd'hui. Trois articles du code civil résument donc toute la législation actuelle : l'article 1905 établit la légitimité de l'intérêt dans les prêts d'argent, de denrées ou autres choses mobilières; l'article 1907 qualifie l'intérêt de légal ou de convention-

nel selon qu'il est établi par la loi (5 pour 100 en matière civile, 6 pour 100 en matière commerciale) ou par les conventions des parties, mais sans que jamais celles-ci puissent stipuler un intérêt direct supérieur au taux légal; enfin l'article 1909 règle la constitution des rentes viagères ou perpétuelles, c'est-à-dire autorise la stipulation d'un intérêt moyennant un capital que le prêteur s'interdit d'exiger, mais que dans le cas de la rente perpétuelle l'emprunteur a toujours le droit de restituer. De longs débats se sont élevés en France sur la manière d'interpréter la loi lorsqu'il s'agit d'une rente perpétuelle constituée par l'état, et l'on n'a pas oublié combien le remboursement de notre rente 5 pour 100 a soulevé à diverses reprises de récriminations sur la légitimité et l'opportunité de la mesure. La fixation du taux de l'intérêt attribuée au pouvoir civil n'a pas manqué non plus d'être attaquée au nom des vraies doctrines économiques. Souvent les chambres ont été saisies de propositions pour réclamer l'absolue liberté du prêt. Ce n'est pas le moment d'aborder ces controverses théoriques, auxquelles il ne semble pas que le sentiment public attache une très sérieuse importance, alors surtout que dans la pratique, par l'escompte et le change, par la fixation des droits de commission, les stipulations commerciales jouissent d'une liberté assez étendue et régulièrement établie, et que l'industrie des banques a conquis chez nous une très juste prospérité. Voyons d'abord ce que l'école socialiste a prétendu faire contre le prêt à intérêt et ce qu'on appelle le loyer des capitaux.

II.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas besoin qu'on leur rappelle les erreurs du socialisme et les réfutations savantes dont elles ont été l'objet. Au moment où le socialisme, vainqueur après la révolution de février, s'installait au Luxembourg, où M. Louis Blanc décrétait l'atelier social, Fourier le phalanstère et Proudhon la banque du peuple, des écrivains dont le nom ne saurait être oublié : Léon Faucher, E. Forcade, Wolowski, Michel Chevalier, A. Cochut, L. Reybaud, Léonce de Lavergne, É. Montégut, le duc Albert de Broglie, à propos du beau livre de M. Thiers sur *la Propriété*, bien d'autres encore, prenaient ici la défense des principes sur lesquels toute société régulière repose et opposaient à la nouvelle doctrine les plus victorieuses objections. Sur le passé et l'avenir de cette théorie si fausse dans ses données, si dangereuse dans ses conséquences pratiques, M. Émile Saisset publiait aussi un travail qui, après trente ans écoulés, mériterait d'être reproduit en entier, tant les termes du débat sont semblables et le terrain du combat toujours

le même. Aujourd'hui comme alors, c'est toujours en effet dans l'intérêt prétendu de l'amélioration du sort des classes les plus nombreuses, cette visée sublime que toutes les écoles philosophiques et politiques ont empruntée au christianisme, dans la libération de la servitude que la propriété et le capital font peser sur les travailleurs, que les théoriciens du socialisme d'abord, et plus tard les politiciens habiles poursuivant un simple but de réorganisation gouvernementale à exploiter à leur profit, ont trouvé la justification de leurs prédications ou de leurs complots. Deux tendances existaient alors qui n'ont fait que se manifester depuis avec plus d'éclat, deux écoles se sont partagé le socialisme, prêtes à se réunir pour l'attaque, mais au fond hostiles, celles des individualistes et des collectivistes dont les congrès ouvriers ont révélé plus d'une fois l'antagonisme profond.

Après 1848, le socialisme avait pris la France pour le principal théâtre de son action; l'Allemagne aujourd'hui a hérité de ce rôle dangereux, et M. de Laveleye a consacré l'année dernière de remarquables études aux fondateurs des deux grandes associations qui couvrent le monde entier de leurs adhérens, Karl Marx et Lassalle, le premier créateur et organisateur de l'Internationale, cette société redoutable dont M. Cucheval-Clarigny a montré ici la direction toute-puissante dans les troubles récens des États-Unis à propos de la grève des ouvriers de chemins de fer, le second qui avait fondé dès 1863 l'association générale allemande des travailleurs. Lassalle n'était pas un vrai révolutionnaire; il professait une admiration sympathique pour le grand chancelier qui a fait de la Prusse le cœur et la tête de l'Allemagne, il attendait le progrès du temps et demandait un siècle ou deux d'essais et de propagande pour réaliser, à l'aide des sociétés coopératives et d'une grande banque d'état, l'émancipation des travailleurs de son pays, dont l'intérêt seul était l'objet de ses revendications. Ses adeptes et ses successeurs ont bien dépassé ces prétentions : M. Bebel, le fameux député ouvrier au parlement allemand, déclare que le socialiste réclame la suppression de la propriété individuelle des instrumens de travail de toute sorte, qui devient une propriété commune, de même que la production et la distribution des produits doivent être organisées en commun au moyen de l'association par commune de tous les travailleurs. De la commune, l'association des groupes industriels s'étendrait à l'état, et de chaque état à la confédération universelle de l'humanité, les Russes et les Turcs compris. Nous retrouvons donc, comme il y a trente ans, ces doctrines où l'on n'oublie qu'une chose, la liberté de l'individu et la difficulté de choisir celui qui limitera l'appétit de chacun, mesurera la production, désignera les paresseux et sera juge des capacités. Toutes ces

chimères, il faut le reconnaître, ne hantent plus guère les ouvriers français : c'est ainsi que le congrès ouvrier réuni à Paris en octobre 1875 a répudié le principe « chacun selon ses forces, chacun selon ses besoins, » on y a beaucoup médit des sociétés coopératives de production, vu la difficulté de trouver des gérans capables; on a été même jusqu'à dire que les avances faites par l'état sont la perte des sociétés ouvrières; enfin on a admis le paiement d'un intérêt et même d'un dividende au capital, reconnaissant d'une part l'efficacité du ressort de l'intérêt individuel, et repoussant d'autre part la chimère du crédit gratuit.

Ces vérités, proclamées il y a deux ans à Paris par des ouvriers, n'ont pas été confessées cependant dans les congrès tenus depuis lors, et cette année même, en Suisse et en Belgique, les internationalistes et les socialistes allemands ont cherché à réunir pour une action commune les collectivistes et les individualistes. On y a fait moins de science, il est vrai, que de politique, et le but révolutionnaire seul est aujourd'hui le principal objectif des associations. A ce point de vue, le péril n'est pas moindre, tout au contraire. Sans doute les deux grandes portions du parti socialiste ne sont pas d'accord sur la solution à donner au problème de l'amélioration du sort des travailleurs; si en Angleterre par exemple, où l'ouvrier peut faire d'une part de son salaire le commencement d'un capital, et en France, où il sait acquérir à la fois la terre et le capital, on est plus confiant dans les forces de l'individu, armé déjà du droit redoutable à la grève, mitigé depuis quelque temps par l'établissement des syndicats, en Allemagne au contraire, où le développement de la richesse publique est trop lent, c'est à l'état seul, à la force tyrannique d'en haut que l'on voudrait recourir pour fournir à chacun les instrumens de travail, sans trop s'inquiéter de la justice qui présiderait à la distribution. Mais partout on est d'accord pour renverser d'abord l'ordre établi; les publications socialistes allemandes, les programmes politiques développés dans nos grandes villes à chaque crise électorale ne peuvent laisser le moindre doute à cet égard. A un certain point de vue, on a pu dire que le socialisme est un fantôme : il ne supporterait pas en effet un seul jour l'épreuve du pouvoir; mais, comme machine de guerre, il est d'autant plus redoutable que ceux dont elle sert l'ambition l'appliquent avec une même discipline à des convoitises semblables, si ce n'est à des systèmes analogues. Le programme révolutionnaire visant un bouleversement politique, voilà le grand danger social et auquel il serait bon d'appliquer la formule *caveant consules.*

En Allemagne, où l'on ne se pique ni d'euphémisme dans les mots ni de pruderie dans les choses, le socialisme procède à ciel ouvert, et comme le gouvernement n'a encore rien à redouter de lui, il le

laisse agir librement. La propagande y est un art et une profession. On cite, à Hambourg notamment, des cours d'agitation où se forment des orateurs populaires, et des bulletins publiés donnent les noms des professeurs qui enseignent en tant de leçons et à tel prix l'éloquence révolutionnaire; ces bulletins mentionnent aussi les tournées des agitateurs et des porteurs du drapeau rouge, dont les voyages sont, bien entendu, payés par la caisse générale. Quant à celle-ci, elle s'alimente des cotisations obligatoires des adhérens. Le collecteur parcourt les villages, et chaque affilié, pour éviter d'être signalé et au besoin puni comme un faux frère, paie l'impôt destiné à alimenter d'abord le fonctionnaire de l'agitation, qui vit sans plus rien faire, la presse socialiste ensuite et enfin les sommités du parti qui toutes n'ont pas la fortune personnelle de Karl Marx et de Lassalle. Cette histoire d'outre-Rhin n'est-elle pas la nôtre? Ne voyons-nous pas à intervalles périodiques des gens parcourir nos ateliers des villes et des champs, venus on ne sait d'où, fréquentant les cabarets où ils paient à boire après s'être souvent présentés en mendians et en ouvriers voyageurs dans les maisons aisées? Ce sont les collecteurs et les messagers. Ils portent aux derniers groupes les ordres des groupes supérieurs; de délégués en délégués, les indications sont transmises, les bulletins et les journaux distribués, et soit par subordination consentie, soit par crainte des revanches, on voit la troupe électorale se courber servilement sous la tyrannie d'un meneur qui, pour l'imposer, n'a besoin que de faire appel à l'appétit haineux et à l'ignorance de l'affilié. Mais revenons au prêt à intérêt ou au loyer du capital.

Le saint-simonisme ne s'est jamais prononcé d'une manière formelle contre l'intérêt à payer au capital prêté. Longtemps après M. Louis Reybaud, dont le livre sur la secte saint-simonienne fait autorité, M. Paul Janet, en retraçant dans la *Revue* l'histoire du saint-simonisme moderne et en prouvant que les disciples avaient singulièrement modifié les doctrines du maître, a montré qu'en 1829, alors que dans *le Producteur* Enfantin tirait déjà des conséquences théoriques bien différentes des principes posés par celui qui a laissé son nom à l'école socialiste, il n'était encore question que de l'abaissement du taux du loyer des objets mobiliers, tendant par une marche progressive à s'approcher de zéro, et de l'établissement d'une banque pouvant arriver même à annuler le prix de l'escompte. Saint-Simon, qui n'appliquait l'épithète d'oisif qu'aux propriétaires fonciers vivant de leur rente, n'avait jamais vu dans l'intérêt du capital une prime tirée par l'oisif sur le producteur. Enfantin, en voulant fonder une banque dont les billets non remboursables à vue constitueraient un intermédiaire gratuit entre les industriels et les capitalistes, montrait une certaine préoccupation

exclusive en faveur des premiers plutôt qu'il ne préconisait un système absolument hostile à l'intérêt du prêt. C'est bien longtemps après la mort de Saint-Simon, quand la période *religieuse* a été ouverte, que ses successeurs ont introduit les doctrines de la loi nouvelle sur la propriété et ont voulu réformer ce qu'ils appelaient l'exploitation de l'homme par l'homme. Ils ne visaient point à l'abolition de la propriété, mais à celle de l'hérédité, et songeaient plus à l'affranchissement de la terre qu'à l'abolition de *l'infâme capital*, comme on a dit plus tard. La formule « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres,» s'adressait surtout aux héritiers oisifs de la terre, dont celui qui ne cultive pas n'a pas droit de recueillir les fruits. En ce qui regarde la propriété mobilière, le capital, cet instrument de travail, ce moyen d'échange indispensable, il devait être mis à la disposition du travailleur par la multiplication des banques.

L'auteur (après Brissot) du mot fameux « la propriété c'est le vol, » Proudhon, s'attaqua plus directement au capital et conclut plus nettement à l'abolition de l'intérêt. Proudhon, plus grand écrivain que penseur profond, avait combattu avec une logique irrésistible tous les systèmes socialistes, aussi bien celui de M. Louis Blanc, pour qui la concurrence était le mal sans remède et l'association générale le but à atteindre, que les saint-simoniens et les phalanstériens, qui voulaient réaliser cette association par une hiérarchie sans contrôle et sans justification. Il revendiquait hautement le droit de l'individu, mais il le limitait au *présent*, et, en ce qui concerne le capital, il arrivait à considérer toute réserve, toute économie constituant un capital dont la disposition dans l'avenir pourrait donner lieu à un prêt et partant à un bénéfice, comme un vol fait par le possesseur du capital au producteur et au travailleur. Les économistes avaient dit que le travail est la source unique de la valeur des choses, que c'est par la quantité du travail dépensé pour les produire qu'on peut seulement et réellement mesurer la valeur de toutes les marchandises, les estimer et les comparer; or, puisque les produits s'échangent contre les produits, le travail devient ainsi la règle absolue des échanges. Proudhon adopte ces prémisses, mais en subordonne l'application à un principe supérieur, inhérent à l'homme, essence même de son être, à une faculté sans laquelle il ne peut vivre, ni à l'état d'individu, ni à l'état social, c'est-à-dire à la justice, à la réciprocité, à l'équilibre, à la mesure qui impose aux personnes, aux choses et aux biens l'égalité. Le principe de la justice entre les hommes, a dit Proudhon dans ses nombreuses publications de 1848 et de 1849 comme dans son livre fameux sur *la Justice dans la révolution et dans l'église*, adressé dix ans plus

tard et en plein empire à l'archevêque de Besançon, c'est la réciprocité du respect; le principe de l'organisation du travail, c'est la réciprocité des services; du commerce, la réciprocité de l'échange; de la banque, la réciprocité de l'escompte; du prêt, la réciprocité de la prestation. Le prêt n'étant au fond qu'une forme de l'escompte, l'escompte une forme de l'échange, l'échange une forme de la division du travail, pour introduire la réciprocité, c'est-à-dire la justice dans le prêt, il faut qu'il soit gratuit : à la commandite du travail par le capital individuel il faut substituer la commandite du travail par la banque du peuple. Ce sont les mêmes raisonnemens, on le voit, qui ont amené les socialistes modernes de l'Allemagne à dire que le capital est un vol fait à l'ouvrier sur ses heures de travail : si le travail détermine la valeur des choses, elles doivent rapporter au producteur le prix de tout le temps qu'elles lui ont coûté : or, pour donner un bénéfice autre, un bénéfice mis en réserve et économisé par le vendeur, le commerçant ou l'entrepreneur, il a fallu que ceux-ci ne donnassent à l'ouvrier que le prix d'une part de son temps et s'appropriassent ainsi une partie de son travail; c'est ainsi que le capital, de lui-même inerte et mort, s'accroît et se vivifie de la vie d'autrui. C'est ainsi qu'apparaît pour Karl Marx comme pour Proudhon la nécessité du crédit gratuit et de la création d'une banque d'état commanditaire du travail.

A l'aide de subtilités difficiles à comprendre sur les choses fongibles et non fongibles, c'est-à-dire celles qui, ne se détériorant pas par l'usage, peuvent donner lieu au contrat de louage et celles qui, étant prêtées avec aliénation de propriété, veulent être rendues en des choses similaires, les légistes du moyen âge avaient pu proscrire l'intérêt payé par l'emprunteur, attendu que le bénéfice, s'il en faisait un, ne dépendait que de sa seule industrie; de même c'est également par des déductions contraires au sens commun que le socialisme moderne n'a voulu voir dans le prix des choses que la représentation du travail manuel des producteurs. Aux premiers, — et nous laissons de côté la doctrine religieuse partant de ce principe qu'il faut prêter comme on fait l'aumône, non pour son bien, mais pour celui d'autrui, — on avait objecté que, si l'emprunteur doit son bénéfice à sa propre industrie, le prêteur se prive, pour lui laisser cette chance, de l'emploi fructueux qu'il pourrait donner lui-même à son capital; que, dans le prêt, les éventualités du non-remboursement existent, que les délais peuvent en être éloignés, etc., que l'intérêt perçu est en quelque sorte une assurance contre tous les risques; de là, d'abord tolérance de la part du pouvoir civil dans des cas spéciaux, et en définitive reconnaissance de la légitimité du prêt. Aux socialistes modernes, on ré-

pondra que la valeur des choses ne consiste pas seulement dans le travail manuel nécessaire pour les produire et dans le temps employé par l'ouvrier, mais aussi dans la conception de l'entrepreneur, l'accumulation et la disposition des matériaux, la prévoyance, l'emploi du capital, etc., et que ce n'est pas le monde renversé de voir le travailleur au *service du capital*, pas plus que les bras au service du cerveau.

Mais ce n'est pas seulement le bon sens du vulgaire qui parle ainsi; Proudhon lui-même, dont on a plus d'une fois relevé les contradictions, a laissé dans sa verve railleuse contre ses coreligionnaires socialistes et politiques échapper des aveux, ou plutôt a confessé des vérités qu'aucun autre n'aurait mieux exprimées. Que n'a-t-il pas dit contre l'impôt du capital, *qui n'est que la diminution du capital, la belle idée!* contre l'impôt sur la richesse et le luxe, c'est-à-dire *la franchise au pain d'avoine et la taxe sur le pain de froment, quelle perspective! quelle économie!* contre les faux philanthropes, soi-disant *amis du peuple*, auteurs de toutes ces *inventions superbes, droits sur les valeurs mobilières, impôts somptuaires, impôts progressifs*, qui ne sont que des *adulations hypocrites* à la *multitude envieuse*, destinées à préserver ou à créer des situations privées moyennant *une part faite à la misère populaire*. Et de cette multitude elle-même, Proudhon n'a-t-il pas écrit qu'il ne connaissait pas de *spectacle plus affligeant que celui d'une plèbe menée par ses instincts!* en même temps que sur la souveraineté du peuple élevée au rang de dogme, il confessait *que, religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous* de la sainte ampoule mérovingienne!

Proudhon ne s'est pas borné à ces critiques, il a exposé en termes excellens la meilleure doctrine, et distingué expressément « dans les conditions nécessaires pour la fécondité du travail celles qui dépendent de l'ouvrier de celles qui dépendent du propriétaire et du capitaliste, comme le choix des instrumens, la méthode, la nature du sol, etc., et de celles qui dépendent de la société, comme la facilité des transports, la sécurité, etc. Le salaire paie les premiers, la rente foncière ou l'intérêt de l'argent paie les seconds, l'impôt le troisième... Ce qu'il faut demander dans le règlement de ces parts différentes, c'est la mesure, c'est la balance *équitable, c'est la justice*. » Mais qui déterminera cette mesure et maintiendra la justice? Les économistes veulent que ce soit le libre arbitre des contractans, l'offre et la demande, l'utilité plus ou moins grande des acheteurs ou des vendeurs, des emprunteurs et des capitalistes; les socialistes ne s'en remettent qu'à l'état, à l'autorité tyrannique. Entre ces extrémités, notre loi française, et nous ne saurions

trop l'en louer, a gardé un juste milieu qui peut blesser les théoriciens à outrance, mais auquel s'attachent en toutes choses les esprits soucieux du bien possible; à côté du droit des parties, elle a maintenu la surveillance de l'état; malgré des propositions ultra-libérales, elle ne s'est pas encore dessaisie du privilége de fixer le taux maximum du prix des intérêts. Nous estimons que ce n'est point une précaution inutile : l'intérêt légal protége évidemment dans bien des cas l'inexpérience et la faiblesse, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de femmes et de mineurs, et ne nuit point aux affaires industrielles et commerciales, puisque les commissions de banque, les variations de l'escompte et du change peuvent modifier utilement le prix de l'argent dans les circonstances où cela est nécessaire. On objecte, il est vrai, que tous ces moyens accessoires ont pour but avoué et direct d'augmenter le loyer du capital, le prix de l'intérêt, et constituent en réalité une violation de la loi qui en a déterminé le prix maximum. Pour tous ceux qui s'occupent d'affaires, ces variations dans le taux des commissions et de l'escompte ne représentent avec sincérité que les nécessités très changeantes du commerce et de l'industrie, disposés à payer l'argent plus ou moins cher, selon le temps, mais souvent aussi, comme cela a lieu depuis quelques années, se refusant à payer même le taux légal de 5 pour 100. Dans tous les contrats où la liberté des deux parties s'exerce dans sa plénitude, il est bon qu'elles conservent la faculté de le dépasser indirectement, comme elles savent quelquefois ne pas l'atteindre. Mais combien on voit de transactions où l'une des parties ne saurait ou ne pourrait se défendre contre les exigences ou les fraudes de l'autre, ainsi qu'il en était des débiteurs de la Rome païenne! C'est pour ces cas encore fréquens, c'est pour conserver à l'état son caractère de tuteur et son rôle de justicier qu'il nous semble bon de maintenir la législation actuelle, et que nous souhaitons de voir repousser la proposition que l'honorable M. Truelle vient de renouveler à la chambre des députés pour l'abrogation de la loi de 1807.

Quoi qu'il en soit de cette question encore ouverte sur la liberté absolue ou réglementée du taux de l'intérêt, tenons pour acquise désormais, ainsi que le bon sens et la pratique le réclament, la légitimité de l'intérêt du prêt et reconnaissons dans ce contrat l'origine et la justification de la richesse mobilière, cet instrument de tous les progrès modernes.

III.

Nous regarderions assurément comme un lieu commun l'énonciation de cette vérité que, justifiée théoriquement ou non, la faci-

lité à tirer un avantage des économies faites et des bénéfices réalisés, à constituer le capital et à l'augmenter encore par l'emploi qu'un autre en peut faire et le prix donné comme récompense de cet emploi, a rendu possibles toutes les combinaisons du commerce et de l'industrie. Assurément ce qu'on appelle rentes, actions et obligations, valeurs mobilières de toute sorte, ne sont que des prêts d'argent avec les différens caractères du prêt commanditaire, de l'association ou de l'assurance. En ce qui concerne la France, il ne faut pas remonter bien haut pour constater que la fortune mobilière n'existe que depuis peu de temps. Quelques rentes foncières, quelques reconnaissances d'argent prêté au commerce terrestre et maritime, les fonds de roulement des marchands et des fabricans, les lettres de change enfin, composaient il y a moins de cent ans avec la monnaie ayant cours tout notre capital mobilier. Après les désastreuses émissions des actions de la compagnie des Indes de Law et les premières entreprises de mines, un mouvement industriel considérable et surtout les affaires coloniales paraissaient de 1780 à 1789 devoir inaugurer une de ces expansions de prospérité dont notre pays a si souvent présenté le spectacle, lorsque les discordes politiques en vinrent arrêter entièrement l'essor. Ce fut seulement vingt ans plus tard que la marche interrompue put être reprise; on sait avec quel succès : en moins d'un demi-siècle, l'épargne privée a pu payer 23 milliards de rentes publiques dont les titres sont comme une monnaie d'échange entre les prêteurs et les emprunteurs de capital; c'est à peine en vingt-cinq ans que toutes nos actions et obligations de chemins de fer ont été émises ainsi que les titres de nos sociétés de mines, de métallurgie, d'assurances, de fabrications de toute espèce. Les départemens et les communes ont contracté comme l'état des emprunts dont il serait intéressant de connaître l'ensemble et qui datent surtout du second empire. On a essayé bien des fois de faire le relevé statistique de la fortune mobilière de notre pays et de la comparer avec sa richesse immobilière. Les économistes les plus autorisés ont présenté, tant au sujet du revenu que du capital mobilier lui-même, des estimations si différentes, qu'il y aurait peut-être témérité à leur accorder une confiance entière.

Dans ces calculs en effet, trop de faits échappent, comme par exemple les placemens à l'étranger, qui ont pris un tel accroissement dans ces dernières années, avec un tel aléa dans leurs rendemens et leur valeur, qu'il n'y a guère lieu d'appuyer sur des quantités si incertaines un raisonnement qu'il suffit d'ailleurs d'énoncer. On peut néanmoins, pour donner au lecteur une idée de l'importance des résultats acquis, rappeler que par exemple, dans une discussion

très importante à propos de l'impôt sur le revenu, combattu par M. Thiers, président de la république, et soutenu par M. Wolowski, député de Paris, celui-ci déclara, dans son discours en décembre 1871, que la richesse de la France pouvait être estimée à 200 milliards dont 120 pour la fortune immobilière et 80 pour la fortune mobilière, alors que celle de l'Angleterre ne dépassait guère en totalité 220 milliards. C'est le même chiffre encore que donne sept ans plus tard, mais en le présentant comme très réduit, M. S. Mony dans une excellente étude sur *le Travail*, où il invoque les ouvrages statistiques de M. Block et les documens les plus récens. Pour évaluer la fortune nationale, on prend le chiffre déclaré dans les successions ouvertes en une année, on le multiplie par le nombre des années de la vie moyenne, et, en y ajoutant un tantième pour les valeurs dissimulées, on obtient un total qui semble très justifié. M. S. Mony a pris le capital des successions déclarées en 1869, 4 milliards 500 millions; multiplié par trente-neuf ans, durée moyenne de la vie, augmenté de 20 milliards pour plus-value probable, il arrive à 200 milliards. D'après d'autres calculs, en estimant la valeur des hectares construits et des hectares cultivés, la fortune immobilière s'élèverait au chiffre de 100 milliards donnant un revenu annuel de 12 milliards dont 3 pour les propriétaires, 9 pour les fermiers, la main-d'œuvre, l'impôt, etc. De son côté, la fortune mobilière atteindrait le même chiffre de 100 milliards : un tiers environ se composerait de tout ce qu'on appelle ordinairement les valeurs mobilières, rentes, actions, obligations diverses; le reste représenterait le capital de la grande et de la petite industrie, comme aussi celui du commerce et des professions diverses. Quoi qu'il en soit de ces évaluations plus ou moins justes, on peut affirmer, sans commettre aucune erreur, qu'il est incontestable que la richesse mobilière a pris en France un développement inoui, et, nous n'hésitons pas à le dire, plus considérable que partout ailleurs. Nos anciennes habitudes d'économie, habitudes qui tendent malheureusement à décroître, ont été le principal élément de ce progrès. On disait qu'aux États-Unis pas un individu sur cent ne faisait entrer l'économie dans ses moyens d'enrichissement; en Angleterre, on en comptait à peine dix sur cent; en France au contraire, la proportion s'élevait à quatre-vingt-dix sur cent. Ce sont principalement les revenus de la propriété immobilière qui ont permis l'accumulation des épargnes et par conséquent accru la fortune mobilière elle-même, plus encore que les bénéfices du commerce et de l'industrie. L'histoire de ces dernières années en offre la démonstration éclatante : sans doute après la guerre de 1870, le mouvement industriel a été considérable; il s'agissait de

rétablir en une année les stocks de produits de tous genres épuisés et de parer au déficit causé par deux années de chômage; mais depuis 1872 et 1873, qui a permis de solder les impôts, qui a maintenu et accru cette consommation et par suite cette aisance moyenne qui font la grandeur de notre pays? N'est-ce point la fertilité de notre sol et le renouvellement des récoltes excellentes dont la Providence nous a gratifiés? Tout en reconnaissant que l'accroissement de la richesse mobilière est l'instrument du progrès industriel, tout en admettant, ainsi que le veut le simple bon sens, qu'il importe de payer à ce capital le prix sans lequel il ne resterait pas à la disposition du travail, tout en exigeant pour lui le respect le plus scrupuleux et les garanties les plus étroites, ne cessons donc pas de recommander, comme le moyen le plus sûr de l'accroître, l'économie et la prévoyance, et, comme sa base la plus solide, l'augmentation de la richesse immobilière.

Le capital mobilier et la propriété foncière ont été l'objet des mêmes attaques et défendus par les mêmes argumens : l'un et l'autre se recommandent comme des nécessités sociales semblables. On nous pardonnera néanmoins, après avoir vanté les mérites de la propriété mobilière, de la comparer à la propriété immobilière elle-même et d'en faire ressortir, à un certain point de vue politique et moral, l'infériorité. Autant la propriété immobilière est mère de la prévoyance, des longs projets, des pensées saines et des sentimens pacifiques, autant l'autre, comme son nom l'indique, se prête aux désirs rapides, aux satisfactions éphémères, au changement dans les existences. L'homme qui cultive sa terre subit la loi des saisons, ne se révolte pas contre les sévérités du ciel et attend le succès à venir de ses seuls efforts : sans doute, il n'est point exempt d'envie; mais il connaît le but auquel il tend, et bien souvent sa patience le conquiert. Il sait enfin se reposer dans son œuvre et la défendre avec un soin jaloux. En est-il de même de ce revenu mobilier qui représente peut-être le labeur employé pour le conquérir, mais dont l'emploi se prête à toutes les jouissances plus ou moins modérées, qui coule pour ainsi dire entre les mains, qui monte ou baisse de prix au gré d'événemens privés ou publics dont le possesseur n'est pas le maître, et qui ne laissent dans son cœur le plus souvent que des rancunes ou des satisfactions également inconscientes et injustes, enfin qui excite des convoitises jamais assouvies. Nous avons vu la propriété foncière devenir l'objet des désirs de tous les habitans de nos communes rurales; le développement de la petite propriété n'a pas atteint, tant s'en faut, ses dernières limites, puisque dans les calculs dont il a été parlé plus haut, elle ne représente aujourd'hui que le tiers de la propriété im-

mobilière en France : il y a donc encore des progrès à accomplir en ce sens, depuis surtout que, par l'établissement des chemins de fer, l'existence de la grande propriété, plus favorable à la production des céréales, n'a plus la même importance au point de vue de l'alimentation publique, dont les pays, moins civilisés et moins riches peuvent faire tous les frais avec leurs immenses espaces réservés à la culture du blé : la petite propriété, si favorable aux cultures industrielles, à la production du vin, de la viande, des productions les plus chères, trouve donc encore à s'étendre. Il n'en est pas moins vrai que depuis quelques années les valeurs mobilières ont conquis la faveur du public et que les placemens de ce genre se sont singulièrement multipliés, peut-être au détriment de la propriété foncière. Dans nos différentes études sur les mœurs financières de la France, nous avons, après bien d'autres, suffisamment exposé ce fait, et la multiplicité de nos établissemens de crédit, par exemple, encore si loin de jouer chez nous le même rôle qu'en Angleterre, tend à faire pénétrer de plus en plus, jusque dans les provinces les plus réfractaires à cet emploi de l'épargne, les opérations d'achat et de vente de titres mobiliers. C'est une conséquence inévitable de notre état moderne; elle a ses bons et ses mauvais côtés comme toute chose en ce monde du fini et de l'imparfait. La propriété mobilière se prête à certains progrès matériels, mais elle diminue les sentimens qui font la force des sociétés bien assises, elle est, qu'on nous passe ce mot, plus révolutionnaire que sa sœur aînée, la richesse immobilière. La sagesse consisterait à ne pas accroître par des instabilités dans nos institutions politiques le mal de ces instabilités sociales que la mobilité dans les propriétés, les revenus et les conditions d'existence rendent chaque jour plus rapides, et de garantir la toute-puissance du nombre de ses propres entraînemens et de ses excès.

BAILLEUX DE MARISY.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX.

Le Comte Orphée, par M. Louis Ulbach. — *La Maison Vidalin*, par M. Alphonse de Launay. — *Marmorne.*

Le roman pathologique est décidément à la mode. Les névroses jouent un rôle important dans les œuvres qui feront l'objet de cette étude, et deux des héroïnes sur trois souffrent de l'un de ces désordres nerveux que nos aïeules appelaient poétiquement des *vapeurs*, et que la science contemporaine, moins galante, qualifie plus prosaïquement du nom d'hystérie. *Le Comte Orphée* de M. Louis Ulbach (1) est celui de ces trois récits qui appartient le plus complétement au domaine médical; non-seulement l'héroïne principale est une malade, mais le héros lui-même et les personnages secondaires subissent cette influence morbide.

Le comte Orphée, ou, pour lui restituer son vrai nom, le comte d'Essoyes, a épousé son amie d'enfance, Hélène. Depuis longtemps ce mariage était arrangé entre les deux familles, et, après avoir vécu comme deux camarades, les jeunes gens se sont fiancés de bonne heure. Ils s'aiment, sinon avec passion, du moins avec une grande tendresse; ajoutez qu'ils sont riches, qu'Hélène est une femme supérieure, d'une beauté et d'une intelligence remarquables, et que le comte lui-même est un esprit très distingué. L'aube de la vie commune se lève donc pour eux avec des couleurs charmantes, et aucune garantie de félicité ne manque à cette association de deux époux assortis. Et pourtant, en dépit de tout cela, ils ne sont pas satisfaits. L'édifice de leur bonheur conjugal est privé de ce couronnement dont les vieux conteurs ornaient la conclusion de leurs contes : « Ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfans. » La maison du comte d'Essoyes est et doit rester une maison

(1) Un vol. in-18; Calmann Lévy.

sans enfans. C'est à partir du jour où il est bien constaté que leurs espérances sont absolument déçues que le ciel des deux époux commence à se brouiller. Sans que l'un des deux rejette directement sur l'autre la responsabilité de cette infécondité mortifiante, ils se sentent intimement froissés, et il s'opère dans leurs habitudes communes une transformation que l'auteur indique sans la motiver suffisamment. « L'amitié, dit le comte, délia nos bras; mais nos cœurs restèrent unis, et nous prîmes ainsi l'habitude de ce tendre célibat à deux dont je souffrais, dont elle ne parut pas souffrir... »

Ici la situation devient assez scabreuse, et elle demanderait, pour être acceptée sans paraître choquante, à être analysée à la fois avec précision et délicatesse. Sans nous fourvoyer dans de longs détails, disons que ce nouveau *modus vivendi* adopté par les deux époux, loin de ramener le calme dans le ménage, creuse chaque jour un plus large fossé entre le comte et sa femme. Hélène est prise d'une langueur inexplicable, entrecoupée de caprices d'activité et de dissipation. Elle a des ennuis profonds, des curiosités étranges, des exigences irritantes; bref elle entre dans cette phase dangereuse de la vie conjugale que M. Octave Feuillet a surnommée la *crise*, et à l'extrémité de laquelle apparaît l'inévitable amoureux, destiné à détendre la situation, à la façon dont l'orage rassérène l'atmosphère trop chargée d'électricité.

Certes ce point de départ du roman de M. Ulbach est loin de manquer d'intérêt. La situation morale de deux époux unis par de nombreuses sympathies de cœur et d'esprit, et finissant cependant par devenir étrangers l'un à l'autre à la suite de secrets et obscurs froissemens, était curieuse à étudier et devait tenter un romancier. Mais pour faire cette étude, il fallait une profondeur d'observation, une légèreté de main et une habileté d'artiste qu'on ne trouve pas souvent réunies dans un même écrivain. De plus, il était nécessaire de nous présenter la comtesse d'Essoyes, moins comme une femme malade que comme une âme blessée. C'est là en effet un des écueils du roman physiologique contemporain : si les héros n'agissent que sous l'influence fatale d'une affection des nerfs et du cerveau, ils nous intéressent médiocrement. Pour que nous nous attachions à leurs passions et à leurs fautes, il faut que nous sentions chez eux l'énergie de la pensée, le libre exercice des facultés. Du moment où vous les réduisez à l'état de créatures hystériques ou maniaques, ils ne relèvent plus du moraliste, mais du médecin aliéniste, et ils perdent la majeure partie de leur valeur en perdant la responsabilité.

Le défaut d'équilibre moral est précisément ce qui enlève au personnage de la comtesse d'Essoyes, non-seulement tout son charme, mais presque tout son intérêt. L'auteur, après nous l'avoir dépeinte comme une femme du monde aux goûts raffinés, à l'esprit cultivé, à l'âme fière, nous la montre succombant à la première attaque d'un

jeune savant assez mal élevé, dont l'esprit positif et les façons vulgaires ne sont rachetés que par une érudition pédante et une santé robuste. Comment expliquer l'engouement de cette patricienne pour un homme sans éducation qui, dès la première entrevue, se met si singulièrement à l'aise devant elle? — « Pour jouer à la paume avec les enfans, il enleva son habit, et l'on vit paraître par l'échancrure des manches du gilet des bretelles brodées. » — Si la comtesse d'Essoyes est la femme que vous nous avez dite, la fascination exercée par ce cuistre aux *bretelles brodées* est invraisemblable; ou bien, si le philologue George Savière a réellement pu séduire Mme Hélène, c'est qu'alors il a eu affaire à une femme déjà dépravée par un commencement de lésion cérébrale. Son aventure n'est plus qu'un vulgaire cas d'érotomanie, et dans cette hypothèse, c'est la conduite du comte d'Essoyes qui devient inacceptable.

En effet, à partir de la séduction d'Hélène par George Savière, le roman sort du domaine de la réalité et passe dans celui de la fantaisie pure. Le comte d'Essoyes, après avoir abandonné sa femme à l'amant qui en a si facilement triomphé, vit cinq années loin de son logis et de son infidèle. Il n'est rappelé chez lui que par la nouvelle de la mort de celle qui l'a trompé; mais, par un phénomène peu naturel et peu explicable après la façon dont les choses se sont passées, ce mari philosophe et jusque-là doué d'un tempérament assez froid devient rétrospectivement et fanatiquement amoureux de la morte. En proie à une sorte d'hallucination, la folie de cet amour posthume le pousse à des résolutions désespérées, et, semblable à Orphée poursuivant Eurydice jusqu'au pays des ombres pour retrouver celle qu'il a dédaignée de son vivant, il finit par se suicider dans la chambre même où l'adultère a été consommé et où Hélène est morte dans l'impénitence finale.

Ainsi se termine ce roman bizarre où l'auteur, parti d'une donnée curieuse et vraie, est allé se fourvoyer dans un inextricable fourré d'invraisemblances. M. Louis Ulbach s'est mis à la poursuite de l'originalité; mais celle-ci, comme Eurydice, s'est enfuie au moment même où il croyait la saisir. La forme du livre, très travaillée et très cherchée, se ressent du caractère hybride de la donnée. Tantôt le romancier abuse des couleurs brutales et des violences d'expression mises à la mode par la nouvelle école. Ainsi le comte Orphée, craignant d'ouvrir un tiroir où sont renfermées les lettres de la comtesse et de son amant, dit qu'il y retrouverait « la *crasse* de leur âme, comme il a trouvé la crasse de leurs têtes sur les fauteuils du salon. » — Tantôt le style est maniéré et précieux comme celui de Cathos et de Madelon. Exemple, ce portrait de la défunte : « Les mains croisées comme celles de la Joconde, mais plus transparentes, laissent voir *ces réseaux de veines bleues qui sont les linéamens d'une carte où je retrouve le chemin de toutes mes pensées d'autrefois.* » Ces indécisions dans la forme et

les romanesques invraisemblances du fond montrent ce qu'il y a de pénible et de mal équilibré dans ce livre, où l'on reconnaît cependant l'effort d'un esprit distingué et d'un écrivain de talent. Le tort de M. Louis Ulbach a été surtout de mêler à des doses inégales les qualités réelles de l'observateur et les spéculations par trop chimériques d'un fantaisiste. Les partisans de l'idéal ont souvent recommandé aux romanciers qui vivent trop près de la terre de prendre pour maxime les vers d'Horace :

> Cœtusque vulgares et udam
> Spernit humum, fugiente penna...

Le conseil peut être bon, mais, pour le pratiquer, il faut avoir une robuste envergure d'ailes, et si l'on ne se sent pas assez poète pour prendre son essor dans le plein ciel de la fantaisie, mieux vaut encore en revenir à l'observation des choses terrestres, à ces régions un peu bourgeoises, mais saines et solides, où M. Louis Ulbach a jadis trouvé l'aimable roman de *Monsieur et madame Fernel.*

On ne reprochera pas à l'auteur de *la Maison Vidalin* (1) d'avoir choisi son sujet dans un monde trop chimérique. Le roman de M. Alphonse de Launay a pour cadre l'intérieur d'une épicerie de province; pour personnages, l'épicier Vidalin, la belle Mme Élise sa femme, un petit apprenti bossu et un premier garçon d'épicerie bellâtre et galant, répondant au nom de Cyprien. C'est dans ce milieu prosaïque, où les parfums âcres du poivre se mêlent aux odeurs fades de l'huile d'olive et du savon, que se joue un drame fortement pimenté d'adultère et terminé par deux morts violentes.

Faraud, le petit apprenti bossu et malingre, s'éprend pour sa belle patronne d'un amour timide et extatique, tandis que Mme Vidalin, fascinée par les grâces triomphantes du commis Cyprien, trompe l'honnête épicier dans l'arrière-boutique du magasin de denrées coloniales. C'est par une chaude après-midi d'été, en rangeant des bouteilles de vins fins au milieu d'un bourdonnement de mouches s'abattant sur les barils de cassonade, que Mme Élise tombe dans les bras de Cyprien. — O Virgile! nous voilà loin de la poétique grotte où s'oublièrent Énée et Didon! — L'honnête Vidalin ne s'aperçoit de rien, naturellement, mais l'apprenti Faraud, rendu plus perspicace par ses souffrances d'amour, devine cette passion coupable, en guette minutieusement toutes les péripéties et n'en aime que plus frénétiquement sa patronne. Un jour, il lui entend dire, en parlant de Vidalin : « Cet homme, c'est mon désespoir et ce sera ma mort! » Et alors une idée monstrueuse germe dans le cerveau maladif du petit bossu; il rêve de débarrasser Mme Vidalin de son encombrant mari, et il empoisonne Vidalin à petites

(1) Un vol. in-18; Charpentier.

doses, en additionnant ses tisanes de fortes décoctions de tabac. L'épicier en meurt, mais le bruit public accuse les deux amans de cette mort mystérieuse, et Faraud, se sacrifiant jusqu'au bout, s'empoisonne à son tour, après avoir déclaré publiquement qu'il est le seul auteur du trépas de Vidalin.

Comme on le voit, M. A. de Launay, qui doit être un débutant, n'y va pas de main morte. Il a lu *Madame Bovary* et *Thérèse Raquin*, et il a été pris de l'ambition d'aller sur les brisées de MM. Gustave Flaubert et Émile Zola; mais l'imitation de ces dangereux modèles n'est pas aussi facile qu'elle le paraît au premier abord. N'est pas Zola qui veut. Pour faire accepter au public les détails répugnans et mesquins de ces intérieurs de petits bourgeois, les perversités maladives de ces cerveaux étroits et viciés par l'atmosphère malsaine d'une arrière-boutique, il faut l'observation patiente et minutieuse, la puissance d'exécution, l'imagination ardemment colorée et le plantureux vocabulaire d'un artiste tel que l'auteur de *la Curée* et de *l'Assommoir*. M. A. de Launay est un violent d'intention et non de tempérament. A part le tableau d'une partie de campagne qui est heureusement esquissé, les scènes de son roman manquent de couleur, de relief et de vérité. Ses personnages parlent une langue sentimentale qui jure trop avec leurs habitudes et le milieu où ils vivent. Si le décor rappelle les œuvres de Flaubert et de Zola, en revanche le principal personnage, l'apprenti souffreteux et rachitique, aux élégiaques désespoirs, appartient tout au plus à la famille de ce mélancolique *petit épicier de Montrouge*, chanté par M. François Coppée. — Cet enfant, tel qu'il est dépeint, avec sa douceur extatique, son besoin de tendresse et sa chrétienne résignation, est incapable d'en arriver à concevoir et à exécuter une résolution aussi criminelle. L'empoisonnement de Vidalin nous paraît odieux. Les motifs qui déterminent Faraud ne se déduisent logiquement ni de son caractère ni de la situation. Cette fois encore nous avons affaire à un fou. Le type de Faraud n'a pas été observé, il a été créé de toutes pièces dans le cerveau de l'auteur; il n'est pas humain et partant il ne nous touche pas.

Des trois œuvres dont nous nous occupons, la plus importante au point de vue de l'intérêt du drame, de la vérité des caractères et des détails, est sans contredit un roman publié récemment de l'autre côté du détroit et intitulé *Marmorne* (1). Bien que cette supériorité soit un peu mortifiante pour notre amour-propre national et bien que le livre soit écrit en anglais, nous hésitons d'autant moins à signaler *Marmorne* aux lecteurs de la *Revue* que ce roman se passe en France, dans le Morvan, pendant la guerre de 1870, et que la plupart des personnages sont Français. Le mérite du récit se double donc pour nous de l'intérêt que

(1) Un vol. in-18; Blackwood and Son. Édimbourg.

nous avons à connaître le jugement porté par un étranger sur nos préoccupations, nos efforts et nos misères pendant cette triste période de notre histoire.

L'auteur anonyme de *Marmorne* paraît avoir longtemps vécu en France. Il connaît à fond les sites et les mœurs de ce coin du Morvan qui sert de mise en scène à son drame, il a fréquenté intimement les paysans et les gentilshommes campagnards de cette lisière de la Bourgogne et du Nivernais, et il a dû assister de très près à la campagne de l'armée garibaldienne dans l'Est, car toute la partie de son roman où sont retracés des épisodes de la guerre de 1870 a le caractère saisissant, le relief, la précision des choses qu'on a vues et qui ne s'inventent pas. Cet auteur inconnu est, à coup sûr, un écrivain, mais ce n'est pas un romancier de profession; on ne rencontre dans son récit ni les préparations habiles, ni les *ficelles* familières aux gens du métier. L'exposition de *Marmorne* est terne, lente et pénible. Dans la seconde partie du livre, l'élément romanesque et les études faites sur nature se mêlent ou plutôt se heurtent sans se fondre. Souvent, à côté de détails vrais et *vécus*, l'auteur accumule avec une inexpérience naïve des incidens purement mélodramatiques. Néanmoins une émotion pénétrante se dégage de l'ensemble de cette œuvre imparfaite, et l'esprit en reçoit une impression analogue à celle que donne la lecture de *Mauprat*. L'œuvre du romancier anglais et celle de George Sand ont en effet, toutes proportions gardées, plus d'un point de ressemblance. Non-seulement cette analogie se fait sentir dans le choix des paysages, l'analyse des caractères et la sauvagerie des mœurs décrites, mais encore dans le mélange du romanesque et de la réalité. Les deux écrivains ont le goût du fantastique, et tous deux, à un degré différent, ont l'art de produire dans l'esprit du lecteur, avec des faits réels habilement groupés, ce sentiment de terreur et d'étrangeté que les Anglais appellent *an eerie feeling*.

Marmorne est un château situé sur les confins de la Bourgogne et dont le propriétaire, qui porte le nom de son domaine, est père de deux filles, Ada et Abeille. Non loin de Marmorne, au milieu des forêts montueuses qui l'avoisinent, se trouve situé le château de Boisvipère, qui appartient à trois jeunes *gentlemen*, Anglais de naissance et Français d'origine : Julius, Émile et Adolphe Segrave. Julius, l'aîné, et Émile sont tous deux amoureux de M[lle] Ada de Marmorne, et c'est Julius, garçon aussi expansif et sympathique que son frère cadet est froid et répulsif, c'est Julius qui triomphe et gagne le cœur de M[lle] de Marmorne. Toutefois, comme avant d'avoir connu Ada le jeune Anglais avait préparé et annoncé de tous côtés un voyage d'exploration dans l'Afrique centrale, il met un certain point d'honneur à poursuivre son projet, et sa fiancée consent à le laisser partir, pourvu qu'il s'engage à revenir au bout de deux ans. Ici se place une scène familière, pleine de ces petits détails

intimes que les Anglais savent si bien observer, et qui peut donner une idée de la manière du romancier.

Le matin du départ de Julius, Ada se lève en même temps que son père et prépare elle-même au voyageur le dernier déjeuner qu'il prendra à Marmorne avant l'époque fixée pour son retour. Elle verse le café, fait bouillir l'eau pour les œufs, puis, tirant de sa poche un tout petit almanach, elle cherche le quantième du mois. C'est le 19 novembre, jour de Sainte-Élisabeth. Elle fait du bout de l'ongle une marque sur le calendrier et le tend à Julius : « Vous reviendrez, lui dit-elle, pour la veille de Sainte-Élisabeth, vous me le promettez? Je compterai sur vous et je vous attendrai. Comme aujourd'hui, nous nous lèverons de bonne heure, et, comme ce matin, je vous ferai cuire des œufs, mais au lieu de partir pour l'Afrique, vous ne me quitterez plus que pour aller chasser en forêt avec mon père. — Et alors, en dépit du courage de la jeune fille, sa voix trembla et ses yeux se mouillèrent, car elle était femme, après tout. »

Julius part. Émile apprend à la fois le départ de son frère et la préférence qu'Ada lui a accordée. Il en est profondément blessé, mais, selon son habitude, il dissimule et dévore son dépit en silence. Un an se passe pendant lequel la jeune fille supporte courageusement les angoisses de l'absence. Les lettres de Julius l'aident à patienter, mais tout à coup ces lettres cessent, et le silence tombe comme une nuit entre les deux fiancés. Au commencement de la seconde année, le père des jeunes Segrave meurt, et par son testament il lègue le château de Boisvipère à Émile, qui vient s'y installer au milieu de l'été de 1870, avec son plus jeune frère, Adolphe. Vers la même époque, une transformation inquiétante s'opère dans la santé d'Ada, car ici encore il s'agit d'une héroïne malade. L'anxiété où la jette le silence persistant de Julius, le supplice de ces lettres toujours attendues et n'arrivant jamais, agissent gravement sur l'organisme de la jeune fille. Elle est peu à peu envahie par une sorte de maladie noire qui engourdit son esprit et la rend indifférente à toutes les choses du monde extérieur. Elle reste impassible et silencieuse au milieu des siens, et le nom de Julius, le tumulte de la guerre qui éclate, l'invasion allemande qui commence, ne parviennent même pas à tirer Ada de cet accès d'hypocondrie. Émile épie avec une sorte d'intérêt les progrès de cette singulière maladie et n'en paraît pas trop mécontent. Il est fort désappointé au contraire quand un télégramme expédié d'Aden apprend aux hôtes de Marmorne que Julius est sain et sauf et va s'embarquer pour Marseille.

Cette nouvelle donne une secousse salutaire à Mlle de Marmorne, l'espoir lui revient, et, bien que les armées ennemies se rapprochent de la Bourgogne et menacent d'être un obstacle au prompt retour de Julius, elle est persuadée qu'il sera au château le jour de Sainte-Élisabeth. La première quinzaine de novembre se passe sans nouvelles du voyageur,

Marmorne et Boisvipère sont déjà presque enveloppés par les corps ennemis. Ada espère contre toute espérance. Le matin du jour de Sainte-Élisabeth, la jeune fille, exactement vêtue comme au départ de Julius, descend dans la salle à manger avec son père et le plus jeune des frères Segrave; comme deux années avant, elle prépare silencieusement le café et les œufs, puis regardant sa montre : « Il est temps de faire bouillir l'eau, dit-elle; il sera ici dans quelques minutes... »

« Au moment où M. de Marmorne et moi nous échangions un regard de douloureuse surprise, l'oreille délicate et très sensible d'Ada perçut un bruit vague dans l'éloignement. — Le voici! s'écria-t-elle, j'entends le galop de son cheval dans le bois. — Elle ouvrit la fenêtre et s'y pencha. Il ne faisait point de vent, et dans l'air obscur de l'aube de novembre, le son affaibli d'un galop de chevaux, au loin sur la route forestière, parvenait jusqu'à nous. — Vous entendez! fit Ada, je savais bien qu'il arriverait à temps. — Nous écoutâmes silencieusement pendant quelques secondes... Le son des sabots des chevaux lancés sur la route devenait plus distinct et plus rapproché. — Ce ne sont pas des chevaux de louage, murmura le vieux gentilhomme, on dirait le trot militaire. — C'était vrai... Une minute après, le piétinement tumultueux de trois chevaux de cavalerie résonnait sur les dalles de la cour. Il faisait si sombre que je ne distinguais pas les cavaliers; mais M. de Marmorne prit la lampe, ouvrit la porte, et la lumière se projeta sur eux. C'étaient trois uhlans prussiens... »

C'est l'invasion qui commence à Marmorne. Toute cette partie du livre est de beaucoup la mieux composée, la plus dramatique et la plus vivante. L'auteur décrit avec largeur et vérité la sauvagerie des grands bois du Morvan et les émotions des habitans à l'approche de l'ennemi. L'agonie de l'un des uhlans tué par les francs-tireurs, l'occupation d'une auberge par les garibaldiens, la marche des francs-tireurs à travers la forêt de Boisvipère, le combat de la *Roche des Aiglons* et la mort de M. de Marmorne, fusillé après avoir été pris les armes à la main, l'occupation et l'incendie du village, sont autant de scènes très saisissantes, traitées avec une sobriété nerveuse, une émotion contenue, qui font passer un léger frisson le long du corps et vous oppressent un moment la poitrine.

Ces pages sont malheureusement suivies d'une série de chapitres qui sentent trop le mélodrame. Adolphe Segrave, après avoir assisté à la mort de M. de Marmorne, parvient à regagner le château de Boisvipère. Il y remarque les allures mystérieuses et louches d'Émile, et constate qu'il y a une partie de la vieille demeure où son frère ne le laisse plus pénétrer. De plus, Émile, spéculant sur l'imagination superstitieuse des paysans morvandiots, fait le vide autour de Boisvipère en répandant le bruit d'une apparition nocturne qui hante les environs du château et qui ne serait autre que l'âme en peine de Julius. Nous

tombons en plein dans ces inventions de faux spectres et de séquestrations clandestines qui ont jadis défrayé les romans d'Anne Radcliffe, et qui paraissent passablement enfantines aux lecteurs habitués aux allures réalistes du roman moderne. Néanmoins, et en dépit de ces procédés surannés, l'auteur possède le don de faire croire à la possibilité des événemens qu'il raconte. En poursuivant la lecture de cette dernière partie de *Marmorne*, on reçoit plus d'une fois cette vague impression de terreur que produit le fantastique quand il est adroitement amené. Telle page du roman vous émeut comme une histoire de revenant contée à la veillée; ainsi ce passage où Adolphe raconte comment il aperçut pendant une nuit d'hiver le prétendu fantôme de Boisvipère : — « Dans cet isolement, mes pensées se tournèrent vers le souvenir de Julius avec une vivacité douloureuse que je n'avais jamais éprouvée à un pareil degré. Son retour, si ce retour était encore possible, m'eût délivré de cette inquiétude croissante et aussi de cette intolérable sensation de solitude qui m'angoissait. Il était alors onze heures et demie. Mes réflexions avaient chassé le sommeil, et une certaine fascination tenait mes yeux fixés sur les sombres massifs forestiers qui se détachaient en noir entre la bande blanche du sol neigeux et la zone lumineuse du ciel étoilé. Alors l'idée me vint de veiller jusqu'à ce que j'eusse aperçu la singulière apparition qui avait effrayé les hôtes de Boisvipère... Peu à peu les influences du lieu et de l'heure agirent sur moi et me jetèrent dans un état d'âme tout nouveau. Ma raison se refusait encore obstinément à croire au surnaturel; néanmoins une sensation inconnue et troublante de je ne sais quoi de mystérieux me secouait de la tête aux pieds, courant le long de mes nerfs comme un fluide magnétique, subtil, indéfinissable et pourtant aussi sensible que cette influence électrique produite par l'atmosphère sur notre organisme, quand nous disons que l'orage est dans l'air. Ce n'était pas de la crainte, mais plutôt l'étrange désir d'entrevoir quelque chose du monde spirituel. — Si Julius est réellement mort, me disais-je, je voudrais qu'une communication fût possible entre nous. — J'avais à peine formulé ce souhait mental, que quelque chose d'animé devint visible à la lisière du bois, derrière le tronc d'un chêne. Cela glissa l'espace de quelques pas, puis disparut. Je guettais, et cela reparut encore vers la gauche. Ensuite un rayon de lune tomba sur cette chose mystérieuse, et je reconnus une haute et blanche forme enveloppée d'une sorte de linceul... »

Comme on l'a deviné, Émile, qui joue un peu trop dans toute cette histoire le rôle d'un traître de *l'Ambigu*, a séquestré Julius, lors de son arrivée à Boisvipère, la veille de Sainte-Élisabeth, en le faisant passer pour un espion prussien. Tout se découvre cependant. Au moment où Émile va épouser Ada, victime de sa supercherie, Julius sort

de sa prison, et tout finit bien, sauf pour le traître, qui va mourir de consomption au fond d'une petite ville de la Poméranie.

On le voit, ce qui nuit au mérite de ce roman, c'est l'introduction d'élémens purement imaginaires au milieu de détails vrais et fidèlement observés. C'est également ce côté chimérique qui gâte l'intérêt dans *le Comte Orphée* et *la Maison Vidalin*, et ceci nous permet, en manière de conclusion, de tirer de l'examen de ces trois œuvres une dernière observation. Aujourd'hui nous avons perdu l'habitude et le goût du romanesque, et de plus en plus, pour nous, le principal attrait d'un roman gît dans l'étude exacte et sincère de la nature. Pour qu'une œuvre d'imagination nous charme ou nous émeuve, il faut que tous les élémens qui la composent, — situations, caractères et paysages, — aient une franche saveur de vérité. Nous exigeons que l'auteur nous persuade que « c'est arrivé, » et comme nous appartenons à une civilisation vieillie, comme nous n'avons plus la crédulité naïve des enfans qui prennent un plaisir extrême aux contes les plus invraisemblables, nous devenons de plus en plus difficiles sur le choix des procédés employés par le conteur pour nous donner l'illusion de la vie réelle. Les idéalistes à outrance objecteront sans doute que c'est là un signe de décadence et de décrépitude. Sans entamer une discussion sur ce point, bornons-nous à constater cette évolution du goût littéraire. Les héros imaginaires qu'un romancier tire de son cerveau comme des abstractions nous paraissent dépourvus de vie et ne nous plaisent plus. Nous estimons que dans les œuvres de l'esprit, comme en peinture, il faut en revenir à l'étude du modèle vivant; les tableaux de convention et une nature de seconde main ne suffisent pas à nous contenter.

Est-ce à dire qu'ainsi compris, le roman soit condamné à n'être plus qu'une copie vulgaire de la réalité? Non, car l'écrivain est toujours obligé de faire un choix parmi les matériaux que lui fournit l'étude de la nature; il est toujours tenu de les combiner d'après certaines lois de composition; et, suivant son tempérament, sa façon de voir et de sentir, sa puissance d'assimilation et de concentration, il les arrange dans un certain ordre et leur donne une couleur, une physionomie originales. C'est là que commence le rôle de l'artiste et du créateur. — « Qu'on ne prétende pas, disait Goethe, que la réalité manque d'intérêt poétique. C'est avec elle précisément que le poète se manifeste, s'il a assez d'esprit pour discerner dans un sujet vulgaire un côté intéressant. » — Toute œuvre d'art, en un mot, doit avoir ses racines dans la réalité; c'est à l'artiste à faire fleurir cette plante de franc-pied, poussée en pleine terre et en plein air, et c'est l'épanouissement heureux de la fleur qui constitue ce que nous nommons l'idéal.

JACQUES GARNIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1878.

L'année est à peine commencée, et déjà une fortune étrange a rassemblé dans ces quelques semaines les événemens les plus graves, les mieux faits pour remuer le monde. A l'orient de l'Europe, l'empire turc en est à se débattre, à expirer peut-être sous la main victorieuse, habilement appesantie et implacable de la Russie; le vieil équilibre des nations s'effondre sur le Bosphore, sans qu'on sache, sans qu'on puisse distinguer comment il sera remplacé ou reconstitué. A l'occident, dans cette ville de Rome qui s'est appelée jusqu'ici la ville éternelle, à un mois d'intervalle, la puissance des révolutions accomplies se dévoile par la mort presque simultanée de celui qui a été le premier roi d'Italie et de celui qui aura été le premier pontife représentant au Vatican une papauté spirituelle à côté d'une royauté nationale établie au Quirinal.

Victor-Emmanuel, par son âge, par la vigueur de son organisation, semblait pouvoir se promettre un plus long règne; il a été prématurément frappé l'autre mois d'un mal subit qui l'a emporté en quelques heures. Sa mort a été comme un coup de foudre qui laisse encore l'Italie étonnée et émue. L'hôte du Quirinal était à peine enseveli au Panthéon d'Agrippa, l'hôte du Vatican, à son tour, Pie IX, vient de s'éteindre comblé de jours et d'épreuves, gardant jusqu'au bout, sous le poids de l'âge et dans le déclin de ses forces, la clarté de l'esprit, l'aménité du cœur aussi bien que la dignité du caractère. Plus d'une fois déjà on avait annoncé sa fin prochaine, et, à ne consulter que le cours naturel des choses, il aurait paru sans doute devoir devancer tous les autres. Pie IX a vécu assez pour voir disparaître la plupart de ceux qui ont été les grands acteurs du drame italien, et son plus habile coopérateur, le cardinal Antonelli, et Cavour, le plus puissant, le plus généreux antagoniste du pouvoir temporel, et Napoléon III, cet ami qui lui a été plus fatal que beaucoup d'ennemis, et ce prince même qui de

son vivant a hérité de sa couronne terrestre. Il est resté sur les ruines d'un ordre politique, de tout un passé dont il est la dernière personnification; mais, dans ces ruines de la souveraineté temporelle, le pontife n'a point été diminué; il a plutôt grandi au contraire, et il entre aujourd'hui dans l'histoire accompagné du respect, de l'émotion religieuse du monde. Il disparaît après avoir offert sur la chaire de saint Pierre le spectacle de cette étonnante longévité qui lui a permis de tout voir et de tout connaître, les révolutions les plus profondes, les crises nationales, les mobilités de la fortune, les espérances et les mécomptes, les exaltations et les amertumes. Il quitte la scène après avoir été, lui aussi, un personnage européen, universel, dans la période la plus agitée, la plus tourmentée du siècle.

C'est en effet la destinée de Pie IX d'avoir été mêlé à tout depuis plus de trente ans, de s'être trouvé jeté, avec son caractère ingénu, dans ce tourbillon d'événemens violens dont il a eu le singulier privilége d'être tour à tour l'instigateur et la victime. Au moment où il ceignait la tiare au mois de juin 1846, il était jeune encore pour un pape, il n'avait que cinquante-quatre ans, et il était à peu près inconnu. Il sortait de son évêché d'Imola, il n'avait la pourpre que depuis peu d'années. Certes, lorsque le 17 juin 1846 Mastaï Ferretti était élu pape sous le nom de Pie IX, personne ne se doutait que ce jour-là s'ouvrait un règne qui allait durer plus que tous les autres règnes des papes, qui dépasserait les « années de Pierre, » et que ce pontificat serait illustré et assombri par une série d'épreuves dont le dernier mot devait être la fin de la papauté temporelle. Qui aurait pu lire dans un avenir pourtant si prochain? Le successeur du pieux et modeste Grégoire XVI qui venait de mourir apparaissait seulement alors comme un pontife plein de candeur, comme un souverain aux intentions généreuses fait pour rendre un gouvernement réparateur à ces malheureux états romains, perdus par un régime suranné de routines ecclésiastiques. Il semblait être le gage d'une régénération possible et régulière. Pie IX lui-même n'était pas insensible aux séductions de ce rôle qu'on lui faisait presque au sortir du conclave, que l'imagination publique agrandissait rapidement et qu'il acceptait de bonne grâce. Il avait, avec le désir du bien, le goût de cette popularité si nouvelle pour un pape; il n'avait pas malheureusement, avec ces dons aimables, le génie capable de tout conduire, de tout régler dans un mouvement qui le fascinait et le troublait en l'entraînant, en lui arrachant d'heure en heure ce qu'il voulait bien accorder et ce qu'il aurait voulu retenir. L'amnistie, les réformes, les manifestations contre l'Autriche, la garde civique, la liberté de la presse, la constitution, tout se pressait. S'il y eut jamais un temps d'enivrement et d'illusions, c'est cette période de deux années où l'Italie entière s'ébranlait au nom de Pie IX, où un pape libéral et

national semblait donner l'exemple à tous les autres princes de la péninsule, et où du haut de la tribune française M. Thiers s'écriait d'un accent sympathique : « Courage, courage, saint-père! » En peu de temps, ce pape que « Dieu avait donné à l'Italie, » selon le mot du roi Charles-Albert, était devenu l'homme le plus populaire de l'Europe, au grand ébahissement des réactionnaires de tous les pays qui voyaient presque en lui un jacobin!

Comment tout cela devait-il finir? Avant que deux années fussent écoulées, une révolution nouvelle avait éclaté en France et avait mis le feu à tous les élémens incandescens au-delà des Alpes. La guerre contre la domination étrangère, contre l'Autriche, avait été proclamée, et on avait essayé d'entraîner à la croisade le gonfanon de l'église. Les mouvemens populaires remplissaient l'Italie de confusion. La marée révolutionnaire montait de toutes parts, jusqu'à ce que l'assassinat de l'héroïque Rossi, devenu dans le péril le premier ministre constitutionnel du saint-siége, obligeât le pape à quitter nuitamment le Vatican et à se réfugier à Gaëte, laissant Rome à la république et à Mazzini. C'est là le point d'arrêt. A partir de ce moment, tout change, la réaction commence pour ne plus être interrompue. Le pape libéral de 1846 revient à l'inflexibilité du prêtre, du pontife.

Un jour Pie IX racontait avec bonhomie l'histoire d'un enfant qui avait vu un magicien jouant avec le diable, qu'il faisait tour à tour apparaître ou disparaître à volonté. L'enfant avait bien retenu le mot pour faire apparaître le diable, il n'avait pas le secret pour le faire disparaître. Pie IX se comparait naïvement à cet enfant. Il s'était trouvé, il est vrai, un terrible magicien pour l'aider à faire rentrer sous terre le « diable » révolutionnaire, et ce magicien c'était la force; c'était l'intervention française à Rome; c'était le triomphe universel de la réaction en Europe; mais la force seule ne résout pas ces problèmes, et elle ne fonde rien : c'est une magicienne suspecte! Au fond, il y avait un désastreux malentendu. Sans doute, lorsqu'en 1846 et 1847 on voulait faire du pape un héros de libéralisme, un chef de toutes les revendications nationales, on lui imposait un rôle qu'il ne pouvait pas accepter ou qu'il ne pouvait du moins concilier que dans une certaine mesure avec le caractère universel du pontificat. Et Pie IX, lui aussi, s'est évidemment mépris, lorsqu'après 1850, restauré et soutenu par la force des armes, il a cru qu'il n'y avait plus qu'à effacer les souvenirs d'un passé si récent, à oublier 1846, à revenir aux traditions de résistance absolue, d'immobilité théocratique. Il n'a pas vu que s'il avait été défendu contre de simples mouvemens révolutionnaires, contre des explosions d'anarchie, le péril serait bien autrement grand pour lui le jour où il se trouverait en face d'une Italie libérale et nationale coordonnée, représentée par un gouvernement régulier. C'est

ce qui est arrivé; c'est ce qui a laissé le saint-siége désarmé et a fait sa faiblesse en présence de cette émancipation italienne si habilement conduite de Novare au congrès de Paris, du congrès de Paris à la guerre de 1859, de l'annexion de la Lombardie à l'annexion de la Toscane et de Naples, de Turin à Florence et de Florence à Rome. Le pontife s'est trouvé pour ainsi dire pressé, entouré, assiégé par cet affranchissement méthodique d'un peuple jusqu'au jour où il n'a plus eu d'autre refuge que le Vatican.

Tout lui a été fatal depuis vingt-cinq ans, et la crainte de recommencer une expérience qui n'avait pas été heureuse, et ses scrupules de prêtre, et un certain sentiment de dignité devant la violence des événemens, et la vaine protection de la France qui ne lui a donné qu'une sécurité trompeuse. Cette situation extrême où la royauté temporelle des papes a fini par disparaître, ce n'était point sans doute Pie IX qui l'avait créée, il l'avait reçue compromise, presque désespérée. Aurait-il pu la relever, la raffermir tout au moins, en reprenant avec plus de suite et de fermeté cette œuvre de réformation qui avait décoré d'un si beau lustre les débuts de son règne? Il ne l'a pas essayé; il s'est même défendu contre toute tentation de ce genre, et en fin de compte, devant ses contemporains, il reste un de ces princes destinés à illustrer par leur vertu, par leurs qualités attachantes, des crises où ils combattent désormais pour l'honneur des principes plus que pour la victoire.

Ce qui est certain, c'est que dans une carrière qui, depuis trente ans, n'a pas cessé d'être un drame, qui a été semée de toute sorte de péripéties, d'incidens pathétiques, de scènes émouvantes, Pie IX a traversé toutes les situations sans y laisser l'intégrité de son caractère et de son esprit. On a dit souvent que le cardinal Antonelli avait été le véritable inspirateur de la papauté, qu'il dirigeait tout; c'était une erreur. Le cardinal Antonelli, tant qu'il a vécu, a eu assurément une grande place dans les conseils du Vatican; il portait avec une habileté souple et ferme le poids des affaires, et il savait donner à la diplomatie romaine le relief de sa parole. Pie IX restait le vrai pape, et il a mis son empreinte dans tout son règne. Ce ne fut pas sans doute, au point de vue humain, un politique de premier ordre. Il y a dans sa vie deux parties qui se querellent ou se contredisent, et le pontife absolu du lendemain des révolutions semble faire pénitence des velléités libérales du pape de 1847. L'adversaire des idées modernes se dévoile dans ces encycliques, dans ces dogmes nouveaux par lesquels il a étonné le monde, dans des accès de zèle sacerdotal; mais le lendemain comme la veille, dans ses passions de prosélytisme comme dans ses contradictions apparentes, c'est bien toujours le même homme avec cette nature impétueuse et fine, ardente et aimable, séduisante et mobile, qui a fait sa

force, peut-être aussi sa faiblesse. Nul moins que Pie IX ne ressemblait à ces papes mondains des temps passés qui mettaient tant de calculs dans leur politique; il était de la race des vrais pontifes : simple, sincère et intrépide, avec une candeur absolue de foi qu'il poussait jusqu'au mysticisme, qu'il savait en même temps parer d'esprit et de grâce. Quand on l'approchait, on ne pouvait qu'être frappé de ce mélange de piété attendrie, d'ingénieuse bonne humeur et de pénétrante finesse qui donnait à sa physionomie une originalité si expressive. Il avait la gaîté d'une conscience tranquille, et c'est avec une sorte d'ingénuité de cœur, bien plus que par des préméditations ambitieuses, qu'il a accompli les actes les plus éclatans, les plus audacieux, les plus hasardés de son règne.

Inflexible pour l'honneur et l'intégrité du pontificat, il savait bien à quoi s'en tenir, il ne se faisait pas illusion : témoin le jour où on lui rappelait que, suivant une promesse divine, la barque de Pierre ne pouvait périr, et où il répondait spirituellement que la promesse divine avait parlé de la barque, qu'elle n'avait pas parlé de l'équipage. Il avait de ces mots d'une douce et fine ironie par lesquels il déconcertait les plus graves personnages, et, à mesure que les événemens se déroulaient autour de lui, il continuait la lutte parce qu'il y voyait un devoir; il ne croyait plus guère au succès, il s'attendait à tout. Assurément l'entrée définitive des Italiens à Rome en 1870 l'avait blessé; il avait protesté, sans prolonger une résistance inutile, et il avait trouvé une forme de protestation perpétuelle en s'enfermant comme un captif au Vatican; c'était sa manière de ne pas reconnaître le fait accompli. Il y était cependant préparé, il n'avait pas attendu au dernier moment pour se demander ce qu'il ferait le jour où le dénoûment éclaterait. Sa vraie pensée, en dépit de tous les conseils, avait été de rester à Rome; il s'était toujours dit que la place du pape, sauf des violences qu'il n'avait point à craindre, était auprès de la « confession de saint Pierre. » Au fond, devant ce mouvement national qui le pressait, qu'il se croyait obligé de combattre, il se retrouvait Italien; il sentait remuer en lui une fibre mystérieuse, et, tout en protestant, il s'intéressait à ce qui se passait en Italie. Il s'informait avec une vive curiosité de l'état de l'armée nouvelle, et il n'aurait craint nullement de se mettre sous sa garde. Dans une circonstance où le corps d'occupation français devait partir, avant 1870, il y avait eu une négociation pour mettre une garnison italienne à Rome. Pie IX ne pouvait surtout se défendre d'une vieille affection pour Victor-Emmanuel comme pour la famille royale, pour sa filleule, la jeune et gracieuse reine de Portugal; il aimait ces princes, qui avaient pourtant fait l'Italie, qui étaient ses voisins au Quirinal, et, on vient de le voir, le jour où une catastrophe imprévue a frappé le roi, le vieux pape a senti s'émousser dans ses mains toutes les foudres

pontificales. Il a pleuré le vaillant prince, et il a retrouvé dans son cœur une inspiration souveraine pour lever toutes les difficultés, pour imposer silence aux oppositions qui s'élevaient déjà au sujet des honneurs religieux; il a envoyé ses prêtres et ouvert ses églises. Son dernier acte a été un témoignage de sympathie pour le roi et pour l'Italie. La piété intime et attendrie l'a emporté sur les conseils de la politique ou de l'esprit de secte. Sympathie humaine, piété généreuse, tout cela se mêlait à l'ardeur sacerdotale dans l'âme du vieux pontife qui disparaît à son tour après avoir assisté à la plus grande transformation de la papauté et après avoir préparé dans son audace ingénue une révolution religieuse plus redoutable encore peut-être par les dogmes nouveaux dont il a pris l'initiative.

Quelles seront maintenant les conséquences de cette disparition soudaine qui n'a pourtant rien d'imprévu? comment Pie IX va-t-il être remplacé sur cette chaire de saint Pierre, qui n'est plus que le siége d'une puissance spirituelle? quels seront les rapports du nouveau pape avec l'Italie et avec les autres nations catholiques, avec le monde? C'est le problème qui commence pour l'Europe, qui vient s'ajouter à tant d'autres problèmes. Les derniers actes de Pie IX ont eu du moins cet heureux effet de simplifier jusqu'à un certain point la situation en facilitant, en favorisant la réunion du conclave à Rome. Si des oppositions se sont produites au premier instant, s'il y a eu quelque tentative pour transporter la délibération des cardinaux sur quelque point du monde qu'on ne désigne pas, ces résistances de quelques prélats étrangers ont dû céder devant la considération qui avait déjà retenu Pie IX. Où la papauté se trouverait-elle mieux qu'à Rome, auprès de cette « confession de saint Pierre » à laquelle s'attachait le vieux pontife? A Malte, elle serait perdue au sein des mers, isolée et séparée du monde. A Miramar, puisque ce nom a été prononcé, elle ne serait qu'une étrangère, peut-être un embarras pour l'Autriche. Il n'y aurait eu d'hésitations possibles que si la liberté avait manqué à Rome, si les dispositions de l'Italie eussent été douteuses, si les rapports avaient été difficiles. Rien de semblable n'existe. Le gouvernement italien s'est hâté de prendre toutes les mesures pour assurer l'indépendance absolue du conclave sans se mêler à ses délibérations. Tout est simple à Rome, et en réalité la question est plus qu'à demi résolue par les premières relations qui se sont établies pour préparer la libre réunion des cardinaux.

Le conclave peut s'ouvrir, il s'ouvrira, dit-on, dans cinq jours. Qu'en sortira-t-il? Il ne faut pas s'attendre sans doute à ces coups de théâtre qu'entrevoient déjà les imaginations trop vives, à une rupture plus violente avec l'Italie, à des manifestations de nature à remuer l'univers. Les partisans du bruit, de la politique absolue, des résolutions extrêmes, s'il y en a au conclave, subiront nécessairement la puissance de la réa-

lité. Ce qui est le plus probable et le plus désirable, c'est que de cette réunion de vieux chefs de l'église il sorte un pape modéré, prudent, assez pénétré de l'état du monde, des intérêts du catholicisme lui-même, pour ne pas jeter des difficultés nouvelles dans une situation déjà fort laborieuse et passablement précaire. Le nouveau pontife protestera contre la dépossession de la papauté temporelle, c'est vraisemblable et inévitable, puisqu'il y a des protestations traditionnelles au Vatican, puisque récemment encore le dernier secrétaire d'état, le cardinal Simeoni, protestait à l'occasion de l'avénement du roi Humbert. On fera des réserves, et, en définitive, rien n'empêche que les rapports avec l'Italie ne restent dans les termes d'une coexistence supportable. Selon toute apparence, il n'y aura pas plus de rupture éclatante que de réconciliation complète, ostensible. L'essentiel est qu'il y ait une sorte d'indépendance mutuelle acceptée et reconnue. Le nouveau pape lui-même est intéressé à ne rien précipiter, à ne rien compromettre; moins engagé que son prédécesseur, il peut se prêter à des combinaisons toutes pratiques de nature à créer par degrés un ordre à peu près régulier. L'Italie, elle aussi, est intéressée à tout faciliter dans la mesure des obligations qu'elle a prises, à ne rien faire par exemple qui dût fatalement provoquer le départ du chef de la catholicité en lui rendant le séjour de Rome intolérable. Elle est la première à le sentir, et le cabinet du Quirinal s'est hâté de réprimer ou de décourager des manifestations qui commençaient à se produire contre la loi des garanties. Qui gagnerait à ces extrémités, à ces scissions aggravées, à ces recrudescences de guerre? Ce ne serait qu'un piége pour la papauté, un péril pour l'Italie, un embarras de plus pour les puissances catholiques dont le seul intérêt est l'indépendance de l'autorité spirituelle du chef de l'église. Le conclave, qui va se réunir, peut attester de la manière la plus utile cette indépendance par la liberté de ses délibérations et de son choix, en donnant au successeur de Pie IX une mission d'apaisement, non une mission de guerre et d'agitation religieuse. Nous n'avons pas besoin d'un conflit de plus.

Pour le moment, tandis que ces questions en sont encore à se débattre à Rome entre quelques vieux prêtres, l'Europe est assez occupée de ces affaires d'Orient qui s'aggravent de jour en jour, qui semblent désormais arrivées au point où il faut de toute nécessité un prompt dénoûment. Est-ce la paix qui se prépare dans le mystère des négociations? Est-ce au contraire le commencement d'une série de complications bien plus vastes, bien plus redoutables, destinées à entraîner par degrés toutes les politiques, toutes les puissances? Voilà la question qui, dans ces dernières semaines, s'est assez envenimée pour tout dominer et tout éclipser. Une certaine obscurité, habilement prolongée, continue sans doute à régner sur la situation réelle des choses en Orient,

sur la marche et le résultat des négociations, sur les dispositions des cabinets.

Ce qui est évident, ce qui éclate à travers tout, c'est que la crise orientale est à sa période la plus aiguë. Pour l'instant il n'y a plus d'indépendance ottomane, l'empire turc abattu, découragé, désorganisé, est à la merci du vainqueur; la Russie triomphe au-delà de ses espérances! Depuis quelques jours, depuis que les armées du tsar, par un mouvement audacieux en plein hiver, ont franchi en masse les Balkans, tout s'est précipité, les événemens ont pris d'heure en heure un caractère plus menaçant. Pendant qu'on en était à débattre toutes ces propositions d'armistice et de préliminaires de paix qui couraient les chemins à la recherche des quartiers-généraux, les Russes n'ont cessé de marcher, dérobant et hâtant leurs mouvemens. Un instant dans leur retraite les Turcs ont tenté un dernier effort du côté de Philippopoli, ils se sont battus courageusement; mais cette résistance a été brisée, ce qui restait des forces ottomanes a été pris ou refoulé, et les Russes se sont déployés en toute liberté, gagnant du terrain, s'engageant sans péril, de telle façon que le jour où ils ont consenti à la signature d'un armistice et des préliminaires de paix, ils étaient déjà partout. Ils sont sur la Mer-Noire et sur la mer de Marmara; s'ils n'ont pas occupé Gallipoli, ils n'en sont pas éloignés. Il y a quelques jours le chancelier de l'échiquier d'Angleterre, sir Stafford Northcote, parlait comme d'une hypothèse extrême et invraisemblable du cas où les Russes paraîtraient sur la mer Égée ou à Salonique; ils sont déjà, sinon précisément à Salonique où rien ne pourrait les empêcher d'aller, du moins sur d'autres points de la mer Égée. Ils rayonnent de toutes parts, en même temps qu'ils ont occupé sans coup férir les défenses avancées de Constantinople : ils tiennent Sainte-Sophie au bout de leur épée! Ce n'est plus comme, il y a cinquante ans, dans cette guerre de 1829 où la Russie, victorieuse mais épuisée, s'arrêtait sur la route d'Andrinople et se contentait de dicter une paix qui, en étant assurément onéreuse, laissait vivre l'empire ottoman. Aujourd'hui c'est la reddition à merci de la Turquie inscrite dans l'armistice, dans les préliminaires de paix, peut-être dans des engagemens secrets, et garantie par la présence d'une armée aguerrie, par l'ascendant d'une puissance militaire irrésistible. Il ne manque plus que l'entrée à Constantinople, et à l'heure qu'il est cette entrée est déjà peut-être accomplie. Les Russes voient se réaliser le rêve le plus ambitieux de leur politique. Ils ont une double satisfaction d'orgueil : ils accomplissent un vœu héréditaire, et après vingt ans ils ont la fortune d'aller chercher à Constantinople la revanche de leur mécompte de Sébastopol. Ils ont repris leur marche en Orient, et ils se croient libres de déployer tous leurs desseins.

Voilà certes en peu de jours bien des événemens gros de difficultés

immédiates et de menaces pour l'avenir, pour un avenir qui n'est peut-être pas bien éloigné! On abroge, du droit de l'épée victorieuse, de sa propre autorité, un ordre général reconnu et garanti par tout le monde. On fixe le sort d'un empire, on distribue les territoires, on érige des indépendances et des royaumes, on dispose des provinces, des ports, de la navigation des fleuves. La question est maintenant de savoir dans quelle mesure des arrangemens particuliers entre la Russie et la Turquie peuvent régler tant de choses considérables, comment ces combinaisons nouvelles se concilieront avec les vœux de l'Europe, jusqu'à quel point les puissances peuvent laisser passer des révolutions d'équilibre qui se déguisent à peine sous le nom d'une paix imposée par la victoire. Que la Russie, après une guerre heureuse, réclame le prix du sang versé, de ses efforts et de ses succès, on ne peut assurément s'en étonner. Elle peut infliger à la Turquie des conditions dures, c'est la loi des jeux de la force; mais ici, il ne faut plus s'y tromper, ce n'est plus la paix conquise avec ses avantages, c'est la destruction de tout un ordre de choses; c'est une situation absolument nouvelle caractérisée par la dépendance de ce qui reste de l'empire ottoman, c'est une transformation violente de l'Orient préparant fatalement pour un avenir prochain d'inévitables orages, de plus redoutables conflits, sans la participation de ceux qui ont toujours eu, qui peuvent avoir encore un rôle dans ces grandes et délicates affaires.

Il y a, dira-t-on, des questions d'intérêt général qui seront réservées à l'Europe; la diplomatie aura l'occasion de se prononcer sur les détroits qui ferment la Mer-Noire. Si on en parle dans les préliminaires de paix, ce n'est que pour la forme, un congrès ou une conférence en décidera. Il y aura sans doute une conférence, si on le veut, quand on sera parvenu à se mettre d'accord sur la ville où elle devra se réunir, sur la manière dont elle sera composée et présidée, sur l'objet précis de ses délibérations, sur les limites de sa juridiction. Quand tout cela sera réglé et entendu, il y aura une conférence ou un congrès, qui se réunira à Vienne ou à Bade, ou à Lausanne ou à Venise, à moins que ce ne soit ailleurs, — qui délibérera solennellement sur la manière de se passer des traités! En attendant, les événemens marchent, et, sous le voile d'un armistice, la guerre poursuit son œuvre jusqu'au bout. Les questions les plus graves, les plus contestées et les plus contestables, sont tranchées par la force, et l'Angleterre, l'Autriche, commencent sans doute à voir ce qu'elles ont gagné à laisser éclater la guerre, à prendre tant de soins pour définir leur neutralité, pour borner leur action à la sauvegarde de ce qu'elles ont appelé les « intérêts anglais, » ou les « intérêts autrichiens. » Elles sont exposées à se voir dépassées à chaque instant, et, pour ainsi dire, bernées par les faits accomplis, qu'elles ne peuvent plus ni enchaîner, ni retenir.

Ce que feront réellement aujourd'hui l'Autriche et l'Angleterre, on ne

peut guère le préjuger, elles ne le savent peut-être pas elles-mêmes; elles sont positivement à l'heure qu'il est agitées et embarrassées. Il n'est point douteux qu'elles ont l'une et l'autre des intérêts de premier ordre dans toutes ces affaires, non-seulement dans la question des détroits, mais dans bien d'autres questions, et qu'elles se trouvent maintenant l'une et l'autre dans une situation des plus difficiles par suite de la politique qu'elles ont suivie. L'Autriche a toujours sans doute la satisfaction de se dire qu'elle est de cette alliance des trois empires que de temps à autre on proclame de plus en plus solide, de plus en plus inébranlable. Elle en est venue peut-être à trouver que l'alliance lui coûte cher, que les « intérêts autrichiens » ne sont pas absolument sauvegardés par les victoires russes, par la présence des soldats du tsar à la messe de Sainte-Sophie. L'Autriche, à coup sûr, peut difficilement se résigner à laisser passer de nouveau les bouches du Danube sous la domination de la Russie, à voir s'élever et se développer à ses frontières toute sorte de créations nouvelles, un royaume de Roumanie, un royaume serbe agrandi, une Bulgarie indépendante sous un prince russe. Reviendra-t-elle aux fameuses compensations dans l'Herzégovine et la Bosnie? Elle serait peut-être exposée aujourd'hui, par une ironie singulière, à voir la Russie défendre contre elle l'indépendance de l'empire ottoman. Ce serait le dernier mot de la comédie. Le fait est que l'Autriche, en laissant, pour ainsi dire, courir les événemens, sans avoir de garanties réelles, s'est placée dans une situation désavantageuse vis-à-vis de la Russie, qui a bien moins à craindre pour ses communications militaires depuis qu'elle a les bords de la Mer-Noire et qu'elle dispose de l'empire turc. L'Autriche ne peut cependant laisser tout s'accomplir, livrer ses intérêts les plus évidens, et c'est là justement pour elle le nœud de la situation.

Quant à l'Angleterre, elle est en proie au plus singulier conflit intérieur. Elle se demande chaque jour si elle doit se fâcher ou si, comme le lui propose M. Gladstone, elle doit se réjouir de tous les bienfaits que la Russie est occupée à conquérir pour les populations de l'Orient. En réalité, l'Angleterre se sent depuis quelque temps dans une des conditions les plus pénibles où elle se soit jamais trouvée, parce qu'elle comprend tout à la fois le péril qui menace sa puissance, son prestige, et la difficulté de saisir cette redoutable question qui l'obsède. L'Angleterre n'est pas contente d'elle-même, et elle a bien quelque raison. Sa diplomatie, même d'après les papiers qui viennent d'être publiés, ne joue pas un rôle glorieux. Il y a quelques semaines, à propos de l'armistice et des préliminaires de paix, elle a été assez lestement évincée par le prince Gortchakof, et ce qui vient de lui arriver au sujet de l'entrée de son escadre dans les Dardanelles n'est pas fait pour relever son orgueil. Une première fois elle a voulu faire entrer sa flotte dans le détroit, puis elle l'a rappelée. C'était avant la signature de

l'armistice. Une seconde fois depuis l'armistice, tout récemment, elle a renouvelé ses ordres, elle a voulu user du firman qu'elle avait déjà obtenu du sultan; mais alors tout s'est trouvé changé. Les commandans des forts des Dardanelles ont manqué d'instructions; des difficultés se sont élevées à Constantinople, l'ambassadeur britannique, M. Layard, paraît s'être emporté, menaçant de forcer le passage, et on l'a laissé d'abord se fâcher, menacer. Les difficultés seront levées sans doute si elles ne le sont à l'heure qu'il est, la flotte entrera, si elle n'est déjà entrée; seulement, par une dernière dérision, les Russes prennent maintenant prétexte de l'arrivée des vaisseaux anglais pour faire eux-mêmes leur entrée à Constantinople, de sorte que voilà l'Angleterre dûment convaincue, au moins au dire du prince Gortchakof, d'avoir provoqué un événement qu'elle aurait certes voulu empêcher. Le ministère a, sans contredit, sa part dans ce décousu, dans ces incohérences pénibles pour l'orgueil britannique, et l'opposition, elle aussi, a pris certainement une immense responsabilité en affaiblissant depuis un an le ministère par ses déclamations, au risque d'obliger l'Angleterre à un bien plus grand effort le jour où elle voudra décidément réparer les fautes de sa politique, reconquérir son influence. Aujourd'hui, à vrai dire, la question est moins à Londres et à Vienne qu'à Berlin ou à Varzin. Que veut réellement M. de Bismarck? quelle politique poursuit-il dans le silence énigmatique où il se renferme depuis assez longtemps? De cette politique dépendent évidemment en partie les résolutions de l'Angleterre et de l'Autriche. Que le chancelier allemand tienne à prouver sa cordialité au cabinet de Saint-Pétersbourg, cela n'est point douteux; mais d'un autre côté peut-il s'exposer à mécontenter l'Allemagne elle-même en livrant à la Russie l'Orient, les bouches du Danube, en favorisant la prépondérance outrée d'un formidable empire slave? Par cet intérêt, il est lié à l'Autriche et à l'Angleterre elle-même. Ainsi tout reste étrangement obscur dans ces fatales affaires d'Orient. Il va y avoir un congrès, on le dit, soit; il s'agit maintenant de savoir si dans ce congrès c'est la paix définitive, désirable qu'on va conclure, ou si c'est une guerre nouvelle, bien autrement compliquée qu'on ira préparer. Il faut bien voir les choses comme elles sont.

Ces grandes questions qui agitent le monde, qui occupent sans cesse les esprits réfléchis ont du moins un mérite : elles ramènent à leurs vraies proportions tous les petits conflits qui ont leur importance sans doute, mais qui n'ont pas toujours autant d'intérêt que le croient ceux qui s'y trouvent mêlés. Y a-t-il eu récemment des menaces de crise à Versailles? Le sénat se dispose-t-il à voter les lois sur le colportage, sur l'état de siége, sur les crédits supplémentaires? La chambre des députés a-t-elle eu quelque velléité d'ajourner par mesure défensive le vote du budget? C'est une histoire qui, pour aujourd'hui, pâlit devant les grands événemens qui s'accomplissent, dont la France elle-même ne

saurait se désintéresser, quoiqu'elle ne doive y prendre part que par une politique de circonspection et de fermeté. Au milieu de ce mouvement européen qui suit son cours cependant, s'il y a des princes qui meurent, si la politique a ses deuils, la science, elle aussi, a ses victimes. Depuis quelque temps, la science française a perdu des hommes comme M. Leverrier, comme M. Regnault; hier encore elle vient de perdre M. Claude Bernard, qui a décoré la *Revue* de quelques-unes de ses pages les plus substantielles et les plus brillantes. M. Claude Bernard était le créateur de la physiologie expérimentale. Il a eu le privilége d'être parmi nous un de ces génies favorisés qui agrandissent la science, non-seulement pour leur pays, mais pour le monde tout entier. M. Claude Bernard avait, de plus, l'art de populariser la science. Sa mort est un événement dans le fracas de tant de choses qui passent.

CH. DE MAZADE.

Frederic Ozanam, professor at the Sorbonne, his Life and works, by Kathleen Omeara, Édimbourg, 1877.

Une Anglaise d'un rare mérite vient de consacrer tout un livre à l'un des écrivains qui honorent le plus la haute littérature française dans la première moitié de notre siècle. *Frédéric Ozanam, professeur à la Sorbonne, sa vie et ses œuvres,* tel est le titre de l'ouvrage; l'auteur est Mlle Cathleen Omeara, qu'un beau et dramatique roman sur les épreuves de la Pologne avait déjà recommandée à l'estime du public lettré en Angleterre et ailleurs. Si notre illustre collaborateur Jean-Jacques Ampère était encore de ce monde, c'est lui qui devrait parler à nos lecteurs du livre de Mlle Omeara. Il avait déjà signalé ici même plus d'une page de l'éloquent écrivain. A défaut d'Ampère, plus d'un s'en chargerait, car la tradition des idées que représentait Ozanam n'a pas encore disparu, Dieu merci! de notre société bouleversée. Comment ne pas s'attacher à une œuvre aussi large et aussi féconde que celle d'Ozanam, dans un temps où les meilleures doctrines tendent chaque jour à devenir stériles et à dégénérer en fanatisme? Ozanam avait mis le centre de ses idées à l'abri de ces contagions malsaines; sa foi, aussi haute que profonde, dépassait les polémiques vulgaires. Il ne craignait pour elle ni les progrès de la critique ni les découvertes de la science, car tout ce qui était progrès véritable ou découverte certaine avait son rang marqué d'avance sur l'échelle idéale où se plaisait sa pensée.

Est-ce que la révolution de 1848 le prit au dépourvu? Pas le moins du monde. La république n'eut pas alors d'adhérent plus sincère que le rédacteur de *l'Ère nouvelle*. Avec des partisans comme celui-là, elle serait établie depuis trente ans. On vit bien quel était le patriotisme d'Ozanam, dans la sinistre journée du 25 juin, lorsqu'il eut tout à coup l'idée que l'intervention de l'archevêque de Paris pourrait arrêter la

guerre civile. Il était alors dans les rangs de la garde nationale avec deux de ses amis, M. Bailly et M. Cornudet, auxquels il communiqua cette espèce de vision soudaine. Les trois amis partirent, allèrent trouver l'archevêque et lui exposèrent leur idée. L'archevêque répondit simplement : « La même pensée m'est venue, elle me tourmente depuis hier, mais comment dois-je m'y prendre? Ne faut-il pas que le général Cavaignac approuve cette démarche auprès des insurgés? où le trouver en ce moment?.. » C'est dans le livre de Mlle Cathleen Omeara qu'il faut lire ce récit d'un bout à l'autre; l'auteur a consulté tous les documens et recomposé en toutes ses parties cette scène héroïque et touchante qui fera éternellement honneur à la nature humaine.

Cette inspiration si française a été l'inspiration d'Ozanam dans tous les travaux de sa vie. La pensée maîtresse de tous ces beaux livres analysés avec talent par Mlle Cathleen Omeara, c'est le désir de mettre fin à la guerre civile qui trouble et pervertit les intelligences. Qu'il s'occupe des Germains primitifs ou de l'Italie du moyen âge; qu'il étudie le gracieux épanouissement de la poésie franciscaine ou les sublimités austères de la *Divine Comédie;* que, dans sa chaire de Sorbonne, à propos des littératures étrangères, il expose les origines chrétiennes de l'Europe moderne, ou qu'il rassemble autour de lui une *bella scuola* de jeunes disciples voués au soulagement des misères du peuple, — avant toute chose, il songe à combattre les préventions, les malentendus, les défiances, les haines, qui, dans les lettres comme dans la vie, arment l'une contre l'autre les deux moitiés de la société française. Rien de plus chrétien et de plus libéral, rien de plus large et de plus précis.

L'ouvrage de Mlle Cathleen Omeara est destiné à ses compatriotes de la Grande-Bretagne. Il est facile de voir que le noble écrivain poursuit deux buts : il veut réfuter ceux qui refusent au génie catholique l'intelligence et la pratique de la liberté, il veut aussi avertir ceux des catholiques de son pays qui ont peur en effet de cette liberté virilement comprise et pratiquée. Louer l'esprit, la parfaite mesure de la personne d'élite qui a écrit ces pages, ce ne serait pas égaler la récompense à la valeur de l'œuvre; il faut ajouter que ce livre peut faire beaucoup de bien, non-seulement en Angleterre, mais en France. Traduit, il contribuerait à détruire bien des préjugés, aussi bien à droite qu'à gauche.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

La Guerre de trente ans, par MM. Coppée et d'Artois, 1 vol. in-18; Lemerre.

MM. Coppée et d'Artois ont eu l'idée de mettre sur la scène la grande figure de Du Guesclin; malheureusement leur drame prit des proportions telles qu'il faudrait le remanier en grande partie pour pouvoir le faire représenter. Tel qu'il est sorti des mains de ses auteurs, ce

poème a grand air, les pensées généreuses abondent, les vers sont bien faits, puis le souffle vraiment patriotique est bien là à sa place, car il s'agit de chasser l'étranger du sol de la patrie, et au temps de Du Guesclin on connaissait déjà ce mot de patrie. Dans une courte préface, MM. Coppée et d'Artois ont raison de dire que le sentiment public tend par trop aujourd'hui à la paix éternelle et oublie les choses de la guerre; puisse ce livre contribuer à réveiller chez nous le désir des grandes choses et nous faire retrouver nos qualités d'autrefois.

Souvenirs et mélanges, par M. le comte d'Haussonville, 1 vol. in-8°; Calmann Lévy.

Le succès qu'a rencontré chez les lecteurs de la *Revue* le chapitre intitulé : *la Vie de mon père*, fait espérer que le volume tout entier recevra le même accueil. M. d'Haussonville s'est plu à nous décrire cette vie des exilés pendant la révolution de 93, à nous les montrer portant hors de leur pays leur gaîté et leur insouciance, croyant toujours à une restauration de la monarchie légitime. Il nous montre ensuite ces mêmes exilés prenant à contre-cœur des charges à la cour de Napoléon Ier, et essayant, suivant le vœu du maître, de faire revivre les vieilles traditions. Ce premier chapitre est suivi d'un fragment qui ouvrit la publication du *Bulletin français*, publié à Bruxelles en collaboration avec Alexandre Thomas, qui, pendant plusieurs années, écrivit la chronique de la *Revue*; puis viennent les chapitres intitulés : *les Conférences de Châtillon*, *le Congrès de Vienne*, *M. de Cavour et la crise italienne*, qui, tous les trois, ont été publiés dans la *Revue*. Le livre se termine par deux discours prononcés par M. d'Haussonville; comme on le voit par cette courte analyse, ce volume offre une lecture certainement instructive et variée.

Le Filleul du marquis, par M. André Theuriet, 1 vol. in-18; Charpentier.

Nos lecteurs connaissent déjà *le Filleul du marquis*, et le charmant roman de M. André Theuriet restera certainement longtemps encore dans leur mémoire. Il est rare de rencontrer aujourd'hui un récit aussi bien mené, des caractères aussi bien décrits et aussi attachans. Comme cette vie de la province est prise sur le fait, sans ces détails mesquins dont on encombre les romans qui paraissent chaque jour; détails qui ne servent qu'à faire saisir le peu d'imagination de l'auteur! *Le Filleul du marquis* ne nous montre pas de tels exemples, et nous pouvons être tout entiers à la lecture de ce récit, certains de ne pas être arrêtés par des inventaires ou des budgets de ménage.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-CINQUIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVIIe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1878

Livraison du 1er Janvier.

Livraison du 15 Janvier.

Livraison du 1er Février.

Livraison du 15 Février.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.